
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 23 juin 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Maria Casares, Mireille Luiset et M. Pierre Rumo.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de la vente, par la Ville de Genève à M^{me} Angélique Bouillon, de la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bains, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, pour un montant de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros (PR-1086).

La Ville de Genève est devenue propriétaire, avec effet au 5 octobre 2012, d'une maison à usage d'habitation sise sur la commune d'Eloise, en France.

Elle a reçu, pour ce bien immobilier, une offre d'achat de la part de M^{me} Angélique Bouillon, domiciliée 717, route du Pontet, 74580 Viry (France), d'un montant se chiffrant à 222 000 euros, duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros.

Vu la reprise en l'état dudit bien par M^{me} Angélique Bouillon en dépit de son mauvais état général, vu la distance de 47 km le séparant de Genève et son relatif éloignement des commerces et commodités – bien que toutefois proche de Bellegarde et d'une entrée d'autoroute –, vu les charges incombant à la Ville de Genève en tant que propriétaire et le marché de l'immobilier français du lieu de situation de la maison et vu l'absence d'autres offres d'achat de ce bien, la première offre acceptée par notre Conseil, à concurrence de 220 000 euros frais d'agence inclus, ayant été retirée par son offrant en raison des lourds travaux de rénovation à effectuer sur ledit bien, le Conseil administratif a ainsi décidé de soumettre la présente offre d'achat à votre Conseil.

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

Historique de l'opération

Par arrêt du 23 novembre 2005, la Cour correctionnelle de la République et canton de Genève a condamné M. Guy Gonelli, ancien architecte au Service des bâtiments de la Ville de Genève, à une peine de cinq ans de réclusion pour escroquerie par métier, gestion déloyale des intérêts publics, faux dans les titres et corruption passive.

Par ailleurs, cette Cour a également condamné M. Guy Gonelli à verser à la Ville de Genève un montant de 1 513 789 francs avec intérêts à 5% dès le 1^{er} avril 1994. Cette Cour a également ordonné la confiscation, au profit de la Ville de Genève, de deux maisons sises en France sur les communes d'Eloise (en Haute-Savoie) et de la Racineuse (en Bresse), propriété des époux Gonelli.

Afin que la Ville de Genève devienne formellement propriétaire de ces maisons aux yeux de la loi française, une procédure d'exequatur de l'arrêt précité a dû être entreprise devant le Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains, suivie d'une procédure de publication du jugement de ce tribunal indispensable au transfert de propriété et à l'inscription de la Ville de Genève en tant que propriétaire de la maison sise à Eloise. Cependant, ces procédures ont pris plusieurs années, notamment car l'autorité chargée de la publication a considéré que la décision de confiscation rendue en Suisse ne contenait pas toutes les mentions exigées par la loi française.

Ainsi, ce n'est finalement que le 15 novembre 2013 que la Ville de Genève a été informée de son inscription en qualité de propriétaire de la maison sise à Eloise avec effet au 5 octobre 2012.

Prix de vente

A titre informatif, dans le cadre de négociations, les époux Gonelli avaient, à l'époque, fourni à la Ville de Genève deux estimations de la valeur de la maison sise à Eloise. Elle avait ainsi été estimée, en 2005, à 231 000 euros et, en 2007, entre 285 000 et 305 000 euros (cf. annexes 1 et 2). Il s'agissait toutefois pour les époux Gonelli de diminuer au maximum le montant de la dette de M. Gonelli. Par ailleurs, ces estimations avaient été effectuées par des agences immobilières et non par des experts immobiliers. Il est donc fort vraisemblable que la valeur du bien ait été quelque peu surestimée.

La Ville de Genève a approché plusieurs professionnels de l'immobilier de la région d'Eloise afin d'obtenir, notamment, une estimation de la valeur de cette maison. Selon les estimations recueillies courant 2013, la valeur de ce bien immobilier se situerait entre 200 329 et 234 600 euros (cf. annexes 3 à 5).

En accord avec notre Conseil, la Ville de Genève a confié mandat exclusif à Foncia Debois Immobilier, agence immobilière sise à Bellegarde, de lui présenter

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

un acquéreur. Le prix de vente a été fixé à 232 000 euros. Selon le contrat passé avec cette agence, il a été également convenu que la Ville de Genève lui verserait une commission de 12 000 euros, ramenée à 6000 euros dans le cas où la vente serait réalisée avec un acquéreur présenté par la Ville de Genève.

Ainsi, la Ville de Genève a récemment reçu une offre d'achat de la part de M^{me} Angélique Bouillon, domiciliée 717, route du Pontet, 74580 Viry (France), d'un montant de 222 000 euros, frais d'agence inclus (cf. annexe 6). Selon l'agence immobilière Foncia Debois Immobilier, M^{me} Bouillon serait prête à reprendre la maison en l'état et aurait par ailleurs reçu un accord de principe de la banque s'agissant de l'octroi d'un prêt hypothécaire.

Il s'agit de la seconde offre que la Ville de Genève reçoit pour l'achat de la maison d'Eloise, la Ville de Genève ayant reçu une première offre d'un montant de 220 000 euros frais d'agence inclus, acceptée par notre Conseil le 16 avril 2014, mais qui a par la suite été retirée par son offrant en raison des lourds travaux de rénovation à effectuer sur ledit bien.

En effet, au vu des photographies de la maison, il apparaît qu'elle a été laissée à l'abandon par M. Gonelli depuis plusieurs années (cf. annexe 7). Elle a également récemment subi d'importants dégâts à la toiture ayant occasionné une fuite d'eau dans le salon. Les frais de réparation ont été devisés à 12 502 euros, selon devis du 22 mars 2014 (cf. annexe 8). En outre, il semblerait que le plafond de la salle à manger s'affaisse et que la végétation ait envahi la véranda.

Par ailleurs, il sera rappelé qu'en tant que propriétaire, la Ville de Genève est tenue d'assumer les charges de propriété dudit bien (assurances, taxes foncières, défrichage, etc.), charges dont elle s'est récemment acquittée, s'agissant notamment de la taxe foncière 2013.

Régime foncier

Le bien immobilier en question est une maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bain, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy.

Maîtrise

Le service gestionnaire est le Service juridique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le préavis favorable du Conseil administratif aux termes duquel la Ville de Genève vend la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bain, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, à M^{me} Angélique Bouillon pour le prix de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à vendre la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bain, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, à M^{me} Angélique Bouillon pour le prix de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

- Annexes:*
- 1) Estimation de Noblimo du 28 juin 2005
 - 2) Estimation d'Immo de France Agim Immobilier du 27 nov. 2007
 - 3) Estimation de Cimm Immobilier Annecy du 5 février 2013
 - 4) Estimation de 4807 Immobilier Saint-Julien du 5 février 2013
 - 5) Estimation de Foncia Debois Immobilier du 19 février 2013
 - 6) Offre d'achat de Madame Angélique Bouillon du 20 mai 2014
 - 7) Dossier photographique de la villa sise à Eloise du 17 déc. 2012
 - 8) Devis de Versant Bois Charpente du 22 mars 2014

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

1.



Fait à Bellegarde, le 28 juin 2005

ESTIMATION

Adresse du bien : Pralon
01200 ELOISE

DESIGNATION	PREUX	TOTAL
Prix par rapport à la valeur du m ²		
Maison d'habitation d'environ 100m ²	1 600 € / m ²	160 000 €
Points positifs		
Blage	9 000 €	
Sous-sol	25 000 €	
Terrain (env 1 800m ² x 15 €)	27 000 €	
Véranda	5 000 €	
Emplacement	5 000 €	
Valeur estimée de la maison		231 000 €

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

Immo de France AGIM Immobilier

ARL au capital de 75 000 € RCS BOURG EN BRESSE Siret 340 505 017 00018 Carte professionnelle 133 TG Filiale d'Immobilier Als Habitat
Siège social 49, rue de la République 01200 BELLEGARDE agence secondaire 79 route de Bellegarde 74520 VALLEIRY

Avis de valeur de bien immobilier

Visite des lieux effectuée le
mardi 27 novembre 2007
Par Sylvie CHARBONNIER
Nature du bien

Bellegarde la

Maison

Date de construction
Juil.-88

appartenant à

Mr et Mme GONELLI

Situation du bien

36 Impasse pré Richard
01200 ELOISE

destinataire

Mr et Mme GONELLI
36 Impasse pré Richard

01200 ELOISE

Situation / environnement

Au cœur d'un terrain clos et arboré, douillette Villa, ouverte sur la nature par sa véranda, à l'abri des regards, de plain pied sur sous sol partiel.

Documents étudiés
plan

Niveau	Usage	Cat.*	Long.	Larg.	Surface	Equipements	Observations
RDC	PIECE PRINCIPALE	H			24,60		
	CUISINE	H			7,23		
	BAINS	H			6,20		
	WC	H			0,60		
	CHAMBRE 1	H			11,62		
	CHAMBRE 2	H			10,00		
	CHAMBRE 3	H			7,49		
	DEGAGEMENT	H			4,25		
SOUS SOL	GARAGE/CAVE	D			60,00		
	VERANDA	D			17,60		
Professionnel							
	Altre de l'investissement		0,60	0,00	0		
	Jardin		0,60	0,00	1811		
	Autres		0,60	0,00	0		
Superficie totale locaux						1911	m ²

Dispositions particulières

Prévoir contrôle: Performance énergétique, Amiante, Plomb, Sécurité piscine, Vérification surface (Loi GARREZ).

Estimation

Compte tenu du marché Immobilier actuel et sous réserve que des recherches ou des examens plus approfondis (certificat d'urbanisme, titre de propriété, superficie, termites, amiante, plomb, diagnostic performance énergétique, radon, etc) ne fassent pas apparaître d'éléments pénalisants et que la recherche de servitudes n'apportent pas d'incidence en plus ou en moins sur la détermination du prix de votre Immeuble il semble que vous puissiez espérer une négociation dans une fourchette de prix de

285 000 € à 305 000 €
1 889 000 F à 1 889 000 F

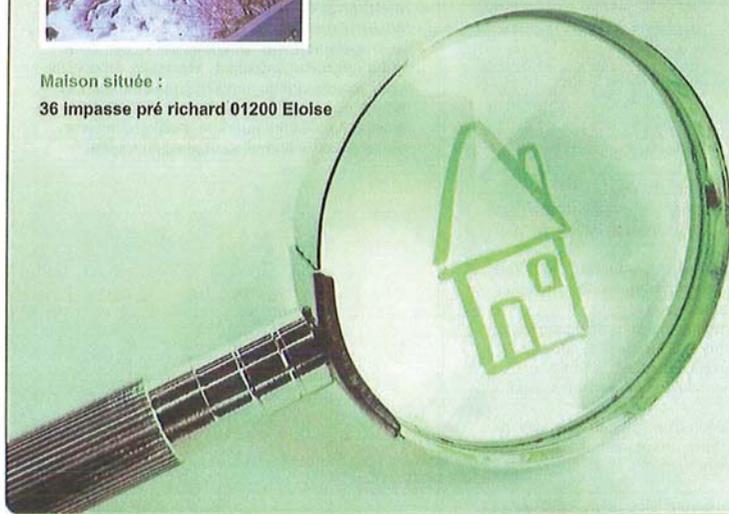
cette indication de prix ne peut être assimilée à une expertise laquelle doit être établie par un EXPERT IMMOBILIER

Dossier estimation

5 février 2013



Maison située :
36 Impasse pré richard 01200 Eloise



Vendeur:

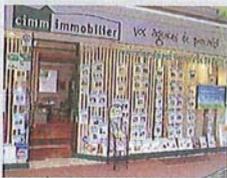
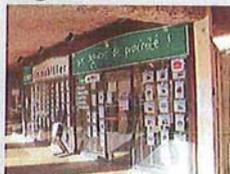
LA VILLE DE GENEVE

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013

Informations Agence



Au coeur de ville, idéalement située avec de nombreux passages devant nos vitrines, nos agences vous apportent tous les services immobilier que vous souhaitez.

Une équipe de professionnels de l'immobilier, en SAVOIE et HAUTE SAVOIE, attentifs et disponibles, est à votre service.

Besoin d'un conseil, d'un avis de valeur, un projet immobilier, votre projet !

Vous simplifier la vie, c'est le premier des services !



Plan de Commercialisation

Nos agences d'AIX-LES-BAINS, ANNECY, ANNEMASSE, RUMILLY et SAINT JEAN DE MAURIENNE, avec également nos antennes de RUMILLY et d'ALLONZIER-LA-CAILLE, FRANGY, FRANCIN vous apporteront un service supplémentaire et non négligeable par l'importance et la diversité de la clientèle atteinte pour une meilleure mise en vente de votre bien et sa réalisation rapide.

Nos honoraires

Nos honoraires de transaction sont de 6% h.t du montant de la valeur du bien mis en vente et peuvent être modulées en fonction du prix de vente.

Votre agence de proximité

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



1 Dossier estimation 5 février 2013

Pourquoi une estimation ?

Tout propriétaire d'un bien immobilier souhaite vendre rapidement, en toute sécurité et au meilleur prix la maison qu'il confie à son agent immobilier. Ce dossier d'estimation permet d'aborder la valeur du bien autrement que d'un point de vue émotionnel et affectif, mais plutôt de façon rationnelle et objective. Parce que chaque patrimoine est unique, il intègre les paramètres incontournables du marché (descriptif technique, situation géographique et démographique, transactions réalisées dans le secteur, valeur locative, critères objectifs de valorisation du bien etc...) pour qu'à l'arrivée cette estimation fiable et personnalisée garantisse les meilleures conditions de vente possibles et permette aux propriétaires de s'engager dans la vente en toute sérénité.

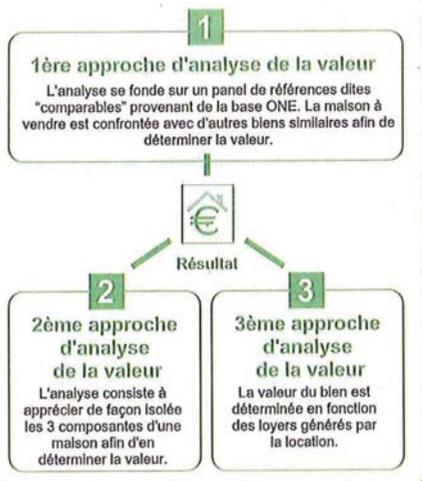
! Avertissement

Ce dossier d'estimation est remis sous les réserves de principe et d'usage, notamment en ce qui concerne les défauts et vices cachés du bâtiment au moment de notre visite. En l'absence de production des diagnostics se rapportant aux risques technologiques (amiante, plomb, état parasitaire, état des risques naturels, diagnostic électrique, diagnostic gaz.), les conséquences en résultant sont considérées comme des vices cachés. Notre mission n'a pas comporté de vérification de fonctionnement des équipements et services généraux, ni d'étude sanitaire et technique de l'immeuble. Les coûts des travaux que nous provisionnons sont donnés à titre indicatif ; seuls des devis de professionnels permettraient de déterminer de manière précise ces coûts. Toute duplication ou reproduction tronquée, amputée ou modifiée même partiellement, livrée à un tiers le rend caduc et non opposable à l'expert.

3

Quelles méthodes employées ?

Une estimation immobilière peut se faire suivant plusieurs approches. Notre agence vient d'établir la valeur vénale de votre patrimoine, c'est-à-dire le prix que vous "propriétaire" pourrez retirer de la vente de ce bien, par le jeu normal de l'offre et de la demande. Dans ce dossier d'estimation nous nous sommes appuyés sur 3 méthodes d'analyse de la valeur d'un bien afin de recouper son résultat et vous proposer la meilleure stratégie de commercialisation.



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Éloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013



Informations | Éloise

Située dans la région du Rhône-Alpes, la ville d'Éloise fait partie du département de la Haute-Savoie.

La superficie de la commune est de 9,05 Km². La ville d'Éloise est entourée par les communes de Bellegarde-sur-Valsérine, de Léaz, de Chêne-en-Semine, de Clarafond-Arcine et de Saint-Germain-sur-Rhône.

Le code postal d'Éloise est 01200 et son code INSEE est 74109.
La ville d'Éloise compte 887 habitants (source INSEE 2007).

Informations commune

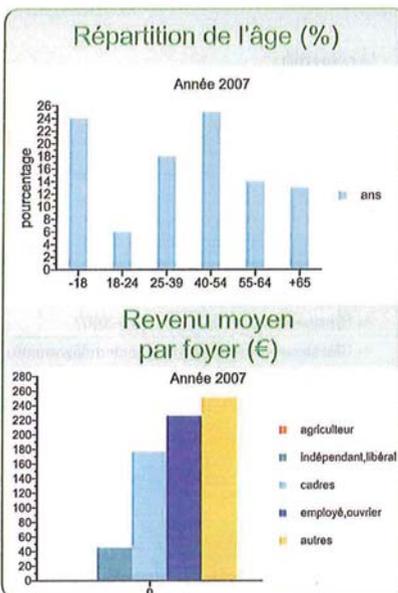
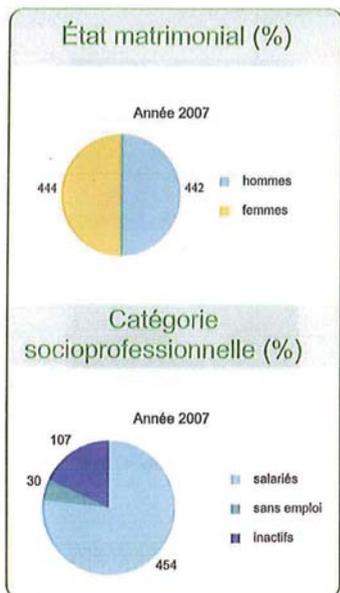
Cran-Gevrier est une commune française, située dans le département de la Haute-Savoie dans la banlieue d'Annecy en région Rhône-Alpes. Ses habitants sont les Gévriens et Gévriennes. Ils sont également appelés les Cran-gevriens et Cran-gevriennes.



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013



Descriptif du bien

Le terrain

- Superficie de 1 900 m²



Construction

- Époque de construction : 1985-2007
- Classique - contemporaine sans mitoyenneté
- 6 pièces dont 3 chambre(s) sur 2 niveaux



Désignation	Surface	Pondération	Surf. utile brute
Rez de chaussée	100 m ²	1,00	100 m ²
1er niveau	40 m ²	1,00	40 m ²
Véranda	20 m ²	0,80	16 m ²
Garage	80 m ²	0,40	32 m ²
Surface utile pondérée			188 m ²

Vétusté construction : 49 %

Divers maison

- Taxe foncière : 600 €
 - Maison estimée libre de toute occupation
- Maison contemporaine inhabité depuis 5 ans

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Résultat estimation

Fourchette d'estimation comprise entre

200 329 € et 225 903 €



Prix au m² : 1 134 €

La juste connaissance de la valeur de votre bien va vous permettre, avec l'aide de votre conseil, d'établir la meilleure stratégie de commercialisation et d'optimiser ainsi les délais de vente et de valorisation de votre patrimoine.

Logement économe en énergie >

Logement énergivore >



Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Estimation de la consommation annuelle d'énergie (en kWh/m²)

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Éloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013



Approche comparative

1ère approche d'analyse de la valeur de votre bien

L'analyse se fonde sur un panel de références dites « comparables » provenant de la base ONE, la maison à vendre est confrontée avec d'autres biens similaires afin de déterminer la valeur. Pour permettre sa mise en oeuvre, le prix est ramené à une unité de mesure : le mètre carré de surface habitable.

3 Références analysées dans le secteur



Estimation

Surface habitable pondérée de la maison	188 m ²
Valeur comparative globale de la maison (188 m ² x 1 932 €)	363 216 €
Vétusté globale de la maison	49 %
Moins value pour état d'entretien (vétusté moy. d'une maison 20 %)	29 %
Valeur vénale de la maison par l'approche comparative pondérée à 1	289 614 €

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



Dossier estimation 5 février 2013



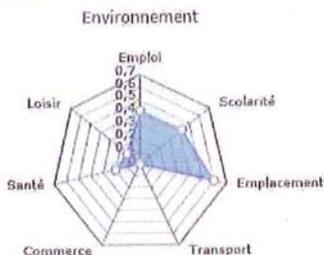
Approche additionnelle

2ème approche d'analyse de la valeur de votre bien

L'analyse consiste à apprécier de façon isolée les 3 composantes (terrain, construction et environnement) d'une maison afin d'en déterminer la valeur.

Coefficients environnementaux

Emplacement	9 %
Scolarité	17 %
Emploi	21 %
Transport	0 %
Commerce	0 %
Santé	4 %
Loisirs	2 %



Estimation

Valeur du terrain de 1 900 m ²	165 695 €
Surface habitable pondérée de la maison	188 m ²
Valeur de la maison (coût de construction 1 350 €)	253 800 €
Vétusté globale de la maison	49 %
Coefficient environnemental	53 %
Valeur vénale de la maison par l'approche additionnelle pondérée à 3	166 420 €

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



I Dossier estimation 5 février 2013



Approche par le revenu généré

3ème approche d'analyse de la valeur de votre bien

La valeur du bien est déterminée en fonction des loyers générés par la location.

10 Références analysées dans le secteur



Prix mini	6 €
Prix maxi	14 €
Prix moyen	9 €

Estimation

Prix m ² location retenu	9 €/m ²
Surface habitable pondérée de la maison	188 m ²
Valeur locative mensuelle	1 692 €
Valeur locative annuelle	20 304 €
Taux de capitalisation du secteur	6,62 %
Valeur vénale de la maison par l'approche du revenu pondérée à 1	308 707 €



Rapport d'évaluation de la maison

propriété de
Ville de Genève



4807
immobilier

Adresse du bien :

36 impasse du Pré Richard
01200 ELOISE



V2.5

4807 Immobilier ST JULIEN
6, bis grande rue
04.50.49.48.07

RCS Annecy 391 600 103

1/9

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



4807
Immobilier

6 Bis grande Rue
74160 SAINT-JULIEN EN GENEVOIS
Tél. 04.50.49.48.07 • Fax :04.50.49.48.00
Info.stj Julien@groupe4807.fr
www.4807immobilier.com

Entrez l'esprit tranquille !

Maison

36 Impasse du Pré Richard /ELOISE

Références

Référence : 1234-06-8225174

N° dossier : 01682

Votre conseiller : Isabelle RICOEUR

Informations financières

Loyer perçu :

Charges :

Taxe habitation :

Taxe foncière :

Descriptif

Pièce(s) : 5 Surface : 100 m²

Chambre : 3 Surf. cadastrale : 1 911 m²

Sous-sol : Total semi Surf. séjour : 30 m²

Type cuisine : Equipée

Typo chauffage : Individuel

Nature chauffage : Electricité

Mode chauffage : convecteurs

Eau chaude : Ballon Electrique

Etat intérieur : A restaurer

WC : 1 Park. int. : 0 Cave : 0

SdB : 1 Park. ext. : 0 Murs Mitoyens : 0

S. d'eau : 0 Garage : 1 Terrasse : 1

Digicode : Interphone : Balcon : 0

Environnement

Quartier : périphérique

Résidence :

Transport : Bus

Proximité : Accès routier

Situation : Campagne



Descriptif construction

Standing : Standard

Type construction : Parpalng

Couverture : Tuiles béton

Façade : Crépi

Etat extérieur : Passable

Syndic :

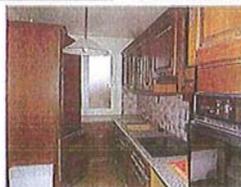
Année construc. : 1988

Piscine :

Nbre niveaux : 3

Accès handicapé :

Informations complémentaires



Édité le : 08/02/2013 * Document non contractuel, informations données à titre indicatif.

N° dossier : 01682 N° mandat :

4807 IMMOBILIER SA 4807 - SAS au capital de 3 318 876,02 euros - RCS B 331 630 163 - Siège social : Le Pré Richard, Curle P4009 ANCIEN CEDEX - Tél. 01 - E-mail : info@4807immobilier.fr RCS 334093903 - Carte professionnelle (R110) n° 0000142 délivrée par la préfecture de ADRECY (77000) en 4-2009 au Pré Richard - Garantie Financière honorabilité et gestion CSANLCCI Assurances 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

4807 IMMOBILIER

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Points positifs :

- Proximité entrée autoroute pour Genève
- Grand jardin
- Sous sol total
- Cheminée
-
-
-
-
-
-

Points perfectibles :

- Bruit autoroute et route nationale
- Travaux à prévoir (non habitée depuis 4 ans)
- Absence de commerces et commodités à proximité immédiate
- Petites chambres
-
-
-
-
-
-



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

La construction :

- Bien cadastré section : ZB Numéro(s) : 26
pour une surface de : 1 911 m²
- Niveau de standing : Moyen
- Qualité de l'emplacement : Non valorisante
- Epoque de construction : 1987 - 2005

Le logement :

- Vue : Dégagée
- Distribution : Bonne
- Exposition : Sud
- Stationnement : Oui
- Composition :
- Sous-sol : Oui
- Charges mensuelles :
- Taxe foncière :
- Occupation : Libre
- Nombre de pièce(s) : 4 et plus
- Cuisine : Equipée ancienne

	Surface	Pondération		Surface pondérée
Rez	70.00	1.00	1.00	70.00
Véranda	15.00	0.15	0.15	2.25
Etage	30.00	1.00	1.00	30.00
Sous-sol	72.00	0.30	0.30	21.60
Total :	187			123.85

Surface Développée Pondérée Hors Œuvre : 123.85 m²



V2.5

4807 Immobilier ST JULIEN
6, bis grande rue
04.50.49.08.07

RCS Annecy 391 600 103

4/9

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Vétusté :	
Maçonnerie, murs, façades	état courant
Toiture	état courant
Sols	intervention nécessaire
Fenêtres et portes extérieures	intervention nécessaire
Chauffage	intervention nécessaire
Sanitaires	intervention nécessaire
Electricité	état courant
Etat Intérieur	intervention nécessaire
Adaptation à l'état du bien en % :	-10%

Vétustée moyenne constatée : -10%

- Adaptation du prix moyen au bien évalué :

		Correction :
Epoque de construction :	1987 - 2005	2%
Vue :	Dégagée	5%
Exposition :	Sud	5%
Distribution :	Bonne	
Cuisine :	Equipée ancienne	-3%
Type de construction :	Individuelle	
Qualité emplacement :	Non valorisante	-5%
Stationnement :	Oui	
		4%



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

- 1 - Méthode comparative par sol plus constructions

- Valeur du terrain :

- Valeur moyenne d'une parcelle constructible :	130 000 €	
sur la base d'une surface de :	1 100 m ²	
Dépassement de la surface de la parcelle de base :	811 m ²	
- 1ère zone de la parcelle :		130 000 €
- 2ème zone dont la superficie n'excède pas 1/3 de la parcelle de base :		17 316 €
- 3ème zone dont la superficie n'excède pas 3 fois la parcelle de base :		10 511 €
Total terrain :		157 827 €

- Valeur des constructions :

Surface Développée Pondérée Hors Œuvre :	123,85 m ²	
Valeur à neuf de la construction :	1 550 €/m ²	
Valeur des constructions :		191 968 €
Vétusté de la maison estimée :	-32%	-61 430 €
Adaptation du prix moyen au bien évalué :	4,0%	7 679 €
Piscine ou annexes non prises en compte dans la SDPHO :		

Valeur vénale comparative sol plus construction :	296 044 €
--	------------------



V2.5

4807 Immobilier ST JULIEN
6, bis grande rue
04.50.49.48.07

RCS Annecy 391 600 103

6/9

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

- 2 - Méthode comparative par données statistiques

- Nombre de références analysées : 10

Valeurs :

- Valeur moyenne :	2 856 €/m ²
- Valeur minimale :	1 542 €/m ²
- Valeur maximale :	4 123 €/m ²

Correction à effectuer sur le prix moyen par rapport aux qualités du bien évalué 4%
Soit un prix au m² retenu de : 2 970 €/m²

Valeur globale du bien : (SDPHO x Valeur moyenne au m²) 367 864 €

Vétusté résiduelle : -22% -80 930 €

Piscine ou annexe non prise en compte dans la SDPHO :

Valeur vénale comparative par données statistiques : 286 934 €

- 3 - Méthode par capitalisation

- Nombre de références analysées :

Loyers constatés sur le secteur :

- Valeur moyenne :	10,50 €/m ²
- Valeur minimale :	7,65 €/m ²
- Valeur maximale :	14,25 €/m ²

Correction à effectuer sur le prix moyen par rapport aux qualités du bien évalué 4%
Soit un prix au m² retenu de : 10,92 €/m²

Surface habitable :

Valeur locative mensuelle HC : (surface habitable x loyer moyen) 1 092 €

Loyer annuel : 13 104 €

Montant de la taxe foncière :

Rendement locatif annuel : 13 104 €

Taux de capitalisation :

Valeur capitalisée du bien : 262 080 €

Montant des travaux à réaliser pour le louer :

Valeur vénale par capitalisation : 212 080 €



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Nous attirons votre attention sur le fait que pour être juste, il est indispensable de tenir compte de la fiscalité inhérente à la location d'un bien immobilier :

- CSG CRDS sur le loyer annuel : (15,5 % du loyer annuel)
Qui dans le cas présent, s'élève à : 2 031 €

- Les frais de mutation (notaire) :
Arrondis à 7% (droit commun) pour cette estimation

D'où une rentabilité avant impôt sur le revenu foncier de : 4.88%

- L'imposition sur le revenu foncier :
Ce dernier point nécessite une étude approfondie de votre situation fiscale. Il ne sera donc pas pris en compte pour la rédaction de cet avis de valeur.



V2.5

4807 Immobilier ST JULIEN
6, bis grande rue
04.50.49.48.07

RCS Annecy 391 600 103

8/9

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Conclusion

Après synthèse des méthodes présentées ci-dessus, nous pensons que
le prix de marché de votre bien se situe dans une fourchette de :

260 000 € à 290 000 €

Pour information, la moyenne des trois méthodes de calcul s'établit à **265 019 €**

Nous vous invitons à nous contacter afin de définir ensemble le prix de mise
en vente qui vous conviendra.

Rapport rédigé à SAINT JULIEN le 5 février 2013



Isabelle RICOEUR
Conseiller en Immobilier

Franck BOZON
Directeur d'agence

Cette évaluation est réalisée compte tenu du marché immobilier actuel et sous réserve des surfaces précises, des diagnostics (Performance énergétique, état de l'installation électrique, état de l'installation gaz, état de l'assainissement individuel, amiante, plomb, état des risques naturels, ...), des examens plus approfondis (certificat d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme) ne faisant apparaître de servitude particulière, d'engagement contractuel ou l'existence d'éléments pouvant compromettre la santé du bâti et ou de ses occupants. Ces éléments ayant une incidence, sur la détermination du prix de votre bien.

Cette indication de prix, valable deux mois, ne peut bien entendu être assimilée à une expertise, laquelle doit être établie par un expert immobilier, en possession de tous les paramètres et documents nécessaires à ce travail. Le rapport d'expertise seul pouvant servir à la mise en place d'un partage, d'une donation, d'une déclaration ISF, d'une déclaration de succession, d'une liquidation de communauté, d'une garantie hypothécaire ou à un dossier contentieux ou judiciaire.



V2.5

4807 Immobilier ST JULIEN
6, bis grande rue
04.50.49.48.07

RCS Annecy 391 600 103

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



FONCIA
DEBOIS IMMOBILIER

8, rue de la République
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE
Tél. : 04 50 56 65 21
Fax : 04 50 56 65 19
debois-bellegarde@foncia.fr

www.foncia.fr

Cabinet associé : AGORA IMMOBILIER

Institutionnel Ville de geneve

33 impasse pre Richard, L ePralon
01200 ELOISE

Bellegarde-sur-Valserine, le 19-02-2013

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre entretien concernant l'estimation de votre bien, situé au 33 impasse pre Richard, Le Pralon à ELOISE (01200).

Afin de vous apporter une réponse objective, nous avons réalisé une étude approfondie, basée sur :

- ses caractéristiques : année de construction, état du bâtiment, superficie, étage, éléments de confort...
- sa situation environnementale : proximité des transports, écoles, commerces...
- son positionnement sur le marché : mise en perspective par rapport à des biens comparables vendus au cours des six derniers mois, en vente ou en cours de mise en vente
- notre connaissance des spécificités locales et notre expertise.

Selon notre étude, un prix de vente compris entre 221 400€ et 234 600€ permettrait de vendre votre bien dans des délais raisonnables.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous accompagner dans votre projet et mettre votre bien en vente à l'aide d'un dispositif de communication optimisé (mise en valeur de ses points forts, grande visibilité, variété des supports...).

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération dévouée.

Alain PISANI
Votre Conseiller Immobilier et Financier
Foncia Transaction
8 rue de la République
01200 Bellegarde-sur-Valserine

Gestion de copropriété - Gestion localité - Location - Vente

FONCIA VOLTAIRE SAS au capital de 85 570 € - 309 623 950 RCS Bourg en Bresse
Siège social: Le Centre d'Ammand - 55, avenue Voltaire - B.P. 24 - 01211 FERNELY VOLTAIRE CEDEX - Tél.: 01 50 40 66 22
Carte professionnelle délivrée par la Préfecture de l'Ain - Gestion et Transaction n° T 6500
Garant financier : CEGOC - 138, rue 1 a Brest - 75332 Paris Cedex 05 - N° TVA Intracommunautaire : FR 27 309 623 950
FONCIA fait partie du Groupe BPCE

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

VENDRE UN BIEN

- Vous garantir une estimation
précise et objective de votre bien,
**c'est tout le professionnalisme
de notre méthode exclusive
Foncianalyse**

Maison
 Appartement
 Immeuble
 Terrain
 Bureaux

Nom : ville de genève Prénom :
 Adresse : 33 Impasse pre Richard, L ePralon
 01200, ELOISE, France
 Tél : 0041224182023 Mail :
 Date : 19-02-2013 Cif : Monsieur PISANI




FONCIA
 L'immobilier clair, net et précis


 WWW.FONCIA.COM

VENDRE UN BIEN

Sommaire

› Votre bien en synthèse	p. 3 à 5
› Votre analyse	p. 5
› Votre annonce pour promouvoir votre bien	p. 6
› Votre estimation à travers nos outils	p. 7
› Votre participation pour réussir la vente de votre bien	p. 8
› Votre itinéraire pour une vente réussie	p. 9
› Votre Consultant Immobilier et Financier , Interlocuteur privilégié de votre projet	p. 10

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

VENDRE UN BIEN

Votre bien

Adresse
33, Impasse pro Richard
Le Prafon
01200, ELOISE



ENVIRONNEMENT

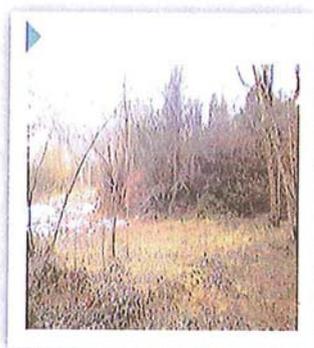
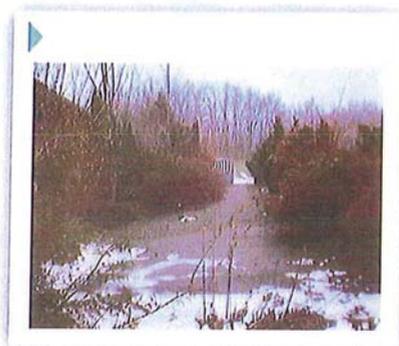
Vue principale de votre bien



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

VENDRE UN BIEN

Votre bien
en photos



Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

VENDRE UN BIEN

Votre bien en synthèse



Informations générales

- Année de construction : 1988
- Etat général : A rénover
- Nombre de niveau : 2
- Sous-sol : Total
- Garage : 2
- Véranda
- Surface totale terrain : 1800.0 m²
- Type de terrain : Attenant

Chauffage et Climatisation

- Chauffage individuel électrique

Meubles inclus

- Cuisine indépendante aménagée et équipée

Taxes et charges

- Charges mensuelles (prop + loc) : 0 €
- Taxe foncière : 0 €
- Taxe d'habitation : 0 €

Environnement du bien

Caractéristiques intérieures

- Surface habitable : 90.0 m²
- Surface séjour : 25.0 m²
- Nombre de chambres : 3
- Nombre de pièces : 4

Divers

Votre analyse

Les +

- situation du bien/autoroute

Les -

- travaux de rénovations à prévoir
- situation entre autoroute et nationale



FONCIA 5
L'immobilier clair, net et précis


www.foncia.com


Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

VENDRE UN BIEN

Votre annonce pour promouvoir votre bien

Votre bien est unique.

Ensemble, personnalisons son plan de communication.

A VENDRE

☎ 04.50.56.83.62
Rég. n° 7010831

FONCIA

EXCLUSIVITÉ

3km Sortie autorout Eloise Villa 3 ch sur 1900 m²

FONCIA vous conseillera les points de CVM et Recalculera vos F**

FR 0450568362
www.foncia.com

FONCIA 6

L'immobilier clair, net et précis

VENDRE UN BIEN

Votre estimation à travers nos outils

Fonciaanalyse : une méthode comparative exclusive

FONCIA a développé Fonciaanalyse
 Une méthode performante qui permet d'appréhender avec rigueur, objectivité et précision la valeur de votre bien immobilier.

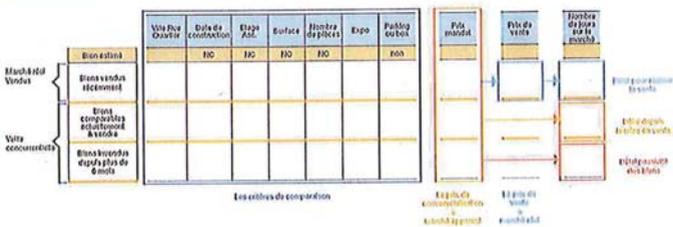
Fonciaanalyse prend en compte les caractéristiques de votre bien (situation, date de construction, étage, superficie, standing, nombre de pièces...) et révalue en la comparant aux logements ayant des caractéristiques similaires, en distinguant 3 catégories de biens :

- > Les biens vendus récemment
- > L'environnement concurrentiel
 - biens comparables actuellement à la vente
 - biens comparables à vendre

Avec Fonciaanalyse et notre connaissance des particularités locales du marché, vous êtes informés des détails de commercialisation et sur les prix réels des transactions réalisées. Vous êtes ainsi assuré de bénéficier d'une estimation fiable de votre bien.

Une estimation objective
 Grâce à la puissance de son réseau (500 agences en France traitant plus de 12 000 transactions par an), Fonciaanalyse bénéficie d'une large base de données, actualisée en permanence.

Grille d'analyse Fonciaanalyse



VENDRE UN BIEN

Votre participation pour réussir la vente de votre bien

Avant la visite



■ Les travaux et la décoration

Vous avez envie de vendre votre bien, ce n'est peut-être plus le moment de faire des travaux. Et pourtant, il est très intéressant d'effectuer quelques réfections (porte qui grince, fenêtre difficile à ouvrir, pièce à repeindre, ...). Ce sont souvent les détails qui font la différence.

En ce qui concerne la décoration, il est important de rendre votre bien le plus neutre possible, afin que l'acquéreur puisse se projeter avec son propre style et son mobilier.

Les éléments décoratifs trop marqués doivent être supprimés dans la mesure du possible.

■ L'aspect extérieur

C'est la première impression que vont avoir les visiteurs de votre bien. D'emblée, il est souhaitable de donner une bonne première image de votre bien.

Un portail et une boîte aux lettres en très bon état, un jardin bien entretenu sont autant d'éléments qui vont rassurer les acquéreurs.

■ L'aspect intérieur

Il est préférable de créer une atmosphère agréable et neutre où les acquéreurs auront envie de prendre leur temps pour visiter le bien et s'imaginer y vivre :

- ranger les pièces inutilisées en ouvrant largement les volets,
- bien aérer avant les visites,
- ranger le mieux possible - un bien désordonné paraît plus petit et ne donne pas envie à l'acquéreur de s'y installer.

Pendant la visite



■ Vos animaux

Certains acquéreurs peuvent être incommodés par un animal de compagnie, il est donc préférable de le tenir à l'écart lors des visites.

■ Votre rôle

Vous avez confié la vente à un professionnel, laissez-le agir en toute confiance. En effet, votre implication dans la visite peut :

- Exercer une influence sur les acquéreurs
- Parfois donner une impression de pièces exigées, du fait du nombre de personnes présentes
- Valoir des atouts du bien auxquels les acquéreurs sont moins sensibles.



Confiez nous un jeu de clés
ou toute tranquillité !

Foncia est un professionnel sérieux et expérimenté qui vous accompagne attentivement. Par ailleurs, nous sommes agréés par la Chambre Nationale des Propriétaires Fonciaires. Nous sommes à votre disposition pour toute information.

VENDRE UN BIEN

Votre itinéraire pour une vente réussie



La vente d'un bien immobilier représente un investissement en temps important et nécessite des **compétences spécifiques**. Votre Consultant Immobilier et Financier Foncia s'engage à vos côtés pour pouvoir vendre au meilleur prix, dans les délais prévus, en toute sécurité.

Identification précise de votre projet et de son environnement juridique et fiscal

↳ Évaluation des facteurs de risques susceptibles de retarder la vente

Identification des diagnostics immobiliers obligatoires à effectuer, et réalisation (en option)

↳ Sécurisation réglementaire

Estimation professionnelle et objective de votre bien (preuves à l'appui)

↳ Estimation rigoureuse = gain de temps

Recherche active d'acquéreurs

↳ Optimisation du délai de vente

Validation de la capacité financière des acquéreurs que nous vous présentons

↳ Sécurisation financière

Organisation et suivi des visites

↳ Décharge des contraintes liées aux rendez-vous

Transmission des comptes-rendus de visites et des offres d'achat

↳ Transparence

Rédaction de l'avant-contrat

↳ Sécurisation juridique

Coordination des différents intervenants dans le processus de vente

↳ Décharge et gain de temps

Suivi de la levée des conditions suspensives

↳ Sécurisation de la transaction

Suivi des obligations et formalités administratives

↳ Sécurisation administrative

Préparation de l'acte authentique avec votre notaire

↳ Préparation du transfert de propriété

VENTE AU
MEILLEUR PRIX
DANS LES DÉLAIS
EN TOUTE SÉCURITÉ



L'immobilier clair, net et précis

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

VENDRE UN BIEN

**Votre Consultant
Immobilier et Financier,**
interlocuteur privilégié de votre projet



©2011 Google - Données cartographiques ©2011 Europa Technologies, TVA Atlas, Transalcom

©2011 Google - Données cartographiques ©2011 Europa Technologies, TVA Atlas, Transalcom

	<p>Téléphone : 04.50.56.65.21</p> <p>Courriel : alain.pisane@foncia.fr</p>	<p>Adresse : Foncia Transaction 8 rue de la République 01200 Bellegarde-sur-Valsorine</p> <p>Téléphone : 04.50.50.83.62</p> <p>Fax : 04.50.56.05.19</p>
--	--	---

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

6

OFFRE FERME D'ACHAT

Nous, soussignés : Mme Bouillon
déclarons avoir visité les biens désignés ci-après, le 20/05/2014,
par l'intermédiaire de l'agence :

Foncia Transaction Ferney Voltaire, au capital de 37000,00 € euros, dont le siège social est à 55 avenue Voltaire Centre d'Amard à Ferney-Voltaire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 503 698 664, titulaire de la Carte Professionnelle comportant notamment la mention transactions sur immeubles et fonds de commerce numéro 409 délivrée par la Préfecture de AIN, ayant pour garant Compagnie Européenne de Garanties et Cautions CEGI dont le siège est situé à 5 rue Soyer 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée aux présentes par Julie BONNEAU CHAUMONTET

Nature des biens et Numéros des lots : Maison PRASLON
Adresse : 34 impasse Théobald
Désignations :
.....
.....
.....

Superficie privative : hors balcon, garage, cave et emplacement de stationnement, communiquée par l'agence mentionnée ci-dessus.

Suite à cette visite nous proposons d'acquérir les biens ci-dessus désignés aux conditions suivantes :

Ladite offre ferme d'achat est faite moyennant le prix de 222 000 deux cent vingt deux mille euros
(..... Euros), comprenant voire rémunération, dont les conditions ont été fixés au mandat de vente.

Les honoraires du Notaire et les droits de mutations seront à ma charge.

Les modalités du financement seront déterminées dans les termes et conditions du compromis de vente.

Etant ici précisé que l'acquisition sera réalisée : Avec l'aide d'un ou plusieurs prêts Sans prêt

Après l'accord du vendeur, nous souhaitons être mis en relation avec le partenaire financier de FONCIA.

Le montant indiqué pour l'acquisition de ce bien sera payable comptant le jour de l'acte authentique de vente, réalisé chez le notaire.

Nous déclarons avoir été informés des dispositions légales de la loi SRU du 13 décembre 2000, ayant pour but de mieux protéger l'acquéreur non professionnel dans l'acquisition d'un bien immobilier avec les dispositions suivantes :

- > Un délai de rétractation sera respecté pour tout acte sous-seing privé.
- > La nullité de tout engagement unilatéral pour lequel il aurait été exigé ou reçu de celui qui s'engage un versement quelles qu'en soient la nature ou la forme.

En conséquence, cette offre d'achat n'est pas soumise au délai de 7 jours, n'ayant que pour objet la validité du montant indiqué par les propriétaires.

Le compromis de vente régularisera et constatera l'échange des consentements et fixera l'ensemble des conditions de la vente, et engagera réciproquement les deux parties sur la chose et le prix à l'issue du délai de 7 jours évoqué ci-dessus.

Cependant nous nous engageons à régulariser un compromis de vente, en cas d'accord des propriétaires dans un délai maximum de :

Si toutefois aucune position n'était prise par les propriétaires à cette date, nous nous réservons le droit d'annuler cette offre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 20/05/14
dans les locaux de l'agence, en double exemplaires.

Signatures :
(bon pour offre au prix de... (chiffres et lettres).

Bon pour offre au prix de 222 000 € (deux cent vingt deux mille euros).
M. Bouillon

Signatures :
(bon pour vente au prix de... (chiffres et lettres)

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

7

PROCES-VERBAL DE TRANSPORT SUR PLACE
PHOTOGRAPHIES
du lundi 17 décembre 2012 à 14h30

Maison sise « Le Pralon », 36 impasse Pré-Richard, 01200 Eloise, France



Photo 1



Photo 2

2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

3



Photo 6



Photo 7



Photo 8

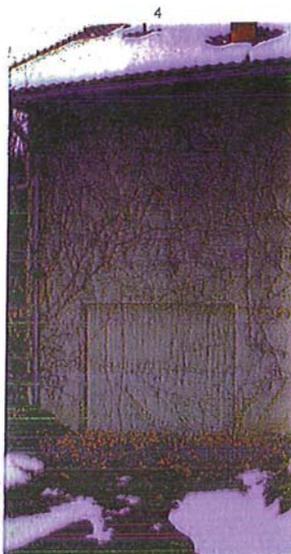


Photo 9

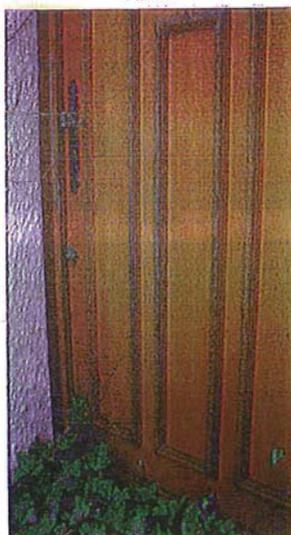


Photo 10

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France



Photo 11

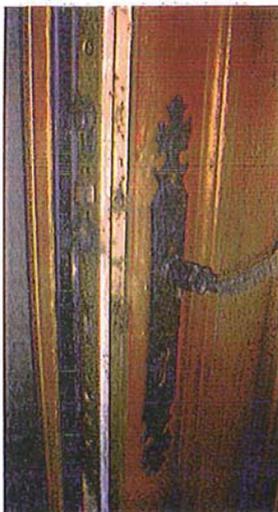


Photo 12

6



Photo 13

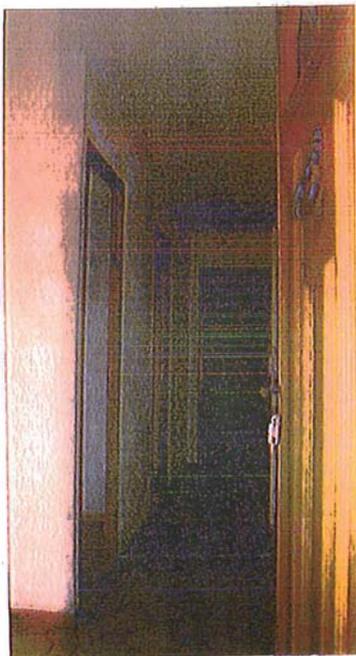


Photo 14

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

7

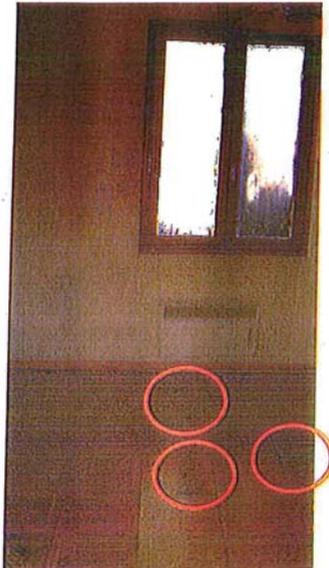


Photo 15

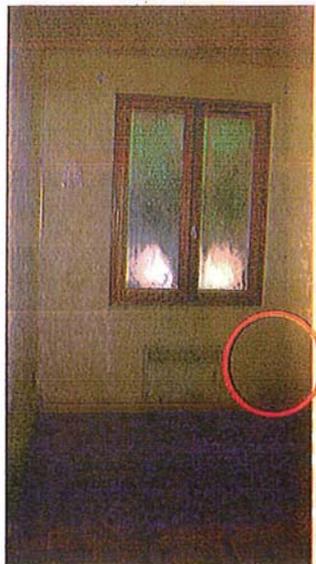


Photo 16



Photo 17

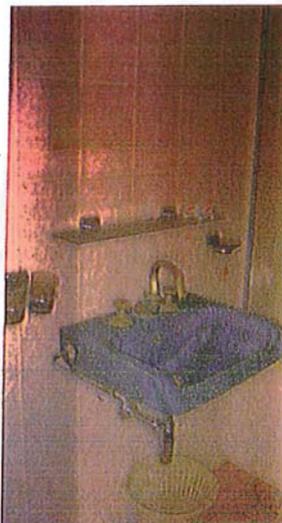


Photo 18



Photo 19

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

9



Photo 20



Photo 21

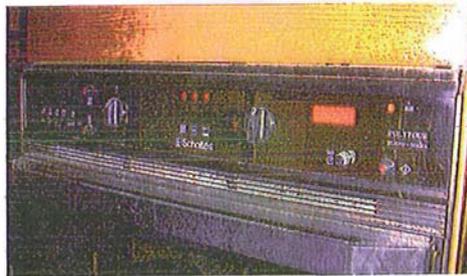


Photo 22

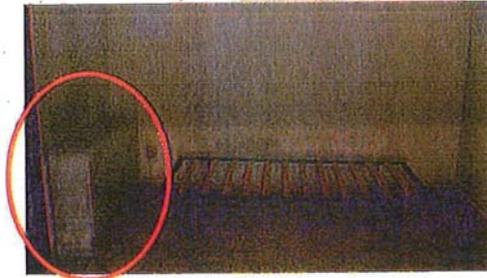


Photo 23

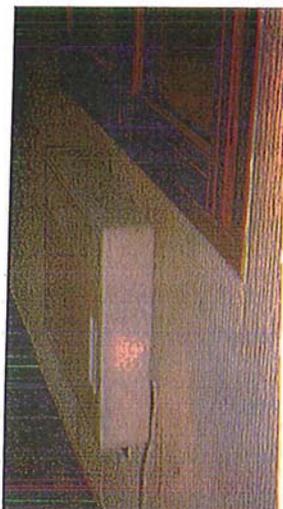


Photo 24



Photo 25



Photo 26

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

11

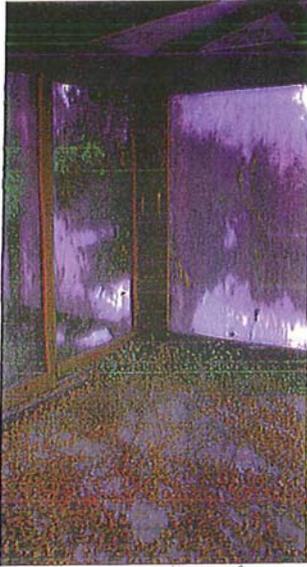


Photo 27

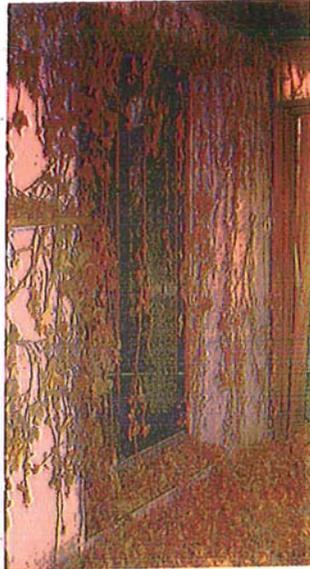


Photo 28

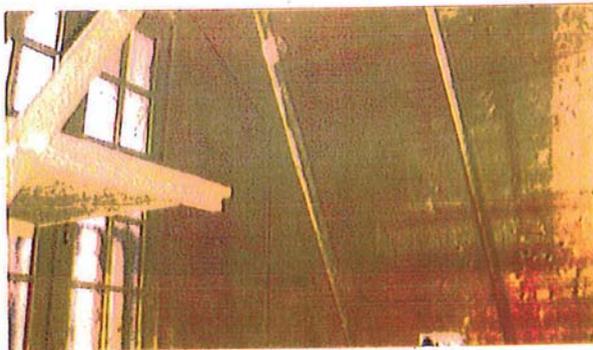


Photo 29

270

SÉANCE DU 23 JUIL 2014 (soir)

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

12

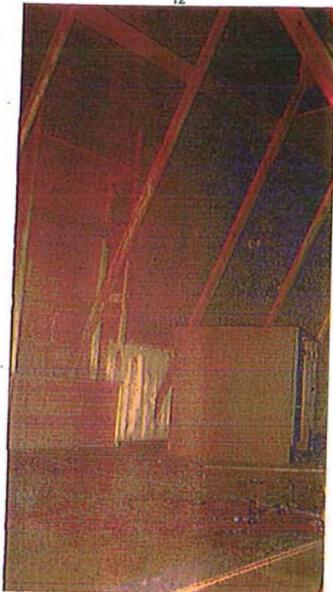


Photo 30

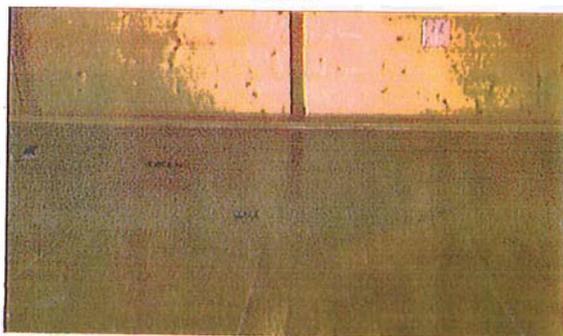


Photo 31

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

13



Photo 32



Photo 33



Photo 34

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France



Agence FONCIA DEBOIS IMMOBILIER

8 rue de la république

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

Tél : 04-50-58-65-21

Musigès, le 22 Mars 2014

DEVIS N° 289

Objet : devis (fourniture et pose)
 Adresse chantier : 36 impasse des près 01200 ELOISE
 Affaire suivie par Mr BECQUE - tél : 06 70 84 33 21

Désignation	U	Qté	Px.Un.Euros	Total Euros	W
INSTALLATION DE CHANTIER					
Mise en place d'un échafaudage de pied et sécurité H 3.00 ml*12.30 ml*2	m ²	73.80	8.50	627.30	5
Mise en place d'une benne de location (15 m3)	u	1.00	200.00	200.00	5
Redevance déchèterie (gravats)	tonne	10.00	34.50	345.00	5
Total HT INSTALLATION DE CHANTIER				1 172.30	
DEPOSE et évacuation					
Dépose des tuiles mécaniques	m ²	147.00	7.00	1 029.00	5
Dépose des liteaux	u	1.00	650.00	650.00	5
Bandeaux de rive conservé en l'état					
Total HT DEPOSE et évacuation				1 679.00	
COUVERTURE					
Sous couverture de type MULTIVAP 200 y/c contre liteaux 28*38 mm (avant-toit)	m ²	147.00	7.50	1 102.50	5
Tuile en partie courante terre cuite DELTA 10 teine au choix du nuancier y/c liteaux 28*38 mm	m ²	147.00	36.00	5 292.00	5
Tuile de ventilation	u	12.00	24.89	298.68	5
Tuile faitière vissée sur membron sapin y/c étanchéité	ml	12.10	32.00	387.20	5
Tuile à rabat	ml	24.40	23.05	562.42	5
Tuile fronton	u	2.00	19.76	39.52	5
Tuile à douille	u	1.00	72.00	72.00	5
Total HT COUVERTURE				7 754.32	

Charpente - Ossature bois - Couverture - Zinguerie - Isolation

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

Agence FONCIA DEBOIS IMMOBILIER

Page 2

DEVIS N° 289

Désignation	U	Qté	Px.Un.Euros	Total Euros	TVA
ZINGUERIE galvanisée					
Gouttière conservée en l'état Abergement de cheminée	u	2,00	380,00	760,00	5
Total HT ZINGUERIE galvanisée				760,00	
Total Hors Taxes €				11 365,62	
TVA à 10,00 %				1 136,56	
Total T.T.C. €				12 502,18	

Conditions de règlement

acompte à la commande
solde à la livraison

30 % Soit 3 750,65 € TTC
70 % Soit 8 751,53 € TTC

Devis valable 3 mois.

Tous travaux ou fournitures supplémentaires feront l'objet d'un devis additif.

Signature du client + mention BON POUR ACCORD

Signature du chef d'entreprise

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise, en France

Préconsultation

Le président. Vous avez reçu cette proposition par messagerie électronique. En séance du bureau et des chefs de groupe, tout à l'heure à 16 h 30, nous avons décidé de voter cet objet sur le siège. Je passe la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce dossier n'a pas été traité par le département des constructions et de l'aménagement, mais directement par la mairie. Mon collègue Sami Kanaan, maire, aurait dû vous faire la présentation que réclame ce dossier et dont je me charge. Celui-ci a déjà été présenté à la commission des finances, il fait partie d'une nébuleuse dont on n'évoquera pas les termes. Toujours est-il que c'est une opportunité potentielle puisque d'autres acheteurs se sont désistés. Au nom du maire et de la mairie, je vous encourage donc vivement à régler cette affaire qui a été directement suivie par M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale. Je vous remercie de votre attention, et de faire droit à cette demande.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (35 oui).

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la désireraient. Personne ne la demande...

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (40 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le préavis favorable du Conseil administratif aux termes duquel la Ville de Genève vend la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bain, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une

Proposition: vente d'une maison d'habitation située sur la commune d'Eloise,
en France

contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, à M^{me} Angélique Bouillon pour le prix de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à vendre la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bain, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, à M^{me} Angélique Bouillon pour le prix de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue d'adapter la délégation de compétences du Conseil municipal au Conseil administratif aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffres 4 et 5, de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur le 14 février 2014 (PR-1080).

Introduction

Le Conseil municipal votait déjà, le 10 mai 1932, un arrêté général autorisant le Conseil administratif à passer tous les actes authentiques en vue de régulariser certaines annexions au domaine public pour autant que les dépenses ainsi occasionnées entrent dans le cadre des crédits budgétaires.

Cette décision a été renouvelée par le Conseil municipal, le 6 juillet 1954, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954.

Par arrêté du 15 janvier 1991, le Conseil municipal approuvait une adaptation de cette délégation suite à une modification de la loi sur l'administration des communes.

Lors de sa séance du 3 juin 2003, le Conseil municipal a accepté d'adapter la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Conseil administratif pour passer des actes authentiques, selon les modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k) chiffre 3 et 4 de la loi sur l'administration des communes entrée en vigueur les 11 juillet 1998 et 2 juin 2001 (PR-229).

En effet, l'art. 30, al. 1, let. k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05), selon sa teneur en 2003, prévoyait ce qui suit:

«Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants: (...)

- k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels; toutefois, le Conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le Conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant:
 - 1° les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
 - 2° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

3° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;

4° les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.» (art. 30, al. 1, let. k), LAC).

Cette délégation de compétences attribuée au Conseil administratif par le Conseil municipal n'a jamais été contestée.

Cette nouvelle proposition porte sur un élargissement du champ de la délégation de compétences, prévue dans la LAC. L'adoption de la L 11041 le 14 février 2014, entrée en vigueur le 26 avril 2014, modifiant la loi sur l'administration des communes (B 6 05 – LAC), permet de déléguer au Conseil administratif la constitution de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,

Depuis le 26 avril 2014, l'art. 30, al. 1, let. k), LAC a la teneur suivante:

«Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants: (...)

k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels; toutefois, le Conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le Conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant:

1° les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;

2° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;

3° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;

4° les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;

5° les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3, 4 et 5 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgés-

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

taires ou d'engagement» (art. 30 al. 1 let. k) LAC, modification soulignée par le Conseil).

Exposé des motifs

L'intérêt pour la commune de Genève de pouvoir être représentée par son Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes, est d'éviter de surcharger votre Conseil avec des délibérations sur des objets qui lui ont déjà été soumis, par exemple par le biais du préavis communal pour les plans localisés de quartier, et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique.

Cette délégation permet la signature de tous les actes notariés réalisant les cessions gratuites de hors-lignes au domaine public de la Ville de Genève. Elle englobe les cas d'échanges mètre pour mètre, ainsi que les corrections d'alignement résultant des plans adoptés par le Canton. De même, elle permet la signature des actes de constitution des servitudes de passages publics à pied et à cycles, entre autres, en faveur de la Ville de Genève, ne générant aucune charge financière pour cette dernière.

Bien évidemment, toute constitution de servitude et toute cession générant une charge pour la Ville de Genève, qu'elle soit financière ou foncière, est exclue du champ d'application de cette délégation et c'est ainsi que votre Conseil est régulièrement sollicité et doit se prononcer sur tous ces cas spécifiques.

Etant donné le grand nombre de constitutions de servitudes à inscrire en faveur de l'Etat de Genève, des autres communes et régies publiques, notamment TPG et SIG, il était souhaitable que la loi sur l'administration des communes soit modifiée afin de transmettre la compétence au Conseil administratif d'inscrire en faveur des précités toute servitude.

Il s'agit principalement de créer ou modifier des servitudes de canalisations pour les eaux usées et pluviales, des servitudes de superficie concernant les postes de couplage ou de transformation servant à alimenter en énergie les immeubles voisins, des servitudes pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (électricité) et des servitudes d'usage divers.

Une telle disposition permettrait à tout le moins d'éviter de charger le Conseil municipal de ces multiples demandes qui viendraient s'ajouter aux ordres du jour déjà surchargés. Sans cette délégation, le Conseil municipal pourrait être sollicité entre dix et quinze fois par an sur ces seuls points.

Les modifications de la LAC accéléreront la signature des actes authentiques et ne surchargeront ainsi pas le Conseil municipal.

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

Adéquation à l'Agenda 21

S'agissant d'une délégation de pouvoirs, elle correspond aux besoins et aux engagements de la Ville de Genève.

Estimation des coûts

Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève.

Délai de réalisation

Aucun.

Référence au 10^e plan financier d'investissement

Aucun.

Budget de fonctionnement

Il s'agit d'une délégation de pouvoirs qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement ni charge financière.

Charges financières annuelles

Il s'agit d'une délégation de pouvoirs qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement ni charge financière.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est la direction du département des constructions et de l'aménagement.

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet :

N° de PR :

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain	0	
Honoraires	0	
Gros œuvre	0	
Second œuvre	0	
Installations, équipements fixes	0	
Frais financiers	0	
Autres (à préciser)	0	
Autres (à préciser)	0	
Coût total du projet TTC	0	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné :

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	<input type="text"/>
31 - Dépenses générales	0		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0		
36 - Subventions accordées	0		
Total des nouvelles charges induites	0		

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le budget de fonctionnement	0

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : N			
N + 1			
N + 2			
N + 3			
N + 4			
Totaux	0	0	0

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la modification dudit article, soit chiffre 4 (nouveau, le chiffre 4 ancien devenant chiffre 5) et chiffre 5 (nouvelle teneur), adoptée le 14 février 2014 et entrée en vigueur le 26 avril 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

- de charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant:
- les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - les changements d'assiettes de voies publiques cantonales.

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d), e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Annexes: – courrier du Service de surveillance des communes du 17 mars 2014
– loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC)

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Case postale 36
1211 Genève 8

A toutes les communes genevoises
Aux Secrétaires généraux

N^oref.: GZU/mu
100722-2014

Genève, le 17 mars 2014

Concerne : Modification des articles 30, alinéa 1, lettre k, et 83 de la loi sur
l'administration des communes (LAC - B 6 05)

Mesdames les Secrétaïres générales,
Messieurs les Secrétaïres généraux,

Nous vous informons qu'une modification de la loi sur l'administration des communes a été adoptée par le Grand Conseil le 14 février 2014, dont le délai référendaire expirera le 9 avril 2014.

Cette modification porte, d'une part, sur un élargissement du champ de la délégation de compétences, prévue à l'art. 30, alinéa 1, lettre k LAC, à la constitution de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales et, d'autre part, sur le rajout de deux mesures disciplinaires supplémentaires, l'amende et la suspension, au catalogue des sanctions contenu à l'art. 83 LAC.

Pour ce qui est du nouveau chiffre 4 de l'article 30, alinéa 1, lettre k LAC, les communes souhaitant ajouter cette nouvelle possibilité à leur délégation de compétences doivent adopter une délibération en ce sens. A cet effet, nous vous prions d'utiliser le modèle annexé. Vous trouverez aussi un nouveau modèle complet pour la prochaine législature.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Secrétaïres générales, Messieurs les Secrétaïres généraux, l'expression de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Annexes : loi modifiant la loi sur l'administration des communes du 14.02.14
2 modèles de délibération relative à l'extension du champ de la délégation de compétences

Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif**Loi modifiant la loi sur
l'administration des communes
(LAC) (11041)****B 6 05**

du 14 février 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1. Modifications

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée
comme suit :

**Art. 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 (nouveau, le chiffre 4 ancien devenant
chiffre 5), chiffre 5 (nouvelle teneur)**

¹ Le conseil municipal délibère sur les objets suivants :

- k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels; toutefois, le conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant :
 - 4° les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - 5° les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3, 4 et 5 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement;

Art. 83, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ Le Conseil d'Etat est compétent pour prendre les sanctions disciplinaires suivantes :

- a) le blâme;
- b) l'amende, proportionnée au traitement, jusqu'à 10 000 F;

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (42 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 16 281 400 francs moins 2 976 800 francs de recettes et de pré-financements, soit un montant total net de 13 304 600 francs, soit:

- un crédit brut de 5 403 400 francs, dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 1 282 000 francs, soit un montant net de 4 121 400 francs, destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF);
- un crédit brut de 1 610 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 388 000 francs, soit un montant net de 1 222 000 francs, destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier;
- un crédit brut de 9 268 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 1 306 800 francs, soit un montant net de 7 961 200 francs, destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents (PR-1081).

Introduction

Le 15 octobre 2012, le Conseil municipal votait la proposition PR-957 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 382 600 francs destiné aux études des projets

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

des espaces publics et de l'assainissement des eaux du réseau secondaire liés au développement du site de la future gare CEVA des Eaux-Vives. Cette proposition faisait suite à un concours pour l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier de la future gare des Eaux-Vives, organisé par les futurs constructeurs du site (Ville et Canton de Genève et CFF).

Pour rappel, les parcelles du périmètre du PLQ des Eaux-Vives, aujourd'hui situées en zone de développement 3, appartiennent au Canton de Genève. Une partie de ce périmètre, côté lac, doit revenir à la Ville de Genève alors que les surfaces situées à l'aplomb de la nouvelle gare CEVA deviendront propriété des CFF. Cette configuration exigeant une collaboration étroite entre les trois propriétaires concernés (CFF, Canton et Ville de Genève), une première société, la Société de valorisation des terrains situés en gare de Genève-Eaux-Vives (SOVAGEV) a été constituée pour valoriser ces terrains, puis une deuxième, le Comité des maîtres d'ouvrages de la gare des Eaux-Vives (COMOGEV), chargée de la réalisation des ouvrages communs, notamment d'une partie des espaces publics. Afin de mettre en valeur le potentiel immobilier du site de la gare des Eaux-Vives, la SOVAGEV a établi une convention réglant notamment la répartition des droits à bâtir, des lots entre les propriétaires et des coûts des aménagements de l'espace public.

A ce jour et concernant les espaces publics, la phase d'avant-projet sur l'ensemble du périmètre est terminée et validée par les maîtres d'ouvrage, la phase de projet étant en cours. Il s'agit donc de prévoir et mener à bien la réalisation des projets d'espaces publics et des réseaux d'assainissement des eaux relatifs au futur quartier de la gare des Eaux-Vives.

Le Comité de pilotage du COMOGEV a validé en janvier 2014 sa volonté de terminer tous les travaux de construction des bâtiments de la Nouvelle Comédie de Genève (NCG) et du lot D (CFF), ainsi que l'aménagement des espaces publics, situés entre la route de Chêne et l'émergence centrale de la future gare, pour la mise en service du CEVA, ce qui demande une coactivité des projets et des chantiers très importante.

C'est dans ce contexte que le nouveau collecteur, ainsi que l'infrastructure de la promenade Chamonix-Viollier, doivent être construits de manière anticipée pour que le chantier de la NCG puisse débiter à temps et être terminé à la mise en service du CEVA.

Les travaux de construction du nouveau collecteur «Frontenex II» doivent être entrepris en parfaite coordination pour permettre, dans un deuxième temps, la réalisation des bâtiments et de l'espace public.

Les présents travaux sont indispensables à ce stade du projet, afin de rendre ces terrains constructibles.

Exposé des motifs

Le PLQ des Eaux-Vives a été établi pour l'ensemble de ce périmètre et prévoit la construction de plus de 90 000 m² de surface brute de plancher, répartis sur les six bâtiments implantés autour de la future gare CEVA des Eaux-Vives. Il a été adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juin 2013, et sa procédure d'entrée en vigueur est en cours.

Les projets pour les bâtiments de logements et d'équipements publics sont en cours de montage et feront l'objet de demandes de crédit ultérieures. Le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie de Genève sera déposé prochainement. Sur la partie située au sud de la gare, les autres partenaires constructeurs, les CFF et le Canton de Genève, développent leurs projets (galerie commerciale, parking et bâtiments de logements et d'activités).

Concernant le projet des espaces publics, le COMOGEV en a délégué le pilotage à la Ville de Genève.

La promenade Chamonix-Viollier s'inscrit dans le projet d'ensemble du périmètre du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, qui organise le site en trois bandes selon le principe de dynamique longitudinale de la gare. L'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives garde sa fonction urbaine. Elle accueille une grande partie des stationnements en surface du site. La place centrale, parvis de l'accès central de la gare, est marquée par une arborisation spécifique. L'esplanade centrale est rythmée de larges bacs plantés, denses à l'est et plus espacés devant la Nouvelle Comédie, dégagant un espace libre. La promenade Chamonix-Viollier, nouvelle desserte du quartier, libérée de tout stationnement et trafic de véhicules individuels, devient un lieu de promenade et accueille la voie verte d'agglomération. Elle concentre les livraisons et les accès au parking souterrain aux extrémités. Ce lieu peut donc s'affirmer comme une promenade qui traverse des espaces verts, irrigue le quartier et articule les cheminements transversaux.

L'ensemble de ces espaces publics est en projet actuellement; il est prévu de déposer une demande de crédit de réalisation auprès de votre Conseil à la fin 2014.

Le Comité de pilotage du COMOGEV a décidé de tout mettre en œuvre pour qu'à l'horizon de la mise en service du CEVA, le périmètre de la «tête», à savoir la zone située entre la route de Chêne et l'émergence centrale de la gare, y compris la promenade Chamonix-Viollier, soit aménagé, bâtiments compris (NCG et lot D).

La réalisation de cet objectif se heurte à des difficultés de planification très complexes. En effet, il convient de composer avec le chantier CEVA et ses accès, le futur chantier de la NCG, les projets immobiliers entrepris par les partenaires de la Ville, CFF et Canton de Genève (lot D, vélostation, parking souterrain), ainsi qu'avec le projet d'aménagement d'un arrêt de tram sur la route de Chêne, piloté par le Canton de Genève (DGT).

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

S'agissant des collecteurs, d'un point de vue général, les divers projets en lien avec le développement de la future gare des Eaux-Vives engendrent la densification du site et modifient fondamentalement la nature de l'écoulement des sols. L'augmentation des surfaces étanches induit également la réalisation de nouvelles canalisations pour assurer le captage et l'évacuation des eaux de ruissellement, comme des eaux usées.

Même si les projets d'espaces publics ne sont pas terminés, l'image du PLQ et le schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux y relatif permettent toutefois de définir dès ce jour les travaux préparatoires de terrassement, de démolition, d'abattage d'arbres et de construction des réseaux de collecteurs qu'il est pertinent d'entreprendre de manière anticipée.

Travaux préparatoires et terrassement de la plateforme propre à recevoir la future infrastructure routière de la promenade Chamonix-Viollier (Délibération I)

Selon la planification tenant compte des coactivités sur site, le chantier de la NCG doit débuter fin 2015. La libération progressive des pieds de façades et des surfaces d'installations de ce chantier interviendra trop tardivement pour laisser un délai suffisant pour finir l'aménagement de la future promenade Chamonix-Viollier, dont on considère que les travaux dureront environ vingt-quatre mois au total, collecteurs et réseaux des services publics inclus. Il est donc impératif d'anticiper des travaux préparatoires dès le début de l'année 2015, soit avant le début du chantier de la NCG.

Il est à noter que les Transports publics genevois coordonneront l'opération de déplacement de la sous-station d'alimentation électrique des lignes de tramway et les travaux sur leurs réseaux, qui devront également être terminés pour leur partie située au droit de la future promenade Chamonix-Viollier, en décembre 2015.

Travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier (Délibération II)

La construction du nouveau collecteur est en lien avec la récolte des eaux issues des futures constructions immobilières de la promenade Chamonix-Viollier, entreprises par la Ville de Genève (NCG et lots de bâtiments adjacents).

Conformément à l'«image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» d'avril 2004, établie en concertation avec les services cantonaux concernés dans le but de fixer le type de système d'assainissement à mettre en œuvre quartier par quartier, et compte tenu du barrage que constitue l'ouvrage CEVA pour l'écoulement gravitaire, les eaux provenant des futures constructions immobilières seront mélangées, et dirigées en direction du collecteur unitaire de la route de Frontenex, via l'actuelle rue Viollier.

Travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents (Délibération III)

Sur la base de l'«image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» précitée, le travail d'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est mené par les communes en collaboration avec le Service de la planification de l'eau du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Les données de cette étude globale, appliquées au périmètre de développement de la future gare des Eaux-Vives, ont permis de mettre en évidence:

- un phénomène de mise en charge du collecteur unitaire de la route de Chêne, dû au volume important des eaux pluviales des bassins versant amont;
- un phénomène de mise en charge du collecteur d'eaux usées de l'avenue de la gare des-Eaux-Vives, dû au déversement des eaux pluviales des bassins versant amont d'une part, et au refoulement de la mise en charge du collecteur de la route de Chêne d'autre part.

Cette réalisation de grande capacité permettra, à terme, de dévier les eaux claires des bassins versant amont, pour les acheminer après traitement vers le petit lac, déchargeant ainsi le collecteur principal de la route de Chêne et du centre-ville.

Dès lors, il convient d'adapter et de réaliser définitivement la jointure du réseau séparatif en engageant la réalisation de ce collecteur de transport d'eaux pluviales.

Description de l'ouvrage

Travaux préparatoires et terrassement de la plateforme propre à recevoir la future infrastructure routière de la promenade Chamonix-Viollier (Délibération I)

L'aménagement de la future promenade Chamonix-Viollier, élaboré en corrélation avec les niveaux de l'ouvrage ferroviaire, ainsi qu'avec les futurs projets immobiliers alentour, est situé à une cote relativement basse par rapport à la topographie actuelle, qui présente un important dénivelé. Des travaux préparatoires et d'excavation sont donc nécessaires pour amener le terrain existant à un niveau adapté et ainsi créer une plateforme techniquement cohérente pour les travaux de fouilles liés aux collecteurs, pour les travaux d'aménagements des espaces publics et pour les terrassements des projets immobiliers, notamment ceux de la Nouvelle Comédie de Genève. Cette plateforme, dans l'attente de son aménagement définitif, servira également de piste pour les accès des chantiers futurs, dans l'esprit de pouvoir répondre à la difficulté de coactivité. C'est ainsi que ces travaux préparatoires jouxtant la tranchée du CEVA seront réalisés en coordination avec les travaux de génie civil utiles au projet CEVA.

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Le périmètre du terrassement préparatoire correspond à une partie de l'emprise des futures constructions projetées par la Ville de Genève dans le cadre du développement du quartier de la gare des Eaux-Vives. Ces volumes ainsi excavés n'entraîneront pas de plus-values. En effet, le volume dont il est question représentera l'anticipation du terrassement utile à la réalisation des ouvrages et aménagements ultérieurs.

Travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier (Délibération II)

Le nouveau collecteur récupérera les eaux claires et usées provenant des futures constructions immobilières et les eaux pluviales récoltées en surface de l'aménagement. La canalisation rejoindra la route de Frontenex, via l'actuelle rue Viollier, dont le collecteur sera reconstruit en raison de son état de dégradation, mais aussi de la nécessité de le redimensionner. Les diamètres projetés varient entre 350 mm et 630 mm. Les canalisations en PVC seront disposées à des profondeurs comprises entre 2,5 m et 7 m.

A l'avenue de Chamonix, les futurs aménagements et projets immobiliers rendent caduque la branche du collecteur unitaire jouxtant les actuels bâtiments artisanaux. Ce tronçon de canalisation sera supprimé en raison de son emplacement incompatible avec le développement du site.

Travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents (Délibération III)

Le collecteur de transport d'eaux pluviales provenant du bassin versant amont prend son origine au carrefour de la rue de l'Amandolier et de la route de Chêne, traverse cette dernière, descend la rue de Savoie, se poursuit sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives en direction du barreau Franck-Thomas, descend ce dernier en direction de la route de Frontenex, la traverse et se raccorde dans la cheminée de visite jouxtant le séparateur particulière du parc La Grange. Il s'agit d'une canalisation en fibre de verre, de grands diamètres, soit 1200 à 1700 mm, disposée à des profondeurs comprises entre 2,5 et 6 m.

Afin de réaliser la mise en séparatif des secteurs précités, la mise en œuvre du nouvel équipement sera accompagnée par la construction ou la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées, dont certains tronçons présentent des défauts structurels majeurs ou une sous-capacité hydraulique à l'horizon de la séparation des eaux dans le bassin versant.

Le tronçon situé à la rue de Savoie devra être coordonné avec le projet d'aménagement des voies de tram, maîtrisé par l'Etat de Genève. Il est prévu qu'il soit réalisé avant la construction de la nouvelle boucle de tram prévue en janvier 2016.

Descriptif des travaux

Travaux de terrassement et préparation à la future infrastructure routière de la promenade Chamonix-Viollier (Délibération I)

Démolitions

Préalablement à l'excavation, il sera nécessaire de procéder à la démolition des bâtiments artisanaux situés sur les parcelles N^{os} 1806, 2432, 2445, appartenant à l'Etat de Genève, sis rue Viollier 14 et avenue de Chamonix 9-19. Il est à noter qu'actuellement l'Etat de Genève procède à la résiliation des baux, accompagnée de propositions de logement, d'appuis, et de soutien dans les recherches entreprises par les locataires. Durant la phase de déconstruction, les différentes techniques spécifiques de traitement des matériaux seront mises en œuvre, en particulier celles pour l'amiante et, le cas échéant, pour les autres déchets sensibles. Une étude complémentaire permettra de déterminer avec la plus grande précision possible le diagnostic amiante préalable des bâtiments, afin de déterminer quels éléments de construction devront être ou non désamiantés dans le cadre de la démolition. Les locaux étant encore partiellement exploités, ce diagnostic amiante complémentaire ne pourra être finalisé qu'une fois ceux-ci libérés.

Abattage d'arbres

L'abattage d'arbres est indispensable à la réalisation de cette phase de travaux préparatoires. Il ne s'agit toutefois pas d'abattages supplémentaires, la suppression des sujets concernés est de toute manière nécessaire à la réalisation des projets de construction et d'aménagement des espaces publics. Conformément au PLQ, des mesures de compensation sont intégrées dans les projets d'aménagement extérieurs des constructions du futur quartier.

Terrassements et dépollution

L'étape de démolition et d'abattage achevée, la réalisation du terrassement et la dépollution du sous-sol pourra débuter. La parcelle concernée est en effet inscrite au cadastre des sites pollués, toutefois sans présenter une menace pour le sol et les eaux souterraines. Une étude historique préexistante ordonnée par le Service de géologie, sol et déchets (GESDEC), ainsi que des prospections ultérieures ont permis de définir que la pollution, essentiellement constituée d'hydrocarbures et de métaux lourds (principalement du plomb), est présente sur des profondeurs variables, à savoir de 2,5 m à 4,5 m.

Le projet de pré Terrassement prévoit 4 mètres de profondeur moyenne d'excavation, ce qui nécessite une dépollution partielle des sols excavés. Selon le GESDEC, l'évacuation des déchets d'excavation rentre dans le cadre d'un chantier classique OTD (ordonnance sur le traitement des déchets de chantier,

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

N° 814.600, du 10 décembre 1990). En fonction des différents polluants identifiés à la suite d'analyses effectuées à l'avancement du chantier, les matériaux seront envoyés en direction des différentes filières de traitement adéquates.

Cette première phase de travaux de terrassement permettra d'assainir partiellement la zone concernée. Par la suite, au terme des réalisations, le lieu pourra être complètement radié du cadastre cantonal des sites pollués.

Travaux de construction et rénovation du collecteur – Promenade Chamonix-Viollier (Délibération II)

Une fois les travaux de terrassement et de démolition réalisés, la suppression du tronçon de collecteur de l'avenue de Chamonix rendu caduc par les futurs aménagements pourra débuter. Il s'agira d'opérer un remplissage en béton effectué depuis le niveau de la plateforme nouvellement créée. Dans le même temps, la reconstruction du collecteur d'eaux mélangées existant aura lieu sur l'actuelle rue Viollier, et ce depuis la route de Frontenex, par une réalisation classique, soit en tranchée ouverte et équipée de systèmes de blindage pour maintenir les parois verticales des fouilles.

Parallèlement à ces travaux, les raccordements privés d'eaux mélangées défectueux seront assainis.

Puis, le nouveau tronçon de collecteur d'eaux mélangées sera construit, depuis l'aval, par une réalisation en partie classique, mais également, dans les zones où la présence d'eau de la nappe superficielle est attendue, par la mise en place de systèmes de blindages étanches (palplanches) permettant le maintien vertical des parois de la fouille.

Travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents (Délibération III)

Le projet doit être réalisé par phases, successives ou non. La première étape de construction est prévue au carrefour de la route de Chêne et de la rue de Savoie. Compte tenu de la difficulté de réalisation des travaux dans un secteur comportant un trafic de véhicules important, une double voie de tram, ainsi que de nombreux réseaux publics enterrés, l'étude du projet a abouti à l'adoption d'une méthode d'excavation sans tranchée, par fonçage hydraulique, à savoir l'utilisation d'un microtunnelier. Cette méthode à l'avantage de ne pas occasionner de désordres en surface, notamment en termes de circulation.

Dans la rue de Savoie, la construction du collecteur EP s'accompagne par la réalisation simultanée du collecteur pour les eaux usées des bâtiments adjacents, dont le raccordement devra être réalisé conjointement. Cela permettra de conduire

à la séparation des eaux de la rue. Les travaux seront entrepris de façon classique, soit en tranchée ouverte et équipée de systèmes de blindage pour maintenir les parois verticales des fouilles. Une contrainte technique, liée à la présence d'une batterie de câble électrique haute tension de 130 kV, appartenant aux SIG, est considérée le long du tronçon et aboutit, outre les précautions d'usage durant les travaux, à la réalisation d'un ouvrage de dimensions spéciales, propre à franchir cet obstacle, en conservant les caractéristiques hydrauliques de la canalisation EP.

La méthode de réalisation des fouilles, situées à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et au droit du barreau Franck-Thomas, tient compte d'une contrainte technique liée à la composition des terrains qui, par endroits, sont saturés d'eaux et fluents. La mise en place de systèmes de blindage étanches (palplanches), permettant le maintien vertical des parois et le pompage des eaux du fond de la fouille, est nécessaire dans ce contexte géologique.

Dans l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, les collecteurs d'eaux usées existants seront remplacés simultanément.

Parallèlement, les raccordements privés d'eaux pluviales et d'eaux usées défectueux, ou à mettre en conformité avec le système séparatif, seront assainis.

Chaque étape de travaux est étudiée de manière à limiter l'impact sur le trafic routier. Dans ce sens, là où la structure et le dimensionnement du tuyau le permet, il sera procédé à une réhabilitation par la technique du chemisage, ou la technique du tubage (travaux sans tranchées). Seuls les collecteurs d'eaux usées existants présentant de graves défauts statiques (effondrement, dislocation, fissuration, trous, ovalisation, etc.), ou une insuffisance de capacité hydraulique, ou encore une incompatibilité avec l'image du projet, font l'objet d'une reconstruction dite classique au moyen de pelles mécaniques.

Chaque étape de chantier fera l'objet de mesures de police permettant de délimiter les emprises de travaux au moyen de barrières de chantier, munies d'une signalisation appropriée.

Adéquation à l'Agenda 21

Les enrobés bitumineux et les bétons démolis seront recyclés pour être réutilisés.

L'excavation des terres, et la dépollution du sol qui en résulte, sont intrinsèquement liées au concept de développement durable en cela que le terrain sera assaini sur un site répertorié comme pollué.

Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrale.

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

S'agissant des collecteurs, le choix du matériau des tuyaux s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 600 mm, et en fibre de verre pour les diamètres supérieurs. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance structurelle et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. Le remblayage des fouilles et le béton d'enrobage des canalisations sont composés de granulats issus de filières de recyclage de matériaux.

Le maintien du collecteur d'évacuation des eaux usées existant de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives par tubage intérieur, par son principe même, s'inscrit dans une conception de développement durable, par la prolongation de sa durée de vie et la diminution importante de la durée des travaux.

Estimation des coûts*Délibération I**Clé de répartition des coûts relatifs aux travaux pris en charge par les futurs constructeurs*

Les partenaires du COMOGEV ont convenu d'une répartition des coûts basée sur le principe de la taxe d'équipement, une partie revenant aux futures constructions prises en charge par les constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (CFF, Canton de Genève et Ville de Genève). Il en résulte les taux de prise en charge suivants:

Ville de Genève	57,38 %
CFF	24,80 %
Etat de Genève	17,82 %

Les partenaires se sont engagés à apporter leur part du financement au plus tard au démarrage des travaux.

Concernant les travaux inscrits dans l'emprise de chaque lot immobilier projeté, une clé de répartition a été convenue entre l'Etat de Genève, les CFF et la Ville de Genève, bénéficiaires des futurs droits à bâtir. Elle se définit au prorata des volumes excavés utiles à chaque partenaire pour ses propres constructions. Ainsi, pour les lots A, B et C concernés par le projet, objet de la délibération I, la Ville de Genève finance intégralement les coûts.

Délibération I – Travaux de terrassement et préparation à la future infrastructure routière de la promenade Chamonix-Viollier

a) Travaux pris en charge par les futurs constructeurs

		Fr.
Travaux de génie civil		
Installations de chantier	1 gl	102 000
Défrichage, déblaiements, préparations, sondages	1 gl	64 000
Démolitions et désamiantage	24 990 m ³	974 000
Abattage d'arbres	1 gl	100 000
Terrassement	6 200 m ³	558 000
Plus-value pour tri et évacuation des terres polluées	4 530 m ³	228 000
Ouvrages nécessaires à la coactivité		274 000
Sous-total travaux de génie civil		2 300 000
Honoraires		
Ingénieur civil	7%	161 000
Ingénieur environnemental		63 000
Ingénieur en transport		5 000
Géomètre		5 000
Géotechnicien		10 000
Laboratoires, essais de matériaux		50 000
Total	12,8%	294 000
Frais divers		
Héliographie		10 000
Information et communication		25 000
Total	1,3%	35 000
Coût total HT (a)		2 629 000

b) Travaux pris en charge intégralement par la Ville de Genève

Travaux de génie civil		
Installations de chantier	1 gl	205 000
Terrassement	12 350 m ³	1 112 000
Plus-value pour tri et évacuation des terres polluées	9 030 m ³	454 000
Sous-total travaux de génie civil		1 771 000
Honoraires		
Ingénieur civil	7%	123 000
Ingénieur environnemental		58 000
Ingénieur en transport		5 000
Géomètre		5 000

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Géotechnicien		5 000
Laboratoires, essais de matériaux		37 000
Total	13,2%	233 000
Frais divers		
Héliographie		10 000
Information et communication		20 000
Total	1,5%	30 000
Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage COMOGEV		200 000
Coût total HT (b)		2 234 000
Coût total de la construction (HT) (a) + (b)		4 863 000

Calcul des frais financiers délibération I

I. Coût total construction (HT)		4 863 000
+ TVA (8% x 4 863 000 francs)		389 000
II. Coût total de l'investissement (TTC)		5 252 000
+ Prestation du personnel pour les investissements (4% x 5 252 000 francs)		210 000
III. Sous-total		5 462 000
+ Intérêts intercalaires (2,5% x 5 462 000 francs x 18 mois) / (2 x 12)		102 400
IV. Coût total brut de l'opération TTC		5 564 400
A déduire:		
-Part du crédit d'étude PR-957 – Délibération I Voté le 15 octobre 2012 (PFI N° 102.502.03)		-161 000
Sous-total brut du crédit demandé TTC		5 403 400
Pour les travaux pris en charge par les futurs constructeurs;		
-Participation des CFF 24,80% du total (a) amené au coût total brut IV. -3 008 100 francs		-746 000
-Participation de l'Etat de Genève 17,82% du total (a) amené au coût total brut IV. -3 008 100 francs		-536 000
V. Coût total net du crédit demandé – délibération I (TTC)		4 121 400

Délibération II – Travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier

Travaux de génie civil		
Installations de chantier	gl	63 000
Fouille en tranchée, blindages	464 ml	671 000

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Canalisations et assainissement des eaux	464 ml	163 000
Reconstruction de chaussée	125 ml	<u>50 000</u>
Sous-total génie-civil		947 000
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires		
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public (y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit: 43 000 francs)		<u>360 000</u>
Sous-total génie civil à la charge des propriétaires		360 000
Total travaux de génie civil		<u>1 307 000</u>
Honoraires		
Ingénieur civil	8%	76 000
Géomètre		9 000
Géotechnicien		14 000
Huissier		20 000
Laboratoires, essais de matériaux		<u>15 000</u>
Total honoraires	14,1%	134 000
Frais divers		
Héliographie		8 000
Information et communication		<u>10 000</u>
Total frais divers	1,9%	<u>18 000</u>
Coût total de la construction délibération II (HT)		1 459 000
Calcul des frais financiers délibération II		
I. Coût total construction (HT)		1 459 000
+ TVA (8% x CHF 1 459 000 francs)		116 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)		1 575 700
+ Prestation du personnel pour les investissements (4% x 1 575 700 francs)		63 000
III. Sous-total		1 638 700
+ Intérêts intercalaires (2,5% x 1 638 700 francs x 18 mois) / (2 x 12)		<u>30 700</u>
IV. Coût total brut de l'opération TTC		1 669 400
A déduire:		
-Part du crédit d'étude PR-957 – délibération III Voté le 15 octobre 2012 (PFI N° 081.502.01)		<u>-59 400</u>
Sous-total brut du crédit demandé – délibération II (TTC)		1 610 000
-Remboursement des propriétaires des bâtiments pour les raccordements privés au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 360 000 + TVA = 388 000 francs)		<u>-388 000</u>
V. Coût total net du crédit demandé – délibération II (TTC)		1 222 000

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Délibération III – Travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents

Travaux de génie civil		
Installations de chantier	gl	886 000
Microtunnelier, travaux spéciaux	gl	630 000
Fouilles en tranchée, blindages	610 ml	2 305 000
Canalisations et assainissement des eaux – Construction EP	610 ml	770 000
Canalisations et assainissement des eaux – Construction EU	420 ml	437 000
Canalisations et assainissement des eaux – Tubage EU	154 ml	243 000
Reconstruction de chaussée	3100 m ²	919 000
Sous-total génie civil		6 190 000
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires		
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public (y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit: 145 000 francs)		1 210 000
Sous-total génie civil à la charge des propriétaires:		1 210 000
Total travaux de génie civil		7 400 000
Honoraires		
Ingénieur civil	6%	371 000
Géomètre		62 000
Géotechnicien		31 000
Huissier		40 000
Laboratoires, essais de matériaux		70 000
Total honoraires	9,3%	574 000
Frais divers		
Héliographie		25 000
Information et communication		35 000
Total frais divers	1%	60 000
Assurance TC-RC		54 000
Coût total de la construction délibération III (HT)		8 088 000
Calcul des frais financiers délibération III		
I. Coût total construction (HT)		8 088 000
+ TVA (8% x 8 088 000 francs)		647 000
II. Coût total de l'investissement (TTC)		8 735 000
+ Prestation du personnel pour les investissements (4% x 8 735 000 francs)		349 400
III. Sous-total		9 084 400
+ Intérêts intercalaires (2,50% x 9 084 400 francs x 48 mois) / (2 x 12)		454 200
IV. Coût total brut de l'opération TTC		9 538 600

A déduire:

-Part du crédit d'étude PR-957 – délibération III	
Voté le 15 octobre 2012 (PFI N° 081.502.01)	-270 600
Sous-total brut du crédit demandé TTC	9 268 000
-Remboursement des propriétaires des bâtiments pour les raccordements privés au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 1 210 000 + TVA = 1 306 800 francs)	1 306 800
V. Coût total net du crédit demandé – délibération III (TTC)	7 961 200

Délai de réalisation

Délibérations I et II

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal. Les travaux dureront environ douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée à décembre 2015.

Délibération III

Le délai référendaire écoulé, les travaux de la première étape pourront démarrer au plus tôt un mois après le vote du Conseil municipal. Les travaux de la première étape sont toutefois prévus de débiter durant l'automne 2015. L'ensemble des travaux dureront au total environ quarante-deux mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée à l'été 2019.

Intérêts intercalaires

Délibérations I et II

La durée de l'opération étant de dix-huit mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Délibération III

La durée de l'opération étant de quarante-huit mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Recettes

La nouvelle loi cantonale sur les eaux entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2015 et se substituera au modus operandi actuel. Cette loi repose sur le principe

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

du financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation du réseau secondaire à charge des communes, via une taxe de raccordement respectant le principe de causalité «consommateur payeur». Ce nouveau dispositif permettra à la Ville de Genève de bénéficier notamment d'un remboursement intégral de ses dépenses d'investissements nettes (amortissements et intérêts) dédiées à la protection et à l'assainissement des eaux (réseau secondaire d'eaux usées).

Financements spéciaux et préfinancements

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale du chantier, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements a été définie sur la base de ratios issus de retours d'expériences, soit:

- pour la délibération II, un montant de 388 000 francs;
- pour la délibération III, un montant de 1 306 800 francs.

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-2025*Délibération I*

Le projet (total a) est prévu dans la planification financière du PFI sous le N° 102.502.06 (p.74) «CEVA – Eaux-Vives, gare des; Viollier, rue» – Aménagements en liaison avec la gare secteurs COMOGEV – d'un montant total de 29 000 000 francs bruts moins des recettes estimées à 11 800 000 francs, soit un montant net de 17 200 000 francs.

Après déduction du montant net de 1 641 100 francs résultant du total (a), le solde disponible net sur la ligne précitée se monte désormais à 15 558 900 francs.

Le projet (total b) est prévu dans la planification financière du PFI sous le N° 102.502.08 (p.74) «CEVA – Eaux-Vives, av. de la Gare des» – Aménagements en liaison avec la gare secteurs VG – d'un montant total de 29 000 000 de

francs bruts moins des recettes estimées à 2 800 000 francs, soit un montant net de 26 200 000 francs.

Après déduction du montant net de 2 480 300 francs résultant du total (b), le solde disponible net sur la ligne précitée se monte désormais à 23 719 700 francs.

Délibération II

Le projet est prévu dans la planification financière du PFI sous le N° 081.502.04 (p.68) «CEVA – Eaux-Vives, gare des; Viollier, rue» – Travaux d’assainissement, 1^{re} étape – d’un montant total de 6 000 000 francs bruts.

Délibération III

Le projet est prévu dans la planification financière du PFI sous le N° 081.502.08 (p.68) «CEVA – Gare-des-Eaux-Vives, av. de la» – Travaux d’assainissement – d’un montant total de 6 800 000 francs brut.

Budget de fonctionnement

Délibération I

Vu la nature des travaux envisagés, aucune charge d’exploitation n’est prévue.

Délibération II

La réalisation du projet n’entraîne pas de charges d’exploitation supplémentaires, les ouvrages neufs se substituant aux ouvrages abandonnés.

L’exploitation des ouvrages rénovés sera assurée dans le cadre des budgets ordinaires de la Ville de Genève.

Délibération III

La réalisation du projet entraîne des charges d’exploitation supplémentaires, liées uniquement à l’extension du réseau séparatif de 320 m environ. Le coût moyen annuel est de 12,50 francs / m. Ainsi, en termes de budget complémentaire, il faut prévoir, pour le service du génie civil, une somme de 4000 francs.

L’exploitation des ouvrages rénovés sera assurée dans le cadre des budgets ordinaires de la Ville de Genève.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement net prévu à la délibération I, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 184 020 francs.

Pour l'investissement net prévu à la délibération II, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 54 560 francs.

Pour l'investissement net prévu à la délibération III, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 355 470 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2014). Les montants du chiffre susmentionné ont été établis sur la base de l'étude du groupement d'ingénieurs civils et du bureau d'architectes mandataires.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les requêtes en autorisation de construire liées aux terrassements préparatoires et aux projets de construction de collecteurs faisant l'objet des présentes délibérations ont été déposées en janvier 2014 auprès de la Direction des autorisations de construire (Etat de Genève – DALE) et sont en cours d'instruction. La requête en autorisation d'abattage a été déposée simultanément auprès de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève. Elle est actuellement en cours d'examen.

La requête en autorisation de construire portant sur les aménagements des espaces publics sera prochainement déposée, au terme de l'étude de projet actuellement en cours d'élaboration.

Régime foncier*Délibérations I et II*

La rue Viollier, parcelles N^{os} 3014 et 3010 et l'avenue de Chamonix, parcelle N^o 3012 de Genève/Eaux-Vives, font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Les parcelles privées N^{os} 2432, 1806, 2822 et 2445, propriétés de l'Etat de Genève, seront cédées à la Ville de Genève (domaine public concernant la future promenade Chamonix-Viollier et domaine privé destiné à la réalisation des futurs projets immobiliers) selon les futurs droits à bâtir, dans le cadre du remembrement foncier convenu entre l'Etat, la Ville de Genève et les CFF, en vue du développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives. Les échanges fonciers seront effectifs au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire.

Délibération III

Les parcelles suivantes de Genève/Eaux-Vives font partie du domaine public communal de la Ville de Genève : n^o 3020 (route de Chêne), N^o 3019 (rue de Savoie), N^o 3013 (avenue de la Gare-des-Eaux-Vives), N^o 3016 et N^o 3011 (chemin Frank-Thomas), N^o 3015 (route de Frontenex) et N^o 3021 (avenue Godefroy).

La parcelle N^o 1657 est propriété privée de la Ville de Genève (stade de Richemont).

La parcelle N^o 2432 est propriété privée de l'Etat de Genève et fera partie du remaniement parcellaire prévu entre l'Etat, les CFF et la Ville de Genève en vue du développement du pôle de la gare des Eaux-Vives.

Information publique

Des panneaux de chantier seront placés systématiquement à proximité des travaux, et ce en fonction des différentes étapes de réalisation. Ces panneaux contiendront des informations à propos des travaux réalisés, de leur durée, de leur coût, ainsi que la liste des mandataires et entreprises.

Avant le début de chaque chantier ou étape de chantier, un dépliant d'information sera distribué aux habitants et commerçants des alentours, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation pendant le chantier. Des avis seront également publiés dans la presse locale lorsque certaines mesures impactent le trafic de transit.

Ces travaux seront également l'occasion d'informer les riverains et la population sur l'évolution de la transformation de ce site, à un moment où il sera pos-

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

sible de donner des éléments concrets à ce sujet. Cette communication pourra s'effectuer sous la forme de séances d'information publiques, mais aussi de divers affichages sur le site, ainsi que d'événements liés au chantier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

L'ensemble du projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que par le Service du génie civil.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Service du génie civil. La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type de travaux.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Travaux préparatoires et d'assainissement des eaux, CEVA Eaux-Vives

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I (a + b)	Montant	%
Honoraires	527 000	9%

Travaux de génie civil	4 071 000	73%
Frais divers (héliographie, Information et comm.)	65 000	1%
Frais d'assistance Maîtrise d'ouvrage COMOGEV	200 000	4%
Frais financiers (yc TVA)	701 400	13%
Coût total brut du projet TTC	5 564 400	100%

Délibération II	Montant	%
Honoraires	134 000	8%
Travaux de génie civil	947 000	57%
Travaux de génie civil à charge propriétaires privés	360 000	22%
Frais divers (héliographie, Information et comm.)	18 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	210 400	13%
Coût total brut du projet TTC	1 669 400	100%

Délibération III	Montant	%
Honoraires	574 000	6%
Travaux de génie civil	6 190 000	65%
Travaux de génie civil à charge propriétaires privés	1 210 000	13%
Frais divers (héliographie, Information et comm.)	60 000	1%
Assurance TC-RC	54 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	1 450 600	15%
Coût total brut du projet TTC	9 538 600	100%

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Génie civil

CHARGES	Délib. I	Délib. II	Délib. III
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales			4 000
32/33 - Frais financiers intérêts / amortissements	184 020	54 560	355 470
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	184 020	54 560	359 470

REVENUS			
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)			4 000
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions FIA sur intérêts/ amortissements		54 560	355 470
Total des nouveaux revenus induits	0	54 560	359 470

Impact net sur le budget de fonctionnement	184 020	0	0
---	----------------	----------	----------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM :			
2014	0	0	0
2015	4 000 000		4 000 000
2016	1 403 400	1 282 000	121 400
Totaux	5 403 400	1 282 000	4 121 400

Délibération II

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM :			
2014	0	0	0
2015	1 000 000	388 000	612 000
2016	610 000	0	610 000
Totaux	1 610 000	388 000	1 222 000

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Délibération III

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014	0	0	0
2015	1 000 000	0	1 000 000
2016	2 500 000	0	2 500 000
2017	2 500 000	0	2 500 000
2018	2 500 000	1 306 800	1 193 200
2019	768 000	0	768 000
Totaux	9 268 000	1 306 800	7 961 200

RECAPITULATIF

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014	0	0	0
2015	6 000 000	388 000	5 612 000
2016	4 513 400	1 282 000	3 231 400
2017	2 500 000	0	2 500 000
2018	2 500 000	1 306 800	1 193 200
2019	768 000	0	768 000
Totaux	16 281 400	2 976 800	13 304 600

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après :

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 403 400 francs, dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF estimées à 1 282 000 francs, soit un montant net de 4 121 400 francs, destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 403 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 161 000 francs (PR-957, N° PFI 102.502.03), soit un total de 4 282 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2046.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 610 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 388 000 francs, soit un montant net de 1 222 000 francs, destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 610 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 59 400 francs (PR-957, N° PFI 081.502.01), soit un total de 1 281 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2046.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 268 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 1 306 800 francs, soit un montant net de 7 961 200 francs, destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents;

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 268 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 270 600 francs (PR-957, N° PFI 081.502.01), soit un total de 8 231 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2020 à 2050.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes:

- Fig. 1 Collecteur EM – Travaux préparatoires
Future promenade Chamonix-Viollier – Situation future
- Fig. 2 Collecteur EU et EC Frontenex 2 – Situation future



Fig. 1 Collecteur EM – Travaux préparatoires
Future promenade Chamonix-Viollier – Situation future

Proposition: nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives

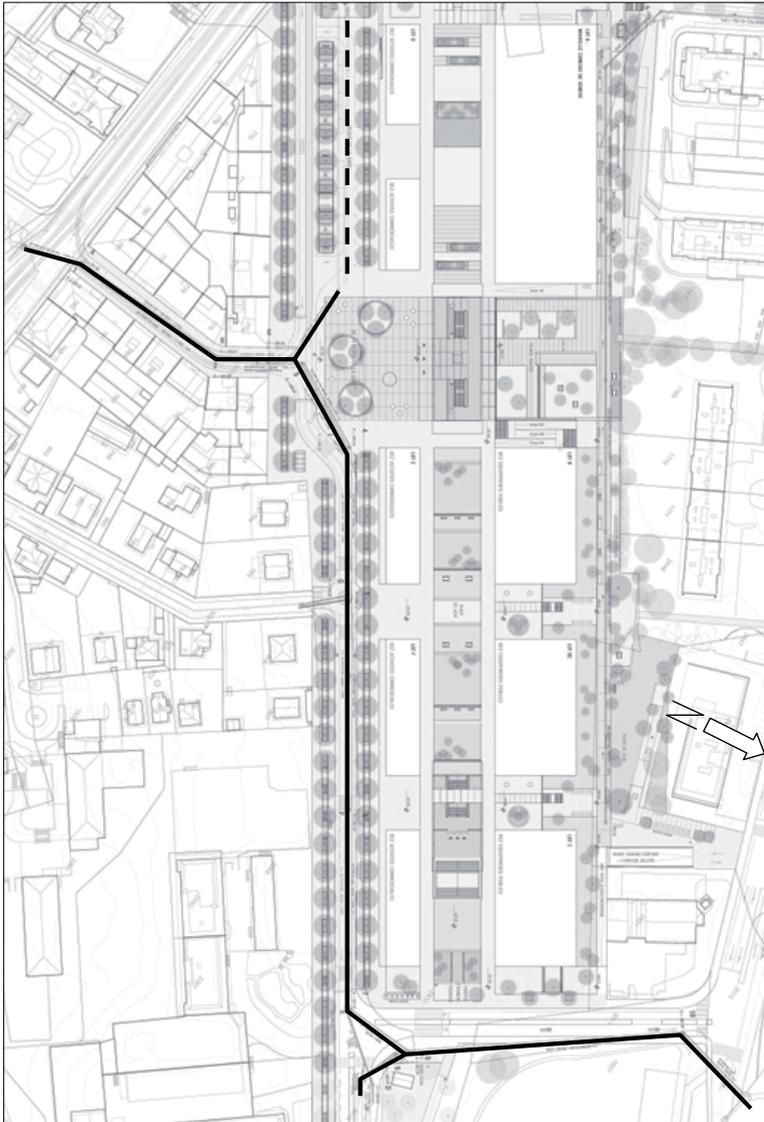


Fig. 2 Collecteur EU et EC Frontenex 2 – Situation future

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

Préconsultation

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été recommandé de renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions. Le débat libre a été préconisé. Le conseiller administratif ne désire pas prendre la parole.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mis aux voix, le renvoi à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (59 oui).

6. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 8 295 000 francs destinés à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS), soit:

- un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques;
- un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et de 30 engins spécifiques (PR-1082).

Introduction

Etat du parc

Au 31 mars 2014, la Ville de Genève possède un parc automobile de 564 véhicules, engins spécifiques et remorques immatriculés (hors SIS). Une partie importante de ce parc peut objectivement être considérée comme vétuste.

Dans le cas d'espèce, la vétusté est mesurable par divers critères. La Cour des comptes vient de constater, par exemple, que plus de 70% des objets du parc automobile de la Ville de Genève dépassent leur durée d'amortissement comptable (cf. annexe 1). Cette donnée, objective, a été relevée dans le cadre d'un audit, en cours de finalisation, et mise en relation avec les coûts de fonctionnement. Ceux-ci croissent avec l'augmentation de l'usure des véhicules et se répartissent entre les dépenses directes (achats de pièces détachées, réparations, etc.) et les frais indirects. Ces derniers sont très difficilement estimables car ils dépendent de situations variables mais ne sont pas à négliger non plus: retards dans les pres-

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

tations, tâches administratives et organisationnelles supplémentaires à effectuer souvent dans l'urgence, etc.

La présente proposition de crédit d'investissement vise donc un effet bénéfique sur l'efficacité de l'administration et un impact positif sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Exposé des motifs

Gestion du parc

La gestion du parc d'engins et de véhicules est supervisée par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE). Celle-ci a mené un processus de réflexion et d'amélioration qui a conduit à l'établissement d'une politique de gestion des véhicules et engins validée par le Conseil administratif en 2012. Ce document fixe les principes, les lignes directrices et les objectifs en matière de gestion des véhicules. Sa mise en œuvre se fait par l'intermédiaire d'un programme d'actions actuellement en cours de réalisation.

Les engins et véhicules sont confiés aux employé-e-s des services de la Ville de Genève qui sont en charge de leur bonne utilisation et de leur entretien de base. Lorsque ce dernier devient plus conséquent ou lorsqu'il convient d'effectuer des réparations, l'Unité de gestion des véhicules (UGV) du Service logistique et manifestations (LOM) prend le relais. Elle effectue les travaux nécessaires ou les sous-traite à des prestataires externes pour diverses raisons: capacité de ses ateliers mécaniques, disponibilité de certaines machines, etc.

Les 74 engins, remorques et véhicules concernés par la présente demande de crédit sont entretenus par l'UGV.

Enjeux

La vétusté des engins et des véhicules dont le remplacement est prévu par la présente demande de crédit a des conséquences majeures dans des domaines aussi fondamentaux que:

- la santé et la sécurité;
- la continuité opérationnelle;
- les coûts de fonctionnement.

Santé et sécurité

La moyenne d'âge des engins et véhicules concernés par la demande de crédit avoisinera 20 ans à fin 2015. Or, plus un véhicule est vétuste, plus le risque d'une avarie majeure ou d'une casse importante grandit: l'usure et la fatigue mécanique voire la corrosion d'éléments essentiels (châssis, chaîne cinématique, direction,

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

système de freinage, porte d'une benne à ordures de camion, etc.) augmentent avec le temps et, par conséquent, le risque pour la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs et de celles et ceux qui se trouvent à proximité s'accroît. Ainsi, il n'est pas rare que les mécaniciens de l'UGV doivent ressouder des plaques de métal pour colmater des brèches créées par la rouille dans une carrosserie ou sur les parois d'une benne! Et, parfois, ce qui devait initialement être réparé est définitivement immobilisé, puis envoyé à la ferraille: une rupture d'un élément mécanique aurait des conséquences potentiellement trop importantes pour qu'on continue à utiliser l'engin ou le véhicule en question. C'est le cas, par exemple, d'une voiture du Service du génie civil (GCI) dont les supports de suspensions menaçaient de se rompre à tout instant.

Chaque année, deux à trois engins et véhicules doivent être définitivement arrêtés afin de ne pas mettre en danger les employé-e-s qui les utilisent ainsi que les personnes qui se trouvent à proximité. Un accident dû à un bris mécanique résultant d'une vétusté excessive aurait des conséquences désastreuses, en particulier pour l'image de la Ville de Genève.

Rappelons par ailleurs que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin [de] garantir la santé physique [...] des travailleurs» (OLT 3, art. 2, ch. 1).

L'ergonomie et les mécanismes de sécurité s'améliorent constamment. Remplacer un engin ou un véhicule vétuste par un neuf, confortable et sécurisé, est un acte de bonne gestion et aussi une manière de respecter le personnel de l'administration.

Continuité opérationnelle

D'ici fin 2015, les poids lourds et remorques de la première délibération auront dépassé leur durée d'amortissement comptable de plus quinze ans en moyenne, soit d'un facteur de 2,5, et les véhicules légers et engins spécifiques de la deuxième délibération excéderont cette durée de treize ans, soit d'un facteur de 3,5 (cf. annexe 2).

La vétusté de ces objets qui se traduit par une augmentation croissante du nombre de pannes et l'allongement de la durée moyenne d'immobilisation exercent une pression sur l'organisation des services utilisateurs et l'accomplissement des prestations qui leur sont confiées.

Deux raisons majeures expliquent l'accroissement de la durée moyenne d'immobilisation:

- augmentation du nombre de réparations directement lié au vieillissement du parc: changement de boîte à vitesses, remplacement du moteur ou d'une pompe hydraulique, travaux de carrosserie dus à une corrosion avancée, etc.;

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

- allongement des délais de livraison des pièces détachées pour d'anciens modèles de véhicules et d'engins, certaines pièces étant devenues pratiquement introuvables.

Dans certains cas, les engins et les véhicules ne sont plus réparables et doivent donc être retirés du parc sans attendre leur remplacement. La capacité opérationnelle des services est ainsi péjorée, parfois lourdement. Or, dans le même temps, les services sont toujours plus sollicités. Voirie – Ville propre (VVP), par exemple, a étendu ses horaires de travail afin de répondre aux besoins croissants en matière de nettoyage du domaine public. Par ailleurs, le retrait d'un engin ou d'un véhicule et son envoi à la ferraille fait que les autres sont encore plus fortement sollicités.

Pour pallier les immobilisations les plus importantes et permettre d'assurer une continuité opérationnelle minimale, l'administration doit recourir à la location. Ainsi, en 2013, il a fallu dépenser 70 000 francs pour louer un camion à benne à ordures et trois balayeuses pour VVP. En 2014, le nombre de balayeuses louées est passé à six unités pour un montant de 145 000 francs. Le budget de location de véhicules risque de s'accroître tant que le parc de la Ville de Genève sera à ce point vétuste. Le LOM doit régulièrement réallouer des ressources budgétaires pour les locations. Ainsi son budget est passé de 113 000 francs en 2013 à 190 000 francs, dans le projet de budget 2015.

Coûts de fonctionnement

En plus de générer des frais de location, la vétusté du parc engendre des surcoûts d'entretien et de maintenance considérables, tant au niveau préventif (services périodiques et préparation aux visites techniques) que curatif (pannes dues à l'usure). Le tableau ci-après présente une comparaison des coûts de maintenance (hors accidents) entre les engins et véhicules inscrits dans la présente proposition de crédit et d'autres, similaires mais récents. Nous observons que pour les catégories camions avec benne à ordures (2 véhicules), balayeuses de rues (9) et laveuses de rues (10), l'économie qui pourrait être réalisée, si ces 21 objets étaient remplacés par des véhicules neufs, est estimée à environ 235 000 francs par année. Ce surcoût annuel, qui équivaut au prix d'un camion à benne, n'est pas constant puisqu'il augmente continuellement tant que les engins et véhicules ne sont pas remplacés.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

Comparaison des coûts de maintenance (hors accidents) entre les véhicules proposés en renouvellement et des véhicules récents équivalents

	camions benne à ordures		balayeuses de rues		laveuses de rues	
	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents
coût de maintenance en fonction de l'utilisation réelle du véhicule moyenne par véhicule CHF/km ou CHF/h	5.0	1.2	19.3	7.1	14.3	10.8
différence en %	329%		170%		33%	
nombre de véhicules proposés en renouvellement en nombre	2		9		10	
projection du surcoût annuel de maintenance des véhicules proposés en renouvellement par rapport à des véhicules récents CHF arrondi au millier de francs	70'000		140'000		25'000	
projection du surcoût annuel de maintenance pour ces 3 catégories de véhicules proposés en renouvellement par rapport à des véhicules récents CHF arrondi au millier de francs	235'000					

Recensement des besoins

Expression des besoins et priorisation

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin motorisé résulte d'une collaboration entre le LOM, service gestionnaire, et les services utilisateurs de l'administration. Par l'intermédiaire d'un formulaire spécifiquement conçu, ces derniers expriment leurs besoins en mobilité, transport et prestations d'engins de travail. Ceux-ci sont ensuite validés par les directions des services et des départements concernés.

Dans une volonté de rationaliser les ressources, le service demandeur doit notamment prendre en compte:

- les alternatives à l'achat;
- la possibilité de partager l'engin ou le véhicule avec d'autres services;
- l'utilisation de modes de propulsion alternatifs (électricité, gaz naturel, hybride, etc.);

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

- les conditions d'entreposage du véhicule ou de l'engin quand celui-ci n'est pas utilisé;
- les permis nécessaires pour pouvoir utiliser l'engin ou le véhicule concerné et le nombre d'employé-e-s titulaires de ceux-ci au sein du service demandeur.

Ensuite, une phase d'analyse et de priorisation des besoins a lieu dans le cadre d'entretiens avec chaque service demandeur. À la suite de cette étape, la priorisation ainsi établie est confirmée et la sélection des renouvellements et des acquisitions soumise à la COGEVE pour validation, le cas échéant après une discussion et un arbitrage.

Dans le cadre de la préparation de la présente demande de crédit, les besoins validés par les directions des services et des départements s'élevaient, après la phase de recensement, à 117 objets (hors deux-roues) pour un montant de 12 500 000 francs. La phase de priorisation des besoins a permis de réduire le nombre de véhicules de 37%, soit de le ramener à 74 objets, et de réduire le montant de 34%, soit une demande finale de 8 295 000 francs. Reste que les demandes initiales des services étaient légitimes et que la démarche de priorisation s'impose en raison du cadre budgétaire fixé par le Plan financier d'investissement.

Nouvelles acquisitions

La présente demande comprend 70 renouvellements et quatre acquisitions supplémentaires. Ces dernières répondent à de nouvelles activités, à la mise en œuvre de directives récentes ou à des changements organisationnels. La justification de ces acquisitions est décrite ci-dessous:

Fourgon inspection des canalisations pour le Service du génie civil (GCI)

Afin de répondre à la Directive d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux édictée par la Direction générale de l'eau (DGEau), le GCI dispose d'une équipe pour les contrôles des canalisations et des ouvrages spéciaux du réseau d'assainissement secondaire. Le véhicule actuel, équipé d'un matériel spécifique (inspection par caméra notamment), doit être remplacé pour répondre à tous les types d'interventions rencontrés et satisfaire aux contraintes de charges induites par l'équipement.

Elévateur à fourches pour le Grand Théâtre de Genève (GTG)

Le GTG gère la manutention du matériel et des décors entre ses différents sites (ateliers, scènes, sites de stockage, etc.). Actuellement, beaucoup de chargements et de déchargements doivent se faire encore manuellement. L'acquisition d'un chariot élévateur à fourches permettrait de remédier à cette situation et de préserver le dos des employé-e-s.

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

Nacelle à ciseaux pour le LOM

Dans le cadre de l'entretien des véhicules et du hangar du site sis François-Dussaud 10, le LOM a besoin d'une petite nacelle à ciseaux. Celle-ci doit permettre aux employé-e-s chargé-e-s de la maintenance des véhicules d'accéder et de travailler en toute sécurité, dans le respect des prescriptions légales, sur la partie supérieure des camions, laquelle se situe généralement à plus de 3 mètres de hauteur. Par ailleurs, elle servira aussi à l'entretien et au nettoyage du hangar.

Remorque équipée d'une grue pour le LOM

Afin d'améliorer son efficacité dans le cadre de l'entretien du mobilier urbain, en particulier des bancs publics, le LOM a besoin d'une remorque de 3,5 tonnes équipée d'une petite grue électrique. Ici aussi, cette acquisition apportera davantage de confort et de sécurité aux employé-e-s.

Adéquation à l'Agenda 21

La rationalisation et l'assainissement du parc de véhicules fait partie intégrante de l'objectif 3 intitulé «qualité de l'air local» du Programme stratégique de développement durable (PSDD). Dès lors, les performances environnementales des véhicules constituent un critère d'adjudication essentiel.

Par ailleurs, la mise en application de nouvelles normes au cours des deux ou trois dernières décennies a permis de diminuer sensiblement le niveau sonore et les émissions polluantes des engins et des véhicules.

Acquisitions des objets

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures. Un effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges afin d'y inclure les critères suivants:

- l'adéquation technique aux besoins des utilisateurs;
- la sécurité (respect des normes en vigueur);
- les performances environnementales;
- les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs;
- le prix.

Pour l'évaluation des performances environnementales, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

- la norme d'émissions (EURO) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NOx, particules fines) et du CO₂;

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

- les émissions sonores;
- le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

Dans la mesure du possible, le logiciel d'aide à la décision VEPROVIGE, développé par la Ville de Genève, est utilisé pour affiner le calcul des gains en matière d'environnement.

Les motorisations alternatives (gaz naturel, électricité, moteurs hybrides, etc.) sont favorisées en tenant compte des conditions d'approvisionnement et de logistique.

Les véhicules et engins d'une même catégorie sont regroupés par lots, conformément à la législation en matière de marchés publics. Cette démarche permet également de:

- rationaliser les procédures d'acquisition et de mise en service;
- standardiser, dans la mesure du possible, les typologies, les marques et les modèles;
- générer des économies d'échelle;
- susciter l'intérêt des soumissionnaires potentiel-le-s.

Estimation des coûts

L'estimation des coûts se base sur les valeurs d'achats récentes de véhicules équivalents et sur la connaissance du marché actuel.

Les coûts du crédit demandé sont résumés dans le tableau ci-dessous:

	Fr.
	Arrondi à la centaine
I. Délibération I – Poids lourds et remorques (15 objets)	
Coût d'acquisition HT	2 196 300
TVA 8% (arrondi)	175 700
Coût d'acquisition TTC	2 372 000
II. Délibération II – Véhicules légers et engins spécifiques (63 objets)	
Coût d'acquisition HT	5 484 300
TVA 8% (arrondi)	438 700
Coût d'acquisition TTC	5 923 000
III. Total du crédit demandé (78 objets)	
Total HT	7 680 600
Total TVA 8% (arrondi)	614 400
Total TTC	8 295 000

Délai de réalisation

Les achats sont soumis à la législation en vigueur en matière de marchés publics et aux directives internes. Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé à trente-six mois à partir de la disponibilité du crédit.

Financements spéciaux et préfinancements

La loi modifiant la loi sur les eaux (L 11086) du 29 novembre 2013 entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2015. Elle introduit une modification du mode de financement des équipements d'assainissement des eaux. Cette loi repose notamment sur le principe de causalité «consommateur payeur» et définit un nouveau système de taxes pour financer la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux.

Conformément aux articles 95 et 96 de cette nouvelle loi, la Ville de Genève peut financer tous les amortissements et intérêts (taux d'intérêt de référence OFL) de ses investissements dédiés à l'entretien ou à l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux par prélèvement auprès du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à partir du 1^{er} janvier 2015. Ce fonds sera alimenté par les revenus provenant de la facturation des taxes uniques de raccordement et des taxes annuelles d'utilisation du réseau secondaire (L 11086 art. 96 al.1).

Dans le cas de la présente proposition de crédit, la charge financière relative à l'acquisition du véhicule lourd équipé et dédié à l'inspection des canalisations (budget de 380 000 francs, référence A02 de la délibération I) sera prise en charge par le FIA.

Référence au 9^e plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025

La présente proposition de crédit se réfère à l'objet 111.034.18 «12^e PRV – Renouv. véhicules (hors SIS)» du 9^e PFI pour un montant de 6 300 000 francs.

Budget de fonctionnement

De manière générale, le renouvellement des engins et des véhicules vétustes permettra de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession de véhicules et engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 (disponible sur l'intranet de la Ville de Genève). Selon une première estimation, les charges issues de déconstructions s'élèveraient à environ 20 000 francs et les

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

revenus générés par des ventes à environ 50 000 francs. Ce montant est peu significatif en raison de la vétusté et de la rareté des objets pouvant potentiellement être mis en vente.

Le produit de la vente d'un véhicule est imputé, le cas échéant, sur le compte de revenus du service bénéficiaire concerné et les coûts de déconstruction sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'UGV du LOM.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% ainsi que l'amortissement représente:

- délibération I – Véhicules lourds et remorques: 10 annuités de 264 070 francs pour un montant total de 2 372 000 francs;
- délibération II – Véhicules légers, engins spécifiques et deux-roues: 5 annuités de 1 256 610 francs pour un montant total de 5 923 000 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaires

Le service gestionnaire est le LOM.

Les services bénéficiaires sont:

Service bénéficiaire - Centre de coûts	Objets (nombre)	Budget (CHF)	Libellé du centre de coûts	Centre de coûts
Délibération I	14	2'372'000		
GCI - 26020199	2	880'000	GCI - Assainissement des eaux	26020199
GCI - 26020299	2	60'000	GCI - Routes et ouvrages d'art	26020299
GTG - 31100099	2	65'000	Grand Théâtre de Genève	31100099
LOM - 23020499	1	35'000	LOM - Unité ateliers généraux	23020499
SEVE - 50040001	2	12'000	SEVE - Entretien	50040001
SEVE - 50040008	1	240'000	SEVE - Logistique	50040008
VVP - 23050299	4	1'080'000	Unité collecte des déchets	23050299

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
 Proposition: véhicules et engins spécifiques
 pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

Délégation II	60	5'923'000		
GCI - 26020199	1	40'000	GCI - Assainissement des eaux	26020199
GCI - 26020299	1	120'000	GCI - Routes et ouvrages d'art	26020299
GCI - 26020399	2	70'000	GCI - Monuments et fontaines	26020399
GTG - 31100099	3	110'000	Grand Théâtre de Genève	31100099
LOM - 23020099	1	100'000	LOM - Administration et direction	23020099
LOM - 23020199	1	80'000	LOM - Unité matériel de fêtes	23020199
LOM - 23020299	1	10'000	LOM - Unité gestion des véhicules	23020299
MEG - 32030099	1	35'000	Musée d'ethnographie	32030099
SAT - 31010099	1	40'000	Art et culture admin. SAT	31010099
SEEP - 40070001	1	40'000	Sécurité et espace publics	40070001
SEVE - 50040001	10	413'000	SEVE - Entretien	50040001
SPF - 50065199	1	30'000	Cimetières	50065199
SPO - 40020299	7	530'000	Sports - Finances et planification	40020299
VVP - 23050399	27	4'220'000	Unité nettoyage des voiries	23050399
VVP - 23050499	2	85'000	Unité gestion des incivilités	23050499
Total	74	8'295'000		

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet :

Renouvellement et acquisition de véhicules de l'administration municipale (hors SIS)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Véhicules lourds	2'196'300	26%
Machines, matériel, véhicules	5'484'300	66%
Frais financiers - TVA	614'400	7%
Coût total du projet TTC	8'295'000	100%

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : cf. chapitre 10 Services gestionnaire et bénéficiaires

CHARGES

30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales - <i>coûts de déconstruction</i>	20'000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) <i>annuités sur 10 ans *</i>	264'070
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) <i>annuités sur 5 ans</i>	1'256'610
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	1'540'680

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens - <i>vente de véhicules</i>	50'000
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	50'000

Impact net sur le budget de fonctionnement	1'490'680
---	------------------

* Ce calcul n'inclut pas le financement mentionné au chapitre 7

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	0	0	0
2016	3'095'000	0	3'095'000
2017	2'600'000	0	2'600'000
2018	2'600'000	0	2'600'000
Totaux	8'295'000	0	8'295'000

Conclusion

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les deux projets de délibération ci-après:

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 372 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et 30 engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 923 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

ANNEXES**1 - Etat du parc par rapport aux durées d'amortissements comptables**

Catégories de véhicules	Véhicules	Durée d'amortissement comptable	Véhicules et engins dont l'âge dépasse la durée d'amortissement comptable	
	en nombre	en années	en nombre	en %
Engin	158	5	115	73%
Poids lourd	76	10	44	58%
Remorque	91	10	61	67%
Transporteur	42	5	26	62%
Utilitaire léger	121	5	92	76%
Voiture	76	5	64	84%
Total général	564	-	402	71%

2 - Tableaux récapitulatifs2.1 - Totaux par délibérations

	objets nombre	budget CHF
Délibération I Poids lourds et remorques	14	2'372'000
Délibération II Véhicules légers et engins spécifiques	60	5'923'000
Total	74	8'295'000

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
 Proposition: véhicules et engins spécifiques
 pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

2.2 - Objets en renouvellement

	objets nombre	budget CHF	durée d'amortissement comptable années	âge ¹ années	kilométrage ^{1,2} km	heures moteur ^{1,2} heures
Délibération I Poids lourds et remorques	12	1'957'000	10	25.3	241'000	3'900
Délibération II Véhicules légers et engins spécifiques	58	5'878'000	5	18.0	135'000	8'500
Total	70	7'835'000	-	19.3	166'000	8'400

1 Au 31 décembre 2015

2 Moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31 décembre 2015)

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

1 - Liste d'objets par délibération

3.1 - Délibération I – poids lourds et remorques

réf. objet	cpt	service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation ou n° interne)	objet prévu en remplacement				objet proposé				
					marque	âge 31.12.2015 (projection)	kilométrage au 31.12.2015 (projection)	heures moteur au 31.12.2015 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
A01	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE5368	Mercedes	30.9	149'200	-	-	Poids lourd	aspiratrice de boues	500'000	
A02	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	-	Poids lourd	fourgon inspection canalisations	380'000	
A03	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE92196	Scania	21.1	592'000	-	-	Poids lourd	multiberne	240'000	
A04	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE92779	Scania	22.5	188'100	-	-	Poids lourd	BOM grue	370'000	
A05	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE4270	Scania	21.4	174'200	-	-	Poids lourd	BOM grue	370'000	
A06	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5542	Mercedes	16.9	190'300	-	-	Poids lourd	pont basculant	170'000	
A07	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90688	MAN	14.9	150'400	-	-	Poids lourd	pont basculant	170'000	
A08	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE1203	Bromwade	38.2	-	-	3'900	Remorque	compresseur	50'000	
A09	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE1076	Anmann	35.2	-	-	-	Remorque	transport d'engins	10'000	
A10	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE192055	Richard	43.0	-	-	-	Remorque	pont	35'000	
A11	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE199084	Bertoja	36.0	-	-	-	Remorque	transport d'engins	30'000	
A12	DEUS	LOM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	-	Remorque	pont grue	35'000	
A13	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE195581	Daxara	11.7	-	-	-	Remorque	pont basculant	6'000	
A14	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE198666	Daxara	11.7	-	-	-	Remorque	pont basculant	6'000	
						25	241'000	3'900				total	2'372'000
						<i>moyenne (amortie)</i>							

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

3.2 - Délibération II – véhicules légers et engins spécifiques

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation ou n° interne)	objet prévu en remplacement					objet proposé		
					marque	âge au 31.12.2015 (projection)	kilométrage au 31.12.2015 (projection)	heures moteur au 31.12.2015 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
B01	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE994	JCB	36.4	-	3'300	Engin	excavatrice	120'000	
B02	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	N/A	BT	44.0	-	-	Engin	élévateur à fourches	50'000	
B03	DCS	GTG	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	élévateur à fourches	35'000	
B04	DEUS	LOM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	nacelle	10'000	
B05	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE497141	Kubota	14.0	-	1'600	Engin	tondeuse	20'000	
B06	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE539862	Aebi	12.0	-	2'800	Engin	tondeuse	58'000	
B07	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vernets Atelier 12	Jungheinrich	27.0	-	12'500	Engin	élévateur à fourches	60'000	
B08	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE97	WM	18.1	-	5'800	Engin	surfaeuse à glace	220'000	
B09	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vessy 2	John Deere	11.7	-	2'800	Engin	tondeuse	80'000	
B10	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE93689	Tecna	11.4	-	2'000	Engin	tracteur	60'000	
B11	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE585	Ravo	17.0	-	21'800	Engin	balayeuse légère	180'000	
B12	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE108	Ravo	15.6	-	13'400	Engin	balayeuse légère	180'000	
B13	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE642	Ravo	15.6	-	10'300	Engin	balayeuse légère	180'000	
B14	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE637	Bucher	12.2	-	16'900	Engin	balayeuse légère	180'000	
B15	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE638	Bucher	12.2	-	14'600	Engin	balayeuse légère	180'000	
B16	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE641	Bucher	12.2	-	12'800	Engin	balayeuse légère	180'000	
B17	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE646	Bucher	12.2	-	13'300	Engin	balayeuse légère	180'000	

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation ou n° interne)	objet prévu en remplacement				objet proposé			
					marque	âge au 31.12.2015 (projection)	kilométrage au 31.12.2015 (projection)	heures moteur au 31.12.2015 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
B18	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE650	Bucher	12.2	-	15'400	Engin	balayeuse légère	180'000	
B19	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE809	Bucher	12.2	-	13'400	Engin	balayeuse légère	180'000	
B20	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE659	Boschung	18.7	-	10'200	Engin	laveuse	200'000	
B21	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE942	Boschung	18.7	-	9'300	Engin	laveuse	200'000	
B22	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE964	Boschung	17.1	-	8'000	Engin	laveuse	200'000	
B23	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE259	Boschung	17.1	-	11'400	Engin	laveuse	200'000	
B24	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE985	Boschung	27.9	-	11'000	Engin	laveuse	200'000	
B25	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE579	Boschung	27.9	-	12'900	Engin	laveuse	200'000	
B26	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE698	Boschung	26.5	-	12'100	Engin	laveuse	200'000	
B27	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE822	Boschung	25.5	-	12'500	Engin	laveuse	200'000	
B28	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE899	Boschung	24.1	-	11'400	Engin	laveuse	200'000	
B29	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE900	Boschung	24.1	-	13'300	Engin	laveuse	200'000	
B30	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE546594	Aebi	12.0	-	2'200	Transporteur	pont	40'000	
B31	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE315637	Leiber	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000	
B32	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE228678	Polaris	11.7	-	2'500	Transporteur	pont basculant	40'000	
B33	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE230641	Leiber	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000	
B34	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE281631	Leiber	11.7	-	3'400	Transporteur	pont basculant	40'000	
B35	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE292935	Durso	13.2	-	3'500	Transporteur	pont basculant	55'000	
B36	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE336144	Leiber	11.7	-	3'400	Transporteur	pont basculant	40'000	
B37	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE548268	Polaris	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000	
B38	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE251344	John-Deere	11.9	-	5'600	Transporteur	pont basculant	40'000	
B39	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE4697	Hako	36.7	-	1'900	Transporteur	pont basculant	40'000	

Proposition: véhicules et engins spécifiques
pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement					objet proposé				
				identification (immatriculation ou n° interne)	marque	âge 31.12.2015 (projection)	kilométrage au 31.12.2015 (projection)	heures moteur au 31.12.2015 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
B40	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE93162	Mercedes	12.9	89'200	-	Utilitaire léger	fourgon	40'000		
B41	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE541813	Daihatsu	12.3	75'000	-	Utilitaire léger	fourgon	35'000		
B42	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE6873	Daihatsu	12.3	77'100	-	Utilitaire léger	fourgon	35'000		
B43	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE5527	Mercedes	12.2	221'700	-	Utilitaire léger	fourgon	100'000		
B44	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE91214	Iveco	11.9	108'500	-	Utilitaire léger	pont	80'000		
B45	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5534	Mercedes	18.5	200'800	-	Utilitaire léger	BOM	100'000		
B46	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE92611	Renault	11.9	162'800	-	Utilitaire léger	BOM	100'000		
B47	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE546923	Renault	11.9	191'700	-	Utilitaire léger	BOM	100'000		
B48	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90853	Bucher	29.8	-	6'000	Utilitaire léger	pont	60'000		
B49	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90860	Bucher	29.8	-	11'200	Utilitaire léger	pont	60'000		
B50	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90855	Bucher	29.8	-	-	Utilitaire léger	pont	60'000		
B51	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5524	Bucher	30.0	-	-	Utilitaire léger	pont	60'000		
B52	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5391	Bucher	29.8	-	3'300	Utilitaire léger	pont	60'000		
B53	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE91228	VW	15.2	181'800	-	Utilitaire léger	pont basculant	60'000		
B54	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE94984	Peugeot	14.3	106'000	-	Voiture	livraison	25'000		
B55	DCS	MEG	RENOUVELLEMENT	GE16851	Citroën	17.2	93'500	-	Voiture	livraison	35'000		
B56	DCS	SAT	RENOUVELLEMENT	GE338812	Opel	14.6	188'700	-	Voiture	livraison	40'000		
B57	DEUS	SEEP	RENOUVELLEMENT	GE545782	Opel	12.1	203'549	-	Voiture	break	40'000		
B58	DCSS	SPF	RENOUVELLEMENT	GE485150	Opel	14.6	74'400	-	Voiture	livraison	30'000		
B59	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE544930	Opel	12.2	59'100	-	Voiture	livraison	25'000		
B60	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Frontenex 22	Toro	25.8	-	-	Agrégat	frase à neige	30'000		
moyenne (arrondie)						18	135'000	8'500	total				5'923'000

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (60 oui et 1 abstention).

7. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs (PR-1084).

Introduction

Le sentier des Saules est un site particulier de la ville. Ses dimensions sont en rapport avec le Rhône qu'il jouxte et avec lequel il vit. Sa configuration en impasse a permis de conserver une ambiance fluviale et arborisée recherchée par les habitants, propice aux activités de détente. Longtemps délaissé, il est aujourd'hui très fréquenté.

Pour répondre aux demandes des habitants du quartier et pour vitaliser les berges du Rhône, le Canton a construit récemment quatre plateformes sur l'eau.

A la demande des associations du quartier, qui manquent d'espaces de détente, les services de la Ville ont fait quelques aménagements mineurs et renforcé l'entretien du site.

La présente proposition porte sur l'aménagement de l'ensemble du sentier des Saules, afin de créer un équipement répondant à sa récente vocation de parc et aux attentes des usagers.

Contexte

Le site appartient au domaine privé Ville de Genève sur toute sa longueur et jusqu'au triangle de la pointe. La rive et sa barrière appartiennent au domaine public cantonal et la pointe est une propriété privée de l'Etat. Le triangle de la pointe n'est pas inclus dans le présent projet de délibération.

Le projet dans son ensemble a été élaboré en concertation avec les services cantonaux concernés (Capitainerie, Renaturation des cours d'eau, Gérance), afin de garantir la cohérence des travaux sur tout le périmètre.

Le sentier des Saules comprend quatre secteurs différenciés:

- le premier, du pont de Sous-Terre à la rue des Falaises. Il est encore très urbain et fonctionne comme desserte de la rue des Falaises; la bande herbeuse séparant la voie du Rhône est en forte pente;
- le deuxième, de la rue des Falaises à la rue de la Truite. Il est homogène: un chemin en enrobé de 3,50 m et une bande herbeuse de 6,50 m, plate ou presque, qui vient jouxter les quais du Rhône;
- le troisième, de la rue de la Truite au triangle débutant à la fin du dépôt TPG. De caractère très bucolique, c'est un chemin en enrobé de 2,50 m sous la frondaison d'arbres variés, bordé d'une bande herbeuse en pente irrégulière;
- le quatrième, le triangle, propriété du Canton (domaines privés et public accueille le bâtiment du canoë-club, les baraques du club de rafting, une douche publique (à l'air libre) et, l'été, le WC saisonnier installé par le Canton. Plus loin sont situés le bâtiment de pompage des SIG, dont le toit est accessible, et la rotonde de la pointe.

L'ensemble du sentier mesure environ 700 m par une dizaine de large pour les secteurs 1 à 3. La surface totale du périmètre d'intervention est donc importante.

Exposé des motifs

Le quartier de la Jonction n'est pas le plus fourni de la ville en matière d'espaces de détente. Les lieux prévus à ces fins autour du centre paroissial de Sainte-Clotilde et de l'écoquartier ne sont pas encore construits. Les associations du quartier (Association des habitants de la Jonction, Maison de quartier, Association pour la protection des Vernets, le Forum de la pointe de la Jonction) ont, dès lors, manifesté leur désir de pouvoir investir le sentier des Saules, un endroit relativement à l'écart des sites valorisés de la ville.

Le site dit du sentier des Saules est une très belle promenade qui longe le Rhône jusqu'à la pointe de la Jonction, où la petite rotonde met en scène de manière habile la spectaculaire rencontre du Rhône et de l'Arve devant le beau pont de la Jonction. Pourtant, depuis longtemps, il était à l'écart, utilisé principalement par quelques propriétaires de chiens, malgré son intéressant potentiel d'aménagement et d'usages.

Pour répondre aux demandes et sur le budget des services, divers aménagements légers et ponctuels ont été installés: blocs de béton recouverts d'un plateau, répartis dans l'herbe, pour permettre aux usagers de s'y étendre à l'abri des déjections canines, corbeilles à déchets et râteliers à vélos, potelets pour empêcher la circulation de véhicules motorisés privés, luminaires provisoires entre la rue de la Truite et la pointe. L'entretien de la pelouse a également été renforcé.

Proposition: aménagement du sentier des Saules

L'année suivante, un test a été réalisé sur 25 mètres de longueur: l'enrobé bitumineux de la route a été remplacé par du gravier concassé, une table de pique-nique a été posée et la pelouse refaite. Tous ces aménagements, pourtant mineurs, ont eu un succès immédiat.

Cette proposition fait suite à l'installation par le Canton de deux plateformes sur chaque rive en 2010 et 2011. Il a aussi déplacé les baraques du Club de rafting et posé un gravier stabilisé à leur place, créant, en prolongement de la plateforme en bois, une grande surface libre à disposition des usagers. Ces interventions ont, elles aussi, grandement renforcé l'attrait du site. Ces deux dernières années, le sentier des Saules est ainsi devenu un espace naturel très fréquenté dès les premiers beaux jours.

Pour l'été 2012, la plateforme de la pointe de la Jonction a été agrandie par le Canton et un module saisonnier de toilettes publiques et une douche ont été installés. Ce projet a été mené conjointement avec les services de la Ville. En complément, des poubelles supplémentaires ont été mises en place tout le long du sentier et une collecte spécifique organisée.

Les dernières interventions se sont déroulées dans le courant de l'été 2013 et ont porté sur l'installation d'un container de WC public temporaire à mi-parcours et de râteliers à vélos supplémentaires.

Parallèlement aux actions du Canton et de la Ville de Genève en matière d'aménagement, les services sociaux municipaux (Service de la jeunesse, Service social et les Unités d'actions communautaires) ont investi la pointe de la Jonction depuis l'été 2010 pour y produire diverses animations. Elles ont rencontré, elles aussi, un vif succès auprès du public.

Les interventions successives mentionnées plus haut doivent désormais faire la place à un projet d'aménagement modeste, mais complet et définitif, qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

La collaboration avec les services cantonaux a débouché sur la prise en charge d'une partie des coûts par le Canton. Il s'agit d'une participation au prorata pour la surface propriété cantonale et d'une subvention pour le verdissement de la bande herbeuse continue, dans le cadre du projet cantonal Nature en ville.

Programme et descriptif des travaux

Le parti retenu pour le projet est de ne pas transformer radicalement le site, mais de préserver son caractère. L'aménagement proposé résout les problèmes rencontrés et adapte le site au nouvel usage tout en le qualifiant.

Secteur 1: du pont de Sous-Terre à la rue des Falaises

Sur ce premier secteur, les travaux envisagés restent modestes; il s'agit de:

- la mise en place d'une zone 20 km/h. Elle est destinée à sécuriser la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les voitures sortant de la rue des Falaises. Il est prévu un nouveau marquage au sol et une régulation du débouché sur la rue des Deux-Ponts;
- la réhabilitation du talus herbeux (financée par le Canton). Semis d'un mélange de plantes vivaces et annuelles dans le but de le couvrir d'une profusion de fleurs du printemps à l'automne. Une à deux tontes par an;
- la rénovation de l'éclairage public (par la PR-694 pour le remplacement de 4500 points lumineux);
- la plantation d'un arbre (prise en charge par le SEVE) sur son crédit arbre (PR-707 pour le renouvellement du patrimoine arboré).

Secteur 2: de la rue des Falaises à la rue de la Truite

Cette partie est la plus importante du projet et concentre la majorité des interventions, soit:

- le remplacement de l'enrobé routier par un gravier concassé stabilisé approprié au nouveau contexte de parc;
- la revitalisation de la bande herbeuse en prairie fleurie. Le nouveau mélange grainier sera composé d'espèces rustiques résistant à un usage intensif. Les tontes seront modulées selon les usages des différentes zones et les périodes de l'année. La zone proche des plateformes sera tondue régulièrement en période estivale pour offrir aux usagers un confort maximal. Les zones qui ne jouxtent pas les plateformes seront tondues deux fois par année afin de laisser ces espaces en prairie fleurie;
- la construction d'un WC public/douche. De type Autosys pour être autonettoyant et accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera encastré dans le mur de soutènement de la rue Emile-Nicolet. Il comprend une douche froide à l'air libre;
- l'installation de deux espaces avec table de pique-nique (similaires à celle installée en 2011) afin d'offrir aux usagers des espaces de convivialité;
- la rénovation de l'éclairage public (par la PR-694 pour le remplacement de 4500 points lumineux);
- la pose de modules de poubelles de tri, similaires à ceux installés dans les parcs, pour endiguer la surabondance des déchets en été (en complément des 20 poubelles existantes);
- la plantation de 10 arbres prise en charge par le SEVE sur son crédit arbre (PR-707 pour le renouvellement du patrimoine arboré).

Proposition: aménagement du sentier des Saules

Secteur 3: de la rue de la Truite au début de la pointe de la Jonction

Dans ce secteur, l'intervention reste minimale, le chemin en bitume est conservé. Les prestations sont:

- le renforcement de l'entretien annuel de la végétation;
- la plantation d'une végétation de sous-bois sous les arbres qui longent l'usine Kugler et le parking des TPG (financée par le Canton de Genève);
- la création d'un éclairage public pérenne. Les neuf points lumineux seront alimentés par voie aérienne pour protéger les racines des arbres.

Concertation

Le projet faisant l'objet de la présente demande de crédit de travaux est issu d'une collaboration entre les services de la Ville et du Canton de Genève. Il répond à la demande des habitants du quartier, exprimée notamment par la pétition P-275 dont les conclusions de la commission des pétitions ont été acceptées par le Conseil municipal le 30 octobre 2013: «Sentier des Saules: on continue!» à laquelle le Conseil administratif a répondu le 4 décembre 2013.

Le projet a été conçu sur la base d'un programme défini en collaboration avec les associations (Maison de quartier de la Jonction et Association des habitants).

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet développé se veut modeste et synonyme de préservation de l'environnement. Ainsi, trois actions principales permettent de confirmer sa parfaite adéquation avec l'Agenda 21:

- le matériau utilisé en remplacement de l'enrobé bitumineux du chemin est du gravier concassé naturel;
- les surfaces enherbées sont ensemencées avec des mélanges grainiers (type «UFA prairie fleurie «original» CH-i-G») favorisant la diversité de la flore et la macrofaune;
- les poubelles installées permettront de trier le PET, le verre et les déchets ménagers.

Estimation des coûts

		Fr.
Installations de chantier		75 000
Dégraissage, fourniture et mise en forme de gravier	1050 m ²	126 000
Fourniture et pose de bordures	310 m	31 000
Fourniture et pose d'un WC automatique		180 000
Démolition, terrassement, construction murs et dalle pour réception WC		207 000
Serrurerie et électricité pour WC		26 000
Réfection de pelouse	2570 m ²	116 000
Fourniture et pose de mobilier urbain (tables et bancs de pique-nique)	2 p.	19 000
Eclairage public (génie civil)	9 p.	30 000
Marquage et signalisation		3 000
Total		813 000
Honoraires		
Architecte	2,6%	21 000
Ingénieur civil	6,5%	53 000
Ingénieur géomètre, cadastration	0,6%	5 000
Héliographie		3 000
Total		82 000
Information et communication		19 000
Coût total de la construction (HT)		914 000
Calcul des frais financiers		
Coût total de construction (HT)		914 000
+TVA 8% (arrondi)		73 000
Coût total de l'investissement (TTC)		987 000
+Prestations du personnel pour les investissements 4% (arrondi)		40 000
+Intérêt intercalaires: $\frac{987\,000 + 40\,000}{2} \times 16 \times 2,5\%$		17 100
Coût total brut (TTC)		1 044 100
Recettes à déduire:		
Travaux pris en charge par le Canton:		
1 ^{er} secteur: revitalisation du talus		
2 ^e secteur: revitalisation de la bande herbeuse sur parcelle Etat		
3 ^e secteur: revitalisation du sous-bois devant Kugler et TPG		
(Coût estimé des travaux à charge du Canton 49 000 francs + TVA = 53 000 francs)		53 000
Total net du crédit demandé (TTC)		991 100

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal. Ils dureront environ dix mois; la mise en place du WC automatique se fera en dehors de la période estivale (juin à septembre).

La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour fin 2015.

Recettes

Travaux pris en charge par le Canton

1^{er} secteur: revitalisation du talus.

2^e secteur: revitalisation de la bande herbeuse sur parcelle Etat.

3^e secteur: revitalisation du sous-bois devant Kugler et TPG.

(Coût estimé des travaux à charge du Canton: 49 000 + TVA = 53 000 francs.)

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-25

Ce projet est prévu sur le N° PFI 091.098.02, sentier des Saules, travaux d'aménagement (p. 70), en qualité de projet actif, dépôt en 2014, pour un montant de 1 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire, qui s'imputera sur les groupes 314, comme suit:

- 30 700 francs par année pour le Service des espaces verts;
- 3150 francs par année pour le Service du génie civil;
- 38 740 francs par année pour le Service Voirie-Ville propre;
- 32 400 francs par année pour le Service logistique et manifestations.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement prévu de 991 100 francs, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 60 610 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 2%).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2014.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements proposés sera prochainement déposée auprès de l'Office de l'urbanisme (Etat de Genève – DU).

Régime foncier

Le sentier des Saules fait partie du domaine privé de la Ville de Genève, parcelles N^{os} 206 et 211. La rue Emile-Nicolet fait partie du domaine public de la Ville de Genève, parcelle N^o 3448.

Personnes à mobilité réduite

Le projet a été établi en tenant compte des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

De même, lors de l'exécution des travaux, une attention particulière sera portée sur cette thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que malvoyantes.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Deux panneaux de chantier seront placés à proximité des travaux. Ces panneaux contiendront des informations à propos des travaux réalisés, de leur durée, ainsi que de leur coût.

Avant le début du chantier, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants des alentours, dans le but de les informer de la durée des travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

L'ensemble du projet a été établi par le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: aménagement du sentier des Saules

339

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type d'aménagement.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet : Aménagement du sentier des saules

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	82'000	8%
Installations, terrassements, F. et Meo gravier, pelouse...	558'000	53%
Serrurerie, électricité, éclairage	56'000	5%
F. et Meo WC automatiques, mobilier urbain	199'000	19%
Information et communication	19'000	2%
Frais financiers (TVA, intérêts et prestations du personnel)	130'100	13%
Coût total du projet TTC	1'044'100	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : LOM-GCI-SEVE-VVP

CHARGES	LOM	GCI	SEVE	VVP	total
30 - Charges de personnel					Postes en ETP 0
31 - Dépenses générales	32'400	3'150	30'700	38'740	104'990
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		60'610			60'610
36 - Subventions accordées					0
Total des nouvelles charges induites	32'400	63'760	30'700	38'740	165'600

REVENUS	LOM	GCI	SEVE	VVP	total
40 - Impôts					
42 - Revenu des biens					
43 - Revenus divers (travaux pris en charge par le canton)					
45 - Dédommagements de collectivités publiques					
46 - Subventions et allocations					
Total des nouveaux revenus induits	0	0	0	0	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	32'400	63'760	30'700	38'740	165'600
---	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014			0
2015	700'000	30'000	670'000
2016	344'100	23'000	321'100
Totaux	1'044'100	53'000	991'100

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

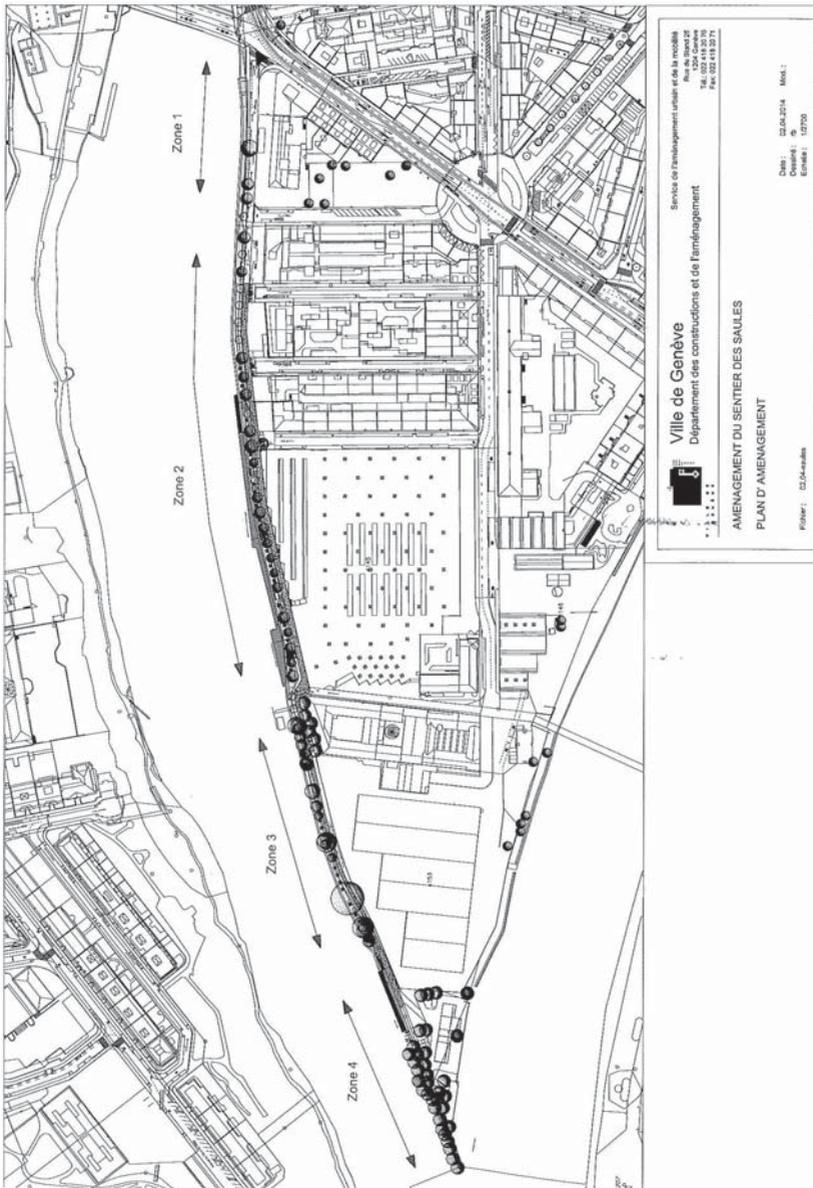
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 044 100 francs, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan de situation



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (62 oui).

8. Proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit:

- un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève;
- un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
- un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
- un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-

- Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- **un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1085).**

Introduction

Le développement du site de la gare des Eaux-Vives, déclenché par l'arrivée du CEVA, préfigure la transformation en profondeur des quartiers proches de la gare et représente l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire sur la rive gauche du canton.

Comportant de nombreux nouveaux logements, des activités commerciales et des bureaux ainsi que des équipements de proximité, conformément aux dispositions des planifications supérieures cantonale et communale qui le désignent comme quartier urbain mixte, le programme du développement autour de la gare des Eaux-Vives a intégré, dès les premières démarches menées au milieu des années 2000, un équipement culturel d'importance régionale.

Le choix d'y implanter la Nouvelle Comédie, intervenu suite aux démarches qui seront évoquées plus avant, se veut un symbole fort du lien culturel qui unit les habitant-e-s de la région. Inscrit dans la stratégie d'implantation des équipements culturels du Grand Genève, il est identifié en tant qu'équipement à fort rayonnement, avec un effet structurant pour l'ensemble de l'agglomération.

Sa position stratégique, à proximité immédiate de la gare, permettra de donner à cet équipement une accessibilité exceptionnelle par le dispositif ferroviaire et de transports publics organisé sous la forme d'une interface performante, tout en le plaçant au centre d'un dispositif de mobilité douce permettant de le relier aux quartiers voisins.

Cette localisation contribuera non seulement au desserrement des institutions culturelles genevoises qui aujourd'hui sont essentiellement concentrées dans le périmètre des anciennes fortifications, mais favorisera également l'animation du nouveau quartier dont il constitue l'élément moteur. Son positionnement en tête du dispositif, dans un lieu de forte animation urbaine, lui confère un rôle de repère urbain et d'articulation entre la route de Chêne et le nouveau quartier.

Ce dernier, formé de constructions organisées longitudinalement de part et d'autre d'une esplanade piétonne centrale en continuité de la voie verte, accueillera environ 350 logements ainsi que des activités et équipements principalement situés au rez-de-chaussée des immeubles. La conception de ces bâtiments a été

définie au travers de plusieurs concours de projets. On constate, à l'issue de ces démarches, que les futurs bâtiments, composant le versant nord du périmètre, ont été conçus en tenant compte du projet de la Nouvelle Comédie, conférant ainsi une grande cohérence à ce morceau de ville, notamment du point de vue volumétrique.

L'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives, entrepris depuis de nombreuses années, a fait l'objet de validations successives par le Conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement des études.

En 2004 déjà, conscient de la nécessité d'anticiper l'aménagement des sites touchés par la construction des futures gares du CEVA et dans le but de se donner les moyens pour mener les études nécessaires à l'organisation du futur quartier, notamment du point de vue du réaménagement des espaces extérieurs et des infrastructures, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude.

Ce crédit a notamment permis de mener, en complémentarité des démarches menées par le Canton, les études nécessaires à la mise au point du plan directeur de quartier (PDQ). En 2009, par l'adoption de ce document engageant les autorités, le Conseil municipal a fait siens les grands principes d'aménagement du secteur. C'est à ce moment-là qu'ont été fixées les grandes orientations d'aménagement du quartier, ses affectations, la répartition des potentiels et la structure générale de l'organisation du quartier.

La planification s'est poursuivie par l'adoption, par le Grand Conseil, d'une modification des limites de zones, transformant la zone ferroviaire en zone de développement 3. Cette modification du régime d'affectation du sol a été également préavisée favorablement par le Conseil municipal, simultanément à l'adoption du PDQ au mois de mai 2009.

En 2012 enfin, le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786 de la gare des Eaux-Vives, qui a précisé les dispositions régissant l'aménagement du quartier, a reçu un préavis favorable du Conseil municipal. Il a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2013, achevant ainsi la planification du périmètre.

La construction de la Nouvelle Comédie devrait s'achever simultanément à la mise en service de la gare des Eaux-Vives, à l'automne 2019. Cet objectif, porté par tous les maîtres d'ouvrage constructeurs du site, vise à limiter au maximum la durée d'un chantier déjà très long.

Or, l'installation de chantier du CEVA occupe actuellement la zone d'implantation du bâtiment. Il est prévu que cette installation soit déplacée afin de laisser la place aux travaux de la Ville. Ce déplacement d'installation ne peut se faire que fin 2015 pour des raisons opérationnelles liées au chantier ferroviaire. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'organiser le déplacement pour laisser place à la Ville de Genève, et par conséquent d'entreprendre les travaux de la Nouvelle Comédie dans les temps. Cela aurait pour conséquence un report de réalisation au-delà de la mise en service de la nouvelle gare.

L'inauguration de ce bâtiment emblématique, conjointement à la gare des Eaux-Vives, marquera l'engagement commun de la Ville et du Canton dans la réalisation de ce nouveau quartier. En respectant le planning, Genève pourra offrir à la population genevoise, à la fin de l'année 2018, une véritable «fabrique de théâtre» permettant de produire et d'accueillir des créations des arts de la scène diffusées dans le monde entier. Il s'agira également d'un signe fort, de la part des collectivités publiques, de la volonté d'ancrer ce nouveau quartier dans une réalité urbaine contemporaine, répondant à la fois aux besoins locaux (logements, équipements de proximité) et à une vocation à plus large échelle, ancrée dans une réalité contemporaine d'agglomération (infrastructures régionales, culturelles et de transports).

Contexte et historique de l'opération

La Comédie de Genève, inaugurée en 1913, située au boulevard des Philosophes, s'est forgée en un siècle d'activité une solide réputation et a contribué au rayonnement international de Genève. Toutefois, ce bâtiment ne répond plus du tout aujourd'hui aux besoins de l'institution. La vétusté ainsi que l'inadéquation des installations auront même inspiré en 1987 la publication intitulée «Le rapport Langhoff. Projet pour le Théâtre de la Comédie» qui pointait tous les défauts de ce bâtiment et qui en concluait déjà à la nécessité d'un nouveau départ.

L'état des lieux technique de la Comédie de Genève est même alarmant, et cela depuis de nombreuses années: bâtiment vétuste, locaux inadaptés et insuffisants, machinerie obsolète, scène déformée et non conforme aux exigences contemporaines sur le plan international, mauvais rapport entre la scène et la salle, acoustique défaillante, absence directe au plateau pour les décors, accueil du public insatisfaisant, etc.

Force est de constater qu'un siècle après son inauguration, la scène phare de la Ville de Genève n'est plus adaptée à sa mission. Ce constat s'empire chaque année et péjore l'offre culturelle de la Ville de Genève. Nombre de projets européens ne peuvent être accueillis à Genève, et ceux qui le sont voient leurs décors découpés en morceaux pour atteindre la scène. Les conditions de sécurité de travail des professionnel-le-s sont gravement fragilisées avec une machinerie vétuste et difficile à manipuler, posant des problèmes croissants non seulement d'efficacité, mais aussi de sécurité. Etant donné l'impossibilité de mettre l'ancien bâtiment aux normes d'un théâtre municipal de l'envergure escomptée, le constat s'impose de façon limpide: il faut construire une Nouvelle Comédie.

Planification du quartier de la gare des Eaux-Vives

Janvier 2004: le Conseil municipal vote un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagement des sites touchés par le CEVA (PR-292 A).

Mai 2009: le Conseil municipal adopte le PDQ sous forme de résolution (PR-670 A) et émet un préavis favorable sur la modification des limites de zones (PR-669 A).

Janvier 2013: le Conseil municipal vote un préavis favorable pour le PLQ de la gare des Eaux-Vives (PR-988 A).

Projet de la Nouvelle Comédie de Genève

Novembre 2003: le Conseil municipal vote un crédit de préétude d'un montant de 150 000 francs (PR-117 CA) afin d'étudier la faisabilité de la Nouvelle Comédie sur un nouveau site.

Janvier 2005: suite aux études de faisabilité, le site de la gare des Eaux-Vives est choisi et validé.

Février 2008: le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 4 000 000 de francs (PR-473) pour le lancement d'un concours et les études y afférentes.

Janvier 2009: la Ville de Genève lance un concours international ouvert pour la construction du théâtre de la Nouvelle Comédie.

Octobre 2009: l'Atelier FRES architectes et le scénographe «Changement à vue» remportent le concours avec le projet «Skyline».

Juin 2011: remise par les mandataires de l'avant-projet.

Octobre 2013: remise par les mandataires du projet de l'ouvrage.

Décembre 2013: une requête en autorisation de construire portant sur la construction de la Nouvelle Comédie est déposée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Juin 2014: un crédit brut de 5 403 400 francs (PR-1081) est simultanément proposé au Conseil municipal pour la réalisation de travaux de terrassement d'une plateforme propre à recevoir l'infrastructure de la future desserte Chamonix-Viollier. Une partie de ces terrassements est inscrite dans l'emprise du projet de construction de la Nouvelle Comédie. Ces travaux préparatoires comprennent également l'abattage d'arbres ainsi que la démolition des bâtiments artisanaux. Selon une planification coordonnée tenant compte des coactivités sur site, les travaux envisagés sont prévus d'être terminés avant la fin de l'année 2015, période durant laquelle le chantier de la Nouvelle Comédie est prévu de débiter.

Exposé des motifs

La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et sa région

Avec le projet de la Nouvelle Comédie, la Ville et le Canton de Genève proposent de créer une institution théâtrale régionale, capable de rayonner au

niveau international et adaptée à la pluralité et à la richesse des arts de la scène d'aujourd'hui. Théâtre de créations et d'accueils, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène romande, et permettra au public genevois de découvrir des spectacles locaux et internationaux marquants. Ouverte à un public diversifié, la Nouvelle Comédie vient compléter la carte théâtrale genevoise en offrant à Genève une scène de dimension internationale. Au cœur d'un nouveau quartier, la Nouvelle Comédie rassemblera habitant-e-s, visiteur-euse-s dans un espace conçu pour être vivant et animé.

Le projet, porté par la profession réunie en association, l'Association pour la Nouvelle Comédie, propose l'intégration dans une «fabrique de théâtre» de deux salles de spectacle complémentaires et indépendantes, de lieux de résidence pour les compagnies et les troupes, de salles de répétition, d'espaces d'accueil du public et de médiation, d'ateliers d'art et d'artisanat liés aux métiers des arts de la scène, d'un café-restaurant ouvert sur la Cité et des espaces pour l'administration et la diffusion. La Nouvelle Comédie proposera entre 250 et 300 événements artistiques et animations par année dans le domaine du théâtre, aujourd'hui le plus souvent pluridisciplinaire et comprenant plus largement l'ensemble des arts de la scène.

La Nouvelle Comédie est vouée à devenir une institution culturelle phare de Genève pour l'offre dramatique, par analogie au rôle communément admis pour le Grand Théâtre dans le domaine lyrique. Ce bâtiment rendra ainsi hommage à la diversité culturelle de Genève et à sa dimension internationale.

Très bien desservie par les transports publics, au centre d'une grande esplanade piétonne, adossée à la voie verte d'agglomération, bordée d'espaces verts et de rencontre, la future Nouvelle Comédie offrira plus qu'un théâtre: un véritable lieu de vie et de culture pour les arts de la scène et pour la vie quotidienne du quartier.

Présentation du projet culturel: une fabrique pour les arts de la scène

Accessible par tous les modes de transport, dans un périmètre large, la Nouvelle Comédie est conçue comme une institution régionale. Elle a pour vocation de devenir une scène de référence européenne. Théâtre de créations et d'accueils, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène romande.

La Nouvelle Comédie répondra aux missions suivantes:

- soutenir la création genevoise et romande contemporaine et favoriser les résidences d'artistes, de compagnies et de troupes;
- développer des coproductions nationales et internationales, et accueillir des créations nationales et internationales;

- valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène;
- proposer un programme de médiation culturelle et d'éducation artistique;
- participer à l'animation du quartier et de la ville, et développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la Cité, du canton et de la région.

Les créations, les accueils et les résidences

A l'exemple des scènes européennes significatives, le projet de la Nouvelle Comédie intègre deux salles: l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées, les spectacles à grand public que les propositions plus intimistes et expérimentales. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

La Nouvelle Comédie permet d'accueillir des compagnies, des artistes et des troupes en résidence. Les espaces de travail, loges et salles de répétition sont conçus afin de favoriser la collaboration avec des artistes invités, voire le développement de projets à long terme avec une troupe ou un collectif. Les résidences permettront de développer le travail de recherche et d'expérimentation, et d'enrichir les programmes de médiation culturelle et d'éducation artistique.

Une vitrine nationale et internationale

La scène de la Nouvelle Comédie est conçue pour accueillir à Genève les créations internationales présentées dans les festivals et les grandes institutions internationales. L'institution est ainsi appelée à jouer un rôle majeur dans le cadre des festivals de la région et dans le cadre de projets artistiques importants, rassemblant d'autres institutions romandes ou suisses de même envergure. La population genevoise aura accès aux spectacles marquants et aux créations les plus actuelles. La Nouvelle Comédie permet également à Genève de coproduire et de développer les collaborations avec les scènes européennes et de faire ainsi rayonner Genève au-delà de ses frontières.

Valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène

La Nouvelle Comédie comprend des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers du théâtre aujourd'hui fragilisés. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnels, la Nouvelle Comédie sera une véritable «fabrique de théâtre». Scénographie, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, décors sont indispensables à une institution ouverte à tous les genres théâtraux.

Les métiers du théâtre sont peu enseignés en Suisse romande. La Manufacture forme à la mise en scène et au jeu d'acteur et d'actrice. La Nouvelle Comédie sera un lieu de transmission et de valorisation des métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui seront proposés. Le savoir-faire développé dans la «fabrique de théâtre» servira tout le théâtre romand.

La médiation culturelle et l'éducation artistique

La population sera bien reçue à la Nouvelle Comédie. Café-restaurant ouvert toute la semaine, transports publics et espaces dévolus à des animations et activités pédagogiques, la «fabrique de théâtre» est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct. Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et le public, et ouvrir l'institution à la Cité, mettant ainsi en valeur les activités de médiation.

Animer la ville et la région

La Nouvelle Comédie développera son action dans différents territoires. Tout d'abord, à l'échelle d'un nouveau morceau de ville et de ses habitant-e-s pour lequel-le-s l'institution proposera des animations et favorisera une vie de quartier de qualité, ensuite à l'échelle de la Ville et du Canton de Genève où la nouvelle institution incarnera un rôle culturel fort, à l'échelle de la région, symbole du lien culturel qui unit les habitant-e-s d'un Grand Genève en construction et enfin, aux niveaux national et international par sa capacité d'accueil, de rayonnement et de collaboration.

Ces éléments seront déclinés dans un véritable cahier des charges de l'institution, qui en précisera les missions. Les rencontres théâtrales tenues entre septembre 2012 et mars 2013 ont bien montré, entre autres, la nécessité d'être plus explicite sur les missions et les cahiers des charges des différentes scènes dramatiques.

La réalisation de cette infrastructure sera un signal fort pour Genève. Elle valorisera la vie culturelle, elle bénéficiera à l'ensemble de la population et sera ouverte sur la ville, elle concrétisera la nouvelle loi sur la culture du Canton et elle accompagnera de façon positive la transformation de notre région.

Gouvernance de la Nouvelle Comédie de Genève

La Fondation d'art dramatique (FAD) est la fondation d'intérêt communal public qui gère actuellement la Comédie et le Théâtre Le Poche depuis 1979. Sous la présidence de M. Thomas Boyer et la vice-présidence de M. Gérard

Deshusses, elle rassemble des représentant-e-s des partis politiques siégeant au Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que trois représentant-e-s du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, trois représentant-e-s du Département de l'instruction publique du Canton et deux représentant-e-s des organisations professionnelles.

Concernant la Nouvelle Comédie, la FAD a été associée aux travaux du Groupe opérationnel constitué entre 2009 et 2013 pour suivre l'élaboration du projet et son chiffrage. Ce groupe était piloté par le département des constructions et de l'aménagement et était composé de représentant-e-s du département de la culture et du sport, de la FAD, de l'actuelle direction de la Comédie, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, ainsi que de deux observateurs représentant le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

En 2012, suite à la Déclaration d'intention signée entre le département de la culture et du sport de la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton, un Groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC) a été constitué par ces deux départements avec la mission, sous la direction confiée à M. Mathieu Menghini, chargé d'enseignement à la Haute école de théâtre de Suisse romande, d'élaborer des propositions pour le cahier des charges de l'institution, le modèle de gouvernance, le budget de fonctionnement et la préparation de la nomination de la future direction. La FAD, l'actuelle direction de la Comédie et l'Association pour la Nouvelle Comédie y ont pris part.

Tout comme le recommande le Rapport du groupe d'accompagnement, le maintien de la FAD comme organe de gestion de la transition entre l'ancienne et la Nouvelle Comédie est la meilleure option. Toutefois, la composition et les missions de la FAD devront faire l'objet d'une réforme afin que celle-ci puisse évoluer et prendre en compte le partenariat public-public entre la Ville et le Canton de Genève. La réforme de la FAD devrait être engagée parallèlement à l'étude du projet de construction par les Parlements. C'est également la FAD qui devrait déterminer la procédure et le calendrier de la nomination de la future direction de la Nouvelle Comédie, l'actuelle direction terminant son mandat en juin 2017.

Obligation légales et de sécurité

Le concept de sécurité est basé sur les exigences et recommandations des directives et des règles en vigueur en Suisse suivantes: Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI), ordonnance 4 relative à la loi sur le travail du 18 août 1993 (Conseil fédéral suisse) et les directives

techniques Installations sprinklers (2005) et Installations de détection d'incendie (Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (2005).

Les objectifs généraux de protection incendie sont les suivants:

- garantir la sécurité des personnes;
- prévenir les incendies et limiter la propagation des flammes, de la chaleur et de la fumée;
- limiter les risques de propagation du feu aux bâtiments, ouvrages et installations voisins;
- conserver la stabilité structurelle pendant une durée déterminée;
- permettre une lutte efficace contre le feu et garantir la sécurité des forces d'intervention;
- assurer une évacuation efficace.

Afin de répondre à ces objectifs, les installations suivantes sont prévues:

- installation de protection incendie à surveillance totale;
- installation déluge pour la scène pouvant être actionnée à la main depuis un endroit sûr;
- installation de désenfumage pour la salle frontale, la salle modulable et le foyer;
- installation sprinkler pour les ateliers et le dépôt de costumes.

Description de l'ouvrage et du projet

Concept

La Nouvelle Comédie de Genève s'implante dans le nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives. A l'échelle du quartier, elle sera l'équipement majeur qui fera vivre l'esplanade, colonne vertébrale du projet urbain. A l'échelle de la ville, le théâtre attirera les Genevois par ses spectacles et par ses usages publics. Enfin, à l'échelle nationale et internationale, la Nouvelle Comédie de Genève sera un équipement de référence. Le projet apporte une réponse qui intègre ces différentes échelles; un théâtre qui rayonne à l'international, tout en gardant une échelle urbaine du quartier. Le théâtre est avant tout un lieu d'échanges entre les artistes et le public. Si traditionnellement cet échange était limité aux représentations théâtrales, aujourd'hui la volonté est de créer un lieu d'échanges plus convivial, un lieu vivant, pluriel et dynamique. C'est un théâtre dans la ville et une ville dans le théâtre. Le projet propose à la fois un bâtiment avec une identité forte, tel un signal dans la ville, et à la fois un équipement hyperfonctionnel, conçu comme une usine à fabriquer des spectacles.

Approche urbaine: ouvrir le théâtre sur la ville

L'identité forte est donnée par un profil singulier sur l'espace public qui lui confère une image iconographique propre, soulignant sa fonction d'équipement public. L'espace de l'esplanade pénètre dans le théâtre par un grand volume tout en hauteur. C'est un espace généreux, vivant et lumineux qui accueille les usages publics, situés au niveau de l'esplanade: bar-restaurant, billetterie-librairie, foyer... C'est l'espace de référence du bâtiment qui a une vocation d'usages multifonctionnels: restauration, expositions, conférences, performances, happenings... Le théâtre et ses fonctions activent l'esplanade. Celle-ci est conçue comme l'espace public du théâtre qui invite le passant et le spectateur à entrer dans le bâtiment. Un dessin de points au sol, illuminés la nuit, anime l'espace et oriente les visiteurs vers l'entrée du théâtre. Les façades du hall reçoivent un éclairage qui met en scène ce lieu, outil de communication du théâtre avec l'extérieur: ambiances colorées, projections... «Quand on dessine une salle de théâtre, la scénographie commence sur le trottoir parce que c'est là que débute la soirée», disait un scénographe de Jean Vilar.

Approche fonctionnelle: la machine à créer des spectacles

Le théâtre de la Nouvelle Comédie est non seulement un lieu de représentation théâtrale, mais aussi un lieu de création de spectacles. Les décors et costumes sont créés sur place dans les ateliers de menuiserie, serrurerie, peinture... Ce sont eux qui font de la Nouvelle Comédie une véritable usine de création artistique. Cette création n'est plus cachée mais fait partie de la vie du bâtiment, et les activités sont montrées par des transparences visuelles depuis la rue, depuis le restaurant.

Les circulations des populations sont organisées avec une grande rationalité, distinguant le public des artistes, des techniciens, des administratifs, de manière à privilégier la fonctionnalité du bâtiment. La circulation du public se fait principalement le long de la façade sud-est, au niveau de l'esplanade depuis laquelle le public accède au théâtre. Elle dessert les usages publics et les accès aux deux salles. Le public a également accès à un foyer bas équipé d'un bar pour les entractes et autres manifestations, situé entre les deux salles au même niveau que les deux scènes. Côté quartier des Eaux-Vives, le long de la façade nord-ouest, des galeries horizontales permettent de distribuer l'ensemble du théâtre, et d'organiser les circulations des artistes, des techniciens et de l'administration de façon qualitative, claire et efficace, tout en créant une image épurée et sobre du théâtre.

L'entrée des artistes se situe sur cette façade, au niveau de la rue Viollier, conçue comme une promenade. Les grands volumes des salles sont placés au cœur du bâtiment et matérialisent le point de rencontre final des différents flux de personnes. Les deux salles de répétition sont également accessibles au public,

et se situent au-dessus de la salle modulable. Ces salles sont équipées de résilles d'accroche de projecteurs aux plafonds. Les ateliers de réalisation des décors sont situés au niveau de la rue Viollier, au même niveau que les scènes. Les ateliers et la scène frontale sont desservis par l'aire de livraison principale située sur la façade sud-ouest. Cette aire, accessible depuis la route de Chêne et l'avenue de Chamonix, permet d'accueillir en stationnement un poids lourd jusqu'à la dimension d'un train routier. Elle peut être fermée et isolée de l'extérieur pour un déchargement ou un chargement à toute heure, confortable, à l'abri du froid et des intempéries, sans encombrer la voie publique et sans gêne sonore pour les riverains. Le théâtre dispose d'une place de stationnement pour les poids lourds à l'extérieur du théâtre, au pied de la façade sud-ouest. Cette place de stationnement est dédiée aux livraisons de la Comédie. Une livraison secondaire, située sur la façade nord-est, sur la place basse, permet de desservir directement la salle modulable. La circulation des décors se fait de façon aisée entre les aires de livraison, les ateliers de montage et de fabrication, les scènes, les salles de répétition et le dépôt décors en sous-sol grâce à de larges circulations horizontales et à deux monte-décors.

Les usages plus compartimentés (administration, loges, bureaux...) sont placés sur les salles, dans des volumes perpendiculaires à l'esplanade, créant la forme reconnaissable du bâtiment.

Approche structurelle

La Nouvelle Comédie a une emprise au sol de 102,90 x 40,80 m et une hauteur de 25,45 m. La construction d'un théâtre à côté de voies ferrées demande une réflexion particulière du point de vue constructif, structurel et acoustique. Pour minimiser l'impact des nuisances liées au CEVA, il est proposé de réaliser une structure béton massive très inerte, à l'intérieur de laquelle viennent s'insérer les deux salles scéniques, appuyées sur des structures indépendantes, elles-mêmes reposant sur des boîtes à ressorts. Ce principe permet une désolidarisation parfaite des deux structures et ne permet pas la transmission des nuisances sonores. La structure béton massive permet de lutter efficacement contre la propagation du bruit dans le bâtiment, notamment grâce aux murs de refend perpendiculaires au CEVA.

Le principe de ces murs donne son image au théâtre et offre la possibilité de réaliser aisément les porte-à-faux du hall. De cette façon, ce grand espace sera libéré d'éléments porteurs, amplifiant ainsi l'impression de légèreté et de transparence du hall. D'un point de vue thermique, la structure béton apporte une grande inertie, facteur indispensable pour maîtriser les consommations énergétiques. Le théâtre est essentiellement composé de grands volumes, aux points porteurs réduits, pouvant communiquer les uns avec les autres et accueillir des usages divers permettant une grande flexibilité et évolutivité du bâtiment. L'espace des

ateliers de montage des décors, de serrurerie et de menuiserie est composé de deux grands volumes de plus de 400 m² chacun par 8 m de haut, sans appui porteur intermédiaire. Les salles de répétition ont une surface totale de 470 m² par 6,45 m de haut, également sans appui porteur. L'atelier peinture et les ateliers de fabrication sont conçus sur le même principe. L'usage de dalles alvéolaires précontraintes permet d'atteindre ces portées importantes avec de faibles épaisseurs. Le volume des loges et de la direction artistique, situé au-dessus de la salle frontale, est également conçu en structure béton sur le principe d'un bâtiment-pont, reposant sur les deux volumes béton des circulations verticales d'accès à ces espaces, et sur le mur longitudinal du foyer.

Approche constructive

Le bâtiment est également pensé de façon rationnelle du point de vue constructif : de la structure au détail d'exécution. Le plan est conçu sur une trame de 5,40 m, empruntée de celle de la galerie commerciale et de la gare du CEVA. Cette trame, basée sur un multiple de 30 cm, permet de mettre en œuvre des éléments de construction standards, et par conséquent de maîtriser les coûts de réalisation du bâtiment. Les façades sont construites sur un module unique de 2,70 x 1,10 m. Le module se décline en différents types de panneaux, selon les façades, les orientations ou autres contraintes spécifiques. Cette modularité apporte une grande harmonie au projet et permet également de maîtriser le budget.

L'enveloppe du bâtiment

La façade sur l'esplanade est composée de panneaux vitrés non isolants de 2,70 x 1,10 m, le hall jouant le rôle d'espace tampon. L'enveloppe thermique du bâtiment est positionnée sur le mur intérieur du hall. Ce mur béton reçoit une finition de lasure colorée rouge qui permet à la fois d'apporter un traitement chaleureux, et à la fois de lire la richesse de la texture du béton. Les murs, le sol et les plafonds sont traités de façon monochrome. Des ouvrants dans la façade permettent une ventilation importante de l'espace du hall en été.

La façade sur la rue Viollier est conçue sur le même module que celle de l'esplanade, mais avec des éléments vitrés isolants en double vitrage. Cette façade est soulignée par trois niveaux de galeries qui distribuent les différents espaces du théâtre. Les murs et les plafonds sont recouverts d'une lasure incolore que met en valeur la teinte naturelle du béton gris. Le sol est traité par une résine de couleur grise qui se marie avec les tons du béton. Des ouvrants de ventilation permettent de réguler la température à chaque niveau des galeries.

Le ruban constitue la peau enveloppante du bâtiment. Il est réalisé en caissettes de tôle d'aluminium perforé anodisé naturel de 2,70 x 1,10 m. Il confère

au bâtiment un aspect unitaire, et filtre la lumière naturelle. Dans les espaces de travail, ces cassettes sont ouvrantes afin d'offrir aux usagers une vue dégagée sur l'extérieur. Sur la façade sud-ouest, côtés route de Chêne et ville, le bâtiment offre une façade signalétique annonçant la «Nouvelle Comédie de Genève» par un jeu de perforations du ruban.

L'image du bâtiment évolue tout au long de la journée : sobre et élégant le jour, multiple et coloré le soir. Le bâtiment communique avec son environnement en exprimant la richesse de sa vie intérieure.

Matérialisation des espaces

La matérialisation des espaces participe à l'idée d'un théâtre comme une usine à fabriquer des spectacles. Elle permet aussi de caractériser chacune des entités programmatiques du bâtiment. Les espaces du public sont généreux spatialement, et sont traités avec simplicité et singularité : des sols continus et des murs en béton teinté. Les ateliers sont neutres, les murs et plafonds sont en béton et les sols en plancher bois ou simplement en béton en fonction des usages.

Les matériaux de la salle frontale et son éclairage sont choisis en contraste avec l'espace du hall dans une recherche d'ambiance plus mystérieuse qui prépare le spectateur à la représentation théâtrale. Les murs et le plafond sont habillés d'une maille métallique, en acier inoxydable sablé et trans-sonore, qui donne un aspect unitaire à la salle. Les traitements acoustiques sont positionnés en arrière de cette maille.

Les matériaux de la salle modulable sont choisis dans un souci de cohérence avec le reste du bâtiment. Les murs sont habillés de lames verticales de différentes largeurs et de 2,20 m de haut en béton fibré. Quatre hauteurs de lames se superposent afin d'habiller toute la hauteur sous passerelles de la salle. Ces lames sont positionnées en fonction des besoins en matière d'acoustique. L'éclairage architectural de la salle est intégré dans ce dispositif d'habillage par l'interposition de lames lumineuses de 2,20 m de haut.

Les deux salles de répétition sont traitées de manière identique; l'une d'une surface de 220 m² (17 x 13 m environ), l'autre d'une surface de 165 m² (16 x 10,5 m environ). Les murs sont traités dans leur partie basse de panneaux de bois perforés sur une trame de 2,70 x 1,10 m. Dans leur partie haute, les murs sont peints en noir. Les deux salles de répétition sont accessibles au public.

Approche scénique: les deux salles

La complémentarité des deux salles permet de concevoir et de présenter tout type de spectacles. Les accès des salles frontale et modulable se situent aux niveaux de l'esplanade et de la rue Viollier.

La salle frontale, d'une capacité de 498 places, présente un parterre en une seule volée, dessiné selon une courbe de visibilité exponentielle afin d'offrir une parfaite visibilité de la scène. Le léger galbe du gradin confère à l'auditoire une certaine chaleur, une connivence favorable à une véritable vision et écoute du spectacle. Le rapport scène/salle est direct, le regard du spectateur est focalisé vers la baie de scène. Le volume de la salle comprend les régies de pilotage des éclairages, de l'audio et de la vidéo. L'avant-scène constitue le premier cadre de scène et un prolongement de cette dernière vers la salle. L'extension du plancher démontable au-delà du cadre de scène, pour rentrer véritablement dans la salle au plus près du public, offre des possibilités scénographiques jusqu'alors jamais aussi simplement et naturellement imaginables. Cet espace comprend un plancher détrappable destiné à moduler la profondeur de scène et à modifier la jauge du public. Un plafond technique, situé à l'aplomb de cette avant-scène, est dissimulé au-dessus des réflecteurs acoustiques. Le plafond technique de la scène est composé d'un gril (zone technique praticable) et d'un faux gril, structure métallique destinée à recevoir l'ensemble des machineries de levage, des décors, rideaux, éclairages... Le sens de portée des fermes a été orienté de façon à optimiser les capacités de surcharge, épurer le plancher technique en caillebotis et faciliter l'exploitation de cette zone de travail. La cage de scène sera dotée d'un ensemble de porteuses destinées à l'accrochage et à la manœuvre des décors, éclairages, rideaux et tentures. Ces machineries seront en partie de conception traditionnelle (équipes contrebalancées) et de conception plus performante de type motorisé, acceptant des charges plus lourdes. A terme, l'ensemble des porteuses pourra être de conceptions et capacités de levage semblables. Le plancher de scène est entièrement démontable dans sa partie centrale, libérant un dessous de scène de 3 m de hauteur nécessaires aux dispositifs scéniques d'apparition et organisation de différents niveaux de scène.

La salle modulable dédiée à la création théâtrale s'inscrit dans une forme et un rapport différent de celui de la salle frontale. La salle se définit comme une «black box», un parallélépipède doté d'un ensemble d'équipements scénographiques et techniques les plus polyvalents possibles, modulables et offrant le maximum de possibilités d'implantation et de mode de fonctionnement. Les éléments principaux concernent, outre la machinerie de levage, le plancher et les gradins, le plafond technique et les passerelles de périphérie et transversales. Le projet comprend la mise en œuvre d'un plafond technique intégrant une zone d'accroche répartie sur toute la salle (le faux gril), un réseau de passerelles périphériques et quatre passerelles transversales. Ces quatre passerelles permettent une gestion rapide de l'espace en termes de montage et réglage des éclairages. Un second réseau de passerelles périphériques vient compléter cette structure.

Ces passerelles sont destinées à permettre l'implantation d'éclairages scéniques et de s'intégrer à des scénographies spécifiques. La machinerie comprend un ensemble d'équipes motorisées implantées de manière fixe ou mobile entre les

passerelles. Ce dispositif offre des capacités d'installation et de montage des spectacles très rationnelles, tant dans le cadre des créations que principalement dans celui de l'accueil de productions extérieures. Un ensemble de rideaux mobiles permettra de moduler l'acoustique interne du volume. Le plancher est constitué d'une structure démontable dans sa partie centrale, à l'identique de celle de la grande scène, permettant différentes configurations scénographiques, apparitions, niveaux de planchers de scène... Les gradins rétractables peuvent être disposés selon différentes configurations, frontales, bifrontales, trifrontales, en angle...

Le plancher de scène comprend deux plateformes élévatrices destinées au montage rapide du gradin dans sa plus grande configuration frontale. Le gradin demeure un élément fondamental dans la conception et le principe de modularité de cette salle. Ce dernier est constitué d'un ensemble d'éléments indépendants et autonomes dans leur mise en œuvre, compatibles entre eux. Un complément de gradins rigoureusement identiques est imaginé pour une utilisation dans la salle de répétition située au-dessus.

Programme et descriptif des travaux

Les salles de spectacle

A l'exemple des scènes européennes significatives, le projet de la Nouvelle Comédie intègre deux salles : l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Une part de la réussite du Théâtre de Vidy, par exemple, s'est jouée dans l'articulation de ses diverses salles qui permet une programmation variée.

Les ateliers d'art et d'artisanat

La Nouvelle Comédie comprend des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers d'art du théâtre aujourd'hui fragilisés. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnel-le-s, la Nouvelle Comédie sera une véritable «fabrique de théâtre». Scénographie, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, décors sont indispensables à la magie du théâtre. Ils sont au cœur du projet de la Nouvelle Comédie.

La formation

Les métiers du théâtre sont peu enseignés en Suisse romande. La Manufacture forme à la mise en scène et au jeu d'acteur et d'actrice. La Nouvelle Comédie

sera un lieu de formation aux métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui seront proposés. Le savoir-faire développé dans la «fabrique de théâtre» servira tout le théâtre romand.

L'accueil du public et la médiation

La population sera bien reçue à la Nouvelle Comédie. Café-restaurant ouvert toute la semaine, librairie, transports publics et espaces dévolus à des animations et des activités pédagogiques, la «fabrique de théâtre» est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct... Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et les écoles et ouvrir l'institution à la Cité.

Le café-restaurant

Le café-restaurant sera à la fois la cafétéria des artistes et le lieu de rencontre du public et des professionnel-le-s. Un espace intérieur, une terrasse couverte et une terrasse extérieure accueilleront le public et la population tout au long de la journée et de la soirée.

Les espaces

L'entier de la façade sud-est du bâtiment est parcouru par un immense promenoir de plain-pied avec l'esplanade de la gare des Eaux-Vives. Le public a accès à un café-restaurant (qui peut s'étaler sur l'esplanade selon les saisons), à la billetterie et à un espace livres, situés au centre, et à un grand foyer d'accueil qui court sur deux niveaux (un niveau esplanade, un niveau scènes). L'ensemble sera animé par une mise en lumière faisant appel et informant les Genevois-e-s des activités de la Nouvelle Comédie.

La salle frontale de 500 places offre les meilleures conditions d'écoute et de visibilité en regard d'une scène moderne de 12 à 14 m d'ouverture, profondeur de 15,5 m, largeur aux coulisses de 28 m, cintres à plus de 20 m, dessous de scène. La jauge de 500 places est actuellement la référence européenne permettant la meilleure durée d'exploitation des créations et le meilleur rapport scène-salle.

La salle modulable offre des possibilités multiples de rapports acteurs-spectateurs (jusqu'à 250 selon les rapports) : 15,5 m x 26 m, grill à 9 m, dessous de scène.

Les ateliers occupent tout le créneau sud-ouest du bâtiment. Ils regroupent un grand atelier de construction (menuiserie / serrurerie) et de montage de 900 m² de plain-pied avec les scènes, un atelier de peinture à l'étage, de petits

ateliers annexes (sculptures, masques, accessoires...) et un grand atelier de fabrication de costumes.

Deux salles de répétition. Situées au créneau nord au-dessus de la salle modulable, éclairées naturellement, de dimensions généreuses (11 x 15 m et 13 x 17 m), elles sont compatibles avec les gradins de la salle modulable et permettent ainsi des activités pédagogiques, de médiation et d'animation.

Les loges collectives et individuelles, éclairées naturellement, sont relayées, près des scènes, par des loges à changements rapides et des foyers d'attente.

Les bureaux, d'une surface globale de 450 m², en éclairage naturel, sont au plus près des ateliers et de la salle frontale, offrant une synergie entre les artisans, les gestionnaires et les artistes.

Transparence, circulation, simplicité, lisibilité, rationalisation des parcours, économie et fonctionnalité optimales, tout a été mis en œuvre pour créer un outil performant et agréable à vivre, à la mesure d'un théâtre de notre temps et de notre région.

Surfaces

La surface de plancher brute (SP) totale est de 16 060 m².

Le cube SIA 416 total est de 103 106 m³.

Les surfaces nettes (SN) correspondent aux surfaces utiles:

Programme/type de surfaces	pces/m ²	espaces/m ²	total/m ²
Public / Administratif			1 978
Niveau 0: rue Viollier			
Niveau 1: Esplanade			
Accueil du public		715	
Niveau -1: Sanitaires H/F/handicapés	126		
Niveau 0: Vestiaires publics	33		
Niveau 1: Hall d'entrée/terrasse	467		
Billetterie	44		
Local annexe billetterie	12		
Vestiaires publics	33		
Foyer		676	
Niveau 0: Foyer bas/exposition	353		
Bar	46		
Niveau 1: Foyer haut/exposition	277		
Bar/Restaurant/Cuisine		312	

Niveau -1: Dépôts restaurant	12	
Poubelles réfrigérées	9	
Vestiaires H/F	20	
Niveau 1: Bar/restaurant	156	
Cuisine	81	
Plonge/laverie	13	
Chambre froide	9	
Déballage/tri	3	
Sanitaires H/F/handicapés	9	
Direction artistique		275
Niveau 5: Bureaux	222	
Salle de réunion	23	
Espace d'accueil	15	
Photocopieuse/stockage	4	
Café/détente	11	
Théâtre		3 622
Salle et scène frontale		1 413
Niveau -1: Dessous de scène	259	
Local cheminée de contrepoids	64	
Stockage gradins	44	
Niveau 0: Salle frontale (gradins)	351	
Cage de scène	479	
Fosse d'orchestre	72	
Niveau 1: Régies (éclairage, sono, vidéo)	29	
Niveau 2: Local ampli, son	10	
Local gradateur	23	
Poursuite	46	
Niveau 3: Locaux annexes	14	
Niveau 4: Locaux annexes	14	
Studio, vidéo stockage	8	
Salle modulable		977
Niveau -1: Dessous de scène	205	
Stockage gradins	168	
Niveau 0: Salle modulable	404	
Coulisse/stockage	57	
Niveau 1: Stockage/régie son	10	
Galerie du public	123	
Niveau 2: Local gradateur d'éclairage scénique	10	
Salle de répétition		492
Niveau 2: Salle travail complémentaire /salle réunion	62	

Niveau 3: Salle de répétition 1	224	
Salle de répétition 2	165	
Locaux annexes	16	
Niveau 4: Locaux annexes	25	
Loges des artistes/foyer		511
Niveau 0: Entrée des artistes	32	
Réception, bureau d'accueil	13	
Loge de changements rapides (SF)	9	
Espace d'attente (SF)	55	
Espace d'attente (SM)	19	
Loge de changements rapides (SM)	21	
Niveau 3: Loges collectives grande salle (SF)	86	
Loges collectives		
salle modulable (SM)	86	
Niveau 4: Foyer des artistes	28	
Loges grande salle (SF)	76	
Loge de maquillage (SF)	11	
Loges salle modulable (SM)	55	
Loge de maquillage (SM)	11	
Sanitaire H/F	9	
Foyer des techniciens		229
Niveau -1: Vestiaires des techniciens	57	
Niveau 2: Foyer des techniciens	58	
Vestiaire du personnel de salle	16	
Espace artistique (ex espace détente)	98	
Ateliers		4 391
Accès décors/livraison		485
Niveau 0: Accès camions (livraison principale)	104	
Zone de déchargement camions	67	
Circulation des décors	270	
Accès camions (livraison secondaire)	13	
Zone de déchargement camions	31	
Ateliers montage/maintenance		1 567
Niveau -1: Atelier de menuiserie/outillage	113	
Atelier de serrurerie/outillage	64	
Laboratoire son	24	
Niveau 0: Espace montage/stockage décors	421	
Atelier de menuiserie/outillage	284	
Atelier de serrurerie/outillage	122	
Atelier de scène/vidéo-son	35	
Niveau 2: Atelier électricité	10	

	Local peinture complémentaire	88	
	Atelier sculpture/moulage	88	
Niveau 4:	Atelier tapisseries et draperies	45	
	Atelier costumes	176	
	Bricolage/tissus	15	
	Buanderie	15	
	Teintures	7	
	Salon essayage	30	
	Bureau	30	
	Atelier peinture		412
Niveau 2:	Atelier peinture	401	
	Stockage peinture/sorbonne	11	
	Direction technique		151
Niveau 1:	Bureau d'études	24	
	Espace de réunion	24	
	Bureaux divers	18	
Niveau 2:	Bureau direction technique	18	
	Bureau adjoint technique/secrétariat	18	
	Bureau régisseurs/chefs de services	49	
	Locaux techniques		1 134
Niveau -1:	Locaux nettoyages	7	
	Technique bâtiment (locaux techniques)	944	
Niv -1 à 5:	Locaux sanitaires	64	
	Locaux techniques électriciens/ CVSE	105	
Niveau 1:	Local pompiers	11	
	Locaux techniques climatiseurs	3	
	Stockage		642
Niveau -1:	Dépôts décors/équipements de scène	223	
	Dépôt éclairage, sono et vidéo	29	
	Magasins	51	
	Dépôts armurier	10	
	Dépôts costumes	25	
	Dépôt archives	35	
	Local poubelles	30	
	Local informatique	26	
	Stockage complémentaire	66	
	Stockage nacelle	5	
Niveau 0:	Locaux annexes	21	
Niveau 2	Dépôts accessoires	58	
	Local annexe	3	

Niveau 4	Dépôts costumes	46	
Niveau 5	Dépôt matériel cintriers	14	
	Surface nette totale		9 991

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le bâtiment sera à hautes performances énergétiques. Il respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergies, intitulées «100% renouvelable en 2050».

Il sera également particulièrement respectueux de l'air environnant. Les solutions de production de chaleur (pompe à chaleur) et d'électricité n'engendreront aucune émission dans l'air. Seule la chaudière à gaz ou biogaz, qui n'assurera que les fonctions d'appoint et de secours, émettra ponctuellement des gaz de combustion. Ainsi, en construisant un bâtiment à très faibles émissions dans l'air, la présente construction contribuera à répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OpAir), et notamment aux dispositions particulières dans les zones à fortes émissions.

Les mandataires prendront en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction par l'Etat de Genève. Ils pourront également se référer aux recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Concept énergétique

Ce projet est une occasion privilégiée de concrétiser la stratégie «100% renouvelable en 2050» sur un périmètre à forte densité.

La Nouvelle Comédie constitue une réalisation d'envergure dans un quartier en pleine mutation, dont les aménagements ont été inscrits dans un plan localisé de quartier. Le concept énergétique associé a exploré tous les potentiels renouvelables disponibles (soleil, air, géothermie, eau du lac et biogaz), et a permis de mettre en évidence les ressources énergétiques à exploiter préférentiellement, à savoir les potentiels solaires pour la production d'électricité, et l'eau du lac pour les besoins en énergie thermique (chaud et froid).

Un tel projet d'infrastructures énergétiques (GéniLac) est actuellement à l'étude par les Services industriels de Genève (SIG). Toutefois, ce projet de grande envergure, qui permettrait d'alimenter une grande partie du quartier des Eaux-Vives en chaleur comme en rafraîchissement, grâce à des énergies renouvelables, ne dispose pas encore d'une planification opérationnelle.

Dans cette attente, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) seront assurés par une pompe à chaleur (PAC) à air. Cette dernière fonctionnera

de manière réversible et assurera également les besoins de rafraîchissement des salles de spectacle et des locaux de régie. Une chaudière à gaz assurera les fonctions d'appoint et de secours. Cette solution permettra d'assurer une couverture des besoins en énergie par les énergies renouvelables d'environ 70%, et de 100% si un contrat biogaz est souscrit auprès des SIG. A noter toutefois qu'elle pourra, le cas échéant, être remplacée par un raccordement à des infrastructures énergétiques de quartiers autres que le GéniLac, dès lors qu'elles sont pertinentes et opérationnelles lors de la mise en service du bâtiment.

Le bâtiment sera également producteur d'électricité, grâce à quatre centrales solaires photovoltaïques construites sur chacune des toitures hautes.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera à haut niveau de performances énergétiques (HPE) et possédera une enveloppe thermique avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences du label Minergie®.

Selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009), l'indice de dépense énergétique pour le chauffage sera d'environ 106 MJ/m²/an.

L'enveloppe du bâtiment comprendra les éléments suivants:

- isolation de la façade côté esplanade (14 cm);
- isolation des autres façades (20 cm);
- isolation des façades enterrées (14 cm);
- isolation de la toiture (20 cm);
- isolation de la dalle sur terrain (14 cm);
- fenêtres avec double vitrage isolant.

Les isolants seront apposés à l'extérieur pour limiter les ponts thermiques.

Avec sa façade vitrée côté esplanade, le hall fonctionnera comme un espace bioclimatique.

En hiver, les apports solaires passifs permettront de chauffer la zone et de réduire les pertes de chaleur des locaux adjacents. En été, une ventilation naturelle de l'espace sera générée par un effet de cheminée dû aux ouvrants supérieurs, garantissant ainsi un confort thermique agréable.

Ventilation-aération

Les espaces pouvant accueillir un grand nombre de personnes, les locaux borgnes, les sanitaires et les locaux avec des contraintes acoustiques par rapport

à l'extérieur seront ventilés par une installation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

Cela concerne notamment:

- la salle frontale, la salle modulable et les salles de répétition;
- le restaurant;
- le foyer;
- les vestiaires, les loges et les sanitaires;
- les ateliers et les dépôts;
- les régies.

Ces installations avec récupération de chaleur permettront d'économiser 26% des besoins de chauffage, réduisant ainsi l'indice de dépense énergétique pour le chauffage à environ 78 MJ/m²/an.

Les bureaux administratifs, bénéficiant d'ouvrants, seront ventilés naturellement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé. Les réservoirs de chasse des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les réseaux de distribution d'eau froide et eau chaude sont subdivisés en secteurs différenciés pour les diverses activités, de manière à pouvoir établir, au besoin, des comptages spécifiques.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et conformément à la SIA 2026, «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Gestion de l'eau

Pour ce projet, il n'a pas été prévu d'installation de récupération de l'eau de pluie du fait d'un investissement disproportionné par rapport à l'utilisation qui pourrait en être faite.

De plus, une gestion de l'eau de pluie par infiltration n'est pas envisageable sur la parcelle, compte tenu de la nature du sol.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct. Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automatisme simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité, ainsi que par l'utilisation systématique de selfs électroniques de classe A2. Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA ++.

Il est prévu la construction d'une cabine moyenne tension de 1000 kVA, répondant aux besoins électriques du bâtiment.

Le projet comporte également la mise en place d'un dispositif de protection contre la foudre, conformément aux recommandations de l'AEAI.

Production locale d'électricité

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité, locale et renouvelable. A noter que cette construction d'envergure permettra à la Ville de construire sa plus importante centrale jusqu'à ce jour, et par là même d'augmenter de plus de 50% sa production solaire photovoltaïque annuelle.

Quatre centrales solaires photovoltaïques seront construites sur les toitures plates des quatre saillies de bâtiment:

toiture sur ateliers:	262 m ²
toiture sur cage de scène:	364 m ²
toiture sur bâtiment pont:	146 m ²
toiture sur salles de répétition:	364 m ²

Ces panneaux seront intégrés architecturalement aux toitures. D'une surface totale de 1136 m², elles cumuleront une puissance crête de 153 kWc et produiront environ 154 000 kWh par an.

Les recettes attendues pour cette installation se montent à 26 000 francs et l'amortissement est réalisé en 15,5 années.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

- l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et l'intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatives;

- la création d'un fonds énergie et climat, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux SIG et à Swissgrid, et dédié au financement de nouvelles installations.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 298 kWc. Elles produisent environ 295 000 kWh/an. Les recettes annuelles générées par ces centrales se montent à près de 164 000 francs.

Estimation des coûts

Projet de délibération I:

Construction du bâtiment de la Nouvelle Comédie de Genève

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
0	Terrain		70 436
053	Electricité (raccordement au réseau)	70 436	
1	Travaux préparatoires		566 073
10	Relevé, études géotechniques		49 000
102	Etudes géotechniques	20 580	
109	Divers / sondages	28 420	
11	Déblaiement, préparation du terrain		76 617
111	Défrichage	18 399	
112	Démolitions	46 305	
114	Déplacements de terre	11 913	
13	Installations de chantier en commun		12 250
135	Installations provisoires	12 250	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		102 900
152	Canalisations (conduites de raccordement au réseau)	49 000	
155	Raccordements aux réseaux	53 900	
17	Fondations spéciales, protection de fouilles et étanchement		325 306
172	Enceintes de fouilles	253 487	
176	Épuisement des eaux	71 819	
2	Bâtiment		51 609 145
20	Excavation		154 510
202	Apport de matériaux	154 510	
21	Gros œuvre I		27 787 534
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	14 877 162	
212	Dalle de liaison CEVA	243 156	
213	Construction en acier	1 227 670	
215	Construction légère préfabriquée/ façades longitudinales	11 439 546	

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: Nouvelle Comédie de Genève

22	Gros œuvre 2		1 555 811
222	Ferblanterie	110 650	
223	Protection contre la foudre	58 600	
224	Couverture	920 447	
225	Étanchéités et isolations spéciales	331 487	
226	Crépissage de façades	134 627	
23	Installations électriques		7 736 039
230	Panneaux photovoltaïques	380 000	
231	Appareils à courant fort	540 111	
232	Installations de courant fort	3 294 762	
233	Lustrerie	1 532 666	
234	Appareils consommateurs d'énergie	522 275	
235	Installations de télécommunication	257 394	
236	Installations à courant faible	350 533	
237	Installations de sécurité	581 985	
238	Installations provisoires	150 963	
239	Contrôle OIBT, tri déchets, prestations entreprise	125 350	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		4 409 120
242	Production de chaleur	933 060	
243	Distribution de chaleur	507 640	
244	Installations de ventilation	1 262 240	
245	Installations de conditionnement d'air	609 560	
246	Installations de réfrigération	271 460	
247	Installations de désenfumage	444 920	
249	Installations de régulation	380 240	
25	Installations sanitaires		1 567 128
251	Appareils sanitaires courants	224 518	
252	Appareils sanitaires spéciaux	87 808	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	73 010	
254	Tuyauteries sanitaires	831 040	
255	Isolation des tuyauteries sanitaires	144 158	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	45 384	
258	Agencements de cuisine	26 950	
259	Installation sprinklers	134 260	
26	Installations de transport		524 808
261	Ascenseurs et monte-charge restaurant	524 808	
27	Aménagements intérieurs 1		3 609 412
271	Plâtrerie	663 358	

	272	Ouvrages métalliques	1 856 160	
	273	Menuiserie	826 594	
	275	Systèmes de verrouillage	73 500	
	276	Dispositifs intérieurs de fermeture	189 800	
28		Aménagements intérieurs 2		4 264 783
	281	Revêtements de sols	1 515 584	
	282	Revêtements de parois	570 620	
	283	Faux plafonds	1 037 695	
	285	Traitement des surfaces intérieures	792 812	
	287	Nettoyage du bâtiment	201 072	
	289	Signalétique	147 000	
3		Equipements d'exploitation		8 487 096
	33	Installations électriques		312 791
	331	Appareils à courant fort (EL + SC)	30 658	
	332	Installations de courant fort (EL + SC)	282 133	
	35	Installations sanitaires		250 000
	358	Agencements de cuisine	250 000	
	36	Installations de transport, installations de stockage		4 779 330
	361	Machinerie scénique	3 252 255	
	365	Réseaux scéniques	1 527 075	
	37	Aménagements intérieurs 1		3 144 975
	372	Ouvrages métalliques, serrurerie scénique	2 110 565	
	373	Menuiserie scénique	361 085	
	378	Gradins fauteuils	497 700	
	379	Rideaux, tentures	175 625	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		18 483 272
	50	Frais de concours		590 000
	500	Concours	585 000	
	501	Rétribution jury	5 000	
	51	Autorisations, taxes		535 615
	511	Autorisations, gabarits, taxes	74 860	
	512	Taxes de raccordement	460 755	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		320 000
	522	Maquettes	15 000	
	523	Photos	5 000	
	524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	300 000	
	56	Autres frais secondaires		150 000
	561	Frais de surveillance par des tiers	45 000	
	564	Expertises	20 000	

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: Nouvelle Comédie de Genève

566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	60 000	
568	Panneaux publicitaires	25 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		3 071 668
583	Réserves imprévus (4,1% x 74 918 739)	3 071 668	
59	Comptes d'attente pour honoraires		13 815 989
590	Honoraires divers (physicien, concepteur lumière, géomètres...)	365 000	
591	Architecte	9 248 861	
592	Ingénieur civil	1 426 981	
593	Ingénieur électricien	755 000	
594	Ingénieur CVCR	481 100	
595	Ingénieur en installations sanitaires	191 800	
596	Acousticiens	194 000	
597	Ingénieur sécurité	214 000	
599	Scénographe	939 247	
9	Ameublement et décoration		370 000
90	Meubles		370 000
902	Meubles espaces publics (y compris restaurant)	370 000	
a)	Coût total de la construction HT		79 586 022

Calcul des frais financiers

57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% + TVA (8% x 79 586 022) =	6 366 882	
b)	Coût de la construction TTC		85 952 904
61	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% x 85 952 904) =	3 438 116	
c)	Sous-total		89 391 020
62	+ Intérêts intercalaires (2,5% x 89 391 020 x 42 mois) / (2 x 12) =	3 910 857	
d)	Sous-total		93 301 877
63	+ Fonds d'art contemporain (2% x 47 906 877 francs) (sur le montant net soit 93 301 877 francs moins 45 395 000 francs de recettes)		958 138
	Total brut de la construction: construction du bâtiment		94 260 015
	Total arrondi TTC		94 260 000

A déduire, les crédits d'études déjà voté	-4 150 000
Crédit étude PR-117 CA, voté le 5 novembre 2003	-150 000
Crédit étude complémentaire PR-473, voté le 20 février 2008	-4 000 000
Total brut du projet de délibération I (arrondi)	90 110 000
A déduire: les recettes	-45 395 000
Subvention Fonds énergie des collectivités	-300 000
Indemnité SIG pour le poste de transformation MT/BT	-95 000
Participation de l'Etat de Genève	-45 000 000
Total net du projet de délibération I (arrondi)	44 715 000

Délai de réalisation

Les phases d'études se sont terminées en fin d'année 2013. La phase d'appel d'offres devrait débuter au plus tard à l'automne 2014 pour respecter le planning général des travaux. Le chantier pourrait démarrer au début de l'année 2016 et durer 36 mois. La remise de l'ouvrage se ferait en début d'année 2019 et l'ouverture au public au mois de septembre de la même année.

Cette planification est indicative, sous réserve du vote du crédit et d'un éventuel recours de tiers.

La Nouvelle Comédie de Genève fait partie d'un PLQ qui est actuellement en consultation auprès des autorités cantonales.

Cofinancement

Ainsi que l'indique la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture signée le 30 octobre 2013, le premier volet de mise en œuvre prévoit un engagement plus important du Canton permettant de faire face aux besoins reconnus de grandes institutions dont la Nouvelle Comédie pour ce qui concerne l'investissement.

Le Canton et la Ville de Genève se sont donné pour objectif d'assumer conjointement et à parts égales l'investissement (premier volet) et le fonctionnement (sous réserve du deuxième volet indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale) de la future Nouvelle Comédie et d'en organiser conjointement la gouvernance.

Le Conseil d'Etat a inscrit en septembre 2013 un montant de 45 millions de francs pour la première législature de son plan décennal des investissements 2014-2023.

Le 6 novembre 2013, le Conseil d'Etat confirmait au Conseil administratif par écrit cette inscription de 45 millions de francs, soit 11,25 millions de francs pour chaque année de 2018 à 2021, en indiquant que le projet de loi d'investissement correspondant sera déposé dès 2016 au Grand Conseil.

Le 26 février 2014, le Conseil d'Etat reconfirmait par courrier ce qui précède ainsi que sa volonté de voir se concrétiser le projet de la Nouvelle Comédie, conjointement avec la mise en service du CEVA.

L'objectif commun au Canton et à la Ville est en effet de pouvoir réaliser cet équipement culturel majeur dans les délais utiles pour l'inaugurer en même temps que la ligne ferroviaire CEVA.

Subventions/Indemnités

Une requête en subvention a été déposée auprès du Fonds énergie des collectivités, pour un montant de 300 000 francs, correspondant à une part de l'investissement.

Les SIG indemniseront forfaitairement, pour un montant de 15 000 francs, correspondant à l'occupation du local de transformation MT/BT (moyenne tension et haute tension), situé à l'intérieur de la Nouvelle Comédie de Genève et pour un montant de 80 000 francs, correspondant à sa réalisation.

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 043.007.04 du 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 pour un montant de 90 850 000 francs bruts, moins 45 000 000 de francs de recettes prévues, soit un montant net de 45 850 000 francs.

En outre, cet objet est au bénéfice de deux crédits d'études préalablement votés pour un montant total de 4 150 000 francs, soit:

- part du crédit de pré-étude PR-117CA d'un montant total de 150 000 francs voté le 5 novembre 2003 sous le numéro PFI 043.007.01;
- ainsi qu'un crédit d'étude PR-473 d'un montant de 4 000 000 de francs voté le 2 février 2008 sous le numéro PFI 043.007.02.

Soit un total brut de 95 000 000 de francs.

Conditions de mise à disposition

A l'instar de la mise à disposition gratuite de l'actuel bâtiment de la Comédie, il est prévu de remettre la Nouvelle Comédie à la FAD au moyen d'une

convention de mise à disposition gratuite, étant précisé que les charges annuelles d'énergie seront à charge du bénéficiaire. Cette convention sera parallèle à la Convention de subventionnement qui régira les missions de cette institution et les modalités de mise en œuvre de ces missions par la FAD et la Direction de la Nouvelle Comédie.

Impact sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour la Nouvelle Comédie a été élaboré par le Groupe d'accompagnement et prévoit des charges à hauteur de 15,7 millions de francs. Ce budget est modeste en comparaison avec de nombreuses autres scènes européennes de mêmes dimensions ou envergures : le Schauspielhaus de Zurich dispose par exemple d'un budget de 37 millions de francs, Der Stiftung Konzert Theater de Berne dispose de 37 millions de francs, l'Odéon à Paris de 18 millions de francs, tandis que la Schaubühne de Berlin comme le Théâtre de Vidy à Lausanne ont environ 20 millions de francs à disposition.

Actuellement, la Ville de Genève alloue une subvention de 5 547 478 francs par année à la FAD. Le Canton alloue pour sa part une subvention annuelle de 2 450 000 francs. Le budget annuel total de la FAD est ainsi de 7 997 478 francs. Ce montant est réparti entre la subvention pour l'actuelle Comédie à hauteur de 5 747 000 francs, la subvention pour le Poche à hauteur de 2 017 000 francs et la gouvernance de la FAD à hauteur de 233 478 francs.

En prenant en compte la prévision des recettes propres de la Nouvelle Comédie ainsi que les contributions publiques et privées, le financement complémentaire à prévoir est de 6 833 000 francs.

Budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie

Charges

Frais de personnel, y compris charges sociales (hors café-restaurant)	6 300 000
Frais de fonctionnement	
Eau, électricité, chauffage, économat, entretien du matériel d'exploitation, location, communication, etc.	1 900 000
Frais de production	
4 créations «maison» et/ou reprises	2 700 000
2 créations résidences	1 000 000
4 créations coproductions	1 600 000
Médiation, éducation artistique et animations	
Actions de médiation et d'éducation artistique	370 000
Expositions, conférences, films, master class, etc.	80 000

Frais d'accueil de spectacles	
7 spectacles en accueil	1 600 000
Droits d'auteurs	150 000
Total charges	15 700 000
Revenus	
Billetterie (240 représentations; fréq. env. 75%)	
Salle frontale (environ 115 repr. x 380 pers. x 26)	1 200 000
Salle modulable (environ 125 repr. x 160 pers. x 26)	500 000
Autres recettes activités	
Expos, films, conférences, pédagogie, médiation, etc.	20 000
Coproductions	400 000
Tournées (environ 50 représentations)	600 000
Contributions publiques (Pro Helvetia, Corodis, etc.)	100 000
Contributions privées	300 000
Total revenus	3 120 000
Déficit de fonctionnement	12 580 000
Subvention actuelle (Ville et Canton)	5 747 000
Complément de subvention à prévoir (Ville et Canton)	6 833 000

En ce qui concerne le financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie, la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève, concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture signée le 30 octobre 2013, prévoit une plus grande participation du Canton dans les institutions d'importance régionale, notamment au moyen d'un engagement financier à parts égales dans le fonctionnement de la Nouvelle Comédie. Ce deuxième volet est indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale faisant actuellement l'objet de discussions entre le Conseil d'Etat et les communes.

Sous réserve de l'issue des négociations en cours avec le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton et la Ville de Genève devraient, à parts égales, prendre en charge par année une subvention de fonctionnement de 12 580 000 francs en faveur de la Nouvelle Comédie, soit 6 290 000 francs chacun. La subvention de la Ville de Genève en faveur de l'actuelle Comédie correspondant à 3 986 426 francs, l'impact sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève devrait correspondre à l'augmentation de la subvention de 2 303 574 francs.

Si ce scénario visant un financement des frais de fonctionnement à parts égales ne devait pas se réaliser, des propositions de rééquilibrage des engagements financiers de la Ville de Genève et du Canton seront faites dans le domaine de la culture, dans le cadre d'une stratégie concertée de politique culturelle.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 1 996 520 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération II

Matériel scénique mobile de base

Exposé des motifs

Le poste matériel scénique mobile prend en compte les matériels et équipements techniques et scéno-techniques indispensables à son fonctionnement de base dès la livraison des bâtiments. Ces équipements ne sont pas rattachés au bâtiment et font partie du théâtre en ordre de marche. Ils comprennent:

Rideaux et tentures

Un ensemble de velours de scène de base, dimensionné pour chaque salle.

Lumière

- un seul jeu d'orgue pour les deux salles;
- un petit parc de projecteurs «standards».

Son et vidéo

- un parc réduit d'enceintes de diffusion
- un vidéoprojecteur de petite puissance (non dimensionné pour la grande salle)

Estimation des coûts

Libellé

Équipement scénographique mobile de base	560 096
Honoraires architectes (équipement scénographique de base)	42 500
Honoraires scénographes (équipement scénographique de base)	65 222

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	53 425
Projet de délibération II	721 243
Total arrondi TTC	722 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 80 370 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération III

Matériel informatique

Exposé des motifs

Ce projet de délibération comprend une subvention d'investissement octroyée à la FAD pour l'acquisition de matériel informatique réparti comme suit:

A. Informatique liée à la bureautique

Cette rubrique comprend le matériel informatique mobile nécessaire concernant uniquement la bureautique pour le personnel administratif, technique et les ateliers.

L'introduction dans le bâtiment, trois baies de distribution ainsi que tout le câblage et les prises sont déjà inclus dans le projet de délibération I.

Les postes informatiques comprennent une tour (PC), un écran et une imprimante, et constituent de ce fait une moyenne pour l'ensemble de ce matériel.

B. Informatique liée au scénique

Cette rubrique comprend le matériel informatique lié au scénique pour le son et la vidéo.

Les équipements informatiques pour le pilotage de la machinerie dédié aux équipes motorisées et aux ponctuels, ainsi que trois switch pour la lumière, le câblage et les connecteurs sont inclus dans le projet de délibération I.

Les postes informatiques ci-dessous sont traités en vrac et comprennent plusieurs appareils de type et de fonction différents.

C. Télécommunication

La téléphonie utilisera le système DECT SIP.

Ce système comprend des téléphones fixes pour toute l'administration, des téléphones fixes et mobiles couplés utilisant le même numéro pour la technique, ainsi qu'un certain nombre d'appareils mobiles pour les temporaires et les invités extérieurs.

Estimation des coûts

Libellé	Montant TTC
A. Informatique liée à la bureautique	158 200
B. Informatique liée au scénique	87 400
C. Télécommunication	196 750
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	35 388
Total projet de délibération III	477 738
Total arrondi TTC	478 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 125 530 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Le SEC allouera une subvention d'investissement correspondante à la FAD pour que cette dernière puisse équiper le bâtiment de l'informatique et de la téléphonie nécessaires au fonctionnement.

Projet de délibération IV**Mobiliers et luminaires utilisateurs***Exposé des motifs*

Cette rubrique comprend le mobilier non fixe nécessaire au fonctionnement du bâtiment.

Mobilier ateliers : les tables et chaises des ateliers peinture, sculpture, costumes et ateliers complémentaires qui permettent de réaliser les tâches afférentes.

Mobilier loges et foyer des artistes : les chaises, fauteuils et autres meubles accessoires pour les espaces des artistes. Les tablettes et armoires sont comprises dans le poste bâtiment (projet de délibération I).

Mobilier bureaux : les tables, les chaises et les meubles de rayonnage pour les espaces dédiés à la direction artistique et à la direction technique.

Luminaires bureaux : des luminaires mobiles sur pied qui permettent d'éclairer les espaces de travail de la direction artistique et de la direction technique.

Estimation des coûts

Libellé	Montant TTC
Meubles ateliers	524 000
Meubles de loges/foyers personnel	86 400
Meubles de bureaux	486 000
Luminaires bureaux	34 020
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	90 434
Total projet de délibération IV	1 220 854
Total arrondi TTC	1 220 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 154 390 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération V

Matériel scénique mobile et matériel technique (machines pour les ateliers)

Ce projet de délibération comprend le matériel suivant géré par le Service culturel SEC:

A. Matériel scénique mobile complémentaire

Le poste matériel scénique mobile prend en compte les matériels et équipements techniques et scéno-techniques non intégrés dans le projet de construction de la Nouvelle Comédie, indispensables à son fonctionnement étendu. Le poste est décomposé en 4 «familles» d'équipements:

1. Les rideaux et tentures de scène complémentaires
2. Les matériels d'éclairage scénique
3. Les matériels de sonorisation
4. Les matériels de projection (vidéoprojection)

Chaque ensemble intègre les consoles de commande (jeux d'orgue et console de façade audio) et un parc de matériels compatibles dans les deux salles de la future Comédie (projecteurs, enceintes, micros, câblage...). Les velours de scène sont fabriqués spécialement pour chaque salle et dimensionnés en conséquence.

B. Menuiserie

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de construction pour la menuiserie, en particulier: scie circulaire, tronçonneuse,

scie à ruban, ponceuse, mortaiseuse à chaîne, aspiration localisée ainsi que centrale d'aspiration (y compris tuyaux de raccordement).

C. Serrurerie

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de construction pour la serrurerie, en particulier: scie à onglet, perceuse, tronçonneuse alu, scie à ruban et l'évacuation de fumée.

D. Costumes

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de confection des costumes, en particulier: table à repasser, machines à coudre, surjeteuse, lave-linge et sèche-linge.

E. Divers

Cette rubrique comprend les autres outils nécessaires au montage et à l'assemblage des constructions, en particulier: nacelle élévatrice, échelle, visseuses, chariots transports et servantes outillages.

Des machines étant récupérables à l'actuelle Comédie, les machines chiffrées ci-dessous concernent les acquisitions complémentaires nécessaires à l'exploitation de ces nouveaux ateliers.

Estimation des coûts

	Libellé	Montant TTC
A.	Matériel scénique mobile complémentaire	1 038 441
B.	Menuiserie	75 410
C.	Serrurerie	17 410
D.	Costumes	54 300
E.	Divers	70 100
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	100 453
	Total projet de délibération V	1 356 114
	Total arrondi TTC	1 357 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 151 070 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Validité des coûts

Les prix indiqués dans les chapitres «Estimation des coûts» sont ceux d'octobre 2013 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques selon CFC, norme SIA 416

La surface de plancher brute totale (SP)	16 060 m ²
Le volume bâti (VB)	103 106 m ³
Prix au m ² de plancher TTC (Délibération I – Bâtiment / SP) = (94 260 000 francs / 16 060 m ²)	5 869 francs / m ²
Prix au m ³ TTC (Délibération I – Bâtiment / VB) = (94 260 000 francs / 103 106 m ³)	914 francs / m ³

Autorisation de construire

La Nouvelle Comédie de Genève fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD) déposée le 19 décembre 2013 au DALE. Sans opposition, la requête devrait être délivrée en fin d'année 2014. Une requête de démolition des bâtiments artisanaux (M.6607-2) se situant sur le périmètre de la Nouvelle Comédie de Genève a été accordée le 11 août 2011. La démolition sera réalisée dès début 2015, dans le cadre des travaux préparatoires exécutés en vue de l'aménagement de la future desserte Chamonix-Viollier.

Régime foncier

Le projet de la Nouvelle Comédie de Genève est localisé sur la parcelle N° 2432 de la Commune de Genève/Eaux-Vives, actuellement propriété privée de l'Etat de Genève. Une partie de cette parcelle, au nord du futur tracé ferroviaire, sera cédée à la Ville de Genève dans le cadre du remembrement foncier et de la

répartition des droits à bâtir convenus entre l'Etat, la Ville de Genève et les CFF, en vue du développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives.

Les échanges fonciers seront effectifs au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire.

Information publique

Un processus de concertation avec les différents acteurs de la Nouvelle Comédie de Genève et du quartier de la gare des Eaux-Vives a été mis en place conjointement entre le Département de la culture et du sport et le Département des constructions et de l'aménagement, de même qu'une stratégie de communication visant à promouvoir le projet à une large échelle.

Les grandes étapes du projet ont fait l'objet de présentations au grand public ainsi qu'aux milieux culturels, dont font partie l'Association pour une Nouvelle Comédie et la FAD.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant HT	%	Délibération
Terrain et travaux préparatoires	636'509	1%	I - A.
Gros œuvres I + II	43'734'950	45%	
Second œuvre	7'874'195	8%	
Equipements d'exploitation	8'487'096	9%	
Frais secondaires	4'667'283	5%	
Ameublement et décoration	370'000	0%	
Honoraires	13'815'989	14%	I
Matériel scénique mobile	667'819	1%	III
Matériel informatique	442'593	0%	IV
Mobilier et luminaires utilisateurs	1'129'630	1%	V
Matériel technique	1'256'481	1%	I / II / III / IV / V
Frais administratifs et financiers, y compris TVA 8%	14'954'456	15%	I / II / III / IV / V
Coût total brut du projet TTC	98'037'000	100%	I / II / III / IV / V

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné :

CHARGES

30 - Charges de personnel		
31/32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	2'507'880	
36 - Subventions accordées	2'303'574	part VGE si parité VGE/Canton
Total des nouvelles charges induites	4'811'454	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	4'811'454
---	------------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	5'000'000		5'000'000
2016	30'000'000	395'000	29'605'000
2017	30'000'000		30'000'000
2018	19'000'000	11'250'000	7'750'000
2019	9'887'000	11'250'000	-1'363'000
2020		11'250'000	-11'250'000
2021		11'250'000	-11'250'000
Totaux	93'887'000	45'395'000	48'492'000

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Proposition: Nouvelle Comédie de Genève

RECAPITULATIF GENERAL DES PROJETS DE DELIBERATIONS I, II, III, IV et V			
DPBA	Projet de délibération I : construction du bâtiment		94'260'015
	TOTAL BRUT DE LA CONSTRUCTION (arrondi)		94'260'000
	A déduire, les crédits d'études déjà votés		-4'150'000
	Crédit de pré-étude PR-117CA, voté le 05.11.2003	-150'000	
	Crédit d'étude PR-473, voté le 20.02.2008	-4'000'000	
	TOTAL BRUT DU PROJET DE DELIBERATION I		90'110'000
	A déduire, les recettes		-45'395'000
	Subvention du Fonds Energie des collectivités	-300'000	
	Indemnité SIG - poste de transformation MT/BT	-95'000	
	Participation de l'Etat de Genève (2018 à 2021)	-45'000'000	
	TOTAL NET PROJET DE DELIBERATION I (arrondi)		44'715'000
DPBA	Projet de délibération II : matériel scénique mobile de base		721'244
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION II (arrondi)		722'000
SEC	Projet de délibération III : matériel informatique		477'738
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION III (arrondi)		478'000
DCS	Projet de délibération IV : mobilier et luminaires utilisateurs		1'220'854
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION IV (arrondi)		1'220'000
DCS	Projet de délibération V : matériel technique		1'356'114
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION V (arrondi)		1'357'000
RECAPITULATION GENERALE DE L'OPERATION			
DPBA	Projet de délibération I (total brut de la construction)		94'260'000
DPBA	Projet de délibération II (matériel scénique mobile de base)		722'000
SEC	Projet de délibération III (informatique)		478'000
DCS	Projet de délibération IV (mobilier)		1'220'000
DCS	Projet de délibération V (matériel technique)		1'357'000
	TOTAL GENERAL BRUT DE L'OPERATION avant déductions		98'037'000
	A déduire, les recettes		
	Subvention Fonds énergie des collectivités	-300'000	
	Indemnité SIG pour le poste de transformation MT/BT	-95'000	
	Participation de l'Etat de Genève (échelonné sur 4 ans - 2018 à 2021)	-45'000'000	
	TOTAL GENERAL NET DE L'OPERATION après déductions		52'642'000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 722 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 478 000 francs destiné à une subvention d'investissement au bénéfice de la Fondation d'art dramatique pour l'acquisition de l'équipement en matériel informa-

tique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 478 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 220 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 357 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Préconsultation

Le président. Cette proposition vous a été envoyée par messagerie électronique. Le conseiller administratif renonce à prendre la parole.

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée sans opposition (60 oui et 4 abstentions).

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Et je passe la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement, au nom du groupe socialiste, je souligne l'accueil très favorable et enthousiaste que nous réservons au dépôt de cette proposition... (*Brouhaha. M. Medeiros tue une mouche.*) M. le vice-président se bat contre des mouches? Il a pris des cibles parfois plus discutables... Le groupe socialiste accueille avec la plus grande satisfaction ce projet de crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie pour doter Genève d'une institution théâtrale susceptible de rayonner et de lui rendre hommage. Le volet «fabrique de théâtre», que nous étudierons de manière approfondie en commission des travaux et des constructions, nous séduit tout particulièrement. Enfin, nous saluons l'aboutissement des démarches du magistrat socialiste Sami Kanaan, lesquelles débloquent ces grands projets culturels dont Genève a urgemment besoin, en partenariat avec le Conseil d'Etat. Ce soir, avec son vote d'entrée en matière, le

Conseil municipal fait honneur aux responsabilités de la Ville de Genève. Nous espérons qu'à l'avenir le Grand Conseil, assumant ce qui représente près de la moitié de la facture, en fera autant.

Le président. Merci, Monsieur Carasso. J'aimerais davantage d'attention dans la salle. Chers collègues, si vous preniez place, ce serait plus sympathique pour entendre les intervenants... La parole est à M. le conseiller municipal Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci pour ce bel hommage de M. Grégoire Carasso à son ministre de la culture. Le groupe démocrate-chrétien entre bien sûr en matière sur cet objet. Nous allons l'étudier sagement en commission. Sans préjuger du vote final de celle-ci, le groupe démocrate-chrétien trouve que cet objet est utile pour la collectivité; il y a un soutien de principe à ce phare culturel qui embellira notre ville.

Notre bémol concerne la Comédie actuelle: qu'en fait-on? Pour nous, ce débat est important et doit être conduit en même temps que celui de la Nouvelle Comédie. Nous devons absolument savoir ce que nous allons faire de ce bâtiment. La Comédie connaît actuellement des problèmes statiques, des problèmes de sécurité où la jauge est extrêmement limitée, qu'il s'agisse du public ou des prestations d'acteurs sur la scène. Il serait donc extrêmement important de savoir combien coûtera la Nouvelle Comédie, mais aussi combien pourrait coûter la Comédie actuelle, si on la gardait.

Il faut aller au cœur du sujet pour en avoir une vision globale, et la commission concernée l'étudiera, mais sachez, chers collègues, que la Comédie actuelle coûtera extrêmement cher. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir la tête dans le sable. Nous devons prendre nos responsabilités. Voilà pour ce petit «avertissement» du groupe démocrate-chrétien; nous serons vigilants en commission.

M. Guy Dossan (LR). Ce soir, le Parti libéral-radical ne s'engagera qu'à une seule chose, c'est de renvoyer cette proposition en commission. Bien sûr, sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord avec le projet de la Nouvelle Comédie, mais il reste quand même quelques «détails» entre guillemets, car ce sont de très gros détails. Nous souhaitons poser quelques questions en commission et avoir des réponses précises.

Le premier point, c'est l'ancienne Comédie. Il est exclu que le Parti libéral-radical accepte le crédit relatif à la Nouvelle Comédie sans qu'on nous dise

exactement ce qui se passe avec l'ancienne. Dans notre vision, ce ne sera pas un nouveau théâtre mais, pour l'instant, cela n'est pas certain. On veut une réponse claire de la part du Conseil administratif, et du magistrat à la culture en particulier, avant un vote.

Le deuxième point important, c'est le financement. On a déjà entendu que le Conseil d'Etat a envoyé une lettre promettant de payer à peu près 50% de la Nouvelle Comédie. Mais ceci reste une lettre, comme le Conseil administratif en écrit sur la prise en charge d'un financement par la Ville de Genève, qui inclut toujours une cautèle quant au vote du Conseil municipal. De même, je suis persuadé de la réserve du vote du Grand Conseil. Très bien. Cela dit, on peut s'interroger sur le sérieux du traitement de cette proposition: nous l'avons reçue deux jours avant notre caucus du jeudi soir, certains l'ont eue après le caucus, ce qui me paraît curieux.

D'autre part, quand on lit la proposition envoyée par mail, on n'a pas l'assurance que le Conseil d'Etat paiera, puisqu'on y lit que la loi sera déposée en 2016! (*Remarque.*) Excusez-moi, Monsieur le conseiller administratif, vous dites non, mais c'est écrit noir sur blanc! Le Conseil d'Etat a donc mis cela dans son plan d'investissement actuel, certes, mais nous commençons les travaux sans avoir le vote du Grand Conseil. Cela, Mesdames et Messieurs, il n'en est pas question! Si le Grand Conseil, dans sa sagesse, vote non, la Ville devra payer les 100 millions de francs. Eh bien, non! Le Parti libéral-radical veut des réponses, même s'il est impossible d'avoir un engagement du Grand Conseil, puisqu'il n'a pas le projet de loi.

En séance de commission, nous voudrions aussi connaître le projet artistique qui va avec la Nouvelle Comédie – un changement de directeur étant probable – et faire le point sur les autres théâtres. On pourrait peut-être les réunir, en diminuer un peu le nombre. A cela s'ajoute que l'Etat soutiendra le Théâtre de Carouge... Beaucoup de choses laissent à penser que la Ville pourrait payer la totalité du crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie.

De plus, pour l'instant, on n'a pas vu de privés intervenir. Or, le Parti libéral-radical est attaché à leur participation dans nos investissements, comme c'était le cas pour le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire et – espérons – la Comédie. On me répondra qu'il faut donner un signe politique positif et qu'après, peut-être, les mécènes sortiront du bois. Mais il faut se rendre à l'évidence: les mécènes sont toujours les mêmes. Ils commenceront à se dire que la Ville en demande beaucoup.

Nous soutiendrons le renvoi en commission des travaux et des constructions, mais nous serons très attentifs aux réponses données. Si elles ne viennent pas, nous attendrons, quitte, évidemment, à faire la une des journaux et à être la risée de la Suisse et du monde. On a l'habitude: la liaison ferroviaire Corna-

vin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) se construira et nous aurons un trou à côté. La logique voudrait que le quartier de la gare des Eaux-Vives soit entièrement refait au moment de l'ouverture de la gare du CEVA... Seulement, ce n'est pas de notre faute, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, si vous n'avez pas les assurances du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. En leur absence, nous prendrons nos responsabilités face à la population; nous avons des arguments pour lui répondre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous avons aussi examiné cette proposition et nos interrogations sont les suivantes. Aujourd'hui, après avoir renvoyé à la commission des travaux et des constructions les crédits de rénovation du Musée d'art et d'histoire, du Grand Théâtre et de bien d'autres, comme les Minoteries – que certains dans ce parlement ont soutenues –, il n'est pas possible de décider encore d'un investissement de 100 millions de francs sans avoir un certain nombre de garanties, à savoir que les autres partenaires, en l'occurrence l'Etat, s'engagent d'une manière ferme et définitive. C'est bien joli d'avoir une lettre du Conseil d'Etat, même in corpore, promettant le dépôt des projets de loi, mais, tant que les députés ne les auront pas approuvés, je n'y croirai pas. On a de multiples exemples de collaborations entre la Ville et l'Etat pour des travaux aux montants parfois ridicules, que le Grand Conseil n'a toujours pas approuvés. J'ai en tête cette Fondation romande pour le cinéma, pour laquelle la participation de l'Etat n'est pourtant que de 25 000 francs.

Entre 25 000 francs et 45 millions de francs, il y a une petite nuance et nous ne sommes pas d'accord de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions tête baissée. Car, ensuite, il faudra voter le crédit dans ce Conseil municipal alors qu'on n'aura aucune garantie de la part des députés, quoi que promette le Conseil d'Etat. Et, au vu des finances de l'Etat, je doute qu'ils accordent un quelconque centime pour cet ouvrage.

Je rejoins M. Guy Dossan quant au problème de l'ancienne Comédie. On doit être clair sur ce qui en sera fait, car les appétits ont été aiguisés depuis longtemps. Des bruits circulent, notamment sur la volonté de l'Usine de s'approprier ce lieu. Mais l'Usine ou quelqu'un d'autre, cela n'a aucune importance: on veut en faire un nouveau lieu qui coûtera de l'argent. Où le prendra-t-on? J'aimerais vous le demander.

Cette Nouvelle Comédie, si elle se fait, occasionnera aussi des frais de fonctionnement qui n'ont rien à voir avec la Comédie d'aujourd'hui. Je ne crois pas avoir trouvé une quelconque information en ce sens dans cette proposition. C'est le minimum qu'on puisse nous dire: pour tout nouvel ouvrage, s'il entraîne des frais de fonctionnement nouveaux, on devrait disposer de cette indication, ainsi que celle de leur échelonnement.

On n'est tout simplement pas d'accord de partir dans cette direction sans avoir ces assurances. De façon à trouver une solution intermédiaire, nous vous proposons de renvoyer cette proposition non pas à la commission des travaux et des constructions, mais à la commission des finances, afin de lever toutes les interrogations financières sur ce sujet. Alors seulement, nous pourrions éventuellement renvoyer le texte à la commission des travaux et des constructions en vue d'obtenir que la Ville de Genève paie uniquement sa part. Nous exigeons que l'Etat prenne la sienne. Voilà ce que le Mouvement citoyens genevois vous propose aujourd'hui, chers collègues, et j'espère que vous nous suivrez.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Pour les Verts, le cœur du sujet est effectivement la Nouvelle Comédie. De quoi parle-t-on? La Comédie de Genève a été inaugurée en 1913 et elle a fêté son centenaire l'année passée. Aujourd'hui, et personne n'en doute, la vétusté du bâtiment et l'inadéquation des installations menacent de fermeture cette institution. L'état des lieux techniques est alarmant: les locaux sont inadaptés et insuffisants, la machinerie est obsolète, la scène est déformée et non conforme aux exigences contemporaines. Il y a un mauvais rapport scène/salle, une acoustique défaillante et une absence d'accès direct à la scène pour les décors. L'accueil du public est également insatisfaisant.

Sur quoi se base le projet culturel d'une nouvelle Comédie? Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, non seulement le théâtre s'est nourri d'un dialogue important et continu avec d'autres disciplines artistiques – que ce soit la danse, les arts plastiques, le multimédia ou le cirque –, mais il a aussi tenté d'expérimenter de nouveaux rapports avec les spectateurs, d'où la nécessité de penser les conditions adéquates.

Et pour cela, le projet porté par la profession, réunie en association, l'Association pour la Nouvelle Comédie, qui est un collectif de praticiens du théâtre – scénographes, comédiens, metteurs en scène, directeurs de théâtre, techniciens –, propose l'intégration dans ce qu'elle a appelé une «fabrique de théâtre». Celle-ci sera composée de deux salles de spectacle complémentaires et indépendantes, l'une de 500 places, pourvue d'un rapport frontal classique, et l'autre qui propose un dispositif modulable pour 250 personnes.

S'y ajoutent des lieux de résidence pour les compagnies et les troupes, des salles de répétition, des espaces d'accueil du public et de médiation, des ateliers d'art et d'artisanat lié aux métiers des arts de la scène, un café-restaurant ouvert sur la cité et des espaces, bien sûr, pour l'administration et la diffusion. La Nouvelle Comédie tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts de la scène romande avec 250 à 300 événements artistiques et animations par an dans le domaine du théâtre, domaine aujourd'hui le plus souvent pluridisciplinaire et élargi à l'ensemble des arts de la scène.

Rappelons que, avec deux salles distinctes, tant des spectacles grand public que des projets plus intimistes et expérimentaux pourront être proposés. La Nouvelle Comédie est vouée à devenir une institution culturelle phare de Genève pour l'offre dramatique – c'est ce qui est écrit dans la proposition et les Verts y souscrivent totalement –, ceci à l'image du Grand Théâtre pour l'offre lyrique, dotant enfin Genève d'un théâtre qui, par son ambition et son originalité, répondra au développement de l'agglomération et aux aspirations de sa population.

Les missions, très bien décrites dans la proposition, consistent à soutenir la création genevoise et romande. La Nouvelle Comédie devra produire «maison», c'est-à-dire que les créations seront entièrement conçues et réalisées sur place. La Nouvelle Comédie soutiendra aussi des productions liées à des compagnies, des artistes ou des projets en résidence; cette mission est essentielle pour l'emploi et la reconnaissance des artistes engagés dans la vie artistique et formés, le plus souvent, dans les conservatoires ou les écoles d'art de Genève et de Suisse romande. Les deux espaces de représentation prévus sont de nature à pouvoir répondre techniquement aux exigences des différents arts de la scène.

Que signifie favoriser les résidences d'artistes, de compagnies et de troupes? Les espaces de travail, les loges et les salles de répétition encourageront la collaboration avec les artistes invités, voire le développement de projets à plus long terme avec des compagnies et des collectifs.

Enfin, la scène de la Nouvelle Comédie permettra à la population d'accéder aux spectacles marquants et aux créations les plus actuelles, grâce aux coproductions nationales et internationales, ainsi qu'aux collaborations qu'elle pourra désormais développer avec d'autres institutions de grande envergure. Elle pourra enfin s'exprimer à la fois sur une identité forte et sur une ouverture aux cultures du monde. Pour l'heure, il est difficile de le faire parce que la vétusté des locaux de la Comédie actuelle ne permet pas cette vision et ce développement d'un projet culturel fort pour le Grand Genève.

Une voix. Y a pas de Grand Genève!

M^{me} Marie-Pierre Theubet. Il s'agit de valoriser les professions des arts de la scène – c'est aussi le cœur du sujet. Aujourd'hui fragilisés, les métiers du théâtre doivent retenir l'attention afin que la transmission des savoir-faire puisse contribuer à maintenir la fabrique de théâtre dans ses plus beaux atours. Ils doivent être bien intégrés, car ce sont eux qui font de la Nouvelle Comédie une véritable fabrique de création artistique.

Enfin, n'oublions pas le public. Cette fabrique est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication des spectacles, avec des

espaces de répétition conçus pour l'accueillir, y compris des classes. La construction de décors en direct a toute sa place dans un théâtre de cette envergure; c'est un composant important de l'ouverture sur la cité. Mieux connaître toutes les facettes de l'œuvre de création, du texte au jeu des acteurs, en passant par la dramaturgie, la mise en scène, la scénographie, la construction de décors, les costumes, les accessoires et la technique est un gage d'ouverture envers le public et de respect de sa curiosité, qu'il s'agit ici de prendre très au sérieux. On peut parler d'une école de spectateurs.

La gouvernance de la Nouvelle Comédie est déjà amorcée dans la proposition pour celles et ceux qui ont eu la curiosité de la lire intégralement. C'est une fondation d'intérêt communal public: la Fondation d'art dramatique gère actuellement le Poche et la Comédie depuis trente-cinq ans, précisément depuis 1979, et elle sera associée aux réflexions du Groupe de travail sur la Nouvelle Comédie. La Déclaration d'intention pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée, signée entre la Ville et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport en 2012, lui a donné mission d'élaborer des propositions pour le cahier des charges...

Le président. Il vous faut conclure, Madame Theubet. Vous arrivez à sept minutes.

M^{me} Marie-Pierre Theubet. ... le modèle de gouvernance, le budget de fonctionnement et la préparation de la nomination de la future direction. J'aimerais rappeler ici, pour répondre à M. Daniel Sormanni, qu'en page 32 figure déjà une estimation des coûts de fonctionnement. Enfin, à M. Guy Dossan, qui dit qu'il veut des garanties du Grand Conseil, je souhaiterais rappeler que la majorité du Grand Conseil appartient au même bord politique que lui. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche est également très enthousiaste quant à ce projet et soutiendra volontiers son élaboration en commission.

Un aspect qui nous paraît important, c'est la place de la Nouvelle Comédie dans l'aménagement du quartier. En effet, elle verra le jour aux Eaux-Vives où est prévu l'arrêt de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Tout ce quartier se développera avec la construction de nouveaux logements et institutions sociales, sportives, culturelles. Ce projet de théâtre est donc inséré à l'intérieur d'un nouveau quartier qui sera particulièrement accessible. Cela demande une cohérence en termes d'aménagement, ce sera un défi de respecter le calendrier. Tout un travail est à faire et il est nécessaire de prendre le temps

de bien réfléchir, d'une part pour que le quartier devienne habitable, d'autre part pour que ce théâtre soit réalisé en parallèle.

Bien sûr, le volet principal sera le projet artistique et culturel de cette Nouvelle Comédie. Il ne s'agit pas de juste déplacer la Comédie actuelle dans un nouveau lieu: l'aménagement et ses possibilités, que ma préopinante a très bien décrits, permettent de développer un nouvel aspect du théâtre. La Nouvelle Comédie deviendra une véritable institution phare de l'art dramatique, de la même manière que le Grand Théâtre pour l'art lyrique, comme le dit la proposition. Elle permettra un rayonnement de la ville de Genève, du canton de Genève et de la région, à un niveau plus large, ainsi que des collaborations internationales avec des institutions et des groupes de théâtre venus d'ailleurs. Ce va-et-vient sera nouveau par rapport à ce qui existe dans l'actuelle Comédie, c'est donc un aspect très créateur de cette Nouvelle Comédie.

Compte tenu de ces deux volets – d'une part la construction d'un théâtre, d'une fabrique de théâtre, d'autre part le nouveau projet culturel et artistique –, nous vous proposons de traiter la proposition PR-1085 dans deux commissions. Soit à la commission des travaux et des constructions, qui bien sûr ne traitera pas que des murs et abordera le projet dans son ensemble, mais aussi à la commission des arts et de la culture, afin de réfléchir à la vie de ce lieu dans son aspect fonctionnel. Un espace pour concevoir ce projet artistique permettra de mieux l'élaborer. Nous proposons donc un renvoi dans ces deux commissions.

M. Alexandre Wisard (Ve). Si tout à l'heure le chef de groupe socialiste Grégoire Carasso a rendu hommage à M. Sami Kanaan pour avoir porté ce dossier, j'aimerais rappeler que celui-ci a été lancé il y a six, sept ans par son pré-décèsseur, M. Patrice Mugny, qui était Vert et qui y a cru. Je vois qu'ils se sont transmis le flambeau, ma foi, et c'est une bonne chose aujourd'hui qu'un crédit de réalisation nous soit enfin présenté. Il fallait quand même rappeler le rôle des uns et des autres dans ce dossier.

Si vous lisez le rapport PR-473 A de la commission des travaux, rendu en janvier 2008 et rédigé par une autre Verte, Marguerite Contat Hickel – vous voyez qu'on avait un peu noyauté ce dossier –, il y a quand même des choses assez surprenantes dans les chiffres qui nous sont annoncés aujourd'hui. Voilà six ans, lors de ses travaux, la commission avait à l'esprit qu'une dépense finale de 50 millions de francs était prévue dans le plan financier d'investissement. Le magistrat et ses services nous avaient dit qu'il s'agissait de grandes approximations et qu'il valait mieux tableur sur 70 millions de francs. Aujourd'hui, nous sommes à 98 millions de francs et je ne vous cache pas que, si la Ville de Genève devait assumer seule cette dépense, ce serait extrêmement compliqué de trouver une majorité en faveur du crédit dans ce Conseil municipal.

Mais je rends hommage à M. Sami Kanaan d'avoir pris langue avec le Conseil d'Etat et son ancien membre M. Charles Beer pour pousser l'Etat de Genève à s'engager à hauteur d'environ 50%. Cela permettra probablement d'aller de l'avant dans ce dossier. La formation d'une majorité sera d'une grande complexité: il faut que les deux décisions avancent en parallèle et soient prises quasi simultanément. Je pense qu'il n'y aura pas de majorité si nos collègues, vos collègues du Grand Conseil n'acceptent pas leur quote-part. L'engagement de l'Etat, à confirmer par le Grand Conseil, est une très bonne chose parce que, si un projet relève de la nouvelle agglomération, c'est bien la Nouvelle Comédie, située à côté de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Des collaborations avec tout ce que la France voisine compte de productions de théâtre ont du sens. Avec cet outil, on crée la région culturelle.

Sans jouer au petit comptable frustré, puisque M. Carasso n'est plus là, je rappelle que, bêtement cette année, nous avons déjà accepté 90 millions de francs pour la rénovation des Minoteries, mais aussi 52 millions de francs voici quelques semaines pour l'extension et la rénovation du Grand Théâtre, en ayant fort heureusement amendé le texte. En commission, le crédit pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire se monte à 130 millions de francs. Et maintenant, 98 millions pour la Nouvelle Comédie... Nous sommes un peu des enfants gâtés, nous ne pourrions pas tout nous offrir. Il n'en reste pas moins vrai que, sur ce genre de dossier, un partenariat public-public ou public-privé offre les meilleures chances de dégager une majorité.

Je m'avance un peu mais je peux déjà affirmer que les Verts soutiendront le projet en commission et à sa sortie de commission, car c'est un projet beau et utile, adapté aux dimensions de l'agglomération. Il faut absolument que nos collègues du Canton aient la même attitude que nous.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, vous avez vu apparaître quelques points blancs tout à l'heure sur le magnifique tableau de points verts relativement unanime que vous avez constitué. C'est ainsi. Nous ne sommes pas d'accord pour foncer tête baissée, coûte que coûte. Nous avons plutôt le sentiment, en fonction des engagements déjà pris ou à prendre par la commune de Genève, que nous n'arriverons pas à tout financer, comme mon collègue Alexandre Wisard l'a excellemment rappelé.

Nous n'agitons pas un drapeau blanc pour demander paix et qu'ainsi tout s'arrête. Nous voulons simplement un peu de prudence. Qu'on sache où l'on va! Je ne sais pas ce qui vous anime pour accepter pareillement de tels montants, des dizaines et des dizaines de millions de francs, à une époque où l'on ne sait pas de quoi demain sera fait... Je ne sais pas si, de votre côté, vous avez des assurances, au niveau professionnel (*rires*), que les choses se passeront bien, qu'on gagnera

toujours agréablement sa vie et que nous allons vers une certaine opulence qui permettra d'affronter de pareils budgets. La tête commence à me tourner.

J'ai le sentiment, en vivant ce moment, de me retrouver treize ans en arrière, quand notre groupe est entré au Grand Conseil. Nous avons dû faire face à un dossier extraordinairement important, à propos duquel nous ne savions pas grand-chose: la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Quelle a été notre position à l'époque? Très courageusement, il faut le dire, nous nous sommes abstenus. Ce n'était pas très brillant et nous nous sommes fait taper sur les doigts par certains de nos collègues, qui nous demandaient d'être «réalistes» face aux 700 millions de francs de la Confédération qui nous attendaient. Et de s'étonner que nous puissions dire non. Pour finir, c'est ce qui s'est passé. Et voyez où on en est aujourd'hui... Vous êtes peut-être mieux renseignés que moi sur la situation du CEVA, mais il me semble que les choses ne sont pas aussi simples qu'on voulait bien le croire.

Aujourd'hui, je constate que nous parlons de 98 millions de francs, à quoi s'ajoutent les crédits de rénovation du Musée d'art et d'histoire, du Grand Théâtre et des Minoteries. Combien de millions cela fait-il au final? Quelqu'un peut-il me le dire, dans la salle? C'est considérable! Avez-vous les moyens de payer tout ça? Personnellement, je ne les ai pas. Je ne sais pas qui pourra venir nous aider. Il est question de l'Etat de Genève, or je crois savoir que le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts. Il se fait bien du souci, et je le comprends, je suis solidaire.

Alors que va-t-on faire? Est-ce en «parlant» de la culture qu'on décrochera le jackpot? Qu'on trouvera une solution à ces financements? Permettez-nous d'en douter, d'être restrictifs, un peu craintifs et timorés. Nous avons le sentiment d'engager nos concitoyens à faire des dépenses absolument considérables et nous ne pouvons pas déceimment les regarder dans les yeux et leur affirmer que nous l'acceptons. Non. Nous sommes forcés de dire notre inquiétude. Nous soutiendrons le renvoi en commission, de façon à respecter votre majorité, dans notre système démocratique, mais nous nous permettrons d'être terriblement durs, sévères et critiques face à ce projet, comme certains de nos collègues d'autres bancs. Nous voudrions véritablement nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un gouffre à dizaines de millions de francs, qui se terminera par un grand trou... dont on fera quoi? Je vous le demande. Il aura eu au moins le mérite de créer les fondations d'un espace libre sur lequel, peut-être, nous devons construire du logement à caractère social quand nos concitoyens n'auront plus de quoi s'expatrier en France voisine.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Dans cette enceinte, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais néanmoins tâcher d'apporter un peu d'eau à notre moulin. Avec la Déclaration d'intention pour la mise en place d'une politique cultu-

relle concertée et renforcée signée à l'époque par M. le conseiller d'Etat Charles Beer, l'Etat exprimait pour la première fois le désir de s'investir dans la construction d'un bâtiment. Mais, une fois de plus, on en est resté à l'intention. Comme M. Dossan l'a dit, le projet de loi ne sera déposé au Grand Conseil qu'en 2016. J'ai interpellé plusieurs députés et, d'après mes informations, l'Etat a d'autres priorités – je ne dirai pas qu'il a les caisses vides. Je doute donc fortement que le Grand Conseil accepte un crédit de 45 millions de francs pour construire la Nouvelle Comédie.

Le Mouvement citoyens genevois ne s'est jamais opposé à la culture, bien au contraire. Néanmoins, si nous n'avons pas de garantie que le Grand Conseil approuvera son crédit, si l'argent n'a pas même été déposé, il nous sera très difficile de soutenir ce projet. Depuis trois ans, je siège à la commission des arts et de la culture. A plusieurs reprises, elle a discuté de la Nouvelle Comédie. Je me rappelle avoir posé la question au magistrat de savoir ce qu'on ferait si l'Etat ne versait pas ses 45 millions de francs. La réponse a été très claire: la Ville paiera et ce sera une note de crédit pour le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Il y a donc quelque chose à revoir. Nous devons faire automatiquement des choix.

Concernant l'actuelle Comédie, je me souviens que, il y a deux, trois ans, notre collègue M^{me} Sarah Klopmann était venue avec des associations alternatives pour reprendre la Comédie. Je ne sais pas si vous vous souvenez qu'on avait déjà discuté de ce sujet? Certains avaient émis l'idée d'une «Usine bis». Je ne vois pas très bien comment on pourrait créer un lieu alternatif sur le site de la Comédie, avec les habitants... Même le magistrat avait pris la parole pour s'y opposer. Mais reste la question de l'utilisation de ce bâtiment. J'avais suggéré qu'on l'utilise pour le Pavillon de la danse; on m'avait répondu que c'était absolument impossible.

Que va-t-on faire de ce bâtiment? Il est merveilleux mais l'intérieur mériterait de grosses transformations. Au lieu de construire une nouvelle Comédie, on devrait peut-être envisager de faire des travaux dans la Comédie actuelle. Je vous rappelle que dans le projet du quartier de la gare des Eaux-Vives, il n'y a pas que la Nouvelle Comédie qui doit être construite. Il y a des lieux d'habitation, une salle sportive multifonctionnelle, des crèches, une piscine. Quand construirons-nous tout cela? Si on décide de construire la Nouvelle Comédie, quand interviendra l'aménagement externe prévu par le plan localisé de quartier? Je pose la question à M. Pagani. Combien de temps estimez-vous qu'il se passera entre le tout début des travaux du CEVA et la fin de ces constructions? Trente ans? Trente-cinq ans? (*Protestations.*) Non? Il faudrait peut-être se renseigner sur ce point, établir des estimations pour répondre aux plaintes des habitants, qui sont visiblement nombreuses.

Je précise encore que le Mouvement citoyens genevois souhaite renvoyer cet objet à la commission des finances, mais il paraît judicieux de suivre Ensemble à gauche en soutenant un renvoi à la commission des arts et de la culture égale-

ment. Celle-ci a déjà passablement discuté du sujet et pourrait se voir communiquer des informations intéressantes, par exemple le taux d'occupation des rangs de la Comédie. Ensuite de quoi, on pourra faire une synthèse des travaux des deux commissions.

M. Carlos Medeiros (MCG). En octobre 2013, certains de ceux qui siègent dans cette enceinte ont été élus au parlement cantonal. On a entendu quelques quolibets, on les a traités de cumulards. Eh bien voilà un sujet pour lequel nous – je fais partie de ceux qui siègent dans les deux conseils – sommes à même de vous expliquer certaines choses que vous ne connaissez pas sur la part cantonale, puisqu'il s'agit notamment de travaux de commission.

Pour celle-ci, M. Sami Kanaan a reçu un gentil cadeau de la part de son camarade M. Charles Beer lors de son départ, sous la forme d'une lettre d'intention qui renvoie à leurs études ceux qui affirment que seule la Ville paie pour la culture et déclare que le Canton s'engagera également. Malheureusement – et vous transmettez à M. Sami Kanaan, Monsieur le président – le Canton n'est pas prêt du tout à s'engager. Je siège à la commission de l'économie du Grand Conseil, où j'ai vu des débats s'éterniser pendant quatre, cinq, six, sept heures pour 1 million de francs. Alors, lorsque nous abordons la Nouvelle Comédie, c'est l'hilarité générale. Tout le monde se roule par terre en nous demandant combien de millions on souhaite. C'est la réalité.

La culture n'est pas un monopole de la gauche. Parmi ceux qui ont des notions de gouvernance publique, nous sommes de ceux qui aiment la culture, toutes les formes de culture. Néanmoins – et vous transmettez à M. Wisard, Monsieur le président – il ne s'agit pas de soutenir ce projet parce qu'il est très beau. Des bons projets? Mais nos tiroirs en sont pleins! Nous pouvons en faire tous les jours! Nous avons la chance d'avoir des Ecoles polytechniques fédérales où certains messieurs de gabarit international peuvent nous pondre de superprojets quotidiennement. Aucun doute là-dessus. Mais qui paiera? Ce sont toujours les mêmes qui paient. A la fin, comme le disaient certains de mes préopinants, on passe de 10 à 20, de 20 à 30, de 30 à 40 et ainsi de suite, jusqu'à une facture de 100 millions de francs.

La question ne se pose donc pas en termes de construction mais de priorités: par quoi commence-t-on? Les Minoteries? Pour ce projet, on nous demandait de loger les gens dans de bonnes conditions, on nous reprochait de les condamner à la misère, on parlait même de taudis. Une majorité s'est donc dégagée pour soutenir le crédit de rénovation à hauteur de 90 millions de francs. Ensuite, il y a eu le Musée d'art et d'histoire. On nous racontait qu'il tombait en morceaux, on nous vantait le partenariat public-privé, en nous suppliant de ne pas dire non puisqu'on avait trouvé un mécène. Total: 130 millions de francs.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous une famille, vous avez tous un budget à gérer. J'ai un enfant de 4 ans qui me demande un cadeau tous les jours. Ses arguments sont simplistes mais logiques: «J'en ai envie, papa.» Vous êtes un peu ces enfants-là. (*Rires et protestations.*) Parce que vous en avez envie... Mais arrive un moment où il n'y a plus d'argent. Ce moment, nous y sommes et nous ne pourrions jamais soutenir ce crédit pour la Nouvelle Comédie. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, tout a été à peu près dit. A titre personnel, je rejoins totalement M. Guy Dossan, mais je voudrais vous faire part de mon étonnement quant à l'enthousiasme de la gauche, à son engouement pour la Nouvelle Comédie. Je suis surpris en comparant la situation à celle du Musée d'art et d'histoire. Quand nous avons discuté de la rénovation et de l'agrandissement de ce musée, la gauche avait clairement exigé un concept muséal. Il n'était pas question de construire un musée sans savoir exactement ce qu'on allait mettre à l'intérieur. Nous avons même discuté du sens presque «philosophique» à donner à ses expositions et d'une perspective cantonale.

Or, pour la Nouvelle Comédie, point de concept cantonal. On a même oublié qu'il y a une loi-cadre, la loi sur la culture, tout simplement parce qu'elle était uniquement destinée à apporter un financement supplémentaire. Mais le Canton étant endetté, il regarde désormais à chacune de ses dépenses. La gauche, elle, n'a plus de problème: elle nous explique par de longues tirades que la construction d'une nouvelle Comédie est nécessaire. Elle passe sur le financement du projet comme chat sur braise, puisqu'on ne sait pas ce que le Canton nous apportera. Comme elle passe sur l'affectation de ce qui est déjà appelé «l'ancienne Comédie». On nous présente ici un dossier mal foutu – il faut le dire – avec un engouement qui n'est pas le même que pour d'autres hauts lieux de la culture.

C'est une chose assez curieuse que l'on se moque ainsi de la loi-cadre et du concept cantonal, puisqu'il y a eu une discussion à peu près similaire, cette année, à Carouge. Là aussi, un plan financier hasardeux promettait une aide du Canton aux communiens carougeois – chose peu crédible –, ainsi que la participation de la Fondation du Théâtre de Carouge, pour un montant indéterminé, et l'apport de la commune de Carouge, prête à mettre tous les compléments financiers qui viendraient augmenter la facture initiale par la suite. Aujourd'hui, la situation est strictement similaire. Le dossier est discutable, raison pour laquelle nous nous sommes abstenus à défaut de le refuser, comme l'a expliqué mon collègue Jacques Pagan.

Une autre question qui m'importe est la place du sport dans cette commune, en termes de finances et d'infrastructures. A Genève, le sport est le parent pauvre. Nous héritons d'une politique communale artistique qui date de plusieurs décennies, et nous continuons de financer toutes les envies qu'exprime la gauche à son

sujet, quitte à ignorer totalement les besoins de la population en matière de sport. Je n'apprends rien à M. Kanaan, ces besoins sont nombreux, ainsi que le rappelle un récent rapport qui, à défaut d'un état des lieux, nous a donné une vision du manque d'infrastructures sur notre commune. Nous sommes pressés – il n'y a pas d'autre mot – d'accepter de gros dossiers comme celui qu'on nous présente aujourd'hui. Nous n'avons jamais le temps de conduire une réflexion sur la place que nous voulons accorder au sport et sur le rattrapage des infrastructures manquantes: piscines, patinoires, terrains de football, pistes d'athlétisme et espaces pour les nouveaux sports qui séduisent beaucoup les jeunes. Tout cela, nous l'évaluons pour nous prendre la tête sur les «sujets importants».

Celui qui nous occupe aujourd'hui ira en commission, mais je dois constater que nous avons une approche malheureusement très factuelle: on nous présente des dossiers sans nous laisser assez de temps pour aborder l'ensemble des problèmes, nous prenons une décision et on passe au suivant. Je tenais à vous faire part de mon regret, pour ce type d'engagement, de ne pas disposer d'une vision plus large et inscrite dans le temps, indépendamment même de la question des coûts.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le débat prend une tournure assez ahurissante. Il est vrai que disposer d'un nouveau théâtre est une chose formidable, dans l'absolu, mais on ne peut pas tout payer, tout le temps. Ces dernières semaines, ce Conseil municipal a accepté – ou renvoyé en commission avec une ferme intention de le faire – divers crédits d'investissement pour près de 400 millions de francs. A quoi s'ajoutent les projets déjà mis en œuvre, ou peu s'en faut, par M. Rémy Pagani. Ce n'est pas raisonnable. Qu'on m'explique comment la Ville de Genève assumera encore cet investissement pour la Nouvelle Comédie, dans un contexte où les recettes sont appelées à baisser, malheureusement. C'est une réalité à considérer. On peut discuter à l'envi de la beauté du projet, de son rôle pour le Grand Genève ou pour les frontaliers, et de la possibilité de créer un atelier de décors fantastique. Je vous rappelle qu'il y a déjà un tel atelier à la Ville de Genève et qu'il coûte fort cher, vous l'aurez oublié.

Je reviens sur le budget de fonctionnement, qui aboutit à un déficit de 12,6 millions de francs, qu'il faudra financer. Or, la billetterie prévoit 1,2 million de francs de recettes. Cherchez l'erreur! Il restera 6 millions de francs environ à financer par la Ville et 6 millions de francs par le Canton. Ce n'est pas raisonnable. L'entrée en matière de l'Etat sur l'investissement présente un bémol, déjà relevé, à savoir qu'on n'est sûr de rien jusqu'au vote des députés, qui interviendra, non pas en 2016 si le projet de loi n'est déposé qu'à ce moment-là, mais en 2017 ou 2018! Il aurait peut-être fallu attendre pour déposer cette proposition. Et qu'en est-il des frais de fonctionnement? Avez-vous bien lu la page 30 de la pro-

position? L'Etat s'engagera pour autant que la réforme de la péréquation financière intercommunale soit en place, ce qui signifie des pertes considérables pour la Ville de Genève. Je n'y suis pas favorable, mais c'est un fait. Sans compter que le Conseil d'Etat a récemment rappelé sa volonté de mettre en route la modification de l'assiette d'imposition, à savoir que le lieu de travail n'entrera plus en ligne de compte. On imposera uniquement le lieu de domicile. Là encore, les pertes pour la Ville seront considérables. Et, dans ce contexte, vous voulez dépenser 100 millions de francs? Sans même savoir si l'Etat mettra un seul centime? Alors que la diminution des rentrées fiscales est certaine pour la Ville? Ce n'est pas raisonnable.

Au lieu de foncer tête baissée, on pourrait peut-être faire des logements. Les Genevois en cherchent. Ils s'expatrient, faute d'en trouver, ce qui est un véritable scandale! On ne fait pas grand-chose contre ça, ici. Il y a peu, lorsqu'il a fallu verser de l'argent à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social afin qu'elle construise des logements, ce Conseil municipal a heureusement accordé 35 millions de francs. C'est un versement unique pour de très nombreuses années... Ici, le budget de fonctionnement prévoit près de 13 millions de francs par année. Par année! Et vous voulez faire des comparaisons? On parle de soutenir l'emploi mais, lorsqu'il a fallu renflouer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Mesdames, Messieurs, vous avez accordé 10 millions de francs pour cinq ans, peut-être renouvelables. Contre 13 millions de francs de frais de fonctionnement par an ici...

Il y a des proportions que vous ne comprenez pas. Si l'on veut pouvoir financer le sport et la culture, il faut des recettes. Pour avoir des recettes, il faut de l'emploi. Et pour avoir de l'emploi, il faut favoriser les conditions-cadres et donner des moyens à la fondation précitée. Tout bien pesé, à ce stade, et compte tenu des informations dont nous disposons aujourd'hui sur la participation de l'Etat et la baisse des recettes fiscales des communes, en particulier de la Ville de Genève, il est déraisonnable d'aller trop vite. Je réitère donc ma suggestion de renvoyer cette proposition à la commission des finances pour examiner tous les aspects financiers que je viens de citer. Peut-être qu'alors nous pourrions prendre les décisions adéquates.

M. Pascal Holenweg (S). Je vous prie, Monsieur le président, de transmettre deux mots aux intervenants précédents. D'une part à M. Daniel Sormanni, je rappelle que personne n'a proposé de partir tête baissée sur cette proposition puisqu'il n'est question pour l'instant que de l'étudier en commission, au singulier ou au pluriel. On verra tout à l'heure. Il est effectivement indispensable d'avoir sur cet objet un débat qui ne soit pas seulement d'ordre financier ou urba-

nistique, mais aussi d'ordre culturel. C'est la raison pour laquelle, si la suggestion d'Ensemble à gauche n'est pas soutenue par ce Conseil, nous proposerons une motion à l'ensemble des groupes, demain, demandant à la commission des arts et de la culture d'étudier spécifiquement le contenu culturel du projet de la Nouvelle Comédie, le rapport de celui-ci avec les autres institutions culturelles genevoises et la mise en réseau des acteurs du milieu théâtral genevois.

D'autre part, à M. Eric Bertinat qui semblait s'étonner de l'engouement de la gauche pour ce projet et pour les projets culturels en général, je vous prie de lui signifier, Monsieur le président, que nous avons tous des engouements particuliers. Je m'étonne tout autant de l'engouement de l'Union démocratique du centre pour la traversée de la rade que lui s'étonne de l'engouement de la gauche pour la Nouvelle Comédie. Les montants sont tout de même difficilement comparables, le rapport étant de 1:15. Chacun ses priorités. Les nôtres correspondent pour l'instant à l'une des missions de la Ville de Genève par rapport à l'Etat, qui est d'assurer la construction d'un réseau d'institutions culturelles qui maintiennent le rôle de Genève, de la ville, du canton et de la région comme lieu central de création et de représentation culturelles.

Ce projet ne tombe pas du ciel, on en parle depuis dix ans. Aujourd'hui, il est seulement question d'en étudier l'expression finale en commission. On ne peut pas continuellement parler de projets d'institution culturelle – ou d'ailleurs d'institution sportive, d'équipement, d'infrastructure ou de transports – sans jamais faire l'effort de les étudier dans le détail. Un projet nous arrive, qui présente la Nouvelle Comédie dans le détail, après dix ans de discussions, d'obstacles de nature politique à surmonter, soit non seulement le rapport entre financements cantonal et communal, mais aussi les concurrences réelles ou supposées entre les institutions théâtrales, lorsqu'il est apparu, ces dernières années, que d'autres projets de rénovation ou de reconstruction de théâtres étaient mis en concurrence avec le projet de Nouvelle Comédie. Comme si une institution devait forcément se faire au détriment d'une autre, comme si créer un nouveau théâtre devait forcément empêcher d'en construire un autre.

M. Jean-Philippe Haas nous a affirmé tout à l'heure que le Mouvement citoyens genevois n'était pas opposé à la culture. C'est pourtant lui qui lance un référendum contre la reconstruction du Théâtre de Carouge. Je me félicite également que l'Union démocratique du centre ne soit pas opposée à la culture. C'est pourtant elle qui privilégie la traversée de la rade à la création des grandes institutions culturelles. L'Alternative, et non le seul Parti socialiste, a fait le choix de privilégier la reconstruction d'une institution théâtrale centrale, qui ne soit pas seulement une institution de représentation, mais aussi une institution de production, d'apprentissage, de création de places de travail et de mise en réseau de tous les acteurs du milieu théâtral genevois. Ce n'est pas un choix que nous avons fait avant-hier, nous le défendons depuis au moins une dizaine d'années s'agissant

de la Nouvelle Comédie. C'est aussi la raison pour laquelle, quelque critique que nous puissions avoir à l'égard de la politique menée par le Grand Théâtre, nous soutenons le financement de ce dernier.

Sur l'aspect financier, nous avons effectivement un certain nombre de craintes sur la capacité non pas du Canton, mais du Grand Conseil – compte tenu de la majorité politique dont il est affublé; je rappelle tout de même que c'est la majorité la plus à droite dont Genève dispose depuis 1941 – à mesurer l'importance de ce projet et à accepter l'effort de financement du Canton. Mais ces inquiétudes sur le travail du Grand Conseil ne doivent pas nous pousser à renoncer au nôtre. La Ville de Genève est le principal acteur institutionnel, public et politique de la culture dans ce canton et dans cette région. Quelles que soient les péripéties financières du Grand Conseil et quels que soient les états d'âme de chacun, elle prendra ses responsabilités, comme elle les prend s'agissant du Grand Théâtre et du Musée d'art et d'histoire.

Sur l'aspect culturel, il faut relever que nous ne sommes pas en train de construire n'importe quelle infrastructure, ou encore un parking, un supermarché, une autoroute, mais une institution culturelle, c'est-à-dire quelque chose qui programme, qui produit, qui dure, quelque chose qui, en réseau avec les autres institutions culturelles, crée beaucoup plus de richesses matérielle et symbolique qu'on lui en accorde lorsqu'on décide de le financer. Cet aspect culturel nécessite un débat spécifique. Il est donc judicieux et parfaitement indispensable qu'il ait lieu au sein de la commission des arts et de la culture.

Ce n'est pas n'importe quelle institution culturelle mais tout bonnement la première institution culturelle nouvelle d'importance que l'on créerait – et j'espère que l'on créera – depuis des dizaines d'années à Genève. Tous les efforts financiers évoqués dans ce débat ont été des efforts de rénovation, d'entretien ou d'agrandissement. Avec les crédits que nous avons acceptés, on ne crée pas un nouveau Musée d'art et d'histoire ou un nouveau Grand Théâtre. La Nouvelle Comédie, en tant que nouvelle institution, demande un effort financier considérable, certes, mais aussi un effort politique, en termes d'engagement et d'imagination. Si la Ville, premier acteur culturel du canton, n'est pas capable de faire cet effort, quand elle consacre la plus grande part de ses ressources au domaine de la culture, alors plus rien ne justifie politiquement son existence, ni celle de ce Conseil municipal et de ses jetons de présence. Elle tire toute sa légitimité de cet effort, en soutenant toutes les institutions culturelles de ce canton, à commencer par le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire et la Fondation d'art dramatique. Les financements cantonaux – quand ils arrivent – sont supplémentaires, et parfois même symboliques, si l'on regarde le cas du Grand Théâtre.

Le président. Monsieur Holenweg, il vous faut conclure.

M. Pascal Holenweg. Nous demandons que l'étude se fasse sur les aspects financiers et urbanistiques, mais aussi sur les aspects culturels, parce qu'une institution culturelle centrale est beaucoup plus qu'un lieu, qu'une dépense. Elle durera des dizaines d'années et produira une légitimité politique qui, elle aussi, durera des dizaines d'années. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Je vais être très bref puisque l'essentiel de mon propos a été dit par mon préopinant. Je remarque une particularité à Genève: depuis un ou deux ans, nous avons une loi sur la culture qui reste une coquille vide. Les majorités politiques s'évertuent même à en retirer le peu qui s'y trouve. Ce n'est donc pas du côté du Canton, avec sa majorité actuelle au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, qu'il faut espérer grand-chose.

Cependant, la politique culturelle reste essentielle pour la communauté. Il se trouve que, dans ce canton, la Ville de Genève en est le porteur, le dépositaire et l'acteur principal. S'il y a doute sur l'obtention des moyens, il faut déjà nous montrer conscients de notre responsabilité d'être des acteurs de politique culturelle. C'est ensuite une responsabilité des partis de droite, qui sont plus que frieux à s'engager sur ce projet, d'obtenir les majorités nécessaires au niveau cantonal pour trouver des financements. Il est étonnant – ainsi que le rappelait Pascal Holenweg – qu'on ait réussi à construire, durant ces cinquante dernières années, une nouvelle prison, une nouvelle autoroute de contournement, un nouveau stade à la Praille – qui reste bien vide – mais pas de nouvelle infrastructure pour la culture. Ce n'est donc pas un luxe de trop. Je vous enjoins de soutenir la proposition de M. Pascal Holenweg de renvoyer l'objet à la commission des arts et de la culture ainsi qu'à la commission des travaux et des constructions. Il ne s'agit pas de construire des murs et de les payer, mais de produire de la culture et de la mettre à la disposition de la population de ce canton.

M. Guy Dossan (LR). Ce soir, on parle beaucoup de finances. La Ville veut toujours des choses absolument fantastiques, mais elle a besoin des autres. Un jour, on pourra peut-être se dire qu'on s'offrira ce beau cadeau tout seuls. Moi, si j'ai envie d'une belle voiture, je suis obligé de me l'offrir moi-même, je ne peux pas attendre que quelqu'un d'autre me l'offre. Là, on veut un théâtre? Eh bien que la Ville soit au moins capable de se l'offrir elle-même! On dépenserait 50 millions de francs avec l'idée de le faire nous-mêmes, d'accord. Mais là, on veut quelque chose à 100 millions de francs et on a du mal à trouver la personne qui voudra bien payer. Cela deviendra de plus en plus difficile. Et avec l'attitude de certains, qui font tout pour que les mécènes partent ailleurs, on aura de plus en plus de peine à trouver des gens susceptibles de nous aider. Puisque vous aimez bien prendre l'exemple des grandes villes du monde quand on parle de culture – Paris,

New York... –, avez-vous vu, hier soir, à la télévision, le cadeau de la Fondation d'entreprise Louis Vuitton, du groupe LVMH, à la Ville de Paris?

Une voix. Oui, une salle!

M. Guy Dossan. Une salle à 150 millions de francs offerte à la Ville de Paris et pour laquelle l'Etat français ne sort rien. Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudrait peut-être que nous essayions de ne pas dégoûter les mécènes. Là, il n'y en a pas, ça tombe bien! Personne n'a encore dit qu'il mettrait la main à la poche. Mais si on prend le cas du Musée d'art et d'histoire, heureusement que le mécène a de la patience... Si j'avais été à sa place, il y a longtemps que je serais parti avec mes millions et que je serais allé bâtir mon musée ailleurs. Arrêtons de faire fuir les gens!

Quant à la procédure, certes il y a un volet culturel, un volet financier et un volet travaux. Il est évident que si on renvoie la proposition à trois commissions, on est sûr de noyer le poisson. D'ici que les commissaires qui rendent un rapport se mettent tous d'accord et que le rapport sorte, le CEVA sera construit depuis vingt ans et on n'aura pas de Nouvelle Comédie. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil administratif s'entête à nous soumettre des propositions en un seul tenant. Chaque commission traitera de la même chose et ne pourra s'en tenir à son volet dans son rapport. On tournera en rond. Je trouve dommage que ce type de proposition arrive en un bloc. Si trois propositions différenciées nous étaient soumises, cela nous permettrait de traiter chaque volet séparément et de répondre aux questions que chacun se pose ce soir et voudrait traiter dans la commission où il siège. Je le comprends bien: je siège à la commission des travaux et des constructions ainsi qu'à la commission des arts et de culture, je me dis, avec un peu de chance, que la chose finira par tomber dans mon escarcelle. Certains veulent discuter des grands projets que notre Ville a envie de s'offrir mais ne peut pas s'offrir; pour cela je constate que la procédure n'est peut-être pas la bonne. Mais elle est ainsi; on va faire avec.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je n'en rajouterai pas, je partage l'ensemble des préoccupations des uns et des autres, y compris celles de M. Jacques Pagan et de M. Guy Dossan. Nous avons effectivement affaire à un projet structurant pour notre ville, pas seulement pour notre agglomération. On est en train de parler de ce que sera la deuxième gare de Genève, avec un projet culturel qui structurera les alentours. Nous sommes exactement dans la position de celles et ceux qui ont décidé de mettre la gare de Cornavin là où elle se trouve aujourd'hui, alors qu'elle était entourée de vide.

J'aimerais donner quelques informations. J'ai décidé de me battre pour que vous disposiez de ce projet. Nous aurions pu imposer 2022 comme délai de livraison aux constructeurs de la gare des Eaux-Vives et commencer à construire le reste à partir de ce moment-là, soit les 300 logements que M. Sormanni a oublié de signaler, la crèche, la piscine et l'infrastructure sportive. Je me suis battu pour qu'on construise tout en même temps, car différer aurait été une erreur. Dans la perspective de votre choix, Mesdames et Messieurs, il faut considérer aujourd'hui ce que les gares sont devenues. A la gare de Cornavin, entre 50 000 et 70 000 personnes passent quotidiennement, dont 30% ne sortent pas de la gare et changent simplement de train pour aller à l'aéroport ou à Nyon. Demain, ce sera 60%. Il faudra leur offrir une prestation qui soit autre que celle d'aller faire des commissions en vitesse. Ce projet culturel a donc une valeur symbolique, mais constitue aussi un investissement: dans quinze ans, 50 000 personnes passeront quotidiennement à la gare des Eaux-Vives, et 150 000, à la gare de Cornavin.

Nous avons cette responsabilité, vous avez cette responsabilité, de faire un pari sur l'avenir, de vous engager à proposer un projet culturel qui fera rayonner Genève et attirera les investisseurs sur le territoire communal pour remplir les caisses publiques. Je prouve ce que je dis: dès qu'il a appris la construction d'une gare et d'une nouvelle Comédie, le groupe Swiss Life a investi bon an mal an de 50 à 60 millions de francs dans un projet qui sera ouvert bien avant la gare et le théâtre. Autre exemple, Cargill, qui a pris la place de Trafigura, s'installera sur le site de Rosemont. Ceux-là ont compris qu'il était important d'investir dans ce lieu. Si vous voulez encourager ce lieu non pas simplement avec un centre commercial et un tram, mais avec quelque chose qui soit un phare pour notre municipalité, vous devez prendre ce risque. C'est vrai, Monsieur Pagan, il y a un risque pour notre municipalité. Je pense qu'il est juste de le couvrir et on peut y arriver avec des investisseurs privés, qui ne seront pas simplement là pour donner de l'argent mais qui y trouveront un retour sur investissement, grâce à la mobilité et à l'émulation culturelle que cela créera pour leurs cadres et leurs employés. Certains l'ont déjà compris et il y a de la place pour beaucoup de gens autour de cette gare. Comme il y a de la place pour beaucoup de logements. Malheureusement – parce que les phases de chantier ne le permettaient pas – nous n'avons pas pu lancer en même temps la construction des logements et de la piscine. (*Remarque.*) Non, ce n'est pas un problème d'argent. Il s'agit de coordonner les retours sur investissement, par exemple de donner à la population ce dont elle a besoin – logements, piscine, infrastructure sportive – et qui permet à tout un chacun de reconnaître que la Ville de Genève continue d'être un cadre propice pour mener ses affaires. C'est cela qui est proposé aujourd'hui et j'espère, au-delà des soucis des uns et des autres, que vous soutiendrez ce projet.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Quand il s'est agi de construire le Musée d'ethnographie, quand je vous l'ai proposé, nous n'avions pas la certitude de recevoir les 10 millions de francs promis par l'Association des communes

genevoises. C'était une déclaration d'intention. Pourtant, nous avons construit ce musée, nous serons heureux de l'inaugurer, parce que nous avons pris ce risque-là. Pour que les générations qui nous suivent puissent avoir quelques menues valeurs dans leur porte-monnaie municipale, il faut prendre ce risque et faire en sorte que d'autres participent au défi que connaît notre ville. Comme nos prédécesseurs ont relevé le défi que constituaient la gare de Cornavin et son programme.

M. Sami Kanaan, maire. Je vous remercie de ce débat riche. Comme l'a dit mon collègue Rémy Pagani, il est normal qu'un projet de cette ambition suscite des questionnements de toute sorte, de politique culturelle, d'aménagement du territoire et de financement. Il y a deux postures possibles: avoir peur et arrêter. On aurait pu le faire avec le Musée d'art et d'histoire, avec le Grand Théâtre ou avec le Musée d'ethnographie. Nous pouvons nourrir des doutes sur l'avenir; nous avons des années devant nous qui ne seront pas simples. J'ai le plaisir de m'occuper d'histoire genevoise dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, et je le dis souvent: heureusement que nos prédécesseurs n'ont pas toujours eu cette attitude. Lorsque Genève a rejoint la Confédération, je peux vous dire que les années à venir étaient loin d'être rassurantes. Il y avait plein de doutes et d'incertitudes. Dans les décennies qui ont suivi, certains et certaines – qui ont notamment siégé dans les enceintes parlementaires et les exécutifs de l'époque – ont pris des risques. Quand on arrête d'investir, on creuse sa tombe parce que, au-delà de la question du financement, toute l'identité d'une agglomération, d'une collectivité se joue sur des projets de cette envergure. C'est le vivre ensemble qui en dépend, au-delà des questions objectives et essentielles que sont le logement, les écoles, les crèches, éventuellement les routes et les transports publics. Une politique culturelle ambitieuse crée ces liens et participe au rayonnement de notre cité.

Les taux de fréquentation des scènes genevoises dépassent les 80% en moyenne. C'est remarquable, au vu du nombre de scènes que nous avons, d'une extrême diversité. J'ai demandé à un collègue, qui gère la politique culturelle dans une autre grande ville suisse, ce qui caractérisait Genève pour lui dans les arts de la scène. Il m'a répondu que Genève était une ville de création et, en regard de sa taille, l'une de celles qui possèdent le tissu le plus dense, avec des talents émergents qui voyagent, sont invités dans les grands festivals européens ou suisses, ou restent ici pour alimenter notre vie collective.

Nous avons un grand choix de scènes, mais je vais reprendre une expression que j'avais déjà utilisée pour le Musée d'art et d'histoire: notre vaisseau amiral est en bout de course. On peut en critiquer les raisons, au-delà du vieillissement de l'installation. M. Jean-Philippe Haas questionnait la pertinence du choix. On

a abondamment discuté pendant ces dix à quinze dernières années pour savoir s'il valait mieux refaire et transformer l'actuelle Comédie ou choisir un nouveau site. Mesdames et Messieurs, et je m'adresse surtout à ceux qui se posent en champions de la défense des deniers publics, ce serait du pur gaspillage que de mettre 20 à 30 millions de francs dans la Comédie actuelle, parce que le principal objectif du changement ne serait pas atteint, à savoir la possibilité d'accueillir des spectacles d'envergure européenne. On passe notre temps à refuser des grandes productions européennes qu'on pourrait monter avec des scènes françaises, allemandes ou de toute l'Europe, juste parce que la scène est mal foutue – excusez-moi du terme. Elle est trop petite et décalée... M^{me} Theubet l'a très bien résumé.

Aujourd'hui, dans l'art lyrique, on a dépassé les frontières linguistiques et culturelles. On a la possibilité d'avoir une offre exceptionnelle. Je crois, Mesdames et Messieurs, que vous êtes toutes et tous attachés à la Genève internationale. On dit souvent que le Grand Théâtre est l'un des joyaux qui permet de maintenir une attractivité forte de Genève, dans le domaine de l'art lyrique. Toute la Genève internationale ne se passionne pas pour l'art lyrique. Et dans l'art dramatique, des arts de la scène, nous avons une carte essentielle à jouer.

La Nouvelle Comédie est une institution qui remplacera une institution actuelle avec plus d'ambition. Cela n'équivaut pas à 12 millions de francs supplémentaires de budget de fonctionnement, Monsieur Sormanni. Je ne sais pas s'il m'a entendu... C'est environ 6 millions de francs supplémentaires. Il y a un enjeu quant au budget de fonctionnement, mais il fallait quand même corriger les chiffres.

Quant à l'ancienne Comédie, on ne s'amusera pas à garder un théâtre dont on dit qu'il n'est plus fonctionnel. Ce ne sera plus une scène théâtrale au sens d'aujourd'hui. Nous n'avons pas encore tous les détails, mais nous avons une piste que je trouve passionnante. C'est l'intérêt de l'Université et de toutes les filières genevoises de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse occidentale, aussi bien la Haute Ecole d'art et de design que la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture. Toutes sont passionnées par l'idée d'avoir une institution polyvalente au service de la cité. Une chose est certaine: le bâtiment de l'ancienne Comédie est public et restera public, accessible et au service de toute la population. Le projet n'est pas finalisé mais il jouit d'un potentiel intéressant au centre de la cité.

Pour ce qui est du financement, les questions sont légitimes. On peut bien sûr jouer la carte de la peur et de l'angoisse. Quand j'ai pris mes fonctions, je m'étais engagé à enfin sortir de la petite guéguerre traditionnelle entre le Canton et la Ville sur le financement de la culture. La Ville prenait une posture plaintive, comme quoi personne ne l'aidait à financer la culture, tout en étant bien contente d'en tirer du prestige et de jouer les stars. Le Canton affirmait, lui, que la

Ville ne veut pas partager cette responsabilité et que, de toutes les façons, elle lui incombe. Nous avons donc initié ce dialogue, qui ne se limite pas aux magistrats. Quelqu'un a dit que M. Charles Beer avait signé une lettre d'intention avant de partir; oui, mais c'est une déclaration du Conseil d'Etat, cosignée par M. François Longchamp, qui est toujours là. Il est président du gouvernement. La Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture a, elle, été signée officiellement entre les deux exécutifs. C'est sous réserve des parlements... évidemment, mais comme toujours dans la vie démocratique! Cette déclaration conjointe est un engagement gouvernemental clair – c'est la concrétisation de la loi sur la culture que certains ont qualifiée de «coquille vide» – qui se traduit par des projets de loi qui sont en rédaction. Il y a effectivement une coquille dans la proposition – je le regrette, Monsieur Dossan – qui a été corrigée depuis: une légende urbaine disait qu'il n'était pas possible de déposer un projet de loi d'investissement au Grand Conseil plus de deux ans avant l'investissement en question. Le projet de loi est en préparation et il est inscrit au plan décennal des investissements 2014-2023 de l'Etat, pour des versements par tranches de 11,5 millions de francs, soit un quart du total, sur quatre ans dès 2018. Le projet de loi sera déposé au Grand Conseil et nous n'avons effectivement aucune garantie qu'il soit approuvé. Certains élus disaient qu'ils avaient la chance de siéger au Grand Conseil – comme M. Carlos Medeiros, et je l'en félicite – et d'entendre ce qui s'y dit. Je crois que le député Medeiros doit parler avec le conseiller municipal Medeiros, ou vice versa. Car ce sont les mêmes qui demandent au Grand Conseil de ne pas payer ses 45 millions de francs. Bien sûr, ils en ont le droit, mais il ne faut pas jouer aux pompiers pyromanes, il faut assumer ses positions.

Le Grand Conseil prendra sa responsabilité face à ce projet structurant pour toute l'agglomération. Toute la logique de la déclaration conjointe est d'assumer le fait qu'une augmentation démographique de 25% dans la région – on aime ou on n'aime pas cette croissance, mais c'est une réalité humaine – implique des besoins de toutes sortes: des logements bien sûr, des transports, des crèches, des écoles et une politique culturelle à l'échelle de cette région. Cela implique aussi d'assumer la mise à niveau de nos équipements passés. On l'a fait avec le Grand Théâtre, j'espère qu'on le fera pour le Musée d'art et d'histoire avec une extension, et enfin avec une nouvelle Comédie, pour arrêter de bricoler dans la Comédie actuelle – quelle que soit la qualité des équipes qui ont essayé de la faire vivre – en lui donnant un équipement digne de la Genève d'aujourd'hui et de demain. Je m'étais engagé lors de mon arrivée à faire avancer cette discussion avec le Canton. On m'avait dit que le magistrat ne me suivrait pas; M. Charles Beer a signé. On m'avait dit que le Conseil d'Etat ne me suivrait pas; il a signé. Maintenant, c'est au tour du Grand Conseil et chacun y prendra ses responsabilités quant à ce projet inscrit dans l'évolution naturelle de notre agglomération. Si on veut les

réponses à toutes les questions maintenant, on ne les aura pas. Heureusement, dans les parlements précédents, on n'a pas toujours attendu toutes les réponses, sinon on serait encore à l'âge de la pierre. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous avons trois propositions de renvoi à des commissions différentes, soit la commission des travaux et des constructions, la commission des finances ainsi que la commission des arts et de la culture. Après une brève concertation, le bureau a décidé de vous soumettre chaque renvoi par un vote séparé, et il accepte l'idée que l'objet puisse être renvoyé à une, deux ou trois commissions. Nous voterons dans l'ordre énoncé.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est approuvé par 74 oui contre 1 non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 57 non contre 16 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 48 non contre 26 oui.

Le président. La proposition est donc renvoyée à la seule commission des travaux et des constructions.

9. Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p.6
Le mot de Madame Sandrine Salerno	p.6
Le mot de Monsieur Pierre Kempeneers	p.7
1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE	p.8
2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2013	p.9
2.1 Le Secrétariat du Fonds chômage	p.9
2.2 La Commission consultative	p.10
2.3 Evaluation externe du Fonds chômage	p.11
3. LES PROJETS EN 2013	p.13
3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement	p.13
3.2 Projets en cours de financement en 2013	p.15
4. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS EN 2013 PAR LE FONDS CHÔMAGE	p.16
4.1 Répartition des projets en 2013	p.16
4.2 Témoignages des bénéficiaires des projets soutenus en 2013	p.17
4.3 Liste des projets soutenus par le Fonds chômage en 2013	p.18
A deux pas des commerces – Caddie Service	p.19
Arcade de la Terrassière – Genèveroule	p.20
Travaux d'entretien du Bateau Genève – Bateau Genève	p.21
Label Bobine – SOS Femmes	p.22
Mécaniciens volants – Genèveroule	p.23
Programme d'insertion – Comptabilis	p.24
Tremplin vert – Mamajah	p.24
Secteur industriel de pointe – Réalise	p.25
Stewards urbains – Bienvenue	p.26
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p.26
T-Interac – T-Interactions	p.27
Asumir – Découvrir	p.28
Atelier de français écrit – Voie F	p.29
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p.29

Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Dispositif pour l'accès aux compétences de base – C9FBA	p.30
EcoDom' Services – OSEO Genève	p.30
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p.31
Guichet de l'économie domestique – Camarada	p.32
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p.33
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p.33
Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits – IPT	p.34
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p.34
Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p.35
Programme d'insertion du Bateau-Lavoir – L'Equipage	p.35
Dispositif Jeunes – La Barje	p.36
Voie 2 – Caritas Genève	p.37
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p.38

5. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2014 **p.39****6. RAPPORT FINANCIER** **p.40**

PRÉAMBULE

LE MOT DE MADAME SANDRINE SALERNO

CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE EN CHARGE DU FONDS CHÔMAGE

Au cours de ces dernières décennies, le marché suisse du travail a connu de profondes mutations. Elles se sont notamment traduites par une hausse marquée du chômage, par des difficultés croissantes pour les jeunes au moment d'entrer dans le monde du travail ainsi que par une flexibilité accrue imposée par les entreprises aux employé-e-s. Dans le sillage de ces transformations, le marché du travail est devenu de plus en plus discriminant, de plus en plus excluant. Avec, pour celles et ceux qui sont le moins qualifié-e-s, un risque plus élevé de précarisation et de désaffiliation.

A ce jour, le travail reste en effet un élément fondamental de construction et d'intégration sociale des individus. En tant qu'espace de socialisation, le monde professionnel offre un statut et une légitimité sociale. Il permet aux hommes et aux femmes de s'affirmer, de se sentir utiles, reconnu-e-s. Ainsi, outre les répercussions financières parfois très graves qu'il entraîne, l'éloignement durable du marché du travail conduit de manière toujours plus importante à des situations d'exclusion sociale. Une évolution qui menace la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Comment lutter contre ce phénomène? Les différentes études réalisées en Suisse arrivent à la même conclusion: le risque d'exclusion sociale est inversement proportionnel au niveau de formation des individus. En d'autres termes et comme le note le Professeur Yves Flüchiger, «le risque de chômage mais plus encore sa durée et les chances de retrouver un travail, sont largement déterminés par le niveau de formation initiale atteint par chaque personne et par la formation continue dont elles ont pu bénéficier au cours de leur vie».

Depuis 2009, le Fonds municipal de lutte contre le chômage vise justement à offrir aux personnes à la recherche d'un emploi un accès à des formations de qualité, un accompagnement personnalisé et de nombreuses possibilités d'apprentissage par le travail «accompagné». En 2013, le Fonds chômage a ainsi soutenu pas moins de 27 projets, très différents les uns des autres, mais visant tous la réinsertion sociale par une amélioration des qualifications et des compétences des bénéficiaires.

Le dispositif du Fonds chômage est-il efficace? Et a-t-il sa place dans la politique genevoise d'insertion sociale et professionnelle? Au terme de quatre années d'activités depuis sa restructuration, il devenait essentiel de répondre à ces questions. C'est la raison pour laquelle l'entreprise sociale Serdaly&Ankers a mené une évaluation externe du Fonds chômage entre novembre 2012 et octobre 2013.

Les résultats de cette évaluation sont globalement positifs. Ils confirment en effet que les prestations soutenues par le biais du Fonds chômage permettent une réinsertion réussie de différents publics. Ils valident également l'organisation générale du Fonds. Parallèlement, l'évaluation apporte une série de recommandations visant à consolider le dispositif dans la durée et à améliorer son fonctionnement.

Nous aurons donc à cœur dans les années à venir de mettre en œuvre ces recommandations. Pour offrir aux Genevoises et Genevois des outils toujours plus efficaces en matière de réinsertion sociale et professionnelle. Et pour permettre au Fonds chômage de renforcer son positionnement dans le contexte de la lutte contre l'exclusion du monde du travail.

LE MOT DE MONSIEUR PIERRE KEMPENEERS

MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS CHÔMAGE, DIRECTEUR DE RECHERCHE, POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL, REPRÉSENTANT DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE À L'OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI (OUE)

Malgré une amorce de redressement de la croissance économique en 2013, le taux de chômage dans le canton de Genève a légèrement augmenté en 2013 pour s'établir autour de 5,5%, un taux pourtant modéré compte tenu de la période de récession qui a débuté en 2008 et de la force du franc suisse qui fragilise les exportations.

Ce taux, dont la population du canton de Genève ne saurait se satisfaire et qui est 2 points de pourcentage supérieur à celui qui prévaut en Suisse, justifie à lui seul les initiatives qui sont prises au niveau cantonal pour en réduire le niveau. Le guichet unique, appelé Cap formation, le dispositif Jeunes@work, les allocations de retour en emploi (ARE) ou encore le Label «1+ plus pour tous», pour n'en citer que quelques-uns, sont des dispositifs cantonaux destinés à la réinsertion de publics certes fragilisés mais qui ne peuvent couvrir l'ensemble des personnes éloignées du marché de l'emploi et socialement vulnérables.

C'est à ce niveau que le Fonds chômage de la Ville de Genève prend toute sa dimension en comblant, pour reprendre les conclusions de l'évaluation de politique publique réalisée en 2013 par Serdaly & Ankers, avec pertinence et cohérence les interstices des autres dispositifs existants et situés en amont. En prise directe avec l'économie sociale et solidaire (ESS), le Fonds chômage est donc conçu avant tout comme un dispositif complémentaire tourné vers les publics les plus fragilisés et souvent laissés-pour-compte des dispositifs cantonaux. Cette évaluation montre à cet effet que 81% des bénéficiaires de l'action du fonds chômage sont sans formation professionnelle et sont pour la plupart des jeunes de moins de 30 ans.

Les 24 projets soumis en 2013 à la Commission du Fonds chômage témoignent de l'engagement du Fonds dans la réinsertion sociale ou professionnelle des publics les plus fragilisés mais aussi et surtout de la richesse et de la qualité des projets portés par les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pour conclure, face au défi que représente l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail, je rejoins la recommandation formulée dans l'évaluation invitant à une meilleure connaissance et reconnaissance de l'action du Fonds chômage sur le plan cantonal.

1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE

Créé en 2003 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, le «Fonds municipal de lutte contre le chômage», dit Fonds chômage, visait initialement à subventionner des emplois temporaires au sein de l'administration municipale et d'associations. Mais avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le chômage en 2008 et l'abandon des emplois temporaires cantonaux, une importante restructuration du Fonds chômage a dû être menée.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Fonds chômage est ainsi **entièrement dédié au financement de projets développés par des associations et des entreprises sociales et solidaires dans les domaines de l'accompagnement, de la formation, du placement, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'insertion par l'activité économique**. En 2010, un montant supplémentaire de 3 millions de francs a été affecté au Fonds chômage, portant sa dotation financière annuelle à CHF 5,7 millions. Fin 2012, le Conseil municipal a cependant décidé de réduire la subvention 2013 à CHF 1, partant de l'idée que le Fonds pouvait puiser, en tout temps, dans son «non dépensé» des exercices antérieurs. Celui-ci s'élevait au 31 décembre 2012 à un peu plus de CHF 6 millions. Fin 2013, la ligne du Fonds chômage a été rétablie à **un montant de CHF 4 millions**, lui permettant de continuer à couvrir le financement de projets.

Montants attribués par années depuis 2009

2009	2,7 millions CHF
2010	5,7 millions CHF
2011	5,55 millions CHF
2012	5,55 millions CHF
2013	1 CHF
2014	4 millions CHF

2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2013

La gestion du Fonds chômage est assurée par un secrétariat, rattaché au Service Agenda 21 - Ville durable, au sein du Département des finances et du logement. Le secrétariat a pour mission principale la gestion opérationnelle et financière du Fonds chômage. Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnaire.

Le secrétariat du Fonds chômage est épaulé dans sa mission par une Commission consultative, regroupant des personnes internes et externes à l'administration municipale, nommées tous les quatre ans par le Conseil administratif. C'est la Commission consultative qui réalise toutes les auditions nécessaires à la compréhension des projets et qui préavise les projets en direction du Conseil administratif. C'est à ce dernier qu'appartient au final la décision relative au financement des projets.

2.1 LE SECRÉTARIAT DU FONDS CHÔMAGE

Partie intégrante du pôle «économie-emploi» du service Agenda 21 - Ville durable, le secrétariat du Fonds chômage **est composé d'une administratrice et d'un administrateur, travaillant chacun-e à 50%**. Il s'agit du premier poste en jobsharing en Ville de Genève. Ce type innovant d'organisation du travail permet non seulement d'ajouter des compétences complémentaires pour une même activité, mais également d'échanger de façon dynamique sur les aspects d'analyse de projets, de définition des indicateurs de suivi, ainsi que sur les éventuelles difficultés et les améliorations possibles dans la gestion du dispositif.

Le secrétariat assure l'examen des nouvelles demandes, prépare les dossiers pour la Commission consultative et instruit les préavis pour le Conseil administratif. Il procède également à l'établissement des conventions, en

partenariat avec les associations porteuses des projets, notamment pour le choix des indicateurs de suivi du projet. En cours de convention, il apporte les recommandations nécessaires, tant opérationnelles que financières, en conformité avec la décision du Conseil administratif et dans les limites de la dépense autorisée. Enfin, il contrôle aux échéances prévues par les conventions l'état d'avancement des projets et leurs états financiers et, le cas échéant, accompagne les demandes de renouvellement de subventionnement.

Pour toutes les tâches administratives et comptables, le secrétariat du Fonds chômage collabore avec le secrétariat du service Agenda 21 - Ville durable. En 2013, le travail du secrétariat a été supervisé par la cheffe du service de l'Agenda 21 - Ville durable, notamment pour des aspects de stratégie, d'information et de communication.

2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE

En 2013, la Commission consultative a accueilli un nouveau membre en la personne de Monsieur Serge Baehler, Directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) qui remplace Monsieur Cyrille Salort, démissionnaire.

Au 31 décembre 2013, la composition de la Commission consultative était la suivante:

- Madame Nathalie Böhler, Directrice du Département des finances et du logement;
 - Monsieur Frédéric Vallat, Directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité;
 - Madame Carol Singarella, Directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE);
 - Monsieur Serge Baehler, Directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC);
 - Madame Manuela Cattani, Secrétaire générale du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), représentante de la Communauté d'action syndicale (CGAS);
- Monsieur Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER);
 - Monsieur Pierre Kempeneers, Directeur de recherche, politique du marché du travail, représentant de l'Université de Genève à l'observatoire universitaire de l'emploi;
 - Monsieur José Ramirez, Professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail.
 - Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec.

En 2013, la Commission consultative du Fonds chômage s'est réunie à quatre reprises. Le tableau ci-dessous résume son activité de 2010 à 2013.

Activités de la Commission consultative de 2010 à 2013

Commission consultative	2010	2011	2012	2013
Examen de nouveaux projets	17	24	23	6
Examen de rapports d'évaluation	1	5	8	17
Examen de demandes de renouvellement	1	4	8	17
Examen d'avenants à des projets en cours	-	-	1	1
Auditions	1	3	2	3

Le faible nombre de nouveaux projets déposés en 2013 est à mettre en perspective avec quelques faits importants:

- Tout d'abord, en raison des contraintes budgétaires cantonales, les projets d'insertion socioprofessionnelle intégrant des Emplois de solidarité (EdS) ont subi un fort ralentissement en 2013.
 - Par ailleurs, à la différence des années précédentes, le budget du Fonds chômage n'a pas été doté d'une contribution annuelle en 2013. Dès lors, les engagements pris, financés par le solde résiduel à fin 2012, ont essentiellement porté sur
- le renouvellement et la consolidation de projets existants. Dans ces conditions, il n'a pas été jugé opportun de procéder à un appel à projets.
 - Enfin, plusieurs avant-projets ont été présentés au secrétariat du Fonds chômage courant 2013 et sont en phase d'élaboration.

Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

2.3 ÉVALUATION EXTERNE DU FONDS CHÔMAGE

Comme annoncé dans le rapport annuel 2012, une évaluation externe du Fonds chômage a été menée entre novembre 2012 (lancement de l'étude) et fin octobre 2013 (restitution des résultats aux prestataires ayant participé à l'étude) par Madame Christine Serdaly et Monsieur Neil Ankers, de l'entreprise sociale *Serdaly&Ankers*.

Dans le cadre de cette évaluation, dont le rapport final a été présenté à la Commission consultative du Fonds chômage en mai 2013 et au Conseil administratif en juin 2013, les mandataires ont questionné les pratiques et les enjeux du Fonds chômage; ils ont également analysé les données existantes au niveau des 21 prestataires soutenus au moment de l'étude, afin de fournir un portrait statistique des prestataires et de leurs bénéficiaires (sur la base d'un nombre partiel de 412 personnes). Pour compléter ces données par une appréciation plus qualitative, des entretiens et des ateliers ont été menés avec les prestataires et une vingtaine de bénéficiaires¹. Enfin, les mandataires ont procédé à une analyse des différents documents en vigueur au niveau fédéral et cantonal, afin d'interroger la complémentarité du Fonds chômage avec les autres dispositifs existants.

Nous indiquons de manière très synthétique les points saillants de cette évaluation.

Conformité des prestations aux règlements et effets sur les bénéficiaires

Pour ce qui est des prestations soutenues par le biais du Fonds chômage, que ce soit en matière d'insertion par la formation ou par le travail, **l'évaluation confirme qu'elles sont conformes aux buts énoncés dans les règlements en vigueur**, à savoir qu'elles répondent bien à un besoin de (ré)intégration sociale et/ou professionnelle de différents publics en difficultés temporaires ou durables.

Sur la base d'une analyse d'un peu plus de 400 bénéficiaires de prestations soutenues par le Fonds chômage, l'évaluation dessine un premier **«portrait statistique»**. Ainsi, les bénéficiaires sont majoritairement suisses (37,6%), francophones (plus de 47%) et, à un peu plus de 80%, sans formation professionnelle reconnue, la moitié n'ayant pas achevé le cycle d'orientation.

Par ailleurs, 61% des bénéficiaires résident sur le territoire de la Ville de Genève.

Les bénéficiaires interrogé-e-s dans le cadre des ateliers mettent en exergue tant les **résultats positifs** des prestations du Fonds chômage que certaines **attentes d'amélioration**. Parmi les résultats positifs, sont mentionnés le fait d'avoir un emploi rémunéré, un accès à une formation ainsi que la possibilité de s'intégrer dans un réseau relationnel qui offre de nouvelles opportunités. En revanche, il existe de fortes attentes quant à de meilleures rétributions et une sécurité de l'emploi aidé, davantage d'accompagnement et de soutien, et surtout une meilleure reconnaissance des formations réalisées et des compétences acquises en emploi.

Financement des projets

Les mandataires ont analysé les caractéristiques du financement des projets soutenus par le Fonds chômage. Il ressort de cette analyse que les projets d'insertion par le travail ont des parts de financement plus faibles du Fonds chômage que la plupart des projets liés à la formation, ceci principalement en raison de la part importante des financements de l'Etat sur ces projets et d'une part de ressources propres à l'activité économique.

D'une manière générale, l'étude montre que la majorité des prestataires (soit 15 sur 21) est au bénéfice de financements par l'Etat, d'autres cantons et/ou de la Confédération.

En cela, **le soutien apporté par le Fonds est donc bien complémentaire à celui dépendant des lois fédérales et cantonales**. Cette complémentarité s'explique essentiellement par le fait, qu'au niveau cantonal, certains dispositifs d'insertion sont pareillement basés sur des mesures dont le financement est clairement incomplet et nécessite la contribution d'autres financeurs publics (communes essentiellement) ou privés (fondations, mécénat d'entreprises, etc.). Ainsi, aux mandataires de conclure que «dans la pratique, plusieurs mesures qui sont à la base d'autres politiques publiques ne seraient telles quelles viables sans le soutien du Fonds chômage.»²

1 Pour la dimension plus qualitative, les mandataires ont travaillé en collaboration avec Monsieur Christophe Zimmermann et Madame Dominique Florence d'*Agorapublica*.

2 p. 22 du Rapport général

Cahier des charges et organisation du Fonds chômage

Pour terminer l'analyse, les mandataires se sont penchés sur le cahier des charges du Fonds chômage (finalités, buts et objectifs) et son organisation. Il en ressort **un besoin de réactualisation et de clarification des textes réglementaires**, de manière à doter les instances du Fonds chômage (le Secrétariat, la Commission consultative, le CA et le CM) d'une feuille de route actualisée et sans ambiguïté, notamment quant aux publics visés par le Fonds chômage et aux prestations finançables.

Pour ce qui est de l'organisation du Fonds, si l'agilité du dispositif et l'expertise des personnes qui composent le secrétariat et la Commission du Fonds chômage sont autant de points forts relevés, l'évaluation propose plusieurs pistes pour **gagner en efficacité et en efficience ainsi que pour consolider l'organisation sur le long terme**.

En conclusion, l'évaluation confirme non seulement la nécessité du Fonds chômage mais valide également son organisation générale, tout en apportant une série de recommandations lui permettant, pour reprendre la formule utilisée par les mandataires, de passer de « l'adolescence à l'âge adulte, en y gagnant en positionnement, en compétences et sans y perdre en dynamisme. »³

3 p. 4 du Rapport général

3. LES PROJETS EN 2013

Le Fonds chômage soutient des projets et des programmes visant à améliorer l'employabilité des demandeur-euse-s d'emploi par la qualification ou un retour sur le marché du travail.

3.1 NOUVEAUX PROJETS ET DEMANDES DE RENOUVELLEMENT

En 2013, le Fonds chômage a reçu 26 demandes de financement, un chiffre en léger recul par rapport à 2012. Sur recommandation de la Commission consultative, le Conseil administratif a décidé de soutenir **4** nouveaux projets, d'accepter **1** avenant (financement complémentaire d'un projet en cours) et d'accéder à **11** demandes de renouvellement. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution de l'activité du Fonds entre 2010 et 2013.

	2010	2011	2012	2013
Dossiers déposés ⁴	21	27	32	26
Dossiers sans suite ⁵	3	3	-	2
Projets soumis à la Commission:	18	24	32	24
– Nouveaux projets	17	20	23	6
– Demande de renouvellement	1	4	8	17
– Avenant (financement complémentaire)	–	–	1	1
Décisions positives CA – nouveaux projets	5	8	8	4
Avenants	5	–	1	1
Décisions positives CA – demandes de renouvellement	–	4	8	11
Décisions négatives CA – nouveaux projets	10	10	12	2
Décisions négatives CA – demandes de renouvellement	–	–	–	1
Projets ajournés fin 2010/2011/2012/2013	3	2	3	5
Total des projets financés (CHF) ⁶	2'746'046.–	3'213'679.–	4'734'176.–	5'874'659.–
pour un montant moyen par projet:	549'209.–	267'806.–	278'481.–	367'166.–

L'année 2013 représente le plus haut niveau de dépenses (CHF 5.8 millions) depuis la création du Fonds chômage. Cela est essentiellement lié au renouvellement de plusieurs projets d'envergure dans une optique de consolidation. Le détail des projets concernés figure dans le tableau «renouvellement» ci-après.

⁴ Sont pris en compte tous les dossiers de nouveaux projets et demandes de renouvellement qui ont fait l'objet d'un dépôt formel auprès du Fonds chômage; de même sont inclus les projets ajournés l'année précédente.

⁵ Dossiers non éligibles selon le règlement d'application du Fonds chômage ou demandes retirées par l'organisme demandeur

⁶ Cumul financier des décisions positives prises par le CA et moyenne par projet.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Voici le détail des projets traités en 2013:

Nouveaux projets acceptés en 2013 (4)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Genèveroule	Mécaniciens volants	286'500.-
Fondation Intégration pour tous	Réinsertion professionnelle	483'000.-
Mamajah	Tremplin vert	250'000.-
Camarada	GED- Guichet de l'économie domestique	213'500.-

Renouvellement de projets acceptés en 2013 (11)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Bateau Genève	Travaux d'entretien du Bateau Genève	100'000.-
La Boîte à Boulots - VIA	VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie	975'839.-
T-Interactions	T-Interac	350'000.-
Bienvenue	Stewards urbains	100'000.-
Camarada	Secteur insertion professionnelle	400'000.-
Genèveroule	Arcade de la Terrassière	133'320.-
Caddie service	A deux pas des commerces	1'182'000.-
Découvrir	Asumir	550'000.-
Comptabilis	Programme d'insertion	437'500.-
Pacte	Espace emploi équilibre (juillet à décembre 2013)	63'000.-
Réalise	Secteur industriel de pointe	295'000.-

Avenant accepté en 2013 (1)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Découvrir	Asumir	55'000.-

Projets refusés en 2013 (3)

Nom de association	Nom du projet	Montant demandé
Première ligne	Pôle de valorisation des compétences	395'268.-
Caritas Genève	Voie 2 (demande de renouvellement dès sept. 2013)	880'000.-
Académie Suisse de Sécurité	SWAC's	367'284.-

Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

3.2 PROJETS EN COURS DE FINANCEMENT EN 2013

Outre les projets acceptés et renouvelés en 2013, le Fonds chômage a continué de soutenir 13 projets, initiés en 2011 et 2012. Voici le détail de ces projets.

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
OSEO Genève	EcoDom'Services	253'599.-
SOS Femmes	Label Bobine	318'040.-
Pacte	Espace Emploi Equilibre (jusqu'à fin juin 2013)	42'000.-
L'Equipage	Programme d'insertion du Bateau Lavoir	100'000.-
C9FBA (ancien G9)	Dispositif pour l'accès aux compétences de base	285'050.-
Voie-F	Nos forces dans la vie (bilan de compétences)	35'736.-
La Carte Blanche	Structure d'insertion sociale professionnelle	220'230.-
Certis	Carrefour Formation et Emploi	167'000.-
Fondation EPER	Mentorat Emploi Migration	30'000.-
La Barje	Projets Jeunes	130'540.-
Voie-F	Atelier de français écrit	103'674.-
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir	80'000.-
Caritas	Voie 2 (jusqu'à fin août 2013)	600'000.-

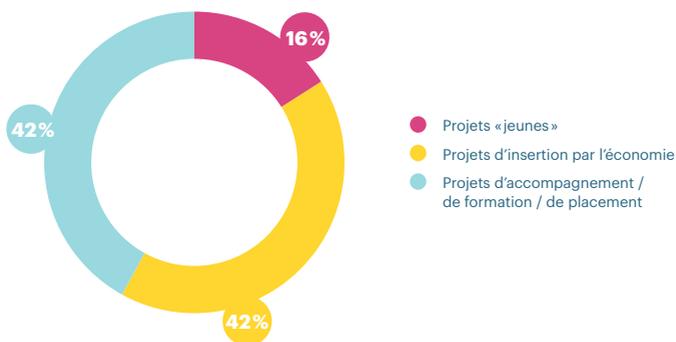
4. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS EN 2013 PAR LE FONDS CHÔMAGE

4.1 RÉPARTITION DES PROJETS EN 2013

A fin 2013, le nombre total de projets suivis au sein du Fonds chômage est de **27**, comprenant **14** projets financés et renouvelés en 2013 ainsi que **13** projets en cours de financement.

Ces 27 projets peuvent être classés dans trois grandes catégories: les projets d'insertion par l'économie, les projets d'accompagnement, de formation et de placement, et finalement les projets à destination des jeunes. En 2013, la répartition a été la suivante:

Répartition des projets par domaine, 2013:



4.2 TÉMOIGNAGES DES BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SOUTENUS EN 2013

Lors de l'évaluation externe du Fonds chômage menée en 2013, plusieurs bénéficiaires de projets soutenus par la Ville ont été entendu-e-s lors d'ateliers. L'objectif de ces ateliers était de comprendre comment leur participation aux projets avait eu un impact sur leur vie (sur la forme d'un avant, après). Voici trois de ces témoignages :

« J'ai fait vraiment beaucoup de stages, mais j'ai jamais été pris ; et puis je suis allé à Via, j'ai signé un contrat, j'ai fait un pré-apprentissage ; et maintenant, j'ai un apprentissage qui va débiter en août (constructeur de routes). Aujourd'hui, je suis bien, c'est le bonheur. »

« J'étais au chômage et je tournais en rond, avec des idées noires. J'ai fréquenté les cafés emplois, j'avais l'impression de ne pas avancer. La fréquentation de ces cafés emplois m'a permis de me structurer, de mieux cibler ce que je voulais faire, par rapport à la famille ou les postes où je voulais postuler. Je suis assez dans la réflexion, ça m'a permis aussi de savoir ce qui est important et urgent ou pas urgent, de quantifier le temps. Ça m'a permis aussi d'avoir un réseau de femmes, s'échanger les cv par exemple. J'ai aussi appris que d'aller un point A à un point B, c'est pas forcément la ligne droite qui est la plus pertinente, et j'ai eu du mal avec mon esprit scientifique. »

« Ça fait 3 ans que je suis en Suisse, quand je suis arrivée, j'avais tout perdu là-bas (à la suite d'un tremblement de terre). Je ne savais plus que faire. J'avais de la famille en Suisse et ils m'ont dit de venir. J'ai recommencé ma vie ici. J'étais perdue ici, je ne savais pas où mettre les pieds, ce qu'il fallait faire, et petit à petit on m'a dit de m'adresser aux cellules du chômage et aux associations d'aide. C'est là que j'ai commencé à avoir un peu d'espoir avec ces associations. Et aujourd'hui, j'ai le sourire. »

« Avant, c'était un combat de tous les jours, j'avais l'impression d'être dos au mur, en plus j'ai un certain âge, donc c'est vraiment difficile de trouver un travail, j'en avais marre d'être assistée (...). Et après, cela m'a permis de m'extérioriser, de voir du monde et de voir que la vie est belle, pleine de couleur, de prendre du temps pour moi, je vois que je vis normalement, je me lève le matin, je mange à midi, j'ai de nouveau une vie normale. (...) Dans l'atelier de couture, j'avance, je fais ce que j'aime. »

4.3 LISTE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CHÔMAGE EN 2013

Les projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'économique:

A deux pas des commerces – Caddie Service	p. 19
Arcade de la Terrassière – Genèveroule	p. 20
Travaux d'entretien du Bateau Genève – Bateau Genève	p. 21
Label Bobine – SOS Femmes	p. 22
Mécaniciens volants – Genèveroule	p. 23
Programme d'insertion – Comptabilis	p. 24
Tremplin vert – Mamajah	p. 24
Secteur industriel de pointe – Réalise	p. 25
Stewards urbains – Bienvenue	p. 26
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p. 26
T-Interac – T-Interactions	p. 27

Les projets d'accompagnement, de formation et de placement

Asumir – Découvrir	p. 28
Atelier de français écrit – Voie F	p. 29
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p. 29
Dispositif pour l'accès aux compétences de base – C9FBA	p. 30
EcoDom' Services – OSEO Genève	p. 30
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p. 31
Guichet de l'économie domestique – Camarada	p. 32
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p. 33
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p. 33
Réinsertion professionnelle – Fondation intégration pour tous (IPT)	p. 34
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p. 34

Les projets «Jeunes»

Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p. 35
Programme d'insertion du Bateau-Lavoir – L'Equipage	p. 35
Dispositif Jeunes – La Barje	p. 36
Voie 2 – Caritas Genève	p. 37
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p. 38

PROJET : « A DEUX PAS DES COMMERCES »

Association:



Description du projet:

«A deux pas des commerces» propose, dans plusieurs centres commerciaux de Genève et sur plusieurs marchés de la ville, un service de livraison des achats à vélo électrique. Comme pour toutes les entreprises sociales d'insertion par l'économique, le but premier de Caddie service est l'insertion sociale et professionnelle des personnes employées. Ces dernières bénéficient donc d'un encadrement et d'un accompagnement spécifiques.

En novembre 2013, l'association a ouvert un nouveau site dans le centre commercial de Balexert. Elle prévoit également l'ouverture, au printemps 2014, d'un site aux Eaux-Vives ainsi que de deux sites supplémentaires dans les mois à venir. A noter également que Caddie service a reçu en 2013 le Prix cantonal du Développement durable.

Financement:

Janvier 2010 – Décembre 2011: CHF 350'000.–

Janvier 2012 – Décembre 2013: CHF 980'000.–

Janvier 2014 – Décembre 2015: CHF 1'182'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur François Baertschi

Personne de contact: Madame Monica di Sario, directrice adjointe: 022 807 32 00

Site internet: www.caddie-service.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, l'association a employé 69 personnes en réinsertion pour un équivalent plein temps (EPT) de 59 postes. 49 personnes étaient en EDS et 20 touchaient le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 31

Ratio d'encadrement: 4,5 encadrant-e-s EPT pour 59 bénéficiaires EPT, soit 7,6%

Sorties positives: 8, soit 4 CDI et 4 formations



Caddie Service

PROJET: «ARCADE DE LA TERRASSIÈRE»

Association:



Description du projet:

Ce projet vise à promouvoir le vélo en proposant des prêts gratuits et des locations de vélos à Genève. Il est couplé à un programme d'insertion socioprofessionnelle et de formation pour des personnes éloignées du marché de l'emploi. Les employé-e-s de l'association reçoivent ainsi une formation comprenant des éléments d'accueil à la clientèle, des savoir-faire techniques (mécanique et entretien des vélos), des notions d'organisation d'une petite entreprise, des notions de santé et de sécurité routière, la pratique du tri des déchets et du recyclage, ainsi qu'un vocabulaire spécifique en français et en anglais.

Signalons que l'emplacement de l'arcade de la Terrassière présente un intérêt majeur: sa proximité géographique avec certaines entreprises (l'association Caddie Service, la Fondation des parkings, l'Hospice général ou encore l'IMAD). L'association note ainsi une augmentation importante de ses revenus issus de la mobilité d'entreprise.

Financement:

Février 2010 – Août 2011: CHF 236'359.–

Septembre 2011 – Août 2013: CHF 160'530.–

Septembre 2013 – Août 2015: CHF 133'320.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Nicolas Walder

Personne de contact: Monsieur Daniel Lang, directeur: 022 740 13 43

Site internet: www.geneveroule.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, 38 personnes en réinsertion ont travaillé dans l'arcade de Genèveroule à la Terrassière pour un équivalent plein temps de 22.1 postes. Parmi ces 38 personnes, 8 étaient en EDS, 27 étaient dans un processus de demande d'asile et 3 effectuaient leur service civil.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 10

Ratio d'encadrement: 5%

Sorties positives: 3 EDS en formation longue durée (VAE, AFP ou CFC)



PROJET: « TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BATEAU GENÈVE »**Association:****Description du projet:**

Fin 2013, les travaux d'envergure (ponts, coque, etc.) sont arrivés à leur terme sur le Bateau Genève. Désormais, un entretien annuel est prévu afin de rendre beaucoup plus légers et économiques les prochains travaux de réfection. Pour ce faire, l'association offre 15 places de stage par année pour l'entretien du «Genève», encadrées par des professionnel-le-s des métiers et de l'insertion. En regard de la situation des bénéficiaires (la majorité des personnes intégrées dans le programme ont perdu tout contact avec le monde professionnel et sont souvent dans une situation économique difficile), le principal objectif du projet est de permettre aux stagiaires de réacquies suffisamment de confiance en eux et en leurs capacités pour retrouver l'élan et la motivation d'aller de l'avant.

Financement:

Mai 2010 – Avril 2012: CHF 276'100.–

Mai 2012 – Décembre 2013: CHF 297'000.–

Janvier 2014 – Décembre 2015: CHF 100'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Pierre-André Bohnet

Personne de contact: Monsieur Eric Gardiol, responsable de projet: 022 786 43 45

Site internet: www.bateaugeneve.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 24 personnes ont effectué un stage sur le Bateau Genève, pour un équivalent plein temps de 18,4 postes. 1 personne était inscrite à l'OCE, 4 étaient à l'Hospice Général, 2 étaient dans le processus de demande d'asile et 17 étaient des migrant-e-s européens, des jeunes en rupture ou des personnes en situation de grande précarité.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 5

Ratio d'encadrement: de 35 à 41%

Sorties positives: 18, soit 5 formations, 6 missions intérimaires, 2 stages, 2 retours à l'OCE ou à l'Hospice Général et 3 retours au pays.



PROJET: « LABEL BOBINE »

Association:



Description du projet:

L'association SOS Femmes a créée en 2011 une entreprise d'insertion spécialisée dans la couture afin de permettre à des femmes peu ou pas qualifiées d'acquérir et de développer des connaissances et des savoir-faire professionnels dans les domaines de la couture, de la logistique et du secrétariat. Parallèlement, les employées consacrent 20% de leur temps à la formation (langues, mathématiques, etc.) et à l'établissement d'un projet professionnel. En 2013, l'association a obtenu le Prix suisse de l'éthique pour son travail sur le recyclage de textiles promotionnels. Ce domaine d'activité, de même que son positionnement en tant que plateforme de soutien à la jeune création, constituent de nouvelles niches dans lesquelles l'association développe ses activités. Ces deux filières ont été développées

comme outil pour l'activité d'insertion et constituent une valorisation du travail mené par les femmes bénéficiaires.

Financement:

Janvier 2011 – Décembre 2012: CHF 511'946.–

Janvier 2013 – Décembre 2013: CHF 318'040.–

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Martine Chaponnière

Personne de contact: Madame Yen Nhi Nguyen, responsable de projet: 022 700 00 27

Site internet: www.sosfemmes.ch

Résultats du projet en 2013

Depuis le début du projet en mars 2011, l'entreprise a employé 16 personnes: 1 personne touchant le RMCAS, 2 personnes inscrites à l'OCE, 8 personnes en EDS, 3 personnes à l'Hospice Général et 2 stages « jeunes ».

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 7

Ratio d'encadrement: 3 encadrant-e-s pour 9 bénéficiaires, soit 33%

Sorties positives: 4, soit 2 CDI et 2 formations



PROJET : « MÉCANICIENS VOLANTS »

Association:



Description du projet:

Genèveroule a inauguré en septembre 2013 un nouveau projet, visant la création de plusieurs postes de travail de réinsertion. L'association propose désormais un service d'intervention et de réparation rapide pour les cyclistes qui rencontrent une panne mécanique. Sur simple coup de fil, un mécanicien de Genèveroule se déplace dans tout le canton pour réparer un pneu crevé ou une chaîne qui a déraillé. Pour les problèmes plus conséquents, Genèveroule met à disposition un vélo de remplacement. Ce projet permet aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles et relationnelles.

Financement:

Mars 2013 – Novembre 2014 : CHF 286'500.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Nicolas Walder

Personne de contact: Monsieur Daniel Lang,
directeur: 022 740 13 43

Site internet: www.geneveroule.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, après 4 mois d'activité, 4 personnes ont été engagées pour ce projet à plein temps. 1 personne était en EDS, 1 personne était inscrite à l'OCE et 2 personnes étaient dans le processus de demande d'asile.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 1

Ratio d'encadrement: 1 encadrant-e pour
4 bénéficiaires, soit 25%

Sortie positive: 0



Genèveroule

PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION »

Association:



Description du projet:

Le projet développé par la fiduciaire sociale Comptabilis a pour but de lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle, en proposant des stages formateurs et qualifiants à des personnes en rupture ou en difficulté professionnelle. Ce faisant, elle permet aux stagiaires de développer et de consolider des compétences par la pratique quotidienne des métiers de la comptabilité et de la gestion administrative des RH, de définir au besoin un projet réaliste et réalisable et de développer des compétences en matière de recherche d'emploi. Au fil du temps, Comptabilis a construit de nombreux partenariats avec différentes institutions de référence telles qu'APRES-GE (stages ppe+), l'Hospice général, l'OCE et bien d'autres institutions privées.

Financement:

Juin 2011 – Mai 2013: CHF 215'000.–

Juin 2013 – Mai 2015: CHF 437'500.–

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Stéphanie Anker

Personne de contact: Madame Sandrine Meyer-Chanson, directrice: 022 734 73 43

Site internet: www.comptabilis.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, la fiduciaire a accueilli 16 stagiaires pour un équivalent plein temps de 12.8 postes. 4 personnes étaient inscrites à l'OCE, 7 touchaient le RMCAS, 1 personne venait de Voie F, 1 personne venait de l'association Découvrir et 3 ne bénéficiaient d'aucune assistance.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 8

Ratio d'encadrement: 1 encadrant-e pour 3 stagiaires, soit 33%

Sorties positives: 7, dont 6 en CDI et 1 en formation

PROJET : « TREMPLIN VERT »

Association:



Description du projet:

Le dispositif « Tremplin vert » vise à offrir à des personnes en situation de rupture sociale et professionnelle l'occasion d'acquérir des aptitudes et des compétences dans le cadre des prestations de l'éco-entreprise solidaire Mamajah. Au terme d'un pré-stage d'évaluation de 6 semaines, le bénéficiaire choisit de s'engager dans l'un des pôles de formation (éco-construction, agro-écologie ou socio-culturel) pour une période de stage d'une durée de trois à six mois. L'objectif de ce projet est d'aider les jeunes et les personnes inexpérimentées à acquérir une expérience professionnelle pré-qualifiante, leur permettant de raccrocher la filière AFP – CFC. Pour les adultes expérimentés, il s'agit de leur permettre de se maintenir en situation d'employabilité, de se perfectionner et de se spécialiser.

Financement:

Juillet 2013 – Décembre 2014: 250'000.– Frs (phase pilote)

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Jaky Roland

Personne de contact: Monsieur Philippe Rohner, directeur: 022 328 04 90

Site internet: www.mamajah.org

Résultats du projet en 2013

En 2013, l'association a employé 9 stagiaires, pour des périodes allant de 1 à 6 mois.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 5

Ratio d'encadrement: 2 encadrant-e-s pour 9 stagiaires, soit 23%

Sorties positives: Les stagiaires sont en phase d'élaboration de leur projet professionnel

PROJET: «SECTEUR INDUSTRIEL DE POINTE»

Association:

réalise
entreprise d'insertion ▶

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Pascal Rivollet

Personne de contact: Madame Anne-Laure Pulfer Aebi, responsable de projet:
022 308 60 10

Site internet: www.realise.ch

Description du projet:

Ce projet vise à offrir une activité professionnelle à des adultes peu ou pas qualifiés au sein d'un atelier de sous-traitance d'activités industrielles de pointe. Ce domaine offre l'opportunité à Réalise de créer des places de travail qui permettront aux bénéficiaires de développer des compétences techniques métier ainsi que des compétences plus génériques transférables dans d'autres activités industrielles (horlogerie, medtech, cleantech et électronique).

Financement:

Avril 2011 – Décembre 2012: CHF 264'250.-

Janvier 2013 – Décembre 2014: CHF 295'000.-

Résultats du projet en 2013

En 2013, 105 personnes ont été employées par Réalise, pour un équivalent plein temps de 31.2 postes. Parmi celles-ci, 60 étaient inscrites à l'OCE, 31 à l'Hospice Général, 3 étaient dans le processus de demande d'asile et 11 étaient à l'AI ou en réorientation professionnelle.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: environ 60%

Ratio d'encadrement: 10.4 encadrant-e-s pour 31.2 bénéficiaires, soit 33%

Sorties positives: La première phase du projet avait pour vocation de créer la structure d'insertion (infrastructure et outils), à savoir les postes destinés à accueillir les stagiaires en parallèle avec la recherche de mandats. La seconde étape (horizon fin 2014) table sur des sorties positives de 50% (emploi ou formation certifiante)



realise.ch

PROJET : « STEWARDS URBAINS »

Association:



Description du projet:

Sur la base d'expériences menées dans plusieurs villes européennes, l'association Bienvenue propose une activité professionnelle à des personnes en recherche d'emploi souhaitant acquérir des compétences dans les métiers de l'accueil et de l'information. Le rôle des «Stewards urbains» consiste à accueillir, orienter et conseiller les acteurs de la Ville, qu'ils soient habitant-e-s, commerçant-e-s, pendulaires ou touristes. L'association s'engage également à encadrer leur réinsertion grâce à des formations sur mesure.

Financement:

Novembre 2011 – Décembre 2012: CHF 305'000.–
Janvier 2013 – Décembre 2013: CHF 300'000.–
Janvier 2014 – Avril 2014: CHF 100'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Alain Decrausaz

Personne de contact: Madame Fabienne Peracino, directrice adjointe: 022 809 02 55

Site internet: www.bienvenue-welcome.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, 11 personnes travaillaient pour l'association pour un équivalent plein temps de 10 postes. 9 personnes étaient en EDS et 2 touchaient le RMCAS.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 7

Ratio d'encadrement: 10%

Sorties positives: 7, dont 2 CDI et 5 formations

PROJET : « STRUCTURE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

Association:



Description du projet:

Ce projet vise à offrir des stages de réinsertion à des personnes en situation de rupture sociale, au sein des différents secteurs d'activité de l'association tels que son restaurant, sa brocante ou encore lors des activités pratiques qu'elle développe (déménagements, visites aux personnes âgées, etc.). Trois types de stages sont proposés: des stages d'observation (2 à 6 semaines), des stages de compétences (1 à 6 mois) et des stages d'endurance (6 à 24 mois).

Financement:

Février 2013 - Janvier 2015: CHF 220'230.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Manuel Mouro

Personne de contact: Monsieur Gilles Chervet, directeur: 022 734 31 30

Site internet: www.lacarteblanche.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, soit après 11 mois d'activité, 25 personnes ont effectué des stages auprès de l'association, pour un équivalent plein temps de 10,6 postes. Parmi ces 25 personnes, 1 était inscrite à l'OCE, 2 étaient en EDS, 14 étaient à l'Hospice Général, 7 à l'AI et 1 à l'AVS.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 17

Ratio d'encadrement: 3,1 encadrant-e-s EPT pour 10,6 stagiaires EPT, soit 29%

Sorties positives: 3 CDI

PROJET : « T-INTERAC »**Association :****Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Philippe Aegerter

Personne de contact : Monsieur Alain Dupont, responsable de projet : 022 328 74 83

Site internet : www.t-interactions.ch

Description du projet :

Ce projet vise à créer des emplois de réinsertion professionnelle au sein des entreprises sociales de T-Interactions, actives dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ces emplois doivent permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences sociales et professionnelles nécessaires pour un retour vers le marché primaire de l'emploi. Par ailleurs, des formations qualifiantes (de type AFP et CFC) et des cours spécifiques sont mis en place en fonction des métiers.

Financement :

Mars 2010 – Décembre 2011 : CHF 723'200.–

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 594'440.–

Janvier 2014 – Décembre 2014 : CHF 350'000.–

Résultats du projet en 2013

En 2013, l'association a employé 53 personnes, pour un équivalent plein temps de 46.5 postes. Parmi ces 53 personnes, 11 était inscrites à l'OCE, 25 étaient en EDS, 14 étaient à l'Hospice Général et 3 étaient apprentis.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 31

Ratio d'encadrement : 14.75 encadrant-e-s EPT pour 46.5 bénéficiaires EPT, soit 32%

Sorties positives : 12 CDI



F. BLONDEL/ALPHAS

PROJET: « ASUMIR »

Association:



Description du projet:

La mission du projet « Asumir » est de favoriser la reprise d'un emploi pour les femmes migrantes qualifiées. Pour ce faire, l'association informe les femmes sur les procédures administratives nécessaires à leur intégration professionnelle à Genève, les accompagne dans leur démarche d'insertion sur le marché du travail local et les encourage dans la mise en place de leur projet professionnel, qu'il soit axé sur la recherche d'un emploi ou le développement d'une activité indépendante. L'association développe de nombreux partenariats et collaborations afin de développer et partager son expertise. Citons par exemple le module de formation UNIGE « transmettre son expérience », l'antenne pilote à Neuchâtel (service cantonal de la cohésion multiculturelle) et sa participation à la Cité des métiers.

Financement:

Septembre 2011 – Août 2013: CHF 440'000.–
+ un avenant de CHF 55'000.–

Septembre 2013 – Août 2015: CHF 550'000.–

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Massia Kanemann

Personne de contact: Madame Rocio Restrepo, directrice: 022 732 75 40

Site internet: www.associationdecouvrir.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 240 femmes ont été reçues à l'accueil de l'association et 34 femmes ont suivi la formation de coaching Proact-e.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 131

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives: 31, dont 5 CDI, 4 CDD, 20 formations et 2 indépendantes



PROJET : « ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT »

Association:

Voie F

Espace de formation pour les femmes

Description du projet:

Voie F propose des formations de base à l'attention de femmes (migrantes et non migrantes) peu qualifiées, en vue de faciliter et de maintenir leur (ré)insertion socioprofessionnelle. La mise en place d'un atelier de français écrit vise à augmenter les compétences des femmes peu qualifiées afin de leur permettre de s'inscrire par la suite à d'autres cours de Voie F, notamment au cours d'initiation au traitement de texte.

Financement:

Janvier 2013 – Décembre 2014: CHF 103'674.-

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Barbara de Bobes

Personne de contact:
Madame Emmanuelle Gosteli, directrice:
022 320 51 30

Site internet: www.voief.ch

Résultat du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, 27 femmes ont participé à ce projet. Parmi celles-ci, 9 ont abandonné principalement pour s'orienter vers d'autres formations plus adaptées à leurs besoins ou leurs niveaux. 14 femmes sont parvenues au terme de la formation, 3 la prolongent sur 2014. La majorité des femmes ayant intégré cette formation sont à l'Hospice Général ou dépendantes des revenus familiaux. Au terme d'une année d'activité, les résultats sont encourageants.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 17

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives: 14, dont 1 CDI et 13 formations

PROJET : « CARREFOUR, FORMATION ET EMPLOI »

Association:



Description du projet:

Carrefour Formation Emploi est un programme d'accompagnement, de formation et de remplacement sur le marché du travail ordinaire de personnes en emploi de solidarité (EdS). Ce projet vise ainsi à accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de projets professionnels et de formations réalistes, notamment par un partenariat avec le Centre de Bilan Genève (CEBIG). Leur projet professionnel est ensuite complété par l'acquisition d'expériences professionnelles lors de mandats sous forme de CDD, à des taux d'activités variant entre 50 et 80 %, ou de CDI dans des institutions partenaires (sans but lucratif). Enfin, le dispositif permet l'accompagnement des personnes jusqu'au placement en entreprise sur le marché du travail ordinaire.

Financement:

Septembre 2013 – Août 2014 (phase pilote):
167'000.-

Pour plus d'informations:

Co-Présidents: Monsieur Maximilien Tomei et
Madame Françoise Duvillard

Personne de contact: Marc Salzmann,
directeur: 022 320 00 30

Site internet: www.certis-geneve.ch

Résultats du projet en 2013

Au 31 décembre 2013, soit après 4 mois d'activité, 25 personnes en EDS ont intégré le programme « Carrefour Formation Emploi », à plein temps.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 10

Ratio d'encadrement: 9%

Sorties positives: 4 CDI

PROJET : « DISPOSITIF POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE »

Association:



Description du projet:

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un précédent projet intitulé « Modularisation de la formation de base », déployé par le Collectif genevois pour la formation de base des adultes (C9FBA, anciennement G9) entre 2010 et 2012. Cette première phase du projet a permis de définir les processus à mettre en place pour implanter, dans le cadre d'une coordination institutionnelle, un dispositif de formation de base pour adultes dans le canton de Genève. La formation de base repose sur l'acquisition de connaissances dans trois domaines : « Communiquer-Lire et Ecrire (en français) », « Technologies de l'Information et de la Communication », et « Calculer-Appréhender l'espace ». L'objectif de la deuxième phase du projet consiste en la mise en œuvre effective, au sein des organismes de formation concernés, du dispositif d'accès aux compétences de base.

Financement:

Septembre 2012 – Juin 2014: CHF 285'050.–

Pour plus d'informations:

Personne de contact: Monsieur Christophe Guillaume, coordinateur du projet:
022 733 50 60

Site internet: www.modulesdebase.ch

Résultats du projet en 2013

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: *

Ratio d'encadrement: *

Sorties positives: *

*Ces données ne sont pas pertinentes, compte tenu du fait que les bénéficiaires directs sont d'autres associations. En revanche, une fois le dispositif établi, celui-ci aura un impact concret sur les personnes peu ou pas qualifiées qui souhaitent avoir accès à une formation de base. L'offre bénéficiera d'une meilleure lisibilité et les cours proposés seront coordonnés dans un cadre institutionnel (entre les associations membres).

PROJET : « ECODOM' SERVICES »

Association:



Description du projet:

Issu d'une réorganisation des activités de placement de la Bourse à l'Emploi (OSEO Genève), ce projet renforce le secteur du placement et l'aide à la recherche d'emploi dans l'économie domestique, en développant une nouvelle offre de services à la personne. En proposant des activités de ménage, grands nettoyages et d'accompagnement aux personnes âgées, ce projet favorise l'intégration sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi tout en répondant à une importante demande sociale.

Financement:

Avril 2011 – Mars 2013: CHF 253'599.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Thierry Apothéloz

Personne de contact: Monsieur Hervé Jungo, responsable de projet: 022 595 45 40

Site internet: www.oseo-ge.ch et www.ecodomservices.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 127 personnes ont été employées par Ecodom'Services pour un équivalent plein temps de 17 postes. 21 personnes étaient inscrites à l'OCE, 45 à l'Hospice Général, 5 étaient dans le processus de demande d'asile et 56 ne bénéficiaient d'aucune mesure d'assistance.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 64

Ratio d'encadrement: 1,8 encadrant-e EPT pour 17 bénéficiaires EPT, soit 11%

Sorties positives: 5 CDI (dans des secteurs hors de l'économie domestique), 14 formations et 83 CDD (il s'agit de contrats temporaires avec EcoDom' Services, dont 70 depuis plus de 6 mois et 13 depuis moins de 6 mois.)

PROJET : « ESPACE EMPLOI ÉQUILIBRE »

Association:



Description du projet:

L'Espace Emploi Equilibre est un espace d'accueil à Genève destiné aux femmes souhaitant évoluer dans leur projet professionnel et aux hommes souhaitant trouver un meilleur équilibre entre carrière et famille. L'association Pacte y propose une large palette d'activités, telles que des services de consultation avec des coaches spécialisés (CarriElle&Lui), des Cafés Emploi (conférence sur un thème lié à l'emploi et conseils d'expert-e-s), des ateliers créatifs, du conseil en job-sharing (accompagnement de la postulation à l'entretien d'embauche) et un pool de compétences.

Financement:

2013: CHF 42'000.-

Subvention ponctuelle du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013: CHF 63'000.-

Pour plus d'informations:

Vice-Présidente: Mme Laure Hauswirth

Personne de contact: Françoise Piron,
directrice: 021 601 82 40

Site internet: www.pacte.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, environ 150 personnes ont fréquenté l'Espace Emploi Equilibre. 90 étaient inscrites à l'OCE, 5 étaient à l'Hospice Général, 5 à l'AI et 50 en recherche d'emploi (hors OCE).

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 14 femmes en consultation individuel et environ 40 personnes aux Cafés emplois

Ratio d'encadrement: Un poste à 70% en EPT

Sorties positives: *

*Les personnes qui fréquentent les activités de Pacte n'ont aucune obligation de retour quant à l'évolution de leur situation socio-professionnelle. En effet, la nature même des activités (conférences, débat, rencontres, etc.) rend difficile le suivi des participant-e-s. Cependant dès le 1er janvier 2014, les participant-e-s seront régulièrement sollicité-e-s (tableaux de suivi selon listing de présence) afin de mesurer de façon plus systématique l'impact des activités à plus ou moins long terme.



PROJET : « GUICHET DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE »

Association:



Description du projet:

En 2007, à la demande de l'Office cantonal de l'emploi, l'association Réalise a créé un Guichet de l'économie domestique (GED) destiné à mettre en relation employé-e-s et employeurs. Ce projet vise à faire évoluer le GED en créant des synergies avec le programme intensif « ici-formation » de Camarada (axé sur la profession d'employée à domicile), en proposant des modules de formation continue pour les candidates au GED dans le but de renforcer leur employabilité et en favorisant le placement chez des particuliers.

Financement:

Septembre 2013 – Mai 2015: CHF 213'500.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact: Madame Névine Attia Macchi, responsable de projet: 022 301 52 94

Site internet: www.camarada.ch et www.economie-domestique.ch

Résultats du projet en 2013

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: *

Ratio d'encadrement: *

Sorties positives: *

* Le projet est en cours de développement depuis la fin de l'année 2013. Il est donc prématuré de présenter des résultats.



Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

PROJET : « MENTORAT EMPLOI MIGRATION »**Association:**

Secrétaire romand de la Fondation: Monsieur Philippe Bovey

Personne de contact: Madame Anne-Claude Gerber, responsable projet: 021 613 40 70

Site internet: www.heks.ch

Description du projet:

Ce programme vise à favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s qualifié-e-s ressortissants des Etats tiers (hormis les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande), en complément aux dispositifs d'insertion professionnelle existants dans le canton. Pour ce faire, le projet constitue des paires (duos) de deux professionnel-le-s d'un même secteur ou d'une même profession, dont l'une ou l'un a une expérience de travail en Suisse et l'autre, migrante ou migrant, a exercé ou étudié dans la profession correspondante à l'étranger.

Financement:

2013: 30'000.-

Pour plus d'informations:**Résultats du projet**

En 2013, 82 personnes ont participé à ce programme dans les cantons de Vaud et Genève. Sur les 43 personnes domiciliées dans le canton de Genève, 2 étaient inscrites à l'OCE, 3 étaient dans le processus de demande d'asile et 38 ne bénéficiaient d'aucune mesure.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 23

Ratio d'encadrement: Un poste à 60% sur Genève encadre les duos en cours et forme de nouveaux duos.

Sorties positives: 41 duos ont été formés en 2013 (dont 15 sur Genève). 8 duos ont terminé leur parcours en 2013. Cela a abouti à un emploi CDI/CDD dans le domaine de compétences du participant.

PROJET : « NOS FORCES DANS LA VIE (BILAN DE COMPÉTENCES) »**Association:****Voie F****Espace de formation pour les femmes****Description du projet:**

« Nos forces dans la vie » est un bilan de compétences basé sur l'oralité. Il a pour objectif d'identifier les compétences de chaque participante et de les démontrer par l'exemple. Le but de la formation est d'augmenter l'autonomie des femmes migrantes en processus d'alphabétisation ou d'apprentissage du français, au sein de leur environnement familial, social et professionnel afin de faciliter leur intégration.

Financement:

Mars 2012 – Février 2014: CHF 35'736.-

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association: Madame Barbara de Bobes

Personne de contact: Madame Emmanuelle Gosteli, Directrice: 022 320 51 30

Site internet: www.voief.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 14 femmes ont participé à ce bilan de compétences. Parmi celles-ci, 9 étaient à l'Hospice Général et 5 étaient femmes au foyer.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 7

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives: 1 CDI

PROJET : « RÉINSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES SANS DROITS »

Association:



Description du projet:

L'objectif de ce projet est de permettre, chaque année, un retour à l'emploi sur le marché primaire du travail de 40 personnes sans droits (en fin de droit à l'assurance chômage, après un refus de rente AI ou n'ayant pas droit à l'aide sociale). Les bénéficiaires sont intégrés dans le processus IPT qui comprend un bilan socio-professionnel approfondi, la réalisation d'un stage d'employabilité, la participation à des modules de développement personnel et la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Le projet professionnel est ensuite mis en œuvre par un stage de validation et un coaching individuel en vue de décrocher un emploi fixe de durée déterminée, indéterminée ou temporaire.

Financement:

Mai 2013 – Avril 2015: CHF 483'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Olivier Sandoz

Personne de contact: Monsieur Jean-Luc Fornallaz, directeur IPT Genève: 022 308 10 20

Site internet: www.fondation-ipt.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 12 personnes ont bénéficié du processus mis en place par la Fondation Intégration pour Tous, pour un équivalent plein temps de 11.4 postes. Une personne était à l'Hospice Général, 9 ont été adressées par des médecins et 1 par le service social des HUG.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 4

Ratio d'encadrement: 1.25 encadrant-e EPT pour 11.4 bénéficiaires EPT, soit 11%

Sorties positives: 2 CDI

PROJET : « SECTEUR INSERTION PROFESSIONNELLE »

Association:



Description du projet:

Le projet développé par Camarada vise à offrir aux femmes migrantes peu ou pas qualifiées des outils pratiques et théoriques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre d'acquies une certaine autonomie financière. Pour ce faire, les axes de travail se concrétisent à travers les activités suivantes: programme « ici-formation » (formation intensive sur 12 semaines axée sur la profession d'employée à domicile), ateliers d'intégration, cours de français du soir, accueil mère-adolescents et soutien à l'entreprenariat en équipe.

Financement:

Janvier 2010 – Décembre 2011: CHF 292'681.–

Janvier 2012 – Décembre 2013: CHF 480'300.–

Janvier 2014 – Décembre 2015: CHF 400'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact: Madame Névine Attia Macchi, responsable de projet: 022 301 52 94

Site internet: www.camarada.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 113 personnes ont bénéficié de ce projet. Sur les 37 personnes ayant intégré le dispositif « ici-formation » en 2013 et les 29 personnes l'ayant terminé mais étant toujours suivies par Camarada, 19 étaient inscrites à l'OCE, 24 étaient à l'Hospice Général et 23 ne rentraient pas dans ces catégories (indépendantes ou pas renseigné).

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 39

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives: Parmi les 37 bénéficiaires de la prestation « ici-formation », 8 ont obtenu un CDI et 7 un CDD.

PROJET : « ESPACE JEUNES ESPOIR »

Association :



Description du projet :

Le projet Espace Jeunes Espoir contribue à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes migrant-e-s de 16 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés dans leur processus d'intégration à Genève. L'association accompagne les jeunes dans la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel durant neuf mois. Elle leur propose une remise à niveau (français, mathématiques, bureautique), un placement en entreprise, un accompagnement et un espace de médiation. A noter que l'ensemble des formations continues dispensées par Maison Kultura est certifié EDUQUA.

Financement :

Année scolaire 2010 – 2011 : CHF 45'000.–

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 80'000.–

Pour plus d'informations :

Président de l'association : Monsieur Alpha Dramé

Personne de contact : Monsieur Didier Nsasa, responsable de projet : 022 340 71 11

Site internet : www.kultura.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 12 jeunes ont été suivis dans le cadre du programme « Espace Jeunes Espoir ». 11 d'entre eux étaient à l'Hospice Général.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 7

Ratio d'encadrement : non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives : 8, dont 1 CDI, 2 CDD et 5 formations

PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION DU BATEAU-LAVOIR »

Association :

L'Equipage

Description du projet :

L'association l'Equipage vise à promouvoir l'insertion de jeunes entre 16 et 25 ans en rupture scolaire ou d'apprentissage, en leur offrant la possibilité d'expérimenter le monde du travail à travers une activité valorisante sous forme de stage au sein du café-restaurant le Bateau-Lavoir, ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un projet personnalisé.

Financement :

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 100'000.–

Pour plus d'informations :

Président de l'association : Monsieur Erik Grobet

Personne de contact : Madame Stéphanie Rosselet, responsable encadrement : 022 321 38 78

Site internet : www.bateau-lavoir.ch

Résultats du projet en 2013

De mai 2012 à septembre 2013, 52 jeunes ont effectué un stage sur le bateau-lavoir pour un équivalent plein temps de 41.6 postes.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : Environ ¾

Ratio d'encadrement : 37.5%

Sorties positives : 15, dont 3 CDI, 2 CDD et 10 formations

PROJET : « DISPOSITIF JEUNES »

Association:



Description du projet:

Chaque année, l'association La Barje propose à des jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle des stages autour des métiers liés à la gestion de débits de boissons et d'évènements socioculturels. L'offre de stages se décline sur deux volets: « stages pro » (sur une durée de 4 mois à 100%) et les « stages découvertes » (sur une semaine à 100%). Ces stages permettent aux jeunes de développer des compétences favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

Financement:

Avril – Décembre 2011: CHF 30'000.-

Janvier 2012 – Décembre 2013: CHF 130'540.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Paul Oberson

Personne de contact: Monsieur Vincent Tournier : 022 344 83 56

Site internet: www.labarje.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 18 jeunes ont pu bénéficier de stages à la Barje. Il s'agissait de jeunes âgés de 16 à 25 ans issus de l'Antenne VIA, de divers foyers du canton, du Tribunal des Mineurs, de l'OFPC et de diverses écoles (CTP, ACPO, HETS, Matu pro commerciale ou sociale).

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 16

Ratio d'encadrement: 1.05 ETP annuel

Sorties positives: 13, dont 1 CDD, 5 formations, 3 retours à l'antenne VIA et 4 toujours suivis en foyers.



La Barje

PROJET : « VOIE 2 »

Association:

CARITAS Genève

Description du projet:

Ce programme de réinsertion offre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture scolaire ou professionnelle, une formation duale du type apprentissage menant à une attestation fédérale (AFP), doublée d'un encadrement individuel spécialisé. Les apprentis bénéficient d'une formation de deux années dans le domaine de la vente ou du travail administratif. Un raccord vers la filière CFC (3 ans au total) est également envisageable.

Financement:

Septembre 2009 – Août 2011: CHF 400'000.-

Septembre 2011 – Août 2013: CHF 600'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Jean-Philippe Trabichet

Personne de contact: Monsieur Norberto Isem Chen, responsable de projet: 022 708 04 77

Site internet: www.caritasge.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 14 jeunes étaient en apprentissage au sein de Caritas Genève et de ses partenaires affiliés. Ces 14 jeunes étaient à l'Hospice Général.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 5

Ratio d'encadrement: 1 encadrant-e ETP pour 1.94 bénéficiaires ETP, soit 52%

Sorties positives: 6, dont 2 CDI et 4 formations



PROJET : « VIA, VERS L'INTÉGRATION ET L'AUTONOMIE »

Association:



Description du projet:

VIA est un projet d'insertion sociale et professionnelle développé par la Boîte à Boulots. Il s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans formation achevée et sans activité. Il leur propose un processus permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou une activité professionnelle: formation scolaire ou SEMO lorsque le parcours scolaire réduit les possibilités de formation professionnelle ou stages rémunérés au sein de services de la Ville de Genève, d'associations et d'entreprises partenaires.

Financement:

Janvier 2010 – Décembre 2011: CHF 1'012'500.–

Janvier 2012 – Décembre 2013: CHF 1'365'466.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association: Monsieur Alexandre Balmer

Personne de contact: Monsieur Christophe Matthey, directeur: 022 321 56 76

Site internet: www.boiteaboulots.ch

Résultats du projet en 2013

En 2013, 167 jeunes en transition dans leur parcours d'orientation scolaire et/ou professionnelle ont été accueillis à l'antenne VIA. Parmi eux, 61 étaient à l'Hospice Général.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 152

Ratio d'encadrement: 3.15 ETP annuel (encadrement TS)

Sorties positives: 39, dont 8 CDD et 31 formations.



5. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2014

L'évaluation externe du Fonds chômage a montré que l'action menée depuis 2009 est pertinente. Néanmoins, un certain nombre de questions se posent aujourd'hui pour consolider le dispositif dans la durée, renforcer ses points forts et assurer son positionnement.

Premièrement, si les finalités, les buts, les objectifs, les publics-cibles et le type de mesures financées par le Fonds chômage figurent dans les textes réglementaires de 2003 et 2009, il importe aujourd'hui de les reprendre et de les clarifier afin de disposer d'un cadre sans ambiguïté.

Ensuite, il convient impérativement de trouver la meilleure manière d'organiser le dispositif afin de permettre au Fonds chômage de continuer à jouer son rôle de soutien à des projets novateurs (projets «pilotes») tout en offrant des perspectives de consolidation à plus long terme des projets ayant démontré leur efficacité.

De plus, il convient de porter une réflexion approfondie sur le type de prestations que la Ville souhaite soutenir à plus long terme par le biais du Fonds chômage. Faut-il utiliser le Fonds chômage pour créer plus de places de travail dédiées à la qualification (formation professionnelle) ou continuer à soutenir l'offre de stages encadrés? Comment mieux apprécier et soutenir les approches relatives à l'encadrement/l'accompagnement chez les prestataires?

Faut-il soutenir l'émergence de projets d'insertion par le travail, surtout pour les personnes les plus éloignées du marché «ordinaire» du travail, dans des secteurs plus fortement valorisés sur le plan de la formation comme du salaire que ceux habituellement proposés (restauration/hôtellerie, entretien, nettoyage, secrétariat, etc.)? Ces questions, posées dans le cadre de l'évaluation externe, ne peuvent évidemment pas trouver de réponses adéquates sans concertation avec les différentes instances cantonales chargées de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de chômage, d'aide sociale et de formation professionnelle. Il sera donc prioritaire, courant 2014, de suivre attentivement l'évolution de ces politiques et de créer des opportunités de dialogue et d'échanges interinstitutionnels.

Enfin, au niveau opérationnel, en réponse à certaines propositions émises par les prestataires eux-mêmes, le service Agenda 21 - Ville durable doit continuer à améliorer le fonctionnement du dispositif, notamment en révisant les rôles et l'organisation des différents organes du Fonds (secrétariat du Fonds et Commission consultative), en réduisant les délais entre l'acceptation du projet par le Conseil administratif et le financement effectif ou en intensifiant les relations entre les différents organes et les prestataires.

6. RAPPORT FINANCIER

Comptes 2012 - solde au bilan (passif):

Montant disponible non engagé à fin 2012	6'088'658.80
Montant engagé à fin 2012 / dû aux associations	5'146'056.70
	11'234'715.50

Utilisation du Fonds chômage en 2013:

Attribution budgétaire 2013	1.00
Solde disponible à fin 2012	6'088'658.80
Disponible au 1er janvier 2013	6'088'659.80

Projets financés en 2013

<u>Demandeur</u>	<u>Subvention CHF</u>
Réalise - Industrie et Logistique	295'000
Genève-roule - Mécaniciens volants	286'500
Découvrir - Asumir, avenant 1ère partie	55'000
Fondation IPT - Réinsertion personnes sans droits	483'000
Camarada - Guichet économie domestique	213'500
Mamajah - Tremplin vert	250'000
Comptabilis - Programme d'insertion	437'500
Pacte - Espace Emploi Equilibre	63'000
Caddie Service - A deux pas des commerces	1'182'000
Genève-roule - Arcade Terrassière	133'320
T-Interactions - T Interac	350'000
Bateau Genève - Entretien Bateau Genève	100'000
Boîte à Boulots - Antenne VIA	975'839
Camarada - Secteur insertion professionnelle	400'000
Bienvenue - Stewards urbains	100'000
Découvrir - Asummir, 2ème phase	550'000

Montants engagés par le CA en 2013 **5'874'659**

Solde non engagé à fin 2013 **214'000.80**

6'088'659.80 **6'088'659.80**

Comptes 2013 - solde au bilan (passif):

Montant disponible non engagé à fin 2013	214'000.80
Montant engagé à fin 2013 / dû aux associations	6'902'678.50
	7'116'679.30

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement le rapport annuel D-34 sur le Fonds chômage, le bilan social 2013 des ressources humaines D-65 et le rapport d'activité de la Fondetec D-32 à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité (69 oui).

10. Bilan social 2013 des ressources humaines (D-65).

Sommaire

Le mot de la Directrice des ressources humaines

1. Recrutement.....	6
1.1 Engagements en 2013	6
1.2 Tests et bilans de compétences	7
1.3 Evaluation des fonctions	7
2. Collaborateurs et collaboratrices	8
2.1 Répartition du personnel par catégorie d'engagement	8
2.2 Répartition du personnel par département	8
2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge.....	9
2.4 Répartition du personnel par nationalité.....	10
2.5 Répartition du personnel par lieu de domicile.....	10
2.6 Evolution du nombre de frontalières et frontaliers (permis G) depuis 2011.....	11
2.7 Mouvement du personnel.....	11
3. Rémunération et charges sociales.....	13
3.1 Echelle des traitements.....	13
3.2 Répartition du personnel par classe de traitement	14
3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe	15
3.4 Charges du personnel.....	16
4. Conditions de travail	17
4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail	17
4.1.1 Interventions en santé et sécurité au travail au sein des services.....	17
4.1.2 Portefeuilles des phénomènes dangereux.....	17
4.1.3 Projet « fonctions particulièrement pénibles »	17
4.1.4 Ergonomie	17
4.1.5 Protection incendie	17
4.1.6 Protection de la maternité.....	18
4.1.7 Psychologie du travail.....	18
4.1.8 Gestion et statistiques des absences non planifiées.....	20
4.2 Monitoring de l'égalité	22
4.2.1 Recrutement et sélection du personnel.....	22
4.2.2 Articulation des vies professionnelle et privée	24
4.2.3 Formation interne	26
4.2.4 Actions de promotion.....	26

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Bilan social des ressources humaines 2013

5. Formation	28
5.1 Formation continue	28
5.1.1 Evolution du nombre de participant-e-s	28
5.1.2 Evolution du nombre de participant-e-s par sexe.....	29
5.1.3 Répartition par type de formations 2012 et 2013	29
5.1.4 Répartition des participant-e-s par taux d'activité	30
5.1.5 Répartition des participant-e-s en fonction du statut SAP	31
5.1.6 Formation santé et sécurité	32
5.1.7 Formation en management des cadres	32
5.2 Apprentissages	33
5.2.1 Evolution du nombre d'apprenti-e-s depuis la rentrés scolaire 2007-2008	33
5.2.2 Panorama des filières d'apprentissage par sexe en 2013-2014.....	34
5.2.3 Nombre d'apprenti-e-s par département depuis la rentrée 2012-2013.....	35
5.2.4 Nombre d'apprenti-e-s par sexe et par département en 2013-2014.....	35
5.3 Stages	35
5.3.1 Répartition des stages obligatoires par sexe et département en 2013.....	36
5.4 Civilistes	36
5.4.1 Répartition des civilistes par département en 2012 et 2013.....	37
5.5 Jobs d'été	37
5.5.1 Répartition des engagements jobs d'été par sexe et par département en 2013.....	37
5.5.2 Répartition des engagements des jobs d'été par sexe et par type d'activité en 2013	38

Le mot de la Directrice des ressources humaines

L'année 2013 a été marquée par la poursuite ou la finalisation de nombreux chantiers dans le cadre de la mise en œuvre du Statut du personnel de la Ville de Genève. Compte tenu de leur importance, la mise en œuvre de ces projets interdépartementaux s'échelonne sur plusieurs années.

Le projet « Indemnités » est ainsi entré en 2013 dans sa troisième étape avec la rédaction d'un avant-projet de Règlement sur les remboursements de frais engagés par les membres du personnel pour les besoins de leur activité professionnelle et de leur formation continue. Les projets d'établissement d'un catalogue des fonctions, de recensement des fonctions particulièrement pénibles ainsi que de la mise en place des dossiers électroniques du personnel ont continué à être développés, de même que le Portail RH qui a été déployé dans deux services supplémentaires en 2013.

Au rang des nouveautés, 2013 a vu la concrétisation du projet « Bienvenue en Ville de Genève », qui vise non seulement à accueillir les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices de manière conviviale, mais également à leur apporter une vision globale de notre administration tout en les sensibilisant aux enjeux du service public. Entre octobre et décembre 2013, près de 90 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce nouveau projet.

Parallèlement, la mise en œuvre du « Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale » s'est poursuivie en 2013, avec comme objectif de promouvoir la parité au sein des services, dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon. A cet égard, le monitoring de l'égalité, intégré au Bilan social en 2012, s'est enrichi cette année de nouveaux indicateurs afin de mieux rendre compte des progrès comme des possibilités d'amélioration.

Au final, ces différents projets permettent non seulement à la Ville de Genève de répondre à ses nouvelles obligations statutaires, mais aussi de valoriser son personnel et de lui offrir un cadre de travail sûr, humain et respectueux.

Rappelons que plus de 4'000 collaborateurs et collaboratrices, dans quelques 250 professions différentes, œuvrent, chaque jour, à l'accomplissement des missions de l'administration municipale. Par leur investissement, par leurs compétences aussi, ils sont garant-e-s d'un service public de qualité.

Dalcinda Garrido

1. Recrutement

Le recrutement constitue l'une des activités majeures de la gestion des ressources humaines, particulièrement au moment où les défis à relever impliquent l'engagement d'un personnel motivé et compétent. Pour chaque poste mis au concours, l'administration municipale recherche des collaborateurs et collaboratrices prêt-e-s à s'investir pour une administration publique dynamique et en pleine évolution. Par leur professionnalisme et leur investissement individuel, elles et ils sont en effet à la source des progrès et des objectifs réalisés par la Ville de Genève.

1.1 Engagements en 2013

En août 2013, la Directive générale relative au Processus de recrutement et d'intégration en Ville de Genève a été adaptée et complétée, notamment eu égard à la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Ses effets sur les prestations de la Direction des ressources humaines (ci-après DRH) ont été multiples, en particulier sur la décentralisation du recrutement. Par ailleurs, le travail de refonte des supports de publications des annonces (diffusions multiples des postes, augmentation des surfaces d'annonces, utilisation de la couleur et diversification des supports de presse) a permis d'accroître la visibilité des offres d'emploi publiées par la Ville de Genève dans la presse écrite généraliste et spécialisée. Enfin, un projet d'utilisation des réseaux sociaux pour le recrutement de cadres et de spécialistes a débuté en 2013 et devrait se concrétiser en 2014.

Afin de préparer la relève pour les fonctions rencontrant des difficultés de recrutement, les liens avec les structures de formation (HES, Université, EPFL, écoles professionnelles) ont été renforcés en 2013, notamment lors de recrutement de profils de spécialistes et de manifestations telles que le Forum Uni-Emploi.

La collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) s'est également renforcée en 2013, au travers de rencontres régulières et de l'amélioration des procédures d'échanges d'information. Au total, 1'111 demandeurs et demandeuses d'emploi ont ainsi été assigné-e-s par l'OCE pour des postes en Ville de Genève. 54 engagements ont été effectués par ce biais et certains services étaient toujours en recrutement début 2014 sur des postes ouverts en 2013.

Au total, 684 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève en 2013, soit 328 femmes (48%) et 356 hommes (52%).

REPARTITION DES ENGAGEMENTS ANNUELS 2012 ET 2013 PAR CATEGORIE

	2012				2013			
	Employé-e-s		Auxiliaires		Employé-e-s		Auxiliaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	11	4	11	10	7	2	5	3
Finances et logement	25	16	9	12	11	14	3	5
Constructions et aménagement	8	15	3	2	6	7	10	1
Culture et sport	88	65	180	164	17	36	182	172
Environnement urbain et sécurité	19	83	6	39	16	41	2	27
Cohésion sociale et solidarité	139	7	53	35	13	10	56	38
Total	290	190	262	262	70	110	258	246
Total	480		524		180		504	
	1'004							
	684							

1.2 Tests et bilans de compétences

Ces dernières années, la DRH a mis en place des outils permettant aux services de recruter des cadres (tests) et aux membres du personnel de faire le point sur leurs compétences (bilans).

En matière de tests, les services ont eu moins recours à des assessments externes en 2013 (20 en 2012 contre 4 en 2013) et davantage aux tests psychométriques dispensés par la DRH (21 en 2012, 86 en 2013). Ces tests, évaluant les compétences professionnelles, personnelles et sociales des candidat-e-s, ont été requis essentiellement pour des engagements de cadres supérieur-e-s, intermédiaires et de spécialistes.

Les demandes de bilan de compétences (évaluations globales de type « tempérament professionnel », évaluations spécifiques de type « aptitudes professionnelles », évaluations de type « capacités administratives », accompagnement individuel pour l'identification des compétences acquises et la définition d'un projet professionnel) ont, pour leur part, largement augmenté en 2013, que ce soit dans le cadre de la mobilité volontaire (31 contre 6 en 2012), de la réadaptation professionnelle (17 contre 5 en 2012) ou de la suppression de poste (5, aucun en 2012). Pour rappel, les bilans de compétences sont accessibles à tout-e employé-e au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée avec l'administration.

1.3 Evaluation des fonctions

Depuis 2009, un projet d'harmonisation et de standardisation des fonctions de l'ensemble de l'administration municipale est en cours afin d'établir un catalogue des fonctions. Il vise à fournir une description de toutes les fonctions-types, en répertoriant pour chacune d'entre elles les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches, la mission générale, les activités principales, la formation, les connaissances spécifiques et la classification salariale.

Ce projet a connu une réelle évolution en 2013. En effet, au 31 décembre 2013, sur 230 fonctions-types, 28 étaient au catalogue mais sans titulaire, 69 étaient validées (contre 4 en 2012), 82 étaient rédigées en attente de validation et seules 51 restaient à rédiger (contre 150 en 2012).

Parallèlement au traitement des fonctions-types, la DRH a procédé à l'analyse des fonctions individuelles. Au total, 131 fonctions individuelles ont été évaluées en 2013.

2. Collaborateurs et collaboratrices

En 2013, l'effectif de la Ville de Genève est resté stable par rapport à 2012. Le personnel de la Ville (défini comme l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, quel que soit leur type de contrat et leur taux d'activité) est en effet passé de 4'033 au 31 décembre 2012 à 4'074 au 31 décembre 2013. Cette augmentation de 41 personnes correspond à une variation minime de l'effectif de 1%. Elle met en lumière une politique des ressources humaines équilibrée. Signalons également qu'au 31 décembre 2013, la proportion de l'effectif féminin équivalait à 39.5% de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève, contre 60.5% d'effectif masculin.

2.1 Répartition du personnel par catégorie d'engagement

Comme en 2012, les membres du personnel de l'administration municipale au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué en 2013 la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (88.2%). La part des auxiliaires, y compris les apprenti-e-s, stagiaires et civilistes, se situe pour 2013 à 11.8% du total.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR DEPARTEMENT AU 31 DECEMBRE

Catégorie d'engagement	Femmes	Hommes	2012	Femmes	Hommes	2013	Femmes	Hommes	Total
Employé-e-s	1'362	2'211	3'573	1'366	2'227	3'593	+4	+16	+20
Auxiliaires	182	164	346	197	175	372	+15	+11	+26
Civilistes	0	19	19	0	15	15	0	-4	-4
Stagiaires	9	11	20	9	4	13	0	-7	-7
Apprenti-e-s	34	40	74	38	43	81	+4	+3	+7
Total	1'588	2'445	4'033	1'610	2'464	4'074	+23	+19	+42

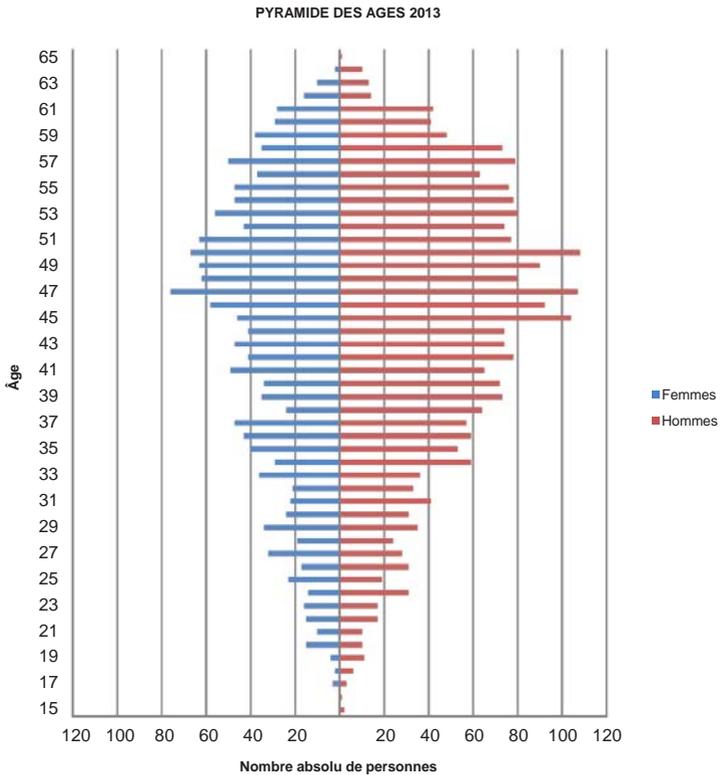
2.2 Répartition du personnel par département

En 2013, il n'y a pas eu de remaniements entre les différents départements. Les effectifs des départements sont donc restés stables, tous statuts confondus, contrairement à 2011 et à 2012. Au final, ce sont les effectifs du Département de la culture et du sport et celui de l'environnement urbain et de la sécurité qui ont le plus augmenté (respectivement +17 postes et +15 postes).

REPARTITION DU PERSONNEL PAR DEPARTEMENT AU 31 DECEMBRE

Département	Femmes	Hommes	2012	Femmes	Hommes	2013	Femmes	Hommes	Total
Autorités	70	46	116	71	44	115	+1	-2	-1
Finances et logement	203	232	435	205	231	436	+2	-1	+1
Constructions et aménagement	104	163	267	110	163	273	+6	0	+6
Culture et sport	655	793	1'448	660	805	1'465	+5	+12	+17
Environnement urbain et sécurité	186	994	1'180	189	1'006	1'195	+3	+12	+15
Cohésion sociale et solidarité	370	217	587	375	215	590	+5	-2	+3
Total	1'588	2'445	4'033	1'610	2'464	4'074	+22	+19	+41

2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge



L'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices en Ville de Genève reste stable. Il se situe en 2013 comme en 2012 à 44 ans, tandis que l'âge médian augmente d'une année pour atteindre 46 ans. Chez les hommes, l'âge le plus représenté est de 50 ans (108 hommes) tandis qu'il est de 47 ans chez les femmes (76 femmes).

2.4 Répartition du personnel par nationalité

En 2013, la population étrangère a représenté 20% de l'ensemble du personnel travaillant en Ville de Genève. Elle était pour sa majeure partie (88%) issue de l'Union européenne et est restée stable par rapport à l'année 2012.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR NATIONALITE ET PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT EN 2013

Catégorie d'engagement	Suisse		Union européenne		Autres		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Employé-e-s	1'139	1'747	199	440	28	40	3'593
Auxiliaires	154	124	27	40	16	11	372
Apprenti-e-s	30	36	4	4	4	3	81
Stagiaires	8	4	1	0	0	0	13
Civilistes	0	15	0	0	0	0	15
Total	1'331	1'926	231	484	48	54	4'074
Pourcentage	79.95 %		17.55 %		2.50 %		100 %

2.5 Répartition du personnel par lieu de domicile

Le 28 juin 2006, un protocole d'accord relatif aux directives d'application de la domiciliation des fonctionnaires de la Ville de Genève a été accepté par le Conseil administratif. Ce protocole définit de manière précise la zone de domiciliation autorisée hors du Canton de Genève.

En 2012 et 2013, les lieux de domicile de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève se sont répartis comme suit :

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SELON LE LIEU DE DOMICILE

Lieu de domicile	2012	2013	Différence	% total 2013
Canton de Genève	3'333	3'356	+23	82.37%
Canton de Vaud	174	186	+12	4.57%
Autres cantons	9	13	+4	0.32%
France	517	519	+2	12.74%
<i>dont Suisse-sse-s</i>	<i>354</i>	<i>365</i>	<i>+11</i>	
Total	4'033	4'074	+41	100%

En 2013, 82% du personnel de la Ville de Genève était domicilié sur le territoire cantonal. En tenant compte du lieu de domicile sur le territoire national, ce taux monte à près de 87%.

Près de 13% du personnel de la Ville était domicilié en France, soit 519 personnes, dont 365 Suisses et Suissesses (70%) et 154 étrangères et étrangers (30%).

2.6 Evolution du nombre de frontalières et frontaliers (permis G) depuis 2011

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de frontalières et frontaliers depuis 2011. On constate que ce taux a diminué entre 2012 et 2013, passant de 4% à 3.8%.

POURCENTAGE DE FRONTALIERES et FRONTALIERS DE 2011 à 2013			
Date de référence	Effectif au 31 décembre	Permis G	Pourcentage
31.12.2011	4'005	149	3.72 %
31.12.2012	4'033	163	4.04 %
31.12.2013	4'074	154	3.80 %

2.7 Mouvement du personnel

Le taux de rotation est calculé sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année concernée. Il est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

- Le taux d'entrée est égal au nombre de recrutements par année divisé par l'effectif au 1er janvier de l'année et multiplié par 100.
- Le taux de sortie est égal au nombre de départs par année divisé par l'effectif au 1er janvier de l'année et multiplié par 100.

Seul-e-s les employé-e-s sont pris-es en compte dans ce calcul. Concernant les départs, les personnes décédées, mises à la retraite, mises à l'invalidité ou parties pour cause de fin de contrat temporaire, n'ont pas été intégrées dans le calcul du taux de rotation du personnel.

TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2012

	Effectifs au 01.01.2012		Engagements 2012		Départs 2012		Taux de rotation 2012		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Autorités	44	31	11	4	4	1	17.05%	8.06%	13.33%
Finances et logement	154	147	25	16	1	4	8.44%	6.80%	7.64%
Constructions et aménagement	92	151	8	15	4	3	6.52%	5.96%	6.17%
Culture et sport	538	677	88	66	24	7	10.41%	5.39%	7.61%
Environnement urbain et sécurité	179	967	19	84	9	13	7.82%	5.02%	5.45%
Cohésion sociale et solidarité	297	169	140	6	4	6	24.24%	3.55%	16.74%
Total	1'304	2'142	291	191	46	34	12.92%	5.25%	8.15%

TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2013

	Effectifs au 01.01.2013		Engagements 2013		Départs 2013		Taux de rotation 2013		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Autorités	48	35	7	2	2	1	9.38%	4.29%	7.23%
Finances et logement	190	213	11	14	5	8	4.21%	5.16%	4.71%
Constructions et aménagement	94	158	6	7	2	2	4.26%	2.85%	3.37%
Culture et sport	538	689	17	36	13	8	2.79%	3.19%	3.02%
Environnement urbain et sécurité	171	955	16	41	4	7	5.85%	2.51%	3.02%
Cohésion sociale et solidarité	315	164	13	10	8	2	3.33%	3.66%	3.44%
Total	1'356	2'214	70	110	34	28	3.83%	3.12%	3.39%

En 2013, le taux de rotation global est en baisse par rapport à 2012, passant de 8% à 3%. Cette situation se reflète dans tous les départements municipaux. Par ailleurs, dans tous les

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)

Bilan social des ressources humaines 2013

départements, le taux d'entrée est supérieur au taux de sortie, signifiant que le nombre d'engagements a été supérieur au nombre de départs.

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel municipal, met en évidence une augmentation de cas par rapport à 2012 (+43 départs). Elle s'explique notamment par une augmentation des fins de contrat temporaires (+72).

REPARTITION DES DEPARTS ANNUELS SELON LE MOTIF POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

	Total 2012		Total 2013		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Démission	56	35	44	37	-12	+2
Résiliation	22	41	4	11	-18	-30
Décès	1	6	0	7	-1	+1
Retraite	28	46	32	75	+4	+29
Invalidité	1	5	2	0	+1	-5
Fin contrat temporaire	326	383	348	433	+22	+50
Total	434	516	430	563	-4	+47

3. Rémunération et charges sociales

3.1 Echelle des traitements

L'échelle des traitements est adaptée chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente (article 44 du Statut du personnel de la Ville de Genève – ci-après Statut).

En 2013, l'indice genevois des prix à la consommation a été négatif. L'échelle des traitements 2013 n'a ainsi pas été modifiée par rapport à 2012.

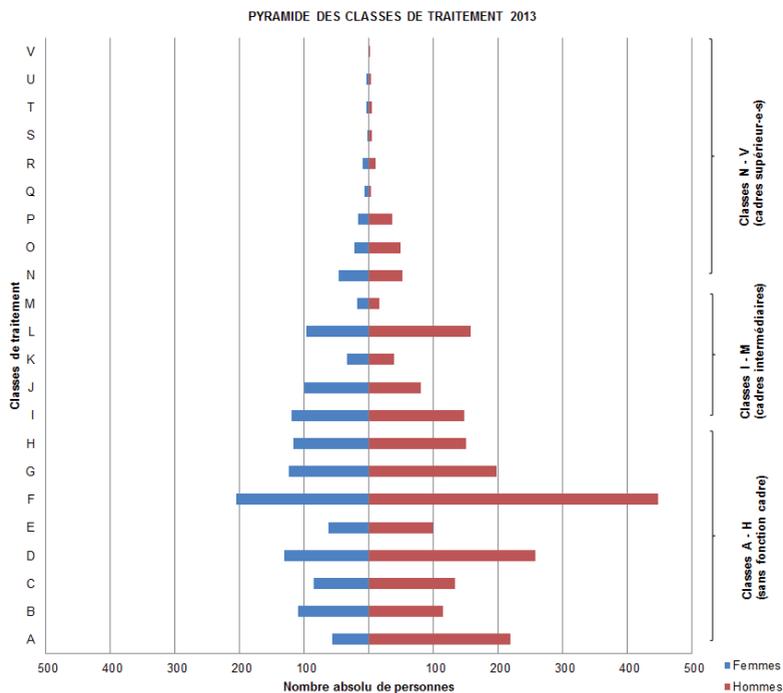
ECHELLE DES TRAITEMENTS 2013

Classe	Min	Max	Classe	Min	Max
A	52'610	81'008	L	84'843	138'995
B	52'610	82'205	M	87'951	148'755
C	52'610	84'256	N	94'523	156'528
D	55'955	87'744	O	97'815	167'040
E	58'072	92'742	P	105'588	178'558
F	61'560	97'161	Q	110'496	187'327
G	63'750	102'588	R	116'230	200'168
H	68'169	108'206	S	124'999	213'055
I	71'052	115'946	T	132'260	225'936
J	76'346	122'355	U	139'423	238'584
K	79'214	131'823	V	146'580	249'173

Le traitement initial des collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s en classe de traitement A, B, ou C est fixé au minimum en annuité 2 (article 74 al. 3 du Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève).

3.2 Répartition du personnel par classe de traitement

Les traitements de la Ville de Genève se répartissent de la classe A, annuité 2, à la classe V, annuité 25, soit un traitement annuel brut pour un équivalent plein temps de CHF 56'586.- à CHF 249'173.- A noter que le graphique ci-dessous prend en compte les employé-e-s et non l'effectif total.



En 2013, 82% des employé-e-s de la Ville de Genève se situaient entre les classes de traitement A et J. La classe la plus représentée, chez les hommes (447) comme chez les femmes (204), est la classe F où l'on retrouve notamment les agent-e-s de police municipale, les agent-e-s en information documentaire, les agent-e-s techniques ou encore les secrétaires.

Les fonctions d'encadrement se trouvent dans les classes de traitement I à V. L'effectif total dans cette catégorie était de 1'084 collaboratrices et collaborateurs, soit 607 hommes et 477 femmes. Les classes I à M concernent plus spécifiquement les cadres intermédiaires. L'effectif y était de 808 employé-e-s, soit 367 femmes (45.4%) et 441 hommes (54.6%).

Les classes N à V concernent pour leur part les fonctions d'encadrement supérieures. Elles représentaient, au 31 décembre 2013, 7.7% de l'effectif total, soit un nombre de 276 cadres, dont 166 hommes (60.1%) et 110 femmes (39.9%).

3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe

Le salaire moyen par taux d'activité selon le sexe permet d'avoir une vue globale des revenus perçus par les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève. Depuis l'entrée en vigueur du Statut, les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont prises en compte dans la fixation du salaire (max. 5 annuités, selon l'art. 74, al.2, REGAP).

SALAIRES VERSÉS AUX FEMMES EN FONCTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE 2013 (EMPLOYÉES UNIQUEMENT)

Taux d'activité	Effectif Femmes	Salaires totaux annuels par taux d'activité
1 - 9 %	1	4'904.70
10 - 19 %	22	292'019.50
20 - 29 %	127	2'690'230.55
30 - 39 %	19	493'181.50
40 - 49 %	11	473'130.10
50 - 59 %	187	9'665'254.10
60 - 69 %	111	7'104'373.80
70 - 79 %	118	9'170'916.10
80 - 89 %	284	25'408'779.50
90 - 100 %	537	56'002'998.60
Total	1'417	111'305'788.45

SALAIRES VERSÉS AUX HOMMES EN FONCTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE EN 2013 (EMPLOYÉS UNIQUEMENT)

Taux d'activité	Effectif Hommes	Salaires totaux annuels par taux d'activité
1 - 9 %	0	0
10 - 19 %	17	241'654.55
20 - 29 %	15	423'045.75
30 - 39 %	3	79'933.10
40 - 49 %	5	155'395.10
50 - 59 %	61	3'020'375.75
60 - 69 %	20	1'244'730.00
70 - 79 %	22	1'656'362.20
80 - 89 %	140	12'574'385.50
90 - 100 %	2'028	218'735'932.05
Total	2'311	238'131'814.00

Si ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire annuel moyen des femmes (CHF 6'545.-) est inférieur à celui des hommes (CHF 8'586.-), il convient cependant de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le seul taux d'activité (or plus de femmes ont une activité à temps partiel) et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

En 2013, le salaire moyen annuel brut des employé-e-s de la Ville de Genève est de CHF 93'733.-, soit CHF 7'811.- par mois. Le salaire médian annuel est quant à lui de CHF 95'142.-, soit CHF 7'928.- par mois.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Bilan social des ressources humaines 2013

3.4 Charges du personnel

Pour les années 2012 et 2013, les charges du personnel (charges sociales comprises) ont représenté respectivement 40.2% et 40.4% du total des charges de fonctionnement de l'administration municipale.

REPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL SELON LE BUDGET
(arrondi aux milliers de francs)

Charges du personnel	2012	2013
Autorités et commissions	2'074.8	2'062.8
Traitement du personnel	353'255.2	359'610.0
Assurances sociales	29'311.8	29'771.0
Caisse de pension et de prévoyance	46'075.2	46'531.2
Assurance maladie et accidents	8'567.1	8'647.5
Prestations en nature	2'423.8	2'499.5
Prestations aux pensionné-e-s	7'475.0	5'275.0
Autres charges du personnel	6'518.3	6'870.6
Total	455'701.2	461'267.6

Ce tableau des charges du personnel est issu des publications relatives aux comptes des années 2012 et 2013. Les postes composant les charges du personnel sont définis selon le plan comptable des communes genevoises.

4. Conditions de travail

La politique des ressources humaines de la Ville de Genève vise à assurer le bon fonctionnement de l'administration, à garantir une gestion économique adéquate et respectueuse du personnel, ainsi qu'à traduire la responsabilité sociale de la Ville de Genève. Surtout, la Ville de Genève souhaite être un employeur exemplaire et garantir à ses employé-e-s des conditions de travail optimales.

4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

L'année 2013 a été marquée par plusieurs actions en matière de santé et de sécurité au travail, en lien notamment avec la poursuite de la mise en place du Statut.

4.1.1 Interventions en santé et sécurité au travail au sein des services

L'Unité santé et sécurité au travail intervient sur demande au sein des services, afin d'observer certaines situations de travail, procéder si nécessaire à la mesure de nuisances (température, humidité, niveau sonore, etc.) et proposer des recommandations afin de réduire, voire supprimer, les risques professionnels identifiés. En 2013, les spécialistes de l'Unité ont effectué 65 interventions au sein de 20 services.

4.1.2 Portefeuilles des phénomènes dangereux

Conformément aux exigences légales, l'Unité santé et sécurité au travail doit recenser les situations dangereuses présentes dans les différents services de la Ville et proposer à chaque service concerné des mesures concrètes destinées à maîtriser les risques professionnels.

Au total, l'Unité santé et sécurité au travail a identifié, en collaboration avec le CODIR, 22 services prioritaires en Ville de Genève. En 2013, quatre services ont été analysés : le Service de la sécurité et de l'espace publics, le Service des sports, le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire et les Conservatoire et Jardin botaniques. L'analyse a également été initiée pour deux autres services : le Service des espaces verts et la Gérance immobilière municipale.

4.1.3 Projet « fonctions particulièrement pénibles »

En 2012, un groupe de projet transversal, composé de spécialistes de l'Unité santé et sécurité au travail et de responsables RH de département, a été créé afin d'établir une liste des fonctions particulièrement pénibles en Ville de Genève, conformément à l'article 81 du Statut. L'une des tâches de l'Unité a été d'analyser sur le terrain, à l'aide d'un outil d'évaluation de la pénibilité, certaines fonctions présélectionnées par les responsables RH de département. En 2013, les membres de l'Unité santé et sécurité au travail ont ainsi analysé 128 postes dans 21 services.

4.1.4 Ergonomie

L'ergonome intervient sur demande, de manière préventive ou corrective. Son action peut se déployer auprès d'une seule personne comme d'un collectif, et vise à élaborer des pistes d'actions afin de réduire les sollicitations engendrées par les situations de travail. En 2013, 81 interventions ergonomiques ont été réalisées (20 interventions relatives à l'environnement de travail et 61 aménagements de postes à écran) au sein de 17 services.

4.1.5 Protection incendie

Un spécialiste en protection incendie a été engagé en mars 2013. Sa mission principale est de concevoir une procédure commune en matière de protection incendie pour l'ensemble

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)

Bilan social des ressources humaines 2013

des services de la Ville de Genève. Il a donc rédigé une directive générale relative au concept de protection incendie (en cours de validation). Parallèlement, ce spécialiste a dispensé 48 formations aux chargé-e-s d'évacuation sur différents sites occupés par du personnel de la Ville de Genève ou occupés par des tiers, mais dont les locaux appartiennent à la Ville. Enfin, il a organisé et supervisé 9 exercices d'évacuation, dont 4 avec du public (Grand-Théâtre, Musée Ariana, crèches, halles de l'île).

4.1.6 Protection de la maternité

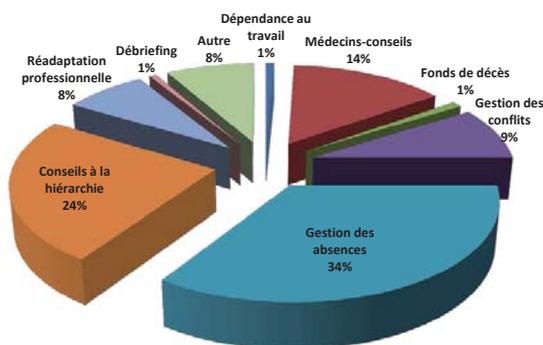
A la demande des partenaires sociaux, une attention particulière a été accordée en 2013 à la protection de la maternité. Une fiche d'informations sur le sujet a ainsi été envoyée à l'ensemble du personnel et mise en ligne sur le site intranet. Une formation spécifique a été mise sur pied par les spécialistes de l'Unité et dispensée aux assistant-e-s de sécurité et aux responsables RH de département. Un article sur le sujet a été rédigé pour le VG magazine. Finalement, les spécialistes de l'Unité ont répondu à toutes les demandes des services concernant les analyses de risques sur le terrain.

4.1.7 Psychologie du travail

L'Unité psychologie du travail a pour but d'assurer des conditions de travail protégeant la santé, la sécurité et la personnalité des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève, toutes hiérarchies confondues. Depuis 2012, les missions et les responsabilités inhérentes à cette Unité ont été fortement développées dans l'objectif de répondre au mieux aux différentes problématiques de santé physique et/ou psychique, relationnelles, structurelles, organisationnelles ainsi qu'aux problématiques de management liées à l'activité professionnelle.

En 2013, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 499 reprises (488 situations individuelles et 11 situations collectives). 34% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 24% étaient des conseils à la hiérarchie et 14% relevaient d'interventions des médecins-conseil.

Nombre d'interventions (%) en 2013 par types de problématique



Au total, 299 hommes et 189 femmes ont été suivi-e-s en 2013 par l'Unité psychologie du travail, soit 12% de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

12% de ces personnes étaient des cadres intermédiaires, 12% des cadres supérieur-e-s et 76% des personnes non-cadres.

Cependant, proportionnellement à chaque statut (808 cadres intermédiaires, 276 cadres supérieur-e-s et 2509 personnes non-cadres), on constate que les cadres supérieur-e-s sont celles et ceux qui ont fait le plus appel à l'Unité psychologie du travail : 21% d'entre elles et eux se sont en effet adressés à l'Unité au cours de l'année. En comparaison, cette proportion est de 15% pour les personnes non-cadres et de 7% pour les cadres intermédiaires.

Par ailleurs, l'Unité a mis sur pied un outil d'intervention supplémentaire lors des situations complexes et groupales. Il s'agit de l'analyse systémique d'unités ou de services et de rédaction de rapports confidentiels destinés aux directions de département dont le contenu fait référence à un aspect fonctionnel, structurel et historique ainsi que des propositions de résolution des problématiques relevées.

4.1.8 Gestion et statistiques des absences non planifiées

On entend par « absence non planifiée » toute absence consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle. En 2013, les coûts directs de l'absence non planifiée pour la Ville de Genève ont atteint CHF 27'117'593.-, soit un coût moyen par collaborateur et collaboratrice en équivalent plein-temps de CHF 7'598.- et une durée moyenne d'absence de 15 jours.

Afin de stabiliser et de réduire les absences imprévues, l'administration municipale a mis en place un processus de gestion des absences non planifiées (GANP). Une formation a été lancée en 2009 afin d'aider les managers à mettre en œuvre cette politique managériale dans leur service. Le 14 novembre 2012, le Conseil administratif a décidé de rendre obligatoire le déploiement du dispositif à l'ensemble de la Ville de Genève.

En 2013, 78 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires ont été formés au protocole GANP. Une formation spécifique « Accompagnement » a été organisée pour les cadres du service Voirie – Ville propre ; elle a été suivie par 22 personnes du service.

A fin 2013, trois départements ont terminé le cursus de formation et appliquent le GANP : le Département des finances et du logement, le Département de la culture et du sport et le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Les formations sont en cours au Département des autorités, au Département des constructions et de l'aménagement ainsi qu'au Département de la cohésion sociale et de la solidarité. La fin du cursus pour ces différents départements est prévue au deuxième semestre 2014.

A noter enfin qu'une présentation des outils de reporting et du guide GANP seront présentés par la Ville de Genève lors des futures formations.

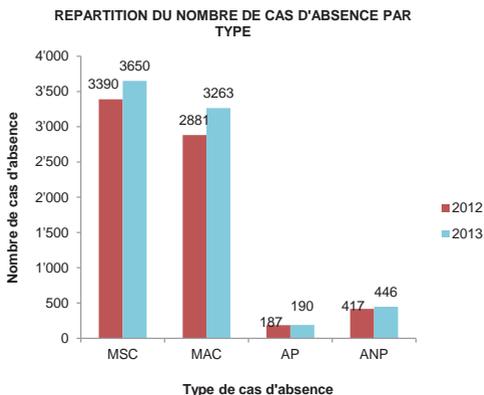
REPARTITION DES ABSENCES NON PLANIFIEES PAR DEPARTEMENT

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Autorités	5.6%	4.9%	8.4%	1.9%	1.6%	1.2%
Finances et logement	5.9%	6.1%	5.0%	5.2%	4.6%	4.4%
Constructions et aménagement	5.9%	5.7%	6.5%	5.8%	6.2%	6.0%
Culture et sport	5.5%	5.9%	5.2%	6.1%	5.5%	6.8%
Environnement urbain et sécurité	7.3%	7.6%	6.9%	7.3%	7.7%	8.2%
Cohésion sociale et solidarité	8.4%	8.8%	9.5%	8.7%	6.8%	7.5%
Total	6.9%	6.6%	6.0%	6.4%	6.1%	6.9%

En 2013, le taux d'absence non planifiée a connu une augmentation pour s'établir à 6.9%. Rappelons que ce taux représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Bilan social des ressources humaines 2013

467



MSC : maladies sans certificat
MAC : maladies avec certificat
AP : accidents professionnels
ANP : accidents non professionnels

Comme en 2012, ce sont toujours les absences liées aux maladies sans certificat (MSC) qui sont les plus nombreuses. En 2013, elles représentent ainsi 49% du nombre total des cas d'absence. Ceci étant, elles ne correspondent qu'à 8% de la durée globale de jours d'absence. En clair, il s'agit d'absences de courte durée : dans 30% des cas, il s'agit même d'absences d'une demi-journée. Ce sont les maladies avec certificat qui sont en cause dans la majorité des jours d'absence (69%), le solde étant composé pour 6% par les accidents professionnels et 17% par les accidents non professionnels.

REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE EN NOMBRE DE CAS ET EN DUREE

Type d'absence	2012		2013		% 2013	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
ANP	417	7'022	446	9'054	6%	17%
AP	187	3'774	190	3'367	2%	6%
MAC	2'881	32'843	3'263	36'855	43%	69%
MSC	3'390	4'169	3'650	4'266	49%	8%
Total	6'875	47'808	7'549	53'542	100%	100%

Finalement, notons encore que la répartition du nombre d'absences en 2013 en fonction de leur type et de leur durée se présente comme suit :

REPARTITION PAR DUREE D'ABSENCE ET PAR TYPE EN 2013

Durée d'absence	ANP	AP	MAC	MSC
supérieure ou égale à 180 jours	4	1	21	0
de 90 à 179 jours	16	4	52	0
de 30 à 89 jours	61	26	211	0
de 10 à 29 jours	126	60	452	0
de 4 à 9 jours	143	62	1'097	0
de 1 à 3 jours	82	32	1'236	2'553
inférieure à 1 jour	14	5	194	1'097
Total	446	190	3'263	3'650

4.2 Monitoring de l'égalité

Le « Règlement du Conseil administratif pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale » (ci-après « Règlement égalité ») est entré en vigueur le 14 juin 2009. Ce règlement a pour objectif de promouvoir la parité au sein des services de l'administration municipale, dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon.

A ce titre, le principe d'égalité (compris comme une égalité des chances, une égalité de traitement et une égalité dans les faits) est intégré à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines en Ville de Genève. L'utilisation du langage épïcène vient soutenir cet engagement, afin que femmes et hommes se sentent également concerné-e-s par les informations en provenance de l'administration municipale et que la totalité des destinataires soit prise en considération sans privilégier l'un ou l'autre sexe.

La mise en œuvre du Règlement égalité est menée par la DRH, en collaboration étroite avec les services et les départements de la municipalité.

Le monitoring de l'égalité, ou suivi de l'évolution dans le temps, permet de rendre compte des progrès ainsi que des possibilités d'amélioration. A ce titre, au début de l'année 2013, la liste d'indicateurs appliqués et proposés par la DRH a été évaluée positivement dans le cadre d'un mandat externe réalisé par l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP).

L'intégration de nouveaux indicateurs se poursuit par la publication d'informations supplémentaires dans le Bilan social et par la mise en œuvre de processus RH nécessaires à la collecte de nouvelles données pouvant être intégrées dans le futur dans le monitoring.

4.2.1 Recrutement et sélection du personnel

La répartition des femmes et des hommes au sein des départements est complétée, cette année, par les données au niveau des services. Ces informations permettent d'identifier les secteurs d'activité plus ou moins occupés par l'un des deux sexes ou présentant des parts presque égales.

La situation actuelle au sein de l'administration municipale reflète les choix d'orientation professionnelle des jeunes filles et garçons, qui évoluent peu et lentement. Afin d'informer et de sensibiliser aux stéréotypes de genre qui cantonnent certains métiers/compétences à l'un ou l'autre sexe, la Ville de Genève met en œuvre des mesures de formation interne ainsi que des campagnes de sensibilisation à l'attention de la population.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)

Bilan social des ressources humaines 2013

POSTES D'ENCADREMENT OCCUPÉS PAR DES FEMMES

- cadres (classes de traitement I à M)	:	45.4% en 2013 (45.5% en 2012)
- cadres supérieur-e-s (classes de traitement N et sup.)	:	39.9% en 2013 (38.1% en 2012)

Par ailleurs et comme le montre le tableau ci-dessus, les postes de cadres continuent à être largement occupés par des hommes : leur proportion est de 54.6% pour les cadres intermédiaires et de 60.1% pour les cadres supérieur-e-s.

Notons toutefois que la progression des femmes à ces postes se poursuit et que la proportion des femmes aux postes de cadres supérieur-e-s correspond au pourcentage de femmes en Ville de Genève, ce qui reflète un bon équilibre.

4.2.2 Articulation des vies professionnelle et privée

La Ville de Genève offre, dans la mesure où les besoins des services le permettent, des horaires et conditions de travail favorisant une articulation des vies professionnelle et privée. Cette possibilité favorise les transferts de compétences, la créativité et l'innovation, et attire de nouveaux talents professionnels. Promues auprès des femmes comme des hommes, l'articulation des vies professionnelle et privée peut également permettre une meilleure répartition des tâches dans la sphère privée et favoriser l'accomplissement de différentes activités personnelles.

Les engagements municipaux en la matière se traduisent principalement par la promotion du temps partiel, lequel concerne, au 31 décembre 2013, 34% des postes de l'administration municipale.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, on note en 2013 une légère augmentation des temps partiels en Ville de Genève. Ceci étant, le temps plein reste encore largement majoritaire.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR TAUX D'ACTIVITE

(membres du personnel -
le découpage du taux d'activité s'aligne sur celui de l'Office fédéral de la statistique)

Taux d'activité	2012			2013			Evolution	
	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes
Inférieur à 50%	257	94	8.7%	264	93	8.8%	+7	-1
De 50% à 89%	728	255	24.4%	746	287	25.4%	+18	+32
De 90% à 100%	603	2'096	66.9%	600	2'084	65.8%	-3	-12
Total	1'588	2'445	100%	1'610	2'464	100%	+22	+19

Dans le détail, on constate que les collaborateurs et les collaboratrices dont le taux d'activité est inférieur à 50% (par exemple les patrouilleur-euse-s scolaires) représentent une minorité du personnel municipal : ils n'étaient en effet que 8.8% dans cette situation en 2013. Parallèlement, 25.4% du personnel a exercé son activité dans une fourchette allant de 50% à 89%. Enfin, la majorité des collaborateurs et collaboratrices (65.8%) occupe des postes à des taux d'activité supérieurs ou égaux à 90%. Ces postes sont occupés minoritairement par des femmes (22.4%).

L'alignement des statistiques de la Ville de Genève sur le découpage de l'Office fédéral de la statistique permet une comparaison entre les données disponibles aux niveaux cantonal et fédéral. De plus, l'assimilation au temps plein des taux d'activité équivalents et supérieurs à 90% contribue au changement de culture nécessaire en la matière. En effet, malgré une progression positive, les postes à temps partiel demeurent une réalité majoritairement féminine et cantonnée aux postes à responsabilités restreintes.

En 2013, le premier poste en emploi partagé a été créé en Ville de Genève: une femme et un homme travaillent chacun-e à 50% sur le même poste. Cette alternative, encore récente, offre des opportunités de considérer des postes à temps plein, voire à des taux légèrement supérieurs à 100%, si les budgets le permettent, exercés entre deux personnes travaillant chacune à temps partiel. Ceci s'applique particulièrement aux postes à responsabilités, qui peuvent par ailleurs bénéficier de compétences élargies grâce aux deux personnes en charge. Enfin, c'est un moyen, d'une part, d'encourager les hommes à travailler à temps partiel tout en assumant des responsabilités professionnelles et, d'autre part, de permettre aux femmes de progresser professionnellement tout en travaillant à temps partiel.

**REPARTITION AU 31.12.2013 DES TAUX D'ACTIVITE
PAR REGROUPEMENT DE CLASSES DE TRAITEMENT**
(employé-e-s uniquement)

Taux d'activité	Femmes			Hommes		
	A – H	I – M	N – V	A – H	I – M	N – V
< 50 %	171	1	0	35	1	0
De 50 à 89 %	397	240	39	130	90	14
Total des postes à temps partiel		848			270	
De 90 à 100 %	321	126	71	1'455	350	152
Total par position hiérarchique	889	367	110	1'620	441	166
Total général par sexe		1'366			2'227	
Total général				3'593		

Deux autres indicateurs permettent de rendre compte de la promotion de l'articulation des vies professionnelle et privée : les taux d'activité proposés lors de l'ouverture des postes ainsi que les changements de taux d'activité en cours d'emploi.

Les mises au concours de la Ville restent principalement proposées à temps plein (90 – 100%) : les offres à ces taux représentent, en effet, 70% des offres publiques et 79% des offres internes. L'évolution est relativement stable depuis 2012 (taux de 72% pour les offres tant publiques qu'internes). Les annonces publiques proposant une fourchette de 80-100% ont progressé de manière notable, passant de 6% en 2012 à 12% en 2013. Dans les années à venir, la Ville poursuivra ses efforts en la matière afin de provoquer un changement de culture, notamment concernant les postes à responsabilités et auprès des hommes.

Quant aux changements de taux d'activité, les augmentations (+5% à +60%) ont touché 115 personnes en 2013 dont 88 femmes et 27 hommes, tandis que les diminutions (-10% à -60%) ont concerné 70 personnes, avec une répartition plus paritaire (40 femmes et 30 hommes).

4.2.3 Formation interne

La thématique « égalité » est intégrée aux différents séminaires de formation. Cela permet de présenter le Règlement égalité, d'informer sur sa mise en œuvre et de sensibiliser les participant-e-s aux enjeux relatifs à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Depuis 2011, on observe une augmentation du nombre d'interventions relatives à l'égalité : leur nombre est en effet passé de 12 à 45 en 2013. Ceci s'explique en grande partie par le nombre important de séminaires intitulés « Conduite de l'entretien périodique – après la période d'essai », rendus obligatoires par le Conseil administratif pour toute personne amenée à conduire des entretiens périodiques, et qui intègrent un volet relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes. Notons aussi qu'un atelier concernant spécifiquement l'usage du langage et de la communication épiciènes a été intégré en 2013 au guide annuel des formations.

Au total, ces formations ont donc réuni 461 personnes : 183 femmes et 278 hommes, ce qui au regard de la part de personnel féminin (39,5%) et masculin (60,5%), reflète un bon équilibre. De plus, le personnel touché provient de 43 services (sur un total de 45), ce qui est également très positif en termes de représentativité. Enfin, l'audience travaille majoritairement à temps plein (77%) et le découpage selon la position hiérarchique se répartit globalement en tiers, avec une légère prédominance de cadres intermédiaires (29% de non-cadres, 39% de cadres intermédiaire et 32% de cadres supérieur-e-s).

Le public-cible illustre par conséquent le personnel de manière satisfaisante.

4.2.4 Actions de promotion

Comme chaque année, des activités de promotion interne ont été réalisées, en collaboration avec le pôle égalité du service Agenda 21-ville durable.

En premier lieu, dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars, un petit-déjeuner a été offert aux collaboratrices. Il a été accompagné, pour la première fois en 2013, d'un court sondage sur la représentation de cette journée et de l'égalité professionnelle. Ensuite, durant la Campagne égalité du mois de juin, en plus de la campagne d'affichage public, une rencontre avec les associations ainsi qu'une conférence de presse ont permis de présenter le bilan des activités municipales dans le domaine de l'égalité. Enfin, la journée « Futur en tous genres » a été reconduite. Cette année, un atelier sur la déconstruction des stéréotypes a été organisé durant la pause déjeuner.

Diverses autres actions ont été entreprises en 2013 au niveau des processus RH ainsi qu'en collaboration avec les services. Signalons par exemple la mise en œuvre de directives relatives au processus de recrutement et d'intégration, au langage et à la communication épiciènes ainsi qu'en matière de fixation du traitement initial. Des mesures ont également été prises au sujet de la protection des femmes enceintes et des mères qui allaitent. Parallèlement, le Conseil administratif a décidé de fixer des objectifs de parité par département et par législature. Le Département des finances et du logement a ainsi déjà défini ses objectifs en 2013; les 5 autres départements y travaillent, en collaboration avec les responsables RH de département.

Des formations internes sur mesure ont également été mises sur pied, concernant tout particulièrement la déconstruction des stéréotypes de genre. Des mesures spécifiques ont été implémentées au niveau des services, telles que le soutien au recrutement de femmes au sein du service Voirie - Ville propre, qui a débouché sur l'engagement des 4 premières ouvrières du service durant l'été.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Bilan social des ressources humaines 2013

473

Enfin, plusieurs actions de communication ont eu lieu, telles que la rédaction d'articles pour différentes publications internes, la participation à une conférence publique au Bureau cantonal de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que la participation à la journée « Elargis tes horizons » destinée aux filles de 11 à 15 ans et visant à présenter, avec le soutien de collaboratrices de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), les métiers techniques de la Ville.

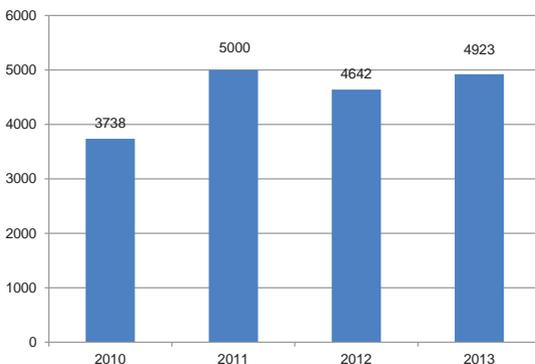
5. Formation

5.1 Formation continue

La dynamique observée depuis 2011 en matière de formation continue s'est poursuivie en 2013, avec près de 5'000 participations à des cours. Les formations proposées dans le guide annuel attirent, à elles seules, 52% des participant-e-s.

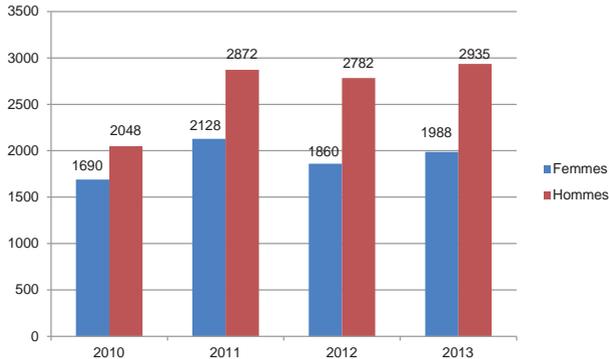
Après une légère baisse en 2012, les formations « sur mesure » sont reparties à la hausse cette année, avec près de 200 participant-e-s supplémentaires, soit une progression de 14%. Parallèlement, alors même que les demandes de perfectionnements métiers se sont beaucoup développées ces dernières années, la fréquentation à ces formations a légèrement baissé en 2013 (- 9%).

5.1.1 Evolution du nombre de participant-e-s



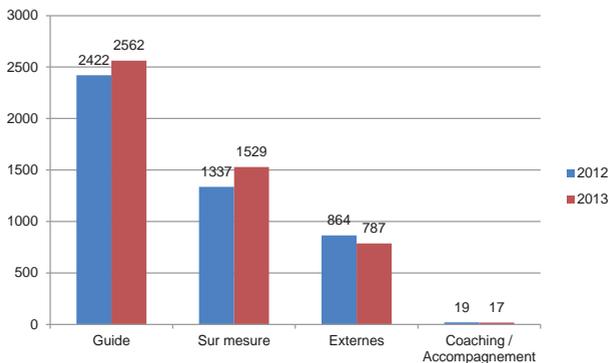
Entre 2012 et 2013, le nombre de participant-e-s à des formations est passé de 4'642 à 4'923, soit une augmentation de 6%.

5.1.2 Evolution du nombre de participant-e-s par sexe



En valeur absolue, les hommes participent davantage à des formations que les femmes puisqu'ils ont été 2'935 en 2013 contre 1'988 pour les femmes. Mais, au vu de la représentation des sexes dans l'administration, les femmes se forment proportionnellement légèrement plus que les hommes. En 2013, un peu plus de 40% des femmes ont en effet participé à des formations alors qu'elles n'étaient que 39.5 % dans l'administration. La parité est donc atteinte à ce niveau.

5.1.3 Répartition par type de formations 2012 et 2013



Les formations du guide annuel sont conçues pour aborder des thématiques transversales, susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s. Les thématiques sont renouvelées chaque année. En 2013, 35 nouvelles formations ont ainsi été intégrées au programme.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)

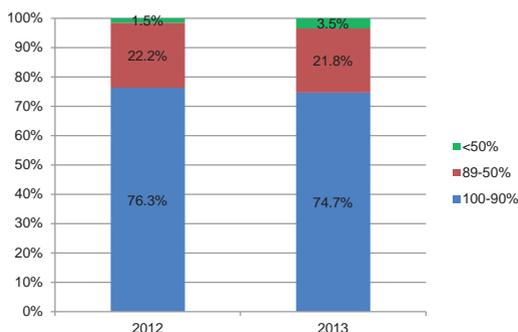
Bilan social des ressources humaines 2013

Les formations sur mesure sont organisées par la DRH après une analyse des besoins. Ces dispositifs apportent une réelle plus-value aux services et aux départements car ils cadrent parfaitement avec les problématiques exprimées et les contextes des demandes. Une nouvelle tendance consiste également à mettre sur pied des formations sur mesure communes pour plusieurs services. En 2013, ce fut notamment le cas pour les musées.

Après la forte augmentation constatée en 2012 en matière de formations externes, la tendance est à la stabilité, voire à la baisse en 2013. Ces formations métiers très spécifiques et généralement individuelles pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration répondent à des besoins particuliers ou à des obligations légales.

Enfin, les actions de coaching/accompagnement sont également restées stables en 2013. Les 17 actions ont concerné 45 personnes. Elles sont utilisées pour des accompagnements individuels ou pour des équipes notamment lors de réorganisation d'unités ou de services.

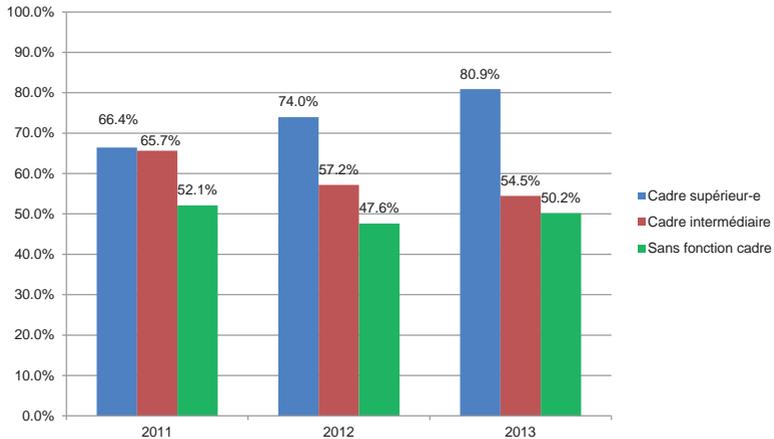
5.1.4 Répartition des participant-e-s par taux d'activité



Ici, la tendance est similaire aux années précédentes : malgré les dispositions statutaires qui garantissent un droit à la formation identique quel que soit le taux d'activité, les employé-e-s qui travaillent à plein temps se forment beaucoup plus que les employé-e-s à temps partiels. Près de 75% des inscriptions ont en effet émané de personnes travaillant à 90% et 100%, alors même qu'elles représentent 68.9% de l'effectif.

Les petits temps partiels (<50%) se forment proportionnellement peu, même si ce nombre a doublé entre 2012 et 2013.

5.1.5 Répartition des participant-e-s en fonction du statut SAP



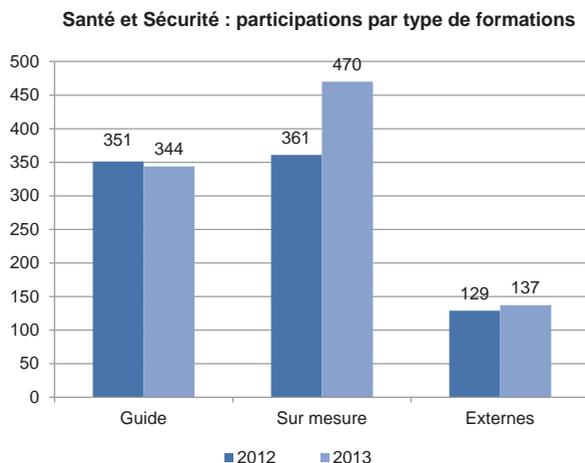
Ce graphique représente la proportion des employé-e-s ayant suivi au moins une formation durant l'année. Il montre que, de manière générale, les cadres se forment davantage que les non-cadres : 81% des cadres supérieur-e-s ont ainsi suivi une formation en 2013.

Cette situation est due en grande partie au fait que de nombreuses formations ont été rendues obligatoires pour les cadres en 2012 et 2013 (formations relatives aux entretiens périodiques, à la gestion des absences non planifiées et au Portail RH).

Ceci étant, en valeur absolue, les personnes sans fonction cadre sont plus nombreuses dans les formations : elles représentent en effet près de 63% des participant-e-s, contre 13% pour les cadres de l'administration.

5.1.6 Formation santé et sécurité

La formation santé et sécurité vise à améliorer le climat de travail et l'efficacité de l'ensemble des collaborateur-trice-s de l'administration municipale, à maintenir les connaissances métiers à jour et à répondre aux différentes obligations légales.



En 2013, les participations aux formations liées au secteur « santé et sécurité au travail » ont poursuivi leur progression (+13%).

Si les chiffres sont stables pour les formations du guide, c'est du côté des formations sur mesure que l'augmentation a été importante (+30%). Cette hausse s'explique en grande partie par la mise en place de plusieurs actions de formation au sein de services ayant des besoins spécifiques, notamment en matière de sécurité avec le public, de manutention de charges, de gestion des incivilités, de premiers secours, de chute de hauteur et de conduite de poids lourds. Les formations bisannuelles destinées aux assistant-e-s de sécurité sont également incluses dans ce décompte.

Les formations externes (+6%) répondent principalement à des obligations légales (permis cariste et machiniste, travaux sur cordes, électricité, formation de base pour assistant-e-s de sécurité, etc.) et à des besoins métiers très précis (veille législative, séminaires thématiques, etc.)

5.1.7 Formation en management des cadres (Certificat d'Advanced Studies HES SO-15 ECTS)

Depuis son lancement en 2008, de nombreuses et nombreux cadres intermédiaires et supérieur-e-s ont participé à la formation en management des cadres (1 module, représentant un total de 12 jours sur 2 ans, soit 6 jours par an). Au total, près de 180 cadres s'y sont inscrit-e-s et 53 ont déjà obtenu leur certificat.

Précisons qu'en 2008, le Conseil administratif a rendu cette formation obligatoire pour les cadres supérieur-e-s et les cadres intermédiaires ayant au minimum 3 personnes sous leur responsabilité hiérarchique.

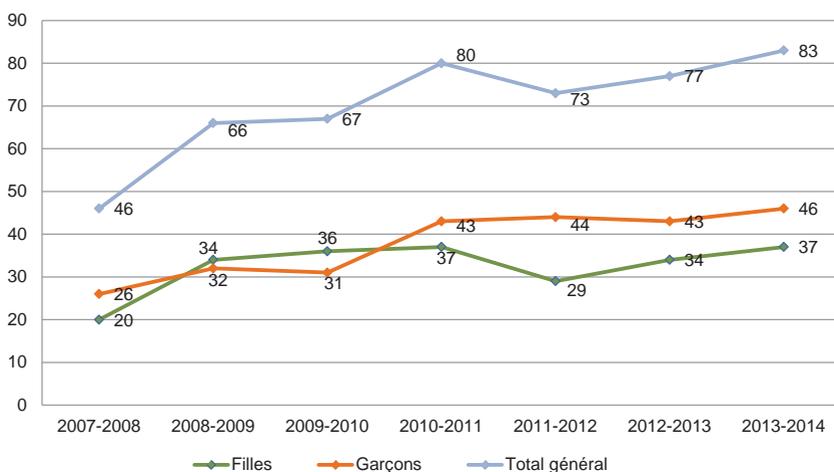
5.2 Apprentissages

En 2013, la Ville de Genève a poursuivi son effort de formation en faveur des jeunes. Entre la rentrée scolaire 2007-2008 et la rentrée scolaire 2013-2014, le nombre d'apprenti-e-s est passé de 46 à 83, soit une augmentation de plus de 80%.

Cet accroissement s'explique par l'implication toujours plus forte des services qui s'engagent dans la formation des apprenti-e-s et par l'introduction de nouvelles filières professionnelles.

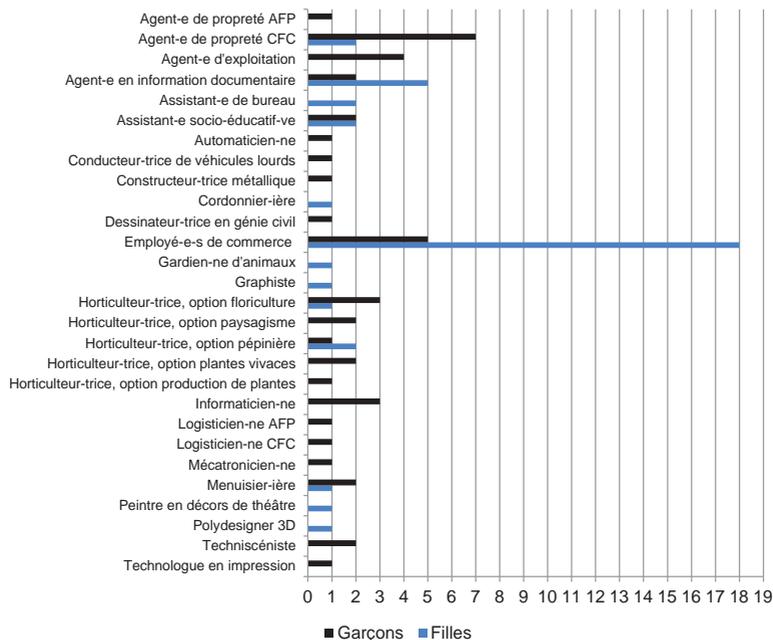
A ce jour, la formation peut ainsi être assurée dans 33 métiers, soit dans 19 filières professionnelles de plus qu'en 2007-2008.

5.2.1 Evolution du nombre d'apprenti-e-s depuis la rentrés scolaire 2007-2008



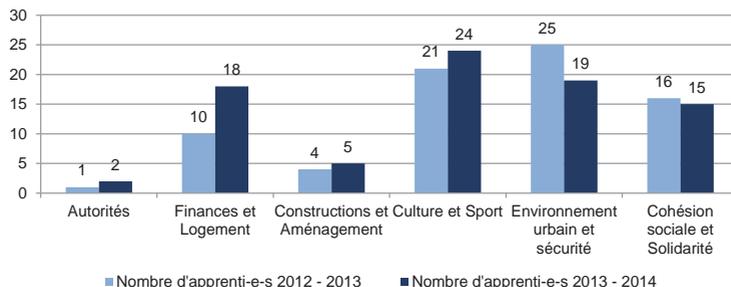
Précisons que ces situations sont celles des effectifs établis à chaque rentrée scolaire. En cours d'année, ils peuvent varier en fonction d'éventuelles résiliations de contrat.

5.2.2. Panorama des filières d'apprentissage par sexe en 2013-2014



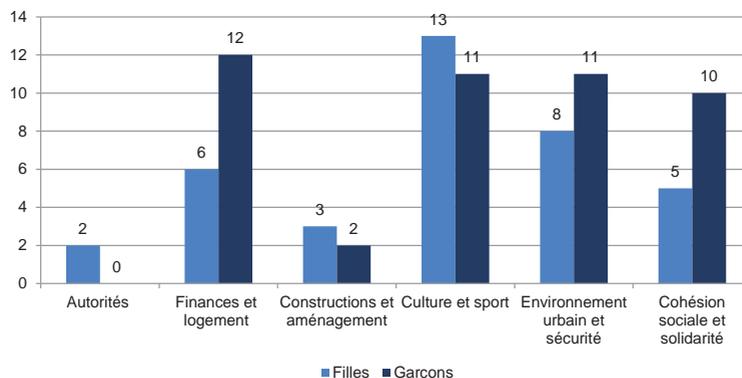
A la rentrée 2013-2014, la Ville de Genève a offert 5 nouvelles filières de formation : mécatronicien-ne d'automobiles au Service d'incendie et de secours ; conducteur-trice de véhicules lourds au Service logistique et manifestations ; peintre en décors de théâtre au Grand Théâtre ; horticulteur-trice, orientation production de plantes au Service des Espaces verts ; horticulteur-trice, orientation plantes vivaces aux Conservatoire et jardin botaniques.

5.2.3 Nombre d'apprenti-e-s par département depuis la rentrée 2012-2013



En 2013, c'est le Département de la culture et du sport qui a accueilli le plus grand nombre d'apprenti-e-s, avec 24 jeunes au total. Le département des finances et du logement enregistre quant à lui la plus grande progression, avec 18 apprenti-e-s en 2013 contre 10 en 2012, soit une augmentation de 80%.

5.2.4 Nombre d'apprenti-e-s par sexe et par département en 2013-2014



5.3 Stages

En 2013, la Ville de Genève a formé 238 stagiaires contre 159 en 2012, soit une augmentation de 49%. Dans le détail, on recense :

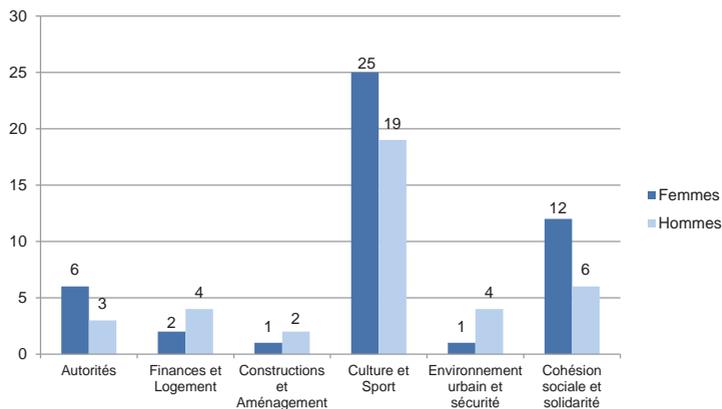
- 85 stages obligatoires d'une durée moyenne de 3 à 6 mois dans le cadre de différents cursus scolaires, universitaires ou HES contre 91 en 2012 ;
- 135 stages de découverte d'une durée de 3-5 jours dans le cadre d'une orientation professionnelle contre 47 en 2012 ;
- 18 stages d'immersion professionnelle dans le cadre du projet « Accueil en Ville ».

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir) Bilan social des ressources humaines 2013

Ce sont donc les stages de découvertes qui ont enregistré une forte augmentation en 2013. Pour rappel, ces stages non rémunérés et de courte durée permettent aux jeunes de choisir une filière d'apprentissage.

Les graphiques ci-dessous indiquent la répartition des jeunes ayant effectué des stages obligatoires (les stages de découverte et d'immersion ne figurent pas dans ces tableaux).

5.3.1 Répartition des stages obligatoires par sexe et département en 2013

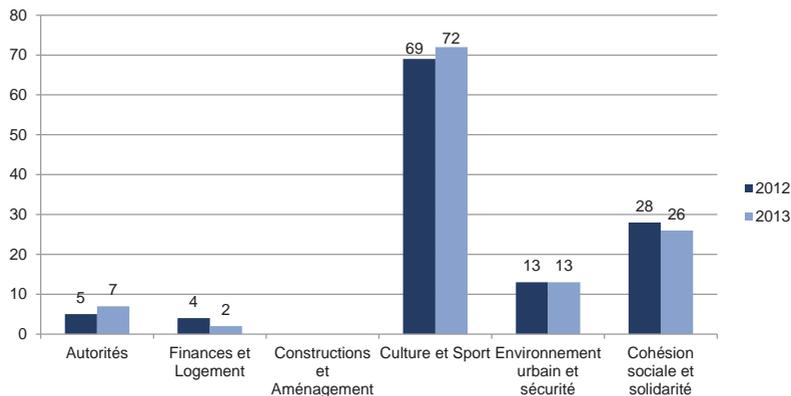


5.4 Civilistes

Après plusieurs années de hausse, l'accueil des civilistes s'est stabilisé en 2013 avec 120 personnes contre 119 en 2012. Seules les personnes aptes au service militaire peuvent être admises comme civilistes.

La durée totale des engagements représente 8'578 jours de service, ce qui correspond à une moyenne de 71 jours par civiliste.

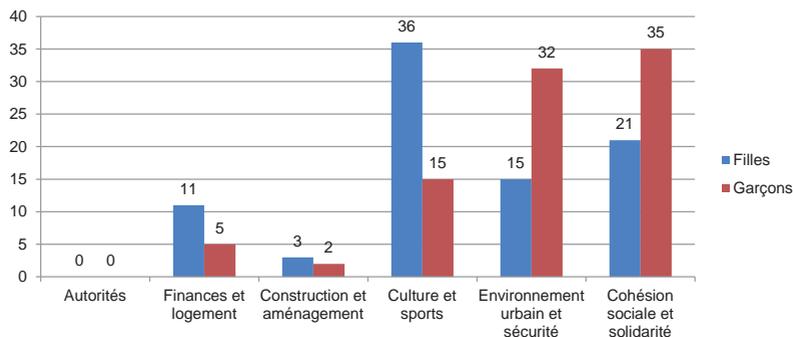
5.4.1 Répartition des civilistes par département en 2012 et 2013



5.5 Jobs d'été

En 2013, 175 candidat-e-s ont été engagé-e-s contre 174 en 2012, dont 86 filles (49%) et 89 garçons (51%). Les jeunes ont été réparti-e-s dans 25 services de la Ville de Genève.

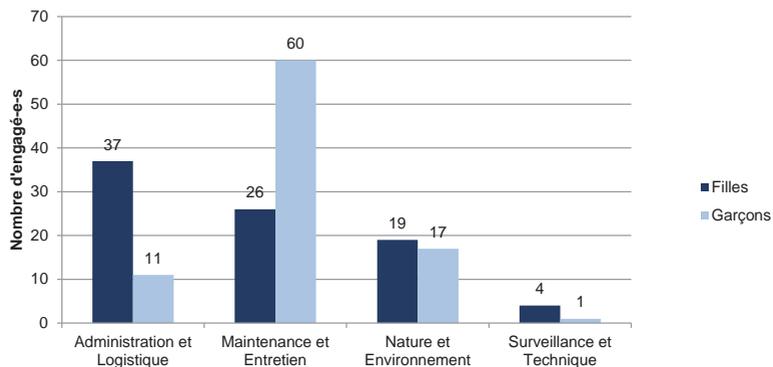
5.5.1 Répartition des engagements jobs d'été par sexe et par département en 2013



Depuis 2013, les jeunes ont la possibilité de choisir en priorisant deux types d'activités parmi les 4 domaines proposés : Administration et Logistique / Maintenance et entretien / Nature et Environnement / Surveillance et Technique. Parallèlement, les services ont catégorisé les postes et décrit les tâches confiées aux jeunes.

Au terme de leur contrat, un « suivi qualité » a été mis en place. Cette évaluation bipartite se compose d'un questionnaire destiné au jeune et d'un autre rempli par le service. Les réponses ont montré que l'édition 2013 des jobs d'été a été probante, tant du point de vue des jeunes que de celui de leurs responsables.

5.5.2 Répartition des engagements des jobs d'été par sexe et par type d'activité en 2013



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

11. Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec (D-32).

Sommaire

Message de la Présidente	3
Dispositions générales	5
Organisation et activité	8
Rapport de performance	11
Activité de financement	
Activité de location de bureaux	
Résultats des activités	
Rapport financier	27
Événements et partenariats	35
Entreprises sélectionnées	36
Activité de financement	
Activité de location de bureaux	

IMPRESSUM

Publié par Fondetec, Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève
 Tél.: 022 338 03 60
 Fax: 022 338 03 69
 fondetec@fondetec.ch
 www.fondetec.ch

Crédits photos: Nicolas Schopfer
 Couverture et mise-en-page: colegram SA
 Révision: Julliard & Garcia Associés



Papier recyclé extra blanc, Balance Pure Preprint,
 muni de certificat FSC pour une gestion exemplaire des forêts.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux entreprises nous ayant permis de réaliser des photographies pour illustrer le présent rapport annuel.

Message de la Présidente

2013 – Une année globalement positive

Avec 65 demandes de financement en 2013, la Fondetec atteint son record en la matière. Ce magnifique résultat démontre, si nécessaire, la légitimité de la Fondetec dans le soutien à l'entrepreneuriat de proximité.

FINANCEMENT

La Fondetec a accordé CHF 2'475'000.– de prêts en 2013, soit une augmentation réjouissante de plus de 18% par rapport à 2012, pour un montant moyen de CHF 88'400.– (en hausse également de plus de 9%).

Autre élément positif, la bonne répartition de ces moyens entre les divers secteurs d'activités: 29% pour le commerce, 22% pour l'hébergement et la restauration et 41% pour les autres tertiaires.

En revanche, si un peu plus de la moitié des demandes étudiées a reçu une réponse favorable, il est frappant de constater qu'il s'agit à 75% d'entreprises existantes (par opposition à «entreprise en création»). Le marché s'est indéniablement durci en 2013 pour les entrepreneurs de la place et la Fondetec a tenu compte de cette évolution, également lors de l'évaluation des demandes d'entreprises en création.

Cette conjoncture difficile pour les entreprises s'est également ressentie sur notre activité puisque les provisions sur dossiers ont augmenté de manière importante cette année.

Quant à l'emploi, l'activité 2013 de la Fondetec a permis le maintien ou la création de plus de 500 places de travail (275 équivalents temps plein), pour une masse salariale de plus de 17,5 millions de francs.

HÉBERGEMENT

Au 31 décembre 2013, le taux d'occupation et de réservation de la pépinière s'élevait à un peu plus de 40%, moins que nos prévisions. La bonne nouvelle, c'est que ce taux progresse de manière très significative en ce premier trimestre 2014, et ce même si des formules similaires font leur apparition sur le marché.

AVENIR

En 2014, l'équipe de la Fondetec est au complet et consolide le transfert des activités sur le nouvel outil de gestion des demandes de crédit.

Des réflexions sont en cours pour le développement de nouveaux outils et la constitution de bases de données liées aux ratios par activité et à l'analyse des activités économiques par secteur géographique. Ces nouveaux outils permettront une analyse prévisionnelle des entreprises soutenues, aidant à la prise de décision et au suivi de ces entreprises, tant par les collaborateurs de la Fondetec que par les entrepreneurs eux-mêmes.

REMERCIEMENTS

Au nom du Conseil, je remercie chaleureusement les collaborateurs de la Fondetec et son directeur pour ces excellents résultats, bien que l'équipe ait fonctionné en effectif réduit une partie de l'année pour ensuite réussir l'intégration de nouveaux collaborateurs!

Je remercie également mes collègues du Conseil de Fondation pour leur engagement sans faille et l'excellent état d'esprit dans lequel se déroulent nos séances.

Enfin, je ne saurais conclure sans remercier aussi le Conseil municipal et le Département des Finances et du Logement pour leur soutien toujours renouvelé.

Anne-Marie Gisler
Présidente

Dispositions générales

BUTS (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.3)

1. La Fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.
2. Les entreprises soutenues par la Fondation doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

TÂCHES (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.4)

Afin de réaliser ses buts, la Fondation :

- a) examine les projets de nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte ;
- b) examine les demandes de soutien aux entreprises existantes, ainsi que leur projet de développement, et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte ;
- c) collabore étroitement avec le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- d) collabore avec les organismes publics et privés œuvrant à la promotion de l'économie, de l'emploi et des entreprises dans le canton de Genève et dans la région ;
- e) reçoit et consulte les partenaires sociaux, professionnels et syndicaux ;
- f) prend toute autre mesure utile à la réalisation de ses buts.

CONDITIONS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

(LOI 9657 – PA 457.01 – ART.5)

La fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que pour autant qu'elles soient établies en Ville de Genève et remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- a) elles sont viables économiquement ;
- b) elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en Ville de Genève ;
- c) elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à la forme d'organisation de l'entreprise, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif ;
- d) elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenus de la part des assurances concernées un échéancier de paiement ;
- e) elles respectent l'égalité entre hommes et femmes, notamment sur le plan salarial.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir) Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

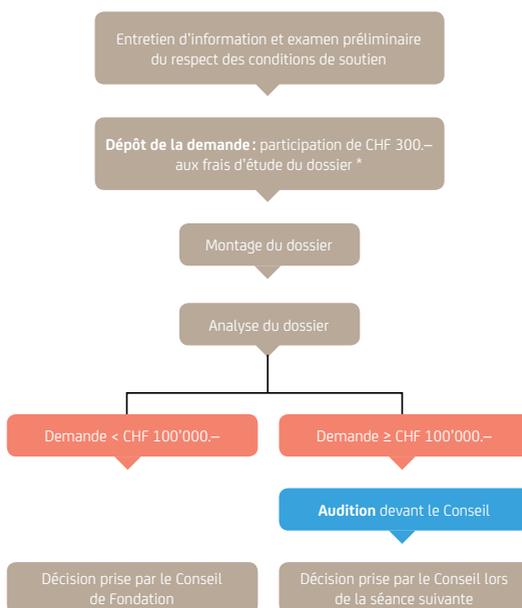
NOS SOLUTIONS POUR LES ENTREPRISES: FINANCEMENT OU HÉBERGEMENT

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

UNE SOLUTION DE CRÉDIT INDÉPENDANTE DES BANQUES

Depuis 1998, la Fondation soutient les entreprises de la Ville à travers des solutions de financement. À ce titre, elle intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt direct ou l'aide à la restructuration.

Le processus de sélection pour une demande de prêt



* La participation s'élève à CHF 350.- depuis le 1^{er} janvier 2014

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

UN ESPACE PROFESSIONNEL DÉDIÉ AUX SOCIÉTÉS DE SERVICE

Depuis 2011, Fondetec a créé et développé une pépinière d'entreprises. Celle-ci peut accueillir une quinzaine d'entreprises sur une surface d'environ 210 m² de bureaux, à laquelle s'ajoutent des espaces communs mutualisés. Au-delà de la simple location, cette pépinière vise notamment à favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre entrepreneurs.

Le processus de sélection pour la location d'un bureau



Organisation et activité

ORGANES DE LA FONDATION (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.12)

Les trois organes de la Fondation sont :

- a) le Conseil de Fondation;
- b) la Direction de la Fondation;
- c) l'Organe de révision.

COMPOSITION DU CONSEIL DE FONDATION (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.13)

1. Le Conseil de Fondation est composé de neuf membres, ayant des compétences et de l'expérience.
2. Le Conseil municipal désigne les neuf membres du Conseil de Fondation, proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
3. Le/la Président-e du Conseil de Fondation et le/la Vice-président-e sont élus par le Conseil de Fondation.

DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.14)

1. Sitôt la Fondation créée, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour une période se terminant avec la législature en cours.
2. Puis, au début de chaque législature, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour la durée d'une législature.
3. Le mandat de membre du Conseil de Fondation est renouvelable deux fois consécutivement au maximum.



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

DIRECTION DE LA FONDATION (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.22)

1. Le/la Directeur/trice est responsable de la gestion opérationnelle de la Fondation. Il/elle assume l'administration courante de la Fondation.
2. Le/la Directeur/trice est nommé-e par Le Conseil de Fondation.
3. Le/la directeur/trice siège au Conseil de Fondation avec voix consultative.

Depuis 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Au cours de l'année 2013, quatre gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Virginie Gilbert, Sophie Vittot et Laurent Perruchoud ont été responsables de la gestion des dossiers de financement. Yan Mathys, qui était également en charge de dossiers et de la gestion de la pépinière d'entreprises, a quitté ses fonctions fin février 2013. Frédéric Genoud a été engagé dès le mois de mai en tant que responsable de la pépinière d'entreprises.

Chacun des gestionnaires de crédit de la Fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même si ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la Fondetec. Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.

En janvier, Ana Seara a été engagée comme assistante administrative et accueil. Mazala Tajmouati a pris la fonction d'adjointe de direction depuis le mois de novembre.

Une stagiaire, Sara Guilloud, a également soutenu les activités de la Fondation jusqu'au mois de février.



De gauche à droite :
Virginie Gilbert, Frédéric Genoud, Sophie Vittot,
Ana Seara, Laurent Perruchoud, Mazala Tajmouati,
Jérôme Favoulet, Rosalia Correia Afonso

Rapport de performance

Activité de financement

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

	2013	2012	Variation	Moyenne 2007-2013	Total 2007-2013
Nouvelles demandes	65	53	+22.64%	52.14	365
Demandes retirées *	0	8	-87.50%	9.14	64
Demandes refusées au traitement	1	0	0.00%	0.71	5
Demandes non étudiées par le Conseil	1	8	-87.50%	9.86	69
Décisions positives	28	26	+7.69%	25.57	179
Décisions négatives	26	18	+44.44%	16.00	112
Nombre total des décisions prises	54	44	+22.73%	41.57	291
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'475'000	2'096'400	+18.06%	2'525'115	17'675'810
<i>Pour un montant moyen</i>	88'392	80'631	+9.63%	100'732	-
Montant total des soutiens refusés (CHF)	2'301'780	2'299'192	+0.11%	2'281'638	15'971'472
<i>Pour un montant moyen</i>	88'530	127'733	-30.69%	155'736	-
Nombre total des décisions prises	4'776'780	4'395'592	+8.67%	4'806'754	33'647'282
Dossiers remboursés	20	10	+100.00%	12.29	86
Dossiers non ouverts **	0	0	0.00%	2.29	16
Dossiers passés en perte	5	5	0.00%	4.71	33
Dossiers terminés au cours de l'année	25	15	+66.67%	19.29	135
Séances du Conseil de Fondation	19	19	0.00%	19.42	136
Séances des commissions	7	8	-12.5%	10.28	72

	2013	2012 ¹	Variation	Moyenne 2007-2013
Situation au 31 décembre				
Entreprises en cours de remboursement	76	73	+4.11%	71.71
Entreprises dont le prêt est en attente de libération	4	7	-42.86%	5.71
Entreprises en attente de décision	24	15	+60.00%	15.14
Nombre total d'entreprises en cours de suivi	104	95	+9.47%	92.57

* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil.

** Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet.

NB: Un même dossier (une entreprise) peut déposer plusieurs demandes de prêt. Dans ce cas, l'entreprise n'est comptabilisée qu'une seule fois, dans que chaque nouvelle demande de prêt est prise en compte dans les nouvelles demandes.

¹ Données mises à jour

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

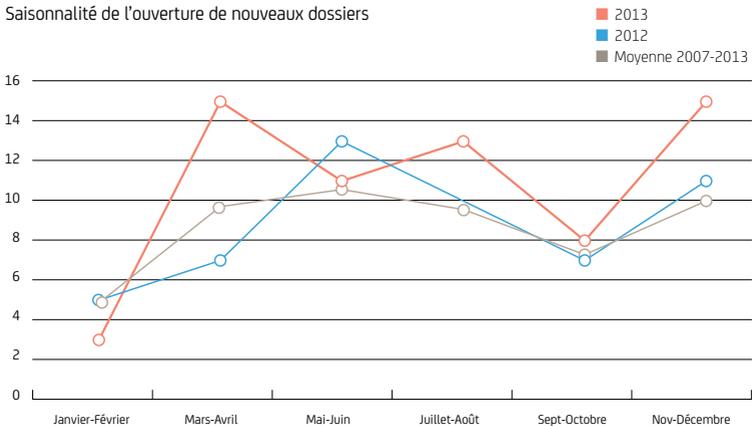
Depuis 2007, ce sont 350 demandes de financement qui ont été reçues, soit plus de 50 nouveaux dossiers en moyenne par année. En 2013, la Fondetec a atteint un record, avec 65 nouvelles demandes.

Le nombre de décisions cette année constitue également un nouveau record.

Il est en effet passé de 44 en 2012 à 54 en 2013. Il dépasse ainsi fortement la moyenne constatée depuis 2007 (environ 42 décisions par année) mais surtout il remplace le record historique de 1999 qui s'élevait à 53 décisions (positives et négatives).

Les décisions positives ont également augmenté par rapport à 2012. Elles s'élèvent cette année au nombre de 28, pour un montant total de CHF 2'475'000.-.

Saisonnalité de l'ouverture de nouveaux dossiers

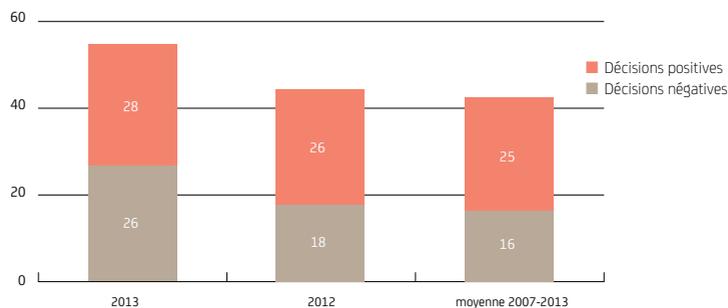


2013 a été marquée par deux grandes périodes de paiements de taxes d'inscription.

Après un début d'année plutôt calme, les mois de mars jusqu'à août ont été particulièrement importants en terme de dépôts de dossier. Mars-avril et novembre-décembre 2013 ont été les périodes les plus actives, avec chacune 15 demandes déposées.

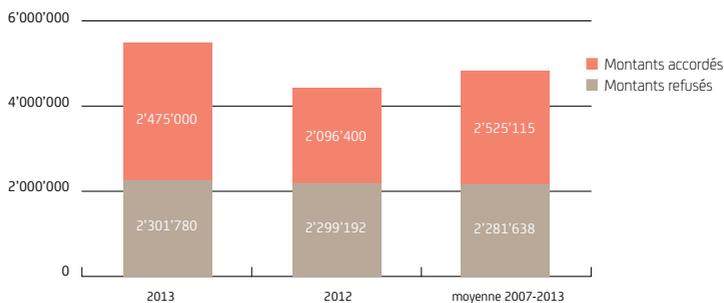
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Demandes de financement accordées et refusées



28 dossiers ont été acceptés en 2013, parmi lesquels 6 concernaient des crédits complémentaires accordés à des entreprises déjà en cours de suivi. Le taux d'acceptation en nombre de dossiers se situe cette année au-dessous de la moyenne depuis 2007.

En 2013, avec 28 demandes acceptées sur 54 décisions au total, celui-ci s'élève à 52% alors que la moyenne établie depuis 2007 est de 61,5%, soit une différence de 9,5 points.



Le montant total des décisions prises (positives et négatives) en 2013 s'élève à plus de CHF 4,7 millions.

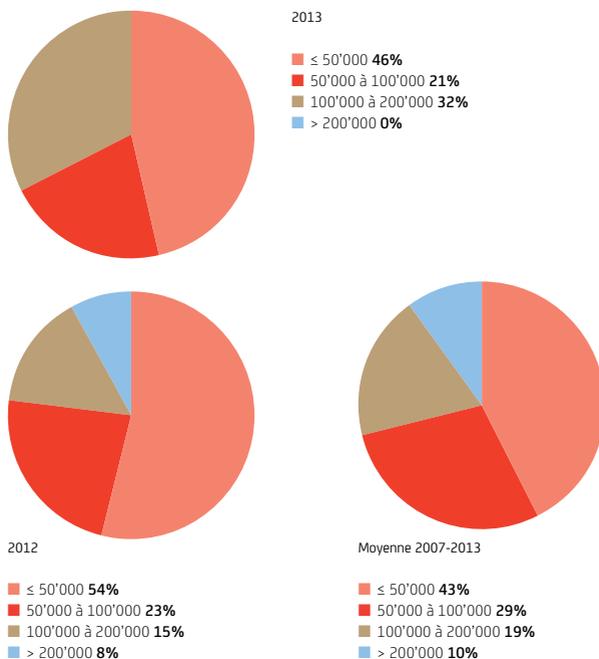
Par rapport à 2012, ce montant représente une augmentation de plus de 8%. Au total, depuis 2007, le Conseil de Fondation s'est prononcé sur 291 dossiers représentant plus de CHF 33,5 millions, soit CHF 4,8 millions en moyenne par année.

En 2013, le Conseil de Fondation a octroyé 52% des montants demandés, soit près de CHF 2,5 millions. Ce montant a augmenté de plus de 18% par rapport à l'année précédente. Sur la période 2007-2013, la moyenne des montants accordés par année reste constante à un peu plus de CHF 2,5 millions.

Le montant des soutiens refusés est resté équivalent par rapport à 2012, s'élevant à CHF 2,3 millions en 2013.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Répartition des montants acceptés en CHF



Le montant moyen des prêts accordés a augmenté de près de 10% par rapport à 2012, s'établissant autour de CHF 88'000.– en 2013 contre CHF 80'000.– en 2012. Celui-ci est relativement inférieur à la moyenne établie depuis 2007 (CHF 100'000.–).

Le montant moyen des soutiens refusés en 2013 a quant à lui diminué de plus de 30% par rapport à l'année précédente, s'élevant à CHF 88'000.– contre plus de CHF 127'000.– en 2012. Celui-ci est quasiment deux fois moins élevé que la moyenne annuelle observée depuis 2007 (CHF 156'000.–).

Concernant la répartition des montants, les prêts accordés inférieurs ou égaux à CHF 50'000.– (micro crédits) représentent la plus grande part des demandes acceptées en 2013 (46% des dossiers). Depuis 2007, ceux-ci représentent 40% des dossiers acceptés. En 2013, ce sont 13 décisions positives qui ont été données en faveur de prêts de microcrédits, ce qui porte le total depuis 2007 à 76.

Parallèlement à ce type de crédit, le Conseil de Fondation n'a, cette année, étudié qu'un seul dossier de plus de CHF 200'000.– et cinq dossiers de CHF 200'000.–. Ces demandes ont conduit au soutien de quatre d'entre elles.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

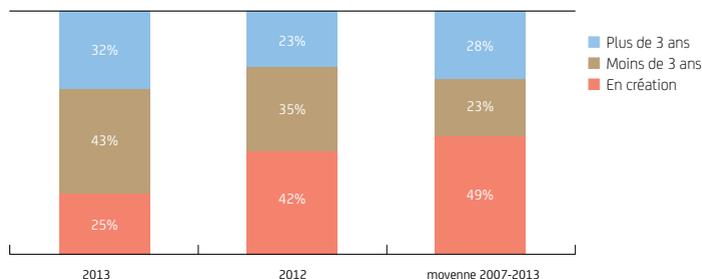
Répartition des demandes de financement étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise

		Demandes acceptées		Demandes refusées		Demandes étudiées au total	
			%		%		%
En création	2013	7	37	12	63	19	100%
	2012	11	46	13	54	24	100%
	moyenne 2017-2013	12.43	57	9.29	43	21.72	100%
Moins de 3 ans	2013	12	55	10	45	22	100%
	2012	9	69	4	31	13	100%
	moyenne 2017-2013	6	61	3.86	39	9.86	100%
Plus de 3 ans	2013	9	69	4	31	13	100%
	2012	6	86	1	14	7	100%
	moyenne 2017-2013	7.14	71	2.86	29	10	100%

La Fondation analyse principalement les demandes de financement de jeunes entreprises (en création ou de moins de 3 ans). En 2013, elles représentent 41 dossiers étudiés alors que les entreprises de plus

de 3 ans représentent 13 demandes. Néanmoins, par rapport à 2012, les demandes de financement étudiées pour des entreprises uniquement en création est passé de 24 à 19 en 2013.

Répartition des demandes accordées selon âge de l'entreprise (en nombre)



Sur les 28 dossiers acceptés en 2013, 25% étaient liés à des créations d'entreprise, représentant plus de CHF 600'000.-. Le montant moyen des prêts accordés à ces entreprises en cours de création s'est élevé à un peu plus de CHF 86'000.-, ce qui est très semblable au montant moyen total accepté pour l'ensemble des entreprises en 2013.

Par rapport à 2012, le nombre d'entreprises de plus de 3 ans ayant obtenu un soutien positif est resté stable, bien que le montant total qui leur ait été octroyé soit passé de CHF 435'000.- en 2012 à CHF 880'000.- en 2013. En 2013 et comme chaque année, le Conseil de Fondation a principalement accordé son soutien en faveur de jeunes entreprises en démarrage, bien que les entreprises en création ne représentent plus que 25% en 2013 contre 49% en moyenne depuis 2007.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Financement de l'entrepreneuriat féminin

		Demandes acceptées		Demandes refusées		Demandes étudiées au total	
			%		%		
Entrepreneuriat féminin	2013	8	67	4	33	12	100%
	2012	9	64	5	36	14	100%
	moyenne 2017-2013	10	72	3.86	28	13.86	100%
Entrepreneuriat mixte	2013	6	50	6	50	12	100%
	2012	5	71	2	29	7	100%
	moyenne 2017-2013	4.14	71	1.71	29	5.85	100%
Entrepreneuriat masculin	2013	14	47	16	53	30	100%
	2012	12	52	11	48	23	100%
	moyenne 2017-2013	11.86	53	10.43	47	22.29	100%

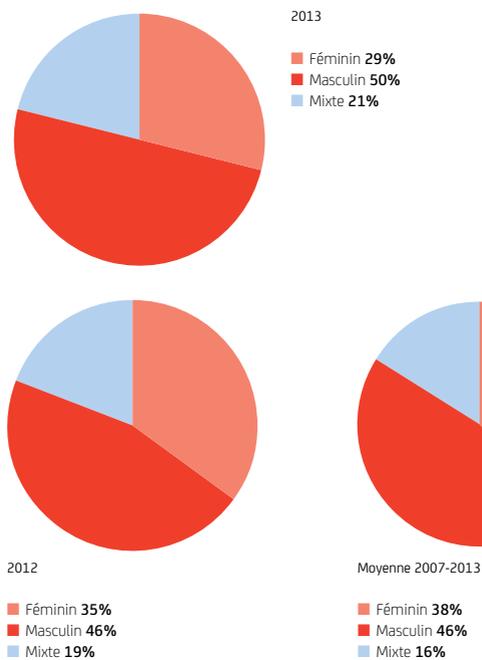
Cette année, l'entrepreneuriat féminin en termes de nombre de dossiers étudiés a connu une légère diminution alors que l'entrepreneuriat mixte et masculin a beaucoup augmenté en passant de 30 en 2012 à 42 en 2013.

Comme chaque année, le montant moyen des dossiers déposés varie très sensiblement selon le genre des porteurs de projet. En 2013, le montant moyen des demandes étudiées était de CHF 50'565.– pour les dossiers portés exclusivement par des femmes contre CHF 110'666.– pour ceux portés par des hommes.



SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

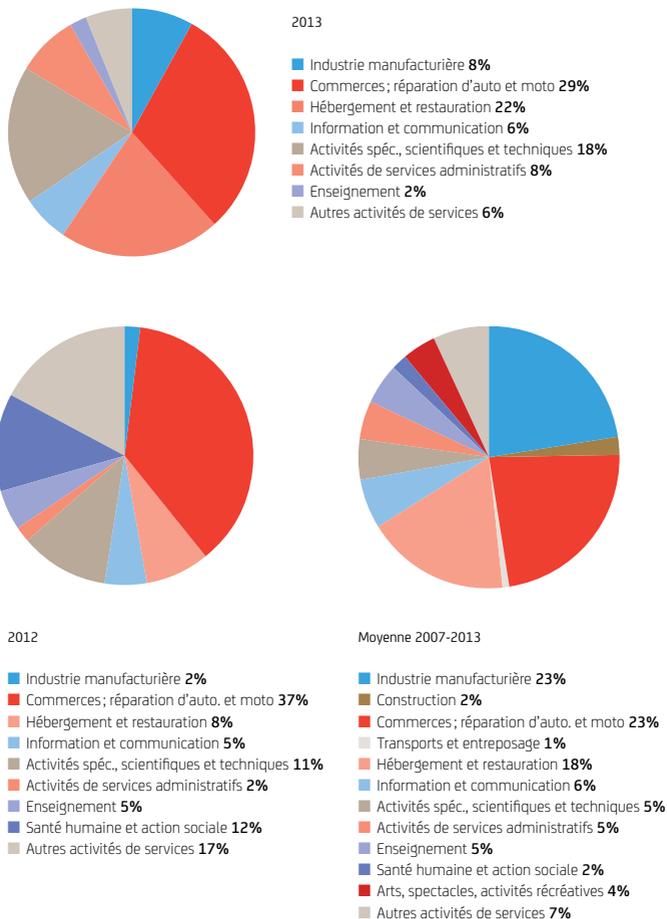
Répartition des dossiers de financement acceptés selon le genre des porteurs de projet



La tendance générale depuis 2007 est de fortement soutenir l'entrepreneuriat féminin. En 2013, près de 30% des dossiers acceptés concernaient des entreprises dirigées exclusivement par des femmes.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés selon les montants octroyés



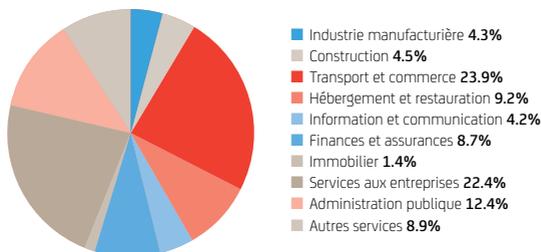
La classification sectorielle utilisée ici est basée sur la nomenclature générale des activités économiques 2008 (NAGA). La branche économique définie pour

chacune des entreprises est celle déterminée par le répertoire des entreprises du Canton de Genève.

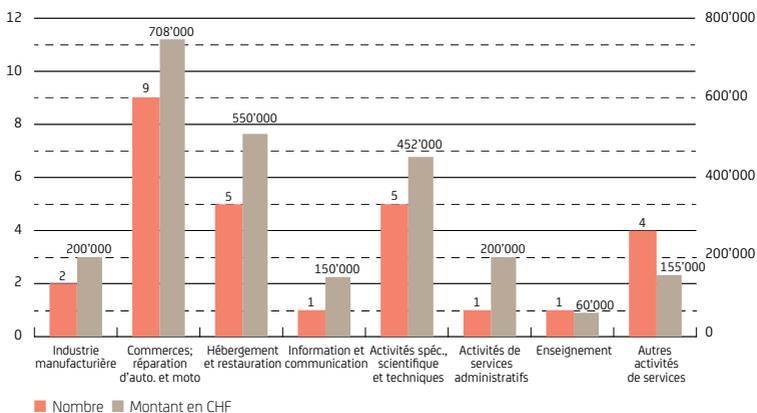
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Répartition des entreprises par secteur économique en Ville de Genève en 2008

Portrait économique de la Ville de Genève,
Département des finances et du logement, déc. 2012



Répartition des décisions positives et des financements accordés en 2013



Tout comme en 2012, un soutien fort a été accordé aux commerces. Plus de 29% des montants octroyés, soit CHF 708'000.-, l'a été en faveur de 9 commerces en 2013.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

IMPACT SUR L'EMPLOI

En 2013, grâce à son activité, la Fondetec a permis la création ou le maintien de plus de 500 places de travail, correspondant à 275 équivalents temps plein (ETP) pour une masse salariale totale de plus de CHF 17,5 millions.

Par rapport à 2012, le nombre moyen de salariés par entreprise en équivalent temps plein s'est accru de 2%, passant d'une moyenne de 4.29 à 4.37 par entreprise.

En revanche, le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP a diminué de 1%, s'élevant cette année à environ CHF 64'250.– contre CHF 65'000.– en 2012. En 2011, celui-ci était de CHF 63'000.–.

Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)

	2013	2012*	% 2013-12	2011*
Taux de réponse pour les déclarations AVS	85%	97%	-12%	90%
Nombre total de salariés sur l'année	502	464	+8%	444
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise</i>	7.97	7.86	+1%	8.38
Nombre de salariés ETP sur l'année	275	253	+9%	207
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise ETP</i>	4.37	4.29	+2%	3.91
Charges salariales totales	17'688'273	16'461'623	+7%	13'100'939
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	285'295	279'011	+2%	247'188
<i>Salaires annuels moyens par collaborateur ETP</i>	64'257	65'026	-1%	63'179

* Données mises à jour en septembre 2012 et 2013 selon nouvelles données reçues des entreprises

Les données mentionnées ci-dessus tentent de refléter au mieux la réalité des entreprises suivies au cours de l'année 2013. Elles sont issues des déclarations AVS 2013 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

Pour établir les emplois en ETP, chacune des entreprises a précisé pour chaque collaborateur, d'une part, le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.

Les statistiques établies ici sont basées sur des demandes auprès de 74 entreprises en cours de remboursement. Ces informations n'ont en revanche

pas été demandées à 2 entreprises qui ont débuté leur activité en cours d'année et qui n'ont pas clôturé leurs états financiers au 31 décembre 2013. De même, ces informations n'ont pas non plus été demandées à 1 dossier provisionné qui faisait l'objet de procédures de recouvrement ou dont l'activité avait cessé, ainsi qu'à 3 entreprises dont le siège a été déplacé hors de la ville Genève et dont le prêt a été remboursé ou le contrat dénoncé.

Les données relatives à des emplois créés indirectement par des activités de placement de personnel n'ont pas été prises en compte.

Activité de location de bureaux

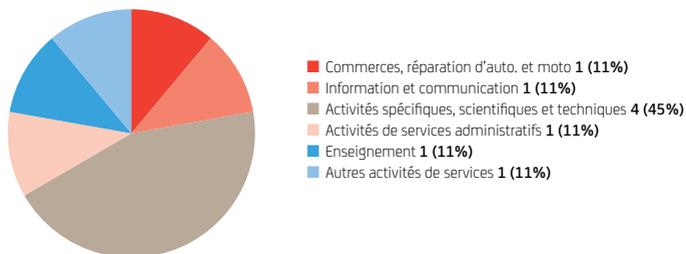
CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

	2013	2012	2011*	Variation 2012-13
Nouvelles demandes	9	4	2	125%
Décisions positives	8	3	2	167%
Décisions négatives	1	1	0	0%
Décisions prises	9	4	2	125%
Entreprises en attente de signature du bail suite à une décision positive	2	0	0	-
Entreprises ayant renoncé suite à une décision positive	1	0	0	-
Entreprises ayant occupé des bureaux au cours de l'année	9	5	2	80%
Entreprises ayant quitté des bureaux en cours d'année	3	1	0	200%
Taux d'occupation des places de travail sur l'année	28.93%	26.67%	-	8%
Bureaux disponibles au sein de la pépinière	17	17	17	0%
Bureaux occupés au 31 déc.	6	4	1	50%
Bureaux réservés au 31 déc.	2	0	0	-
Bureaux occupés ou réservés au 31 décembre	8	4	1	100%
Places de travail disponibles au sein de la pépinière	35	35	35	0%
Places de travail occupées au 31 déc.	11	11	2	0%
Places de travail réservées au 31 déc.	4	0	0	-
Places de travail totales occupées et réservées au 31 déc.	15	11	2	+36%
Taux d'occupation et de réservation des places de travail au 31 déc.	42.85%	31.43%	5.71%	0%

* Démarrage de l'activité d'hébergement en septembre 2011.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Domaines d'activité représentés parmi les entreprises hébergées
au cours de l'année 2013 (selon code Noga 2008)

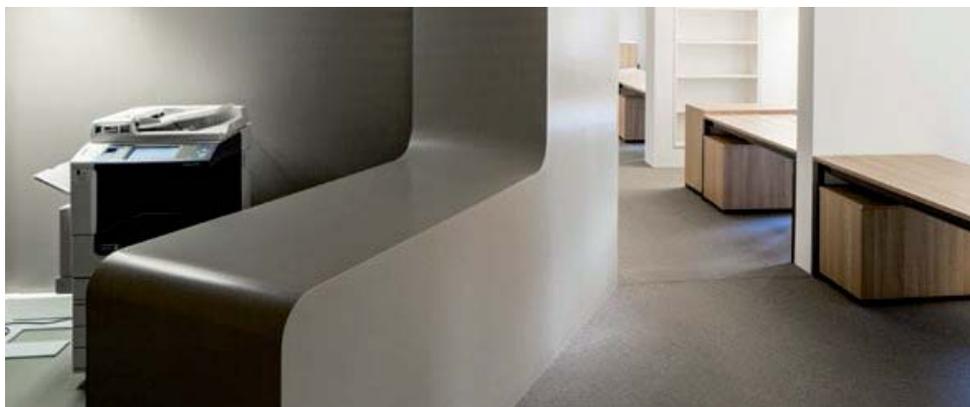


En 2013, 9 nouvelles demandes de location de bureaux ont été déposées. 8 d'entre elles ont été acceptées par le Conseil de Fondation et parmi celles-ci, 1 a finalement renoncé à la signature du bail. 2 étaient également en attente de signature du bail au 31 décembre 2013.

Sur l'année, ce sont 9 entreprises différentes qui ont été hébergées dans la pépinière.

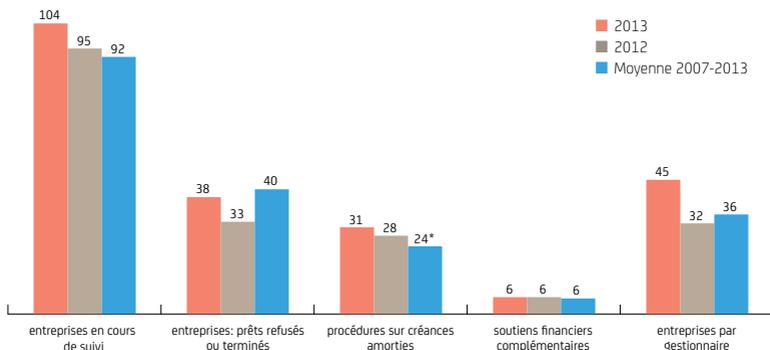
Au cours de l'année, 3 ont quitté les locaux et parmi elles, 2 ont trouvé d'autres bureaux en Ville de Genève.

Au 31 décembre 2013, sur les 35 places de travail disponibles 15 étaient occupées ou déjà réservées.



Résultats des activités

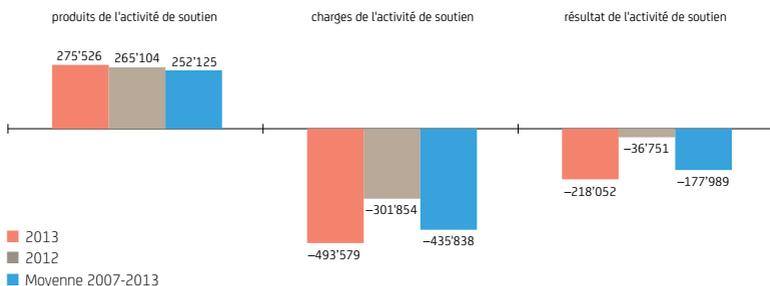
Gestion des dossiers liés à l'activité de financement



* basée sur la période 2009-2013

Le nombre moyen d'entreprises par gestionnaire a augmenté en 2013. Cela s'explique notamment par le départ d'un gestionnaire en février.

Activité de financement

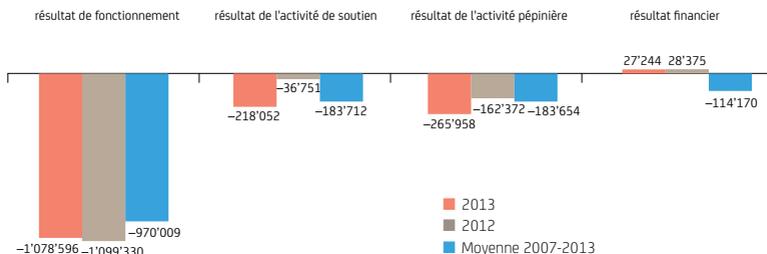


En 2013, le résultat déficitaire de l'activité de soutien a augmenté par rapport à 2012. Cela s'explique notamment par la variation de la provision pour risques

de pertes sur débiteurs de CHF 273'760.– en charge de l'exercice 2013 (profit en 2012 de CHF 47'065.–).

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

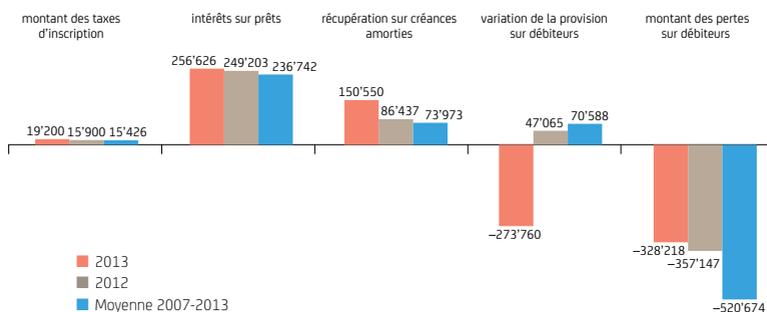
Résultats de la Fondation



En 2013, le résultat de fonctionnement est légèrement plus bas que celui de 2012. Il est néanmoins à noter que certaines charges ont augmenté de manière importante, notamment les amortissements (investissements liés à la mise en place d'un nouvel outil de gestion) et les actions prospectives qui ont augmenté de 78% (en 2012, seule la moitié du budget avait été consommée pour ce poste).

Le résultat de l'activité pépinière en 2013 a diminué de manière importante. Ceci s'explique notamment par une baisse de revenus liés aux loyers (plusieurs départs en cours d'année et arrivée de nouveaux locataires seulement au cours du dernier trimestre 2013) ainsi que par la mise en place d'une nouvelle affectation de certaines charges dans l'activité pépinière (salaires équivalent à 1,2 emplois équivalent temps plein).

Activité sur les dossiers de financement en montant (CHF)



La provision sur débiteurs a augmenté de CHF 273'760.-, représentant un montant total au 31 décembre 2013 de CHF 2 millions. Le nombre de dossiers provisionnés est lui passé de 16 en 2012 à 22 dossiers en 2013.

En 2013, 20 prêts ont été clôturés, représentant un montant total de CHF 1'665'100.- qui avaient été acceptés.

Rapport financier



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
sur les comptes annuels au Conseil de Fondation de la
FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. L'audit des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision. Les informations contenues dans le rapport de performance, joint au présent rapport, ne font pas l'objet de notre contrôle.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, conformément aux normes Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

J..

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

 - 2 -

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 36, al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 8 mai 2014

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA


F. Savigny
Expert-réviseur agréé


A. Pierroz
Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds propres, tableau des flux de trésorerie et annexe)
- Rapport de performance

S38/P63/084-128/Rapport succinct 2013 - No 4187

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

Bilan au 31 décembre 2013

	2013 CHF	2012 CHF
ACTIF		
Disponible et réalisable		
Caisse	252.25	917.50
CCP	950'879.39	1'148'699.90
Banques	1'159'916.21	107'401.11
Débiteurs nets à moins d'un an	1'543'277.35	1'694'052.42
Titres & Placements – Nets	1'527'920.09	1'245'787.03
Comptes de régularisation actif	123'236.53	84'746.27
	5'305'481.82	4'281'604.23
Actif immobilisé		
Débiteurs nets à plus d'un an	2'586'821.17	2'685'745.67
Immobilisations corporelles	493'677.54	513'116.29
Immobilisations financières	70'920.15	70'885.80
	3'151'418.86	3'269'747.76
TOTAL DE L'ACTIF	8'456'900.68	7'551'351.99
PASSIF		
Exigible à court terme		
Comptes de régularisation passif	57'002.35	116'091.68
	57'002.35	116'091.68
Capital de l'organisation		
Capital	9'935'260.31	8'705'337.93
Résultat de l'exercice	(1'535'361.98)	(1'270'077.62)
	8'399'898.33	7'435'260.31
TOTAL DU PASSIF	8'456'900.68	7'551'351.99

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

Compte d'exploitation de l'exercice 2013

	2013 CHF	Budget 2013 CHF	Ecart CHF	2012 CHF
Produits de l'activité de soutien				
Frais d'inscription de CHF 300.– par dossier	19'200.00	15'000.00	4'200.00	15'900.00
Intérêts sur prêts	256'626.65	241'727.00	14'899.65	249'203.65
	275'826.65	256'727.00	19'099.65	265'103.65
Charges de l'activité de soutien				
Pertes nettes sur débiteurs	(177'668.18)	(400'000.00)	222'331.82	(270'710.20)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(273'760.00)	(200'000.00)	(73'760.00)	47'065.00
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(33'638.30)	(60'000.00)	26'361.70	(71'961.75)
Frais de représentation	(8'512.75)	(6'000.00)	(2'512.75)	(6'247.40)
	(493'579.23)	(666'000.00)	172'420.77	(301'854.35)
Résultat de l'activité de soutien	(217'752.58)	(409'273.00)	191'520.42	(36'750.70)
Produits de l'activité pépinière				
Sous-locations pépinière	67'891.86	138'275.00	(70'383.14)	80'188.25
	67'891.86	138'275.00	(70'383.14)	80'188.25
Charges de l'activité pépinière				
Frais de locaux	(197'458.79)	(187'321.20)	(10'137.59)	(197'275.44)
Salaires et charges sociales	(86'063.15)	(123'174.75)	37'111.60	–
Frais administratifs	(14'688.00)	(7'776.00)	(6'912.00)	(15'528.00)
Honoraires & frais juridiques	(283.50)	(1'500.00)	1'216.50	(2'608.20)
Amortissements	(35'355.95)	(34'442.30)	(913.65)	(27'148.20)
	(333'849.39)	(354'214.25)	20'364.86	(242'559.84)
Résultat de l'activité pépinière	(265'957.53)	(215'939.25)	(50'018.28)	(162'371.59)
Résultat intermédiaire 1	(483'710.11)	(625'212.25)	141'502.14	(199'122.29)

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

Compte d'exploitation de l'exercice 2013 (suite)

	2013 CHF	Budget 2013 CHF	Ecart CHF	2012 CHF
Résultat intermédiaire 1 (report)	(483'710.11)	(625'212.25)	141'502.14	(199'122.29)
Coût de fonctionnement				
Salaires	(619'522.85)	(679'061.60)	59'538.75	(723'378.90)
Jetons de présence	(37'005.00)	(54'000.00)	16'995.00	(54'520.00)
Charges sociales	(125'553.25)	(138'825.50)	13'272.25	(146'153.35)
Frais de personnel	(13'948.97)	(31'500.00)	17'551.03	(11'762.00)
Frais de locaux	(114'786.00)	(115'977.80)	1'191.80	(126'358.45)
Frais administratifs	(138'395.47)	(126'424.20)	(11'971.27)	(92'475.44)
Honoraires & frais juridiques	(29'390.00)	(26'200.00)	(3'190.00)	(24'940.00)
Amortissements	(43'608.00)	(50'846.15)	7'238.15	(29'087.90)
Produits divers	43'313.00	76'216.60	(32'903.60)	59'345.75
Dissolution provision évaluation	—	—	0.00	50'000.00
Coût net de fonctionnement	(1'078'896.54)	(1'146'618.65)	67'722.11	(1'099'330.29)
Résultat intermédiaire 2	(1'562'606.65)	(1'771'830.90)	209'224.25	(1'298'452.58)
Produits financiers				
Revenus des titres	24'391.90	31'250.00	(6'858.10)	19'555.22
Bénéfices sur ventes de titres	—	—	0.00	67.30
Intérêts bancaires	2'567.00	1'500.00	1'067.00	3'755.35
Plus-values sur titres	7'403.17	—	7'403.17	9'517.01
	34'362.07	32'750.00	1'612.07	32'894.88
Charges financières				
Pertes sur ventes de titres	(610.00)	—	(610.00)	(374.06)
Intérêts et frais bancaires	(824.23)	(1'200.00)	375.77	(967.22)
Commissions et droits de garde	(5'683.17)	(3'200.00)	(2'483.17)	(3'178.64)
	(7'117.40)	(4'400.00)	(2'717.40)	(4'519.92)
Résultat financier	27'244.67	28'350.00	(1'105.33)	28'374.96
PERTE D'EXPLOITATION	(1'535'361.98)	(1'743'480.90)	208'118.92	(1'270'077.62)

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Tableau de variation des fonds propres

	2013 CHF	2012 CHF
Capital au 1 ^{er} janvier	7'435'260.11	7'455'337.73
Augmentation du capital	2'500'000.00	1'250'000.00
Résultat de l'exercice	(1'535'361.98)	(1'270'077.62)
Capital au 31 décembre	8'399'898.13	7'435'260.11

Le capital de dotation de la Fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 millions versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.

Ce capital initial a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1^{er} janvier 2007, le capital net apporté dans la Fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.–.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000.–. Dans les conditions de libération du capital, il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 (« Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève »).

Finalement, en date du 31 août 2011, une convention de financement a été signée entre la Ville de Genève et la Fondetec dans le but de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, précisément le montant des échéances des différents versements relatifs à la redotation, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil municipal les 16 février 2010 et 22 mars 2011 (PR- 711 et PR 868). A titre de redotation la Ville

de Genève octroie à la Fondetec CHF 10'000'000.– payables à raison de CHF 2'500'000.– par année, à partir de 2011 et ce jusqu'en 2014. Pour la 1^{re} annuité, il a été convenu que celle-ci serait effectuée à la signature de la convention de financement, quant aux autres annuités celles-ci seront effectuées en deux tranches de CHF 1'250'000.–, la 1^{re} tranche avant le 30 juin à réception du rapport annuel d'activité de la Fondation, accompagné du compte de pertes et profits, du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la Fondation pour l'exercice en cours, la 2^e tranche avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la Fondation pour le Conseil municipal.

La 1^{re} tranche de CHF 2'500'000.– a été versée à la Fondetec en date valeur du 22 septembre 2011. La Ville de Genève a versé la 2^e annuité, en 2 demi-tranches de CHF 1'250'000.– chacune, la première en date du 16 août 2012 et la deuxième courant 2013, le 28 mars 2013. La Ville de Genève a versé la première tranche de la 3^{ème} annuité en date du 19 juillet 2013.

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

Tableau de flux de trésorerie

	2013 CHF	2012 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(1'535'361.98)	(1'270'077.62)
Amortissements des immobilisations corporelles	78'963.95	56'236.10
Débiteurs bruts au 01.01.2013	6'111'923.09	6'286'290.11
Libération de crédits	2'026'332.55	1'439'800.52
Intérêts sur les prêts	256'626.65	249'203.65
Pertes s/débiteurs*	(328'218.91)	(357'147.70)
Remboursement de crédits	(1'930'679.86)	(1'506'223.49)
	24'060.43	(174'367.02)
Débiteurs bruts au 31.12.2013	6'135'983.52	6'111'923.09
(Augmentation)/diminution des débiteurs	(24'060.43)	174'367.02
Provision perte s/débiteurs au 01.01.2013*	(1'732'125.00)	(1'779'190.00)
Provision perte s/débiteurs au 31.12.2013*	(2'005'885.00)	(1'732'125.00)
Aug./ (dim.) provision perte s/débiteurs*	273'760.00	(47'065.00)
(Augmentation) des comptes régularisation actif	(38'490.26)	(2'317.23)
(Diminution) des comptes régularisation passif	(59'089.33)	(31'037.02)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	(1'304'278.05)	(1'119'893.75)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des titres	(272'798.91)	(585'557.78)
Augmentation/(diminution) provision sur titres	(9'334.15)	(15'029.25)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(59'525.20)	(241'230.63)
Acquisition d'immobilisations financières	(34.35)	81.20
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	(341'692.61)	(841'736.46)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Augmentation du capital de dotation	2'500'000.00	1'250'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	2'500'000.00	1'250'000.00
Flux de trésorerie net de la période	854'029.34	(711'630.21)
Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	1'257'018.51	1'968'648.72
Liquidités au 31 décembre	2'111'047.85	1'257'018.51
Augmentation/(diminution) des liquidités	854'029.34	(711'630.21)

* éléments non monétaires

Événements et partenariats

ÉVÉNEMENTS

13 MARS 2013, FORUM UNI EMPLOI
Organisé par Uni Emploi

**17-19 AVRIL 2013, 7E CONFÉRENCE
EUROPÉENNE SUR LES VILLES DURABLE**
Organisé par la Ville de Genève et ICLEI

**23 AVRIL 2013,
SOIRÉE D'OUVERTURE DU PRIX IDDEA**
Organisé par la Jeune Chambre Internationale

18 JUIN 2013, EVÈNEMENT ANNUEL
Organisé par la Fondetec

16-17 OCTOBRE 2013, SALON BITOUBI
Organisé par PME perspectives SA

**18-22 NOVEMBRE 2013,
SEMAINED'ENTREPRENEURIAT**
Organisé par l'Université de Genève

21 NOVEMBRE 2013, REMISE DU PRIX IDDEA
Organisé par la Jeune Chambre Internationale

27 NOVEMBRE 2013, REMISE DU PRIX IMPACT
Organisé par Ashoka

PARTENARIATS

**CONCOURS IMPACT – SOUTIEN DE PROJETS
SOCIALEMENT INNOVANTS**
De mai à novembre 2013
Organisé par Ashoka

**CONCOURS IDDEA – IDÉES DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE POUR LES ENTREPRISES D'AVENIR**
D'avril à novembre 2013
Organisé par la Jeune Chambre Internationale

COURS DE BUSINESS CRÉATION
En mai et octobre 2013
Organisé par CTI Start-up

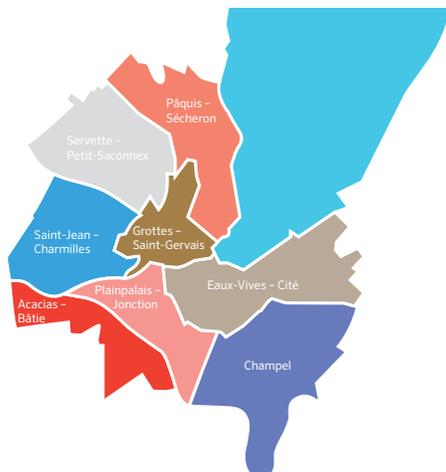
ÉMISSION TV 3D ECO
Dès septembre 2013
Coproducteur Léman Bleu

START-UP WEEKEND GENÈVE
Du 15 au 17 novembre 2013
Organisé par Alexis Moeckli et Cyril Dorsaz

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROXIMITÉ:
LE MODÈLE ROMAND**
Du 2 au 6 décembre 2013
Co-organisé avec ARADEL – programme Leornado
mobilité

Entreprises sélectionnées

Activité de financement



■ ACACIAS – BÂTIE

- Cash Time Distribution SA

■ CHAMPEL

- Da Silva & Sant'Ana Lima SNC
- Marietta B. Bieri

■ EAUX-VIVES – CITÉ

- Bozui Sàrl
- Cazance Sàrl
- Enfaïm – Doronn Ophir
- Katrépices Sàrl
- Keridam Sàrl
- Librairie Le Parnasse, Dogliotti et Fluckiger
- Sentra Eaux-Vives Sàrl

■ GROTTES – SAINT GERVAIS

- Konan Thérèse Just'o 13 Chez Resa
- La Chevaline de Rousseau Sàrl
- OP Gourmet Sàrl

■ PÂQUIS – SÉCHERON

- AeroClimat SA
- Le goût du jour, Julien Roughol
- Présence-pro, Tania Locher

■ PLAINPALAIS – JONCTION

- Blue note Geneva Sàrl
- Chez Zelia, titulaire Pacheco de Oliveira
- Cusmic SA
- GGC. Tête-à-tête Sàrl
- Institut Vite Mince, De Albuquerque Ramos Duarte Ana Cristina
- La Part des Anges Sàrl
- Memoways Sàrl
- Mobilitéée Sàrl

■ SAINT JEAN – CHARMILLES

- L'Asticot Sàrl
- LBC Luxury Brand Communications Sàrl

Les entreprises mentionnées ici sont les sociétés pour lesquelles le prêt a été accepté et les fonds libérés. Les secteurs d'activité des entreprises ont

été déterminés selon la Nomenclature Générale des Activités économique 2008 (NOGA) définis dans le répertoire des entreprises du Canton de Genève.

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Industrie manufacturière (code C, 10-33)

L'ASTICOT SÀRL (CODE 14)

Prêt-à-porter – création et commercialisation de vêtements et accessoires éthiques pour enfants



Mmes Christie Mutuel-Fardel et Inga Aellen
Avenue Ernest-Pictet 28-30
1203 Genève
www.lasticot.com, info@lasticot.com

SENTRA EAUX-VIVES SÀRL (CODE 25)

Serrurerie – travaux et services dans le domaine de la serrurerie, vente et pose d'installations de sécurité

M. Hervé Cornier
Rue des Vollandes 15
1207 Genève
sentra_eauxvives@bluewin.ch

Commerce, réparation auto. (code G, 45-47)

AEROCLIMAT SA (CODE 46)

Ventilation – achat, vente, distribution, importation, exportation et production de matériel aéraulique dans le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation

M. Cyril Kamdem
Rue de la Navigation 3
1201 Genève
www.aeroclimat.ch, info@aeroclimat.ch

BOZUI SÀRL (CODE 47)

Prêt à porter – dépôt-vente d'articles et accessoires vestimentaires, ainsi que d'objets de décoration

Mme Noëlle Guillemin
Avenue Pictet-de-Rochemont 3
1207 Genève
noely@gmboutique.ch



CASH TIME DISTRIBUTION SA (CODE 47)

Produits d'occasion - achat, vente, réparation et transformation de biens de consommation, de produits neufs et d'occasion

Mme Carla Cantarella et M. Emmanuel Oshodin
Route des acacias 49
1227 Les Acacias

SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

ENFAIM – DORONN OPHIR (CODE 47)

Traiteur – exploitation d'un bar à jus, vente de jus de fruits et soupes sur les marchés

M. Doronn Ophir
 Chemin neuf 4
 1207 Genève
www.enfaim.ch, info@enfaim.ch



KERIDAM SÂRL (CODE 47)

Alimentaire – production, commercialisation, importation et exportation de produits alimentaires

M. Oscar Nzalé
 Rue de Lyon 110
 1203 Genève
www.keridam.ch, info@keridam.ch



LA CHEVALINE DE ROUSSEAU SÂRL (CODE 47)

Boucherie - exploitation d'une boucherie-charcuterie, commerce de viande et de détail

Mme Nicoleta Banu
 Rue Rousseau 14
 1201 Genève
niki1217@bluewin.ch

LE GOÛT DU JOUR, JULIEN ROUGHOL (CODE 47)

Tea-room – exploitation du tea-room « Le goût du jour »

M. Julien Roughol
 Rue de Lausanne 87
 1202 Genève
julienroughol@hotmail.fr

LIBRAIRIE LE PARNASSE, DOGLIOTTI & FLUCKIGER (CODE 47)

Librairie – exploitation de la librairie « Le Parnasse »

Mme Carine Fluckiger et M. Marco Dogliotti
 Rue de La Terrasse 6
 1207 Genève
leparnasse@vtxnet.ch

Hébergement, restauration (code I, 55-56)

BLUE NOTE GENEVA SÂRL (CODE 56)

Restaurant et Live Jazz – exploitation du restaurant « Blue note »

MM. Pierre Olivier Allouche et Michael Dulles
 Avenue Henri-Dunant 6
 1205 Genève
www.bluenote.ch, info@bluenote.ch



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

CHEZ ZELIA, TITULAIRE PACHECO DE OLIVEIRA (CODE 56)

Snack Bar – exploitation d'un snack-bar, avec plats du jour, petite restauration, tapas et sandwiches

Mme Zelia Pacheco De Oliveira
Rue des Deux-Ponts 33
1205 Genève
zpacheco@hotmail.ch

LA PART DES ANGES SÀRL (CODE 56)

Restauration – exploitation du restaurant
« Le coq-en-pâte »

M. José Aguilar
Passage Saint-François 4
1205 Genève
www.coq-en-pate.ch



OP GOURMET SÀRL (CODE 56)

Restauration – exploitation d'un restaurant sous l'enseigne « Tartares & Co » ainsi que service traiteur

MM. Vincent Orain et Nicolas Perrenoud
Boulevard James Fazy 10
1201 Genève
v.orain@tartaresandco.ch



Information et communication (code J, 58-63)

MEMOWAYS SÀRL (CODE 62)

Nouveaux médias – création de logiciels en ligne; location de services web orientés usages en mobilité et vente de solutions applicatives personnalisées

M. Ulrich Fischer
Rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève
www.memoways.com, ulrich.fischer@memoways.com



Activités spécialisées, scientifiques et techniques (code M, 69-75)

DA SILVA NEVES & SANT'ANA LIMA SNC (CODE 69)

Etude d'avocats – exploitation d'une étude d'avocats

M. Antonio Da Silva Neves et Mme Liza Sant'ana Lima
Rue Le Corbusier 10
1208 Genève
www.nslaw.ch, dasilvaneves@nslaw.ch



SÉANCE DU 23 JUIN 2014 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

**LBC LUXURY BRAND COMMUNICATIONS SÀRL
(CODE 73)**

Agence de publicité – services publicitaires, conseils en communication, conceptualisation, production et mise en place de toutes créations publicitaires média et hors média

M. Jean-Philippe Zerafa
Allée Pic-Pic 4
1203 Genève
www.lbc-agency.com, jpz@lbc-agency.com



MARIETTA B. BIERI (CODE 69)

Art et Sponsoring – services de développement de partenariats et de business, notamment dans l'art, le luxe, la philanthropie et l'évènementiel

Mme Marietta B. Bieri
Chemin de la Tour-de-Champel 6
1206 Genève
www.partnership-development.ch,
marietta.b@partnership-development.ch



MOBILIDÉE SÀRL (CODE 71)

Conseils en mobilité – développement de projets et de stratégies de mobilité douce et durable, tant dans le secteur privé que le secteur public

M. Giorgio Giovannini
Avenue du Mail 1
1205 Genève
www.mobilidee.ch, info@mobilidee.ch



PRÉSENCE-PRO, TANIA LOCHER (CODE 70)

Relations publiques – représentant en image; conseil, relations publiques, coaching, communication, marketing, évènementiel, rédactionnel

Mme Tania Locher
La Voie-Creuse 3 A
1202 Genève
www.evidence-pro-ge.ch, info@evidence-pro-ge.ch



Services administratifs et soutien (code N, 77-82)

CUSMIC SA (CODE 78)

Agence de placement – conseils et services en matière de recherche, sélection, promotion, formation, recrutement et mise à disposition d'étudiants et de personnel temporaire ou fixe

MM. Michael Senn et Marcus Andersson
Rue Diorama 15
1204 Genève
www.cusmic.ch, info@cusmic.ch



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Enseignement (code P, 85)

KATRÉPICES SÀRL (CODE 85)

Cours de cuisine – exploitation d'une école et d'un atelier de cuisine; commerce de tous biens, produits et services en lien avec cette activité; exploitation d'une buvette et petite restauration

MM. Joffrey Vuillermet et Arnaud Sablayrolles
Place de la Synagogue 1
1204 Genève
www.katrepices.ch, contact@katrepices.com



Autres activités de service (code S, 94-96)

CAZANCE SÀRL (CODE 96)

Coiffure – exploitation du salon de coiffure « Cazance »

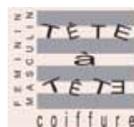
Mme Hayat Habbaz
Rue de Hesse 4
1204 Genève
www.cazance-geneve.ch, contact@cazance.net



GGC TÊTE À TÊTE SÀRL (CODE 96)

Coiffure – exploitation et gestion de salons de coiffure, d'instituts de beauté, de massage et de physiothérapie

M. Bernard Benayoun
Boulevard Carl-Vogt 46
1205 Genève
www.teteatetecoiffure.com, bernard.b@bluewin.ch



INSTITUT VITE MINCE, DE ALBUQUERQUE RAMOS DUARTE ANA CRISTINA (CODE 96)

Institut de beauté – exploitation de l'institut de beauté « Vite mince »

Mme Cristina Duarte
Rue Prévost-Martin 27
1205 Genève
www.vitemince.ch, annacristina1977@yahoo.fr

KONAN THÉRÈSE JUST' 13 CHEZ RESA (CODE 96)

Coiffure – salon de coiffure euro-afro

Mme Thérèse Konan
Rue Fort-Barreau 13
1201 Genève
www.welcome-geneva.ch/just13, theresekonan@gmail.com



Activité de location de bureaux

Dans cette section sont présentées toutes les entreprises qui ont été hébergées au cours de l'année 2013 ou qui étaient en attente de signature du bail au 31.12.2013.

Commerce, réparation auto. (code G, 45-47)

ABC PARTNERS SÀRL (CODE 47)

Depuis juillet 2013

Commerce – exploitation de distributeurs automatiques au sein d'établissements publics et privés

MM. Michael Almeida, Andy César et Bénédicte Barth
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.shoesly.ch, michael.almeida@abcpartners.ch



Information et communication (code J, 58-63)

EDITOR PROOF SÀRL (CODE 58)

Depuis novembre 2013

Services linguistiques – services de rédaction et d'édition de haute qualité en anglais aux entreprises et aux personnes

Mme Fabienne Stassen
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.editorproof.net, info@editorproof.net



GUEUDET PUBLISHING SA (CODE 58)

En attente de signature du bail au 31.12.2013

Services d'édition et de publication – conseils et services dans le domaine de l'édition et la publication d'ouvrages, notamment sur internet; exploitation de la marque «Swiss Who's Who» des partenaires.

M. Edouard Gueudet
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
edouard@egueudet.com



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Activités spécialisées, scientifiques et techniques (code M, 69-75)

ALPAGA – PAUL DOY (CODE 70)

Jusqu'à septembre 2013

Conseils en communication – agence spécialisée
dans le conseil et la formation en marketing,
communication et vente.

M. Paul Doy
Chemin Frank-Thomas 54
1223 Coligny
www.alpaga-marketing.com, paul@alpaga-marketing.ch



ATELIERSUD, ANNE-CHRISTINE DUSS (CODE 74)

Depuis mi-novembre 2013

Communication digitale – agence de communication
digitale spécialisée dans la création de sites internet

Mme Anne-Christine Duss
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.atelierssud.ch, info@atelierssud.ch



MN LEGAL, MAX NIGG

Depuis décembre 2013

Services juridiques – cabinet de conseil juridique
spécialisé en droit des affaires

M. Max Nigg
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.mnlegal.ch, m.nigg@mnlegal.ch



MY-STARTUP FIDUCIAIRE SA (CODE 69)

Jusqu'en janvier 2013

Fiduciaire – société fiduciaire de conseils en fiscalité,
en droit, en comptabilité et en droit des affaires

Mme Héléne de Meire
Rue de Candolle 9
1205 Genève
www.my-startup.ch, team@my-startup.ch



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec

Services administratifs et soutien (code N, 77-82)

INTELLECTUAL PROPERTY AVENUE SÀRL (CODE 77)

En attente de signature du bail au 31.12.2013
Services en propriété intellectuelle – conseil, étude,
prestation de services, dans le domaine juridique et
notamment propriété intellectuelle et industrielle

Mme Carine Bourguignon
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.ip-avenue.com, carine.bourguignon@ip-avenue.com

POUR QUI POUR QUOI SERVICES, MORAIS DA COSTA & BORCA (CODE 78)

Jusqu'à novembre 2013
Placement de personnel – agence de placement de
personnel fixe et temporaire dans les domaines des
services à domicile, du nettoyage et de travaux divers

Mme Maria Morais da Costa et M. Michel Borca
Avenue de Gallatin 18
1203 Genève
www.pourquipourquoi.ch, contact@pourquipourquoi.ch



Enseignement (code P, 85)

AKWIRE SÀRL (CODE 85)

Depuis 2011
Formation bancaire – centre de formation spécialisé
dans les métiers bancaires et de mise en réseaux des
participants avec les employeurs

MM. Mathieu Bischof et Romain Buob
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.akwire.ch; info@akwire.ch



Autres activités de service (code S, 94-96)

ACE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (CODE 94)

Depuis juillet 2013
Architecture – prestations de services appartenant
au domaine d'activité de la construction

M. Mathieu Griffon
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.aace.ch, info@aace.ch



Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec**BUDGET 2014 DE FONCTIONNEMENT** *Voité le 12.12.2013*

N°	Produits	budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
3100	produits divers	1'600.00	13'508.45	30'000.00	10'474.00	19'200.00
3103	Indemnités APG & AMAT & ARE	19'738.00	31'437.30	27'016.60	11'015.35	
3102	Mandat oce-new start	19'200.00	14'400.00	19'200.00	16'200.00	16'800.00
	dissolution provision		50'000.00			
	Total	40'538.00	109'345.75	76'216.60	37'689.35	36'000.00

N°	Charges	budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
3000	salaires administration	738'633.70	723'377.95	679'061.60	567'658.50	695'396.11
3001	jetons de présence	50'000.00	54'520.95	54'000.00	35'695.00	45'000.00
3010 - 3015	charges sociales, LPP, assurances LAA, APG	172'715.35	146'153.35	138'825.50	116'802.85	142'580.25
3022	Formation & séminaires	20'000.00	4'968.60	20'000.00	8'954.12	15'000.00
3020	frais personnel	4'000.00	2'891.75	4'000.00	428.20	4'000.00
3023	frais recrutement	2'500.00	1'274.40	2'500.00	0.00	1'500.00
3021	frais de déplacements	5'000.00	2'627.25	5'000.00	2'912.20	5'000.00
3050	Loyers locaux + charges + locaux hugo de senger occupés par personnel Fondetec	109'948.20	104'442.25	96'748.20	88'685.85	96'748.20
3051	electricité	5'512.80	5'494.10	4'250.00	5'053.40	6'000.00
3052	Loyers parking	9'180.00	8'730.00	8'280.00	7'590.00	8'280.00
3053	Entretien locaux	3'000.00	6'024.20	5'000.00	1'131.65	3'500.00
3054	assurance RC, incendie	1'270.00	1'667.90	1'700.00	1'904.85	1'950.00
3060	fournitures de bureau	10'000.00	8'685.25	9'000.00	5'244.85	7'000.00
3061	frais tél - fax- natel-internet	17'940.00	13'010.45	14'000.00	10'370.36	12'000.00
3033	frais juridique - frais RC	3'000.00	1'180.00	1'200.00	630.00	1'200.00
3031	révision et évaluation	30'000.00	23'760.00	25'000.00	23'760.00	20'520.00
3062	maintenance matériel bureau	3'220.00	1'151.35	5'000.00	1'912.70	3'000.00
3063	leasing photocopieur	13'596.00	12'393.40	13'235.00	12'322.95	13'440.00
3070	frais informatique consommables	1'000.00	3'274.50	2'000.00	3'624.15	4'000.00
3071	maintenance informatique	10'000.00	12'297.60	12'000.00	19'952.64	12'000.00

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec

N°	Produits	budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
4000	affranchissements & frais postaux	3'000.00	1'548.40	2'000.00	2'879.90	3'000.00
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	53'690.00	24'824.69	59'190.00	59'376.48	65'150.00
4002 - 4004	imprimés, publicité, carte vœux & visite + Abonnements	10'000.00	15'289.80	10'000.00	21'566.65	18'000.00
3040	amortissement mobilier	8'850.30	7'485.30	8'866.30	7'673.60	8'429.30
3044	amortissement informatique	9'731.00	10'045.15	10'131.00	9'631.97	11'432.30
3043	amortissement matériel expo	1'466.00	1'465.80	1'465.80	1'343.65	2'293.10
	amortissement site Internet & outil gestion+ stat	12'517.00		14'202.00	11'629.38	15'000.00
	amortissement travaux	10'408.20	6'723.95	10'925.80	10'015.19	10'977.20
	amortissement travaux sécurité	1'344.95	1'409.10	1'590.45	1'457.99	1'590.40
	amortissements machines bureau	5'468.05	1'958.60	3'665.00	1'795.38	1'958.61
	Total	1'326'991.55	1'208'676.04	1'222'836.65	1'042'004.47	1'235'945.47
	Résultat de fonctionnement	-1'286'453.55	-1'099'330.29	-1'146'620.05	-1'004'315.12	-1'199'945.47

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec**BUDGET 2014 GESTION S/ TITRES** **Vote le 12.12.2013**

N°	Produits	budget 2012	réalisé 2012	Budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
5400-5401	intérêts bancaires	1'000.00	3'755.35	1'500.00	0.00	1'500.00
5402-5403	dividendes s/titres	8'012.00	19'555.22	3'250.00	14'787.00	37'500.00
5500	gain de change	0.00		0.00		
5501	produit vente sur titres	0.00	67.30	0.00	131.00	
5600	dissolution provision s/titres	0.00	9'517.01	0.00		
	Total	9'012.00	32'894.88	32'750.00	14'918.00	39'000.00

	Charges	budget 2012	réalisé 2012	Budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
5000	charges financières c/c	2'500.00	967.22	1'200.00	707.76	1'000.00
5001	charges et droits de garde s/titres	3'060.00	3'178.64	3'200.00	3'402.12	4'600.00
5100	perte de change	0.00		0.00		
5101	perte vente s/titres	0.00	374.06	0.00		
5200	provision moins value s/titres	0.00		0.00		
	Total	5'560.00	4'519.92	4'400.00	4'109.88	5'600.00
	Résultat s/titres	3'452.00	28'374.96	28'350.00	10'808.12	33'400.00

BUDGET 2014 ACTIVITE DE SOUTIEN **Vote le 12.12.2013**

N°	Produits	budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
4500	taxe inscription	15'000.00	15'900.00	15'000.00	17'150.00	21'000.00
4600	intérêts & commissions s/prêts	220'000.00	249'203.65	241'727.00	191'444.70	251'496.00
4700	dissolution provisions s/dossiers	1'617'630.00	1'779'190.00	2'155'215.00	1'732'125.00	1'801'935.00
4800	récupération s/ créances amorties	0.00	86'437.50	0.00	144'744.48	
	Total	1'852'630.00	2'130'731.15	2'411'942.00	2'085'464.18	2'074'431.00

	Charges	budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
4005	frais de représentation	6'000.00	6'247.40	6'000.00	5'377.70	6'000.00
4100	expertises & honoraires s/dossiers	70'000.00	71'961.75	60'000.00	8'234.65	50'000.00
4200	pertes s/ débiteurs	400'000.00	357'147.70	400'000.00	300'358.56	300'000.00
4301	provision s/risque dossiers	1'700'000.00	1'732'125.00	2'355'215.00	1'801'935.00	1'891'935.00
	Total	2'176'000.00	2'167'481.85	2'821'215.00	2'115'905.91	2'247'935.00
	Résultat s'activité de soutien	-323'370.00	-36'750.70	-409'273.00	-30'441.73	-173'504.00

Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014
de la Fondetec**BUDGET 2014 ACTIVITE PEPINIÈRE** **Voité le 12.12.2013**

N°	Produits					
		budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
	sous-locations bureau	114'415.00	77'260.00	127'695.00	57'701.60	179'775.00
	sous-locations parkings	9'430.00	0.00	10'580.00	536.65	10'810.00
	produits divers et sous- location salle de conference		2'928.25	0.00	1'689.21	1'850.00
				0.00		
	Total	123'845.00	80'188.25	138'275.00	59'927.46	192'435.00

	Charges					
		budget 2012	réalisé 2012	budget 2013	réalisé 2013 au 30.11.2013	budget 2014
	salaires pépinière			105'801.30	73'356.45	95'255.45
	charges sociales pépinière			17'373.75	9'757.65	16'065.05
	Loyer locaux et charges locatives	149'481.60	149'398.80	149'481.60	137'012.15	149'484.00
	Loyer parking	19'320.00	19'320.00	19'320.00	17'710.00	19'320.00
	Frais SIG	8'527.20	2'350.45	8'520.00	1'036.45	5'000.00
	frais internet téléphone et maintenance pépinière		7'755.60		6'339.30	6'915.60
	leasing photocopieur	7'776.00	7'772.40	7'776.00	7'124.70	7'772.40
	Frais entretien pépinière	13'113.00	16'249.70	2'500.00	4'765.05	5'000.00
	Petits aménagements	0.00	9'956.49	7'500.00	8'430.24	7'500.00
	frais juridiques, frais d'avocats, taxes pépinière	0.00	2'608.20	1'500.00	263.50	1'500.00
	Amortissement travaux	16'081.80	10'385.35	16'875.20	15'468.70	16'954.60
	Amortissement travaux sécurité	2'078.05	2'176.40	2'456.55	2'251.60	2'456.40
	amortissement mobilier	13'674.70	11'561.30	13'689.70	11'851.95	13'019.30
	amortissements divers aménagements					
	amortissement informatique					
	Amortissement machines de bureau	2'786.00	3'025.15	1'421.00	2'772.90	3'025.15
	Total	232'838.35	242'559.84	354'215.10	298'160.84	349'267.95
	Résultat s/activité pépinière	-108'993.35	-162'371.59	-215'940.10	-238'233.38	-156'832.95
	Résultat entreprise	-1'715'364.90	-1'270'077.62	-1'743'483.15	-1'262'182.11	-1'496'882.42

Motion: ralentisseurs de vitesse au parc des Eaux-Vives

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté par 63 oui contre 2 non.

12. Motion du 23 juin 2014 de M^{mes} et MM. Gary Bennaim, Marie Barbey, Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Sandrine Burger et Grégoire Carasso: «Pas de chauffards au parc des Eaux-Vives!» (M-1140)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le parc des Eaux-Vives est un superbe espace de détente que les Genevois-e-s, comme les visiteurs-teuses, apprécient seul-e-s ou en famille, tout au long de l'année;
- que le restaurant notamment est accessible aux véhicules motorisés, ce qui paraît légitime, en particulier lors de mariages, banquets et autres célébrations;
- que plusieurs centaines d'enfants prennent des cours de tennis durant la semaine sur des courts de tennis qui nécessitent qu'ils traversent la route sans surveillance;
- que ces accès routiers sont souvent utilisés par des véhicules ne respectant pas la limite de vitesse fixée à 20 km/h, et que certain-e-s s'amuse même à effectuer des rodéos sur le parking une fois la nuit tombée;
- que la police cantonale ne peut pas verbaliser car le parc fait partie du domaine privé de la Ville de Genève;
- que des gendarmes couchés avaient autrefois été placés sur toute la largeur de la chaussée, notamment sur le dernier tracé qui se trouve en ligne droite, en direction de la route de Frontenex, mais que ceux-ci ont été immédiatement démontés suite à la mauvaise chute d'une cycliste, sans être jamais remplacés par la suite(!),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réinstaller, dans les meilleurs délais, des gendarmes couchés ou coussins berlinois sur les différents éléments routiers du parc, en premier lieu dans la montée arrière car celle-ci est propice à une vitesse excessive, mais également dans la partie inférieure et le parking, afin que les utilisateur-trice-s du parc puissent en profiter en toute sécurité dès cet été, et que ce parc reste l'espace de détente qu'il devrait être.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 215.

Préconsultation

Le président. Le bureau vous propose de traiter cette motion, dont vous avez accepté l'urgence cet après-midi. C'est un nouvel objet. Je donne la parole aux auteurs de la motion. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Gary Bennaim.

M. Gary Bennaim (LR). J'ai bien noté, et cela m'a fait sourire, que M. Rémy Pagani – qui est actuellement en conciliabule avec son collègue... – avait placé sans en avoir la compétence un gendarme couché, par le passé. Que cela ait été le cas ou non, je vous en félicite, Monsieur le conseiller administratif, car cet endroit mérite effectivement qu'on s'intéresse à la vitesse excessive. Des arbres couvrent une grande partie du tronçon en ligne droite et, quand on va du soleil à l'ombre, ou l'inverse, on ne voit pas ce qui se passe. Il faut que les conducteurs – de voiture, mais également de moto ou de vélo – sachent qu'ils ne peuvent pas accélérer n'importe comment dans ce bout droit.

Tout à l'heure, M. Rémy Pagani nous a dit deux choses. La première est qu'il n'a pas le droit de placer un ralentisseur de vitesse là-bas. Je suis un peu surpris que le Conseil administratif ne puisse pas le faire sur un élément de son patrimoine privé – il me fait des grands signes, mais il me semble pourtant... il m'expliquera tout à l'heure –, a fortiori quand la gendarmerie ne peut pas verbaliser sur ce qu'elle considère comme du patrimoine privé. Quoi qu'il en soit, nous discutons depuis quatre ou cinq ans de la mise à double sens de cette descente depuis Frontenex. En tout état de cause, c'est une bonne idée, mais cela ne vient pas. Si on envisage la création d'un chemin, cela ne limite pas les autres moyens d'action. Et si d'aventure on devait fermer le bas du parc des Eaux-Vives – qu'on le limite uniquement aux vélos ou aux piétons, pourquoi pas? –, le problème n'est pas écarté: les voitures iront vite, non plus dans un sens, mais dans deux sens, soit depuis le restaurant vers Frontenex et depuis le haut vers le bas. La sortie sur la route de Frontenex, avec obligation de tourner à droite, sera ingérable et les gens essaieront de toute façon de partir à gauche en direction du plateau de Frontenex.

Vous nous avez expliqué aussi que les voitures pourront effectuer un petit crochet sur les propriétés d'en face afin d'entrer dans la descente en direction du parc des Eaux-Vives. Je vous mets au défi d'imaginer plus de trois voitures le faire. Vous bloquerez l'intégralité de Frontenex, tout le monde montera jusqu'au plateau pour tourner à la Gradelle. Les gens ne respecteront pas ces obligations, on ira vers plus de problèmes et potentiellement d'accidents. Les pistes cyclables ne seront plus respectées parce que les voitures s'y arrêteront – il y a déjà deux feux à cet endroit. Les bus seront bloqués. Le projet est, certes, intéressant mais difficilement réalisable. En tout état de cause, cet accès à double sens est certainement pensé et il sera mis en place, mais cela fait quatre ans qu'on en entend parler...

Motion: ralentisseurs de vitesse au parc des Eaux-Vives

Aujourd'hui, le vrai danger est dans la vitesse excessive, dans les accès depuis le bas vers le haut, ainsi que dans le parking. La voie à double sens ne limitera pas les rodéos de nuit dans le parking, ne freinera pas les fous qui accélèrent parce que la route est toute droite, ne sécurisera pas le passage des enfants qui prennent des leçons de tennis et qui doivent traverser tout seuls depuis les courts situés à droite en montant, pour rejoindre le centre sportif, qui se trouve à gauche. Tout cela limitera peut-être la circulation de transit – puisque le bas sera fermé – mais n'amènera aucune sécurité.

Vous avez dit que vous ne le ferez pas, Monsieur Pagani, et je déplore que vous soyez catégorique. On a assisté aujourd'hui à un accident de vélo qui était dû, non à la vitesse, mais à la pente, au soleil ou, peut-être, à l'âge de la cycliste en question. Mais on a tout de même assisté à un accident: alors que tout était fait pour ralentir les voitures, ce sont les vélos qui en ont pâti. On a la possibilité de sécuriser les abords du restaurant, des promenades et du centre sportif. J'aimerais vraiment qu'on puisse le faire et, comme je le disais tout à l'heure, il paraît inutile de renvoyer la motion en commission. On dépensera de l'argent pour écouter quoi? Des utilisateurs du parc, des cyclistes qui se promènent, des clients du restaurant. Tout cela ne va rien apporter. Interrogez les parents qui laissent leurs enfants aux activités du mercredi, sur les fameux terrains de tennis! Vous leur demanderez s'ils n'entendent pas les chauffards qui accélèrent dans la montée, et ce sera suffisant. Je vous propose de voter sur le siège parce que, si on a la possibilité de se poser des questions sur de nouveaux bâtiments à 40 ou 60 millions de francs, on peut probablement mettre quelques milliers de francs pour des coussins berlinois qui éviteront un potentiel accident.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (65 oui).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, Monsieur Bennaim, je suis entièrement d'accord avec vos préoccupations. On ne se fera pas la guerre sur ces questions-là, vous avez tout à fait raison de soulever le problème. Sauf que je ne suis pas autorité en ce qui concerne le réseau de circulation. Il faut s'adresser à la Direction générale des transports.

Tout à l'heure, par lapsus, j'ai peut-être dit que j'avais fait illégalement quelque chose. Or, je n'ai rien fait d'illégal. J'ai agi sans droit: j'ai considéré comme vous, et à tort, que nous étions sur le domaine municipal et que nous pouvions faire ce que nous voulions. Mais il s'agit d'une voie de circulation, régie par la Direction générale des transports, et la loi s'applique sur toutes les voies de circulation. Par exemple, pour ce qui est des panneaux, ceux qui se trouvent au bas du parc des Eaux-Vives, à l'intérieur, ont été autorisés par le Canton. J'ai mené d'intenses négociations avec la Direction générale des transports, ancienne-

ment Direction générale de la mobilité, qui a envisagé comme nous de placer en zone 30 km/h et de mettre à double sens la route qui part du Restaurant du Parc des Eaux-Vives en direction de la route de Frontenex. C'est une démarche que nous avons entreprise et qui nécessitait une prise de contact avec les propriétaires privés qui se trouvent au-dessus de la route de Frontenex – c'est pour cela que la chose a pris du temps. Ces derniers possèdent un petit rebroussement qui permet aux voitures de redescendre sans monter à la Gradelle. Ces propriétaires ont généreusement accepté de mettre cet aménagement à disposition; celui-ci a été proposé à la Direction générale des transports pour ne pas perturber la circulation sur la route de Frontenex, kafkaïenne, j'en conviens, ainsi que vous l'avez décrite. Ce petit décrochement existe et pourrait être emprunté par les personnes souhaitant descendre au Restaurant des Eaux-Vives ou aux courts de tennis. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je ne peux pas.

A fortiori, j'ai pris le risque d'installer ces coussins berlinois et il y a eu un accident, malheureusement. Je me suis donc hâté de les enlever – puisque j'ai passé trois ans devant un juge d'instruction pour une sortie de parking où un petit enfant s'était fait écraser, ce qui m'a servi de leçon, Monsieur Bennaim. Ce Conseil est maître de son destin, mais vous pourriez renvoyer le texte en commission et auditionner la Direction générale des transports pour qu'elle s'active sur ce projet et que nous puissions passer très rapidement cette route en zone 30 km/h et installer le double sens. A mon avis, après quatre ans d'étude, c'est la seule proposition praticable à court, moyen ou même long terme. Il est évident que, si vous installez n'importe quel coussin berlinois tous les 20 m, une personne éméchée se trouvant sur le quai de Coligny et voulant rentrer chez elle – je n'ose pas dire où – emploiera la piste de rallye du parc des Eaux-Vives et montera sur la route de Frontenex. J'avais imaginé cette mesure de protection mais, ma foi... essayé, pas pu.

M. Pascal Spuhler (MCG). J'ai entendu M. Pagani et je trouve vraiment dommage qu'on doive prendre des mesures telles qu'elles sont demandées dans la motion, pour certaines personnes éméchées qui veulent traverser le parc avec leur voiture, la nuit, ou d'autres qui ne respectent pas les mesures de prudence qui s'imposent dans un tel parc. Je trouve dommage que certains imbéciles du volant fassent subir à tous les conséquences de leurs actes.

En effet, c'est un parc. Même si c'est une voie de circulation, on traverse un parc. Il est fréquenté par énormément de piétons, de familles, de personnes âgées, d'enfants. Donc, il y a un risque potentiel, aussi bien le jour que le soir, pour tous les véhicules qui traversent le parc, que ce soit dans le sens de la montée ou de la descente depuis la route de Frontenex. Et je trouve dommage qu'on n'ait pas les moyens d'agir mieux que ça. Vous l'avez dit, Monsieur Pagani, «vous avez passé

Motion: ralentisseurs de vitesse au parc des Eaux-Vives

trois ans devant le juge», entre guillemets. Enfin... vous n'avez pas passé devant le juge pendant trois ans, vous avez subi une procédure durant trois ans, à la suite de ce malheureux accident qui a coûté la vie à un enfant, à la sortie d'un parking d'immeuble dont la Ville était propriétaire. C'est triste. On devrait tout de suite tirer les conclusions de cette leçon, prendre les mesures qui s'imposent. Dans un parc public comme celui des Eaux-Vives – et Dieu sait qu'il est fréquenté par les familles! –, on sait qu'il y a un risque potentiel lorsqu'il y a une circulation de véhicules. Même de jour, même si la personne respecte la vitesse, il y a un risque puisque, on l'a dit, jeux de lumière, soleil, ombre... La visibilité est légèrement restreinte à cause de la configuration des lieux.

Monsieur Pagani, je m'étonne que cette motion vous fasse réagir. On aurait pu réagir avant. Et je félicite M. Gary Bennaïm d'avoir eu cette initiative. Je m'inquiète d'entendre que, le soir, certaines personnes aient le culot d'aller faire des rallyes, des courses de vitesse, et Dieu sait quoi encore, dans ce parc. Je m'étonne que des gens n'aient pas conscience du risque potentiel d'être confronté à un enfant à vélo ou une personne à mobilité réduite. Je m'étonne. J'ai envie de vous dire, Monsieur Pagani, de faire le nécessaire, de le faire tout de suite. On a bien compris que vous ne pouviez pas le faire, en tout cas que vous ne pouviez pas prendre ce droit. Mais peut-être que votre énergie pourrait inciter la Direction générale des transports à prendre au moins des mesures provisoires en attendant que la chose se décide, ne serait-ce que des... comment on appelle ces zigzags? (*Remarque.*) Des chicanes, merci, pour freiner la vitesse des véhicules. Soit. Peut-être que la motion partira en commission – j'espère qu'on pourra trouver une solution – mais, si c'est le cas, ce ne sera pas résolu avant la fin de l'été. Il y aura donc un risque potentiel pendant une grande partie de la saison. Que faire? Je vous le demande. Je ne peux que vous enjoindre, chers collègues, de renvoyer la motion au conseiller administratif, qui prendra son bâton de pèlerin – comme vous avez l'habitude de nous le dire, Monsieur Pagani – pour aller voir la Direction générale des transports. Faites quelque chose, c'est urgent! Cet été, on s'inquiète.

M. Gary Bennaïm (LR). Effectivement, Monsieur Pagani, on ne se balancera pas des choses en aller-retour pour jouer au ping-pong. Mais là où vous m'étonnez, c'est lorsque vous me dites que le parc des Eaux-Vives n'est pas entièrement privé au sein du patrimoine de la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est comme ça!

M. Gary Bennaïm. J'entends bien que vous me dites que c'est comme ça, mais je suis un peu surpris. Dans mon jardin, mon chemin est à moi et j'en fais

ce que je veux, je peux même mettre un écriteau de limitation à 20 km/h. (*Commentaires.*) Même des voitures peuvent passer sur ma «grande» propriété, on peut l'imaginer... Cela étant, la seule raison d'intervenir pour la gendarmerie provient du panneau de sens interdit, situé en haut de la rampe, à l'extérieur du parc, sur le domaine public. La gendarmerie peut donc attraper les voitures qui descendent, et qui n'en ont pas le droit, parce que le sens interdit est signalé sur le domaine public. Mais elle ne peut pas agir – et c'est elle qui le dit, pas moi; c'est le restaurant qui le signale, pas moi; c'est le club de tennis qui le dit, pas moi –, elle ne peut pas intervenir sur cette chaussée parce qu'elle ne considère pas qu'elle fasse partie du domaine public, même pas du domaine public communal. Je suis surpris, car on a vu régulièrement des services de l'Etat prendre leur bâton de pèlerin – le vôtre, par exemple, Monsieur Pagani – et décider de modifier des rues en prenant non seulement l'initiative, mais aussi la charge de bloquer des voitures et du trafic en ajoutant des chicanes et en mettant des pots de fleurs.

Je suis surpris quand vous me dites que vous partagez mes préoccupations, mais que vous ne pouvez rien faire. Je suis surpris parce que je suis plutôt un adepte de votre bâton de pèlerin et que vous savez comme moi que vous pouvez le prendre et aller frapper à la porte de la Direction générale des transports pour lui suggérer d'agir de concert avant qu'il ne soit trop tard. L'exemple du petit enfant décédé est certes très triste, mais il n'est pas comparable. Quand bien même on pourrait considérer qu'il s'agissait là d'une sortie de parking privé, ici la rue est la rue. On n'a pas la même chose, pas la même configuration. On a ici un long tracé qui doit probablement mesurer plusieurs centaines de mètres, avec des bouts droits propices à des accidents. Donc, je vous remercie par avance – pour utiliser une expression que vous employez souvent – de me confirmer que vous ferez votre possible dans les meilleurs délais, au plus vite, pour que, cet été encore, on puisse avoir des résultats probants, et non pas des intentions qui traînent depuis maintenant quatre ans, comme je vous le dis, puisque l'idée d'un double sens date de quatre ans. Et, au risque de me répéter, les deux choses ne sont pas exclusives: un double sens n'empêchera pas la vitesse. Il faut un réducteur de vitesse à cet endroit.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Nul n'est parfait, en tout cas pas moi, et je veux répondre à M. Bennaim au sujet de la circulation automobile dans ce parc. Il y a deux ans, j'ai pris une amende parce que je traversais le parc. Je signale que, en bas, il y a des panneaux d'interdiction de circuler, avec une exception pour l'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Vous n'avez pas le droit d'utiliser la traversée du parc comme zone de transit. A l'époque, je n'ai effectivement pas eu affaire à la gendarmerie mais à la police municipale. (*Exclamations.*) Une personne était à la hauteur du restaurant, une autre à la hauteur des courts de tennis. Elles m'ont arrêté pour me demander ce que je faisais, si j'allais au restaurant ou

Motion: ralentisseurs de vitesse au parc des Eaux-Vives

pas. Je ne m'y étais pas arrêté et j'ai eu une amende. Je regrette malheureusement d'avoir traversé ce parc.

Pour ce qui est des courses et des vitesses excessives, je rappelle qu'il y a des panneaux de limitation à 20 km/h dans la montée. Evidemment, c'est une zone de rencontre pour les piétons, même s'il n'y a pas de panneau en bas. Les piétons sont prioritaires. Maintenant, en fréquentant ce parc, en habitant à côté de ce parc, j'ai rarement vu des gens faire des courses de rallye, encore moins la nuit. Sur les places de parking en face du tennis, les seules personnes qui ont commis des délits sont celles qui font des courses au frein à main pour glisser sur la neige. Dès qu'il y en a. Pour le reste, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas eu d'accident de circulation. Pour mettre une limitation, on pourrait très bien installer des pots de fleurs – comme on en trouve partout au centre de Genève – au milieu de la montée et du parking. Cela éviterait que des gens puissent tourner et faire des circuits là-bas. Moi, je n'ai jamais entendu qu'il y ait eu des courses de voitures à l'intérieur de ce parc.

M^{me} Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'associe pleinement à la démarche de M. Bennaïm et je dois dire que cette motion me rappelle étrangement la motion M-1138 concernant la rue de Saint-Jean, qui est toujours à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Elle demande précisément d'améliorer la sécurité des usagers, et notamment des enfants, par des mesures toutes simples, pragmatiques, comme la mise en place de panneaux indicateurs de vitesse et le renforcement du marquage au sol. Ce soir, comme dans le cas de la rue de Saint-Jean, Monsieur Pagani, vous nous rétorquez que vous avez fait des études savantes pendant quatre ans, que finalement l'entente est mauvaise entre la Ville et le Canton. Comme d'habitude lorsque cela vous arrange, vous nous dites que ce n'est pas de votre responsabilité et que vous ne pouvez rien faire. Ce soir, le Parti démocrate-chrétien, associé au Parti libéral-radical, vous demande de prendre votre bâton de pèlerin et de régler cette problématique avant cet été.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On m'a demandé de clarifier pourquoi, le cas échéant, je demande le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions. J'aimerais redire ici que toute modification des panneaux de circulation, du régime de circulation dépend de l'autorité cantonale. Que j'installe des coussins berlinois, que j'installe une zone 30 km/h, que j'installe la circulation à double sens, cela dépend d'un arrêté cantonal de circulation. Et je veux en plus qu'il ait une validité d'une année pour éviter des recours. Car il y aura des recours. Je sais très bien que les gens du tennis et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives ont des intérêts divergents et qu'il y aura des oppositions.

Mesdames et Messieurs, à l'impossible nul n'est tenu. Je le redis mais, ma foi, si vous en jugez autrement, je ferai avec. Je ne peux pas prendre cette décision sur moi, comme je l'ai déjà fait. S'il arrive un accident encore plus grave que celui qui a eu lieu, j'en serai le seul responsable. Vous ne serez pas responsables, vous ne serez pas à ma place en face du juge d'instruction. Je serai seul responsable. Je ne peux pas prendre cette responsabilité-là sans droit, sans avoir l'autorisation de la Direction générale des transports. Voilà. Ma foi, on verra ce qu'il advient; la vie est toujours plus riche qu'on veut le dire.

Le président. Nous allons procéder au vote. Les auteurs demandent le renvoi direct au Conseil administratif pour traitement. (*Brouhaha.*) Si ce renvoi direct est accepté, on en restera là. S'il est refusé, nous voterons sur le renvoi en commission. (*Protestations.*) Le règlement prévoit d'abord le renvoi au Conseil administratif. C'est l'ordre indiqué et c'est la demande des auteurs, qu'il faut respecter.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 25 non (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réinstaller, dans les meilleurs délais, des gendarmes couchés ou coussins berlinois sur les différents éléments routiers du parc, en premier lieu dans la montée arrière car celle-ci est propice à une vitesse excessive, mais également dans la partie inférieure et le parking, afin que les utilisateur-trice-s du parc puissent en profiter en toute sécurité dès cet été, et que ce parc reste l'espace de détente qu'il devrait être.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger, intitulée: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'octroyer un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations exprimées dans la présente motion au sujet des difficultés financières rencontrées par beaucoup de familles monoparentales et notamment par les femmes.

Plusieurs dispositifs existants permettent d'aider les familles et en particulier les familles monoparentales, dont certains sont postérieurs à la présente motion.

Le Canton a introduit en novembre 2012 des prestations complémentaires pour les familles (PCFam) pour lutter contre leur paupérisation. Les PCFam assurent une forme de revenu minimum en tenant compte de l'ensemble du groupe familial et donc, en particulier, des familles monoparentales. Cette nouvelle prestation a été conçue en tenant compte de la problématique de l'effet de seuil.

La Ville de Genève alloue aux personnes et aux familles dont les revenus sont très modestes des allocations sociales, auxquelles s'ajoute une allocation complémentaire pour les familles monoparentales ne touchant pas de contribution d'entretien pour leur(s) enfant(s). Elles sont octroyées subsidiairement au droit fédéral et cantonal, selon un barème, en fonction d'un revenu déterminant.

La Ville de Genève a par ailleurs mis en place, dès le 1^{er} septembre 2013, une allocation rentrée scolaire ciblée, destinée aux enfants en âge de scolarité obligatoire (pour les plus grands, le système cantonal de bourse d'études intervient) et dont les parents ont des revenus limités. Le montant de cette aide s'élève à 130 francs/an pour les enfants des degrés élémentaires et moyens et 180 francs/an pour les enfants du cycle d'orientation.

Ainsi, les aides existantes offrent maintenant une protection non négligeable contre la précarité des familles monoparentales sans accroître l'effet de seuil.

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5416.

Par ailleurs, les allocations rentrée scolaire sont des aides ponctuelles qui soutiennent les familles au moment précis où elles ont un besoin particulier. Elles n'affectent pas le revenu global annuel des familles de manière significative, mais permettent d'éviter un déséquilibre financier passager.

Partant, le Conseil administratif estime que les prestations actuelles en faveur des familles en général, et des familles monoparentales en particulier, corrigent en grande partie les effets de seuil qui existaient auparavant. Aussi, au regard des priorités de la Ville de Genève et des moyens actuellement à sa disposition, il estime qu'il n'est plus opportun d'ajouter une aide sociale supplémentaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Esther Alder

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous traiterons les autres urgences et poursuivrons l'ordre du jour demain. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous demain à 17 h.

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| 1. Communications du Conseil administratif | 222 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 222 |
| 3. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de la vente, par la Ville de Genève à M ^{me} Angélique Bouillon, de la maison à usage d'habitation comprenant: séjour, véranda, cuisine, trois chambres, salle de bains, toilettes indépendantes, combles, garage et buanderie – jardin – le tout cadastré section ZB N° 26, lieudit Le Pralon, pour une contenance de 19 a 11 ca, sise sur la commune d'Eloise en France (74), publié et enregistré le 5 octobre 2012, volume 2012 P N° 17868, à la conservation des Hypothèques d'Annecy, pour un montant de 222 000 euros duquel seront déduits les frais d'agence de 12 000 euros (PR-1086) | 222 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue d'adapter la délégation de compétences du Conseil municipal au Conseil administratif aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffres 4 et 5, de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur le 14 février 2014 (PR-1080). | 276 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 16 281 400 francs moins 2 976 800 francs de recettes et de préfinancements, soit un montant total net de 13 304 600 francs, soit: | |
| – un crédit brut de 5 403 400 francs, dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 1 282 000 francs, soit un montant net de 4 121 400 francs, destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF); | |
| – un crédit brut de 1 610 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 388 000 francs, soit un montant net de 1 222 000 francs, destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier; | |

- un crédit brut de 9 268 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 1 306 800 francs, soit un montant net de 7 961 200 francs, destiné aux travaux de construction du collecteur d’eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d’eaux usées adjacents (PR-1081) 284
6. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l’ouverture de deux crédits pour un montant total de 8 295 000 francs destinés à l’acquisition de véhicules et d’engins spécifiques pour les services de l’administration municipale (hors SIS), soit:
- un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques;
 - un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et de 30 engins spécifiques (PR-1082) 312
7. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l’ouverture d’un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d’aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs (PR-1084) 331
8. Proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l’ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l’engagement de la participation de l’Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit:
- un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l’engagement de la participation de l’Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l’Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève;
 - un crédit de 722 000 francs destiné à l’acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix,

parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1085)	342
9. Rapport annuel 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34)	412
10. Bilan social 2013 des ressources humaines (D-65)	449
11. Rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec (D-32)	485
12. Motion du 23 juin 2014 de M ^{mes} et MM. Gary Bennaim, Marie Barbey, Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Sandrine Burger et Grégoire Carasso: «Pas de chauffards au parc des Eaux-Vives!» (M-1140) . . .	527
13. Réponse du Conseil administratif à la motion M-866 du 6 avril 2009 de M ^{mes} Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger, intitulée: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866)	535
14. Propositions des conseillers municipaux	536
15. Interpellations	536
16. Questions écrites	536

Le mémorialiste:
Ramzi Touma